

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16099 – 7 F — MERCREDI 30 OCTOBRE 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le dalaï-lama accuse Pékin de « génocide culturel » au Tibet

LE DALAÏ-LAMA a entamé à Paris, mardi 29 octobre, une visite de deux jours qualifiée de *« pastorale »* par le Quai d'Orsay, mais qui suscite la nervosité de Pékin. Dans un entretien exclusif au *Monde*, le chef spirituel tibétain dénonce le *« génocide culturel »* dont son peuple est victime. Il dit cependant rester ouvert au dialogue avec Pékin, sans conditions préalables. Durant cette visite, il devrait rencontrer des parlementaires, le premier secrétaire du Parti socialiste et le maire de Paris.

Bien qu'aucun contact officiel ne soit prévu, Pékin a adressé une mise en garde aux autorités françaises, leur demandant de *« respecter leurs promesses »* de ne pas rencontrer officiellement le dalaï-lama, faute de quoi les relations entre les deux pays *« s'en ressentiront »*.

Lire pages 3 et 27

L'Europe s'affirme face aux Etats-Unis

● Cuba, Libye et Iran : les Quinze ont décidé de riposter à d'éventuelles sanctions commerciales américaines ● Proche-Orient : l'Union européenne désigne un émissaire afin de participer au processus de paix

COUP SUR COUP, les Européens viennent d'afficher leur identité, en matière commerciale et politique, face aux Etats-Unis. Les ministres des affaires étrangères des quinze membres de l'Union européenne (UE), réunis à Luxembourg, ont d'abord décidé, lundi 28 octobre, de se doter d'un arsenal de contre-mesures en matière commerciale. Il s'agit d'être capable de riposter en cas de sanctions prises par les Etats-Unis à l'encontre de sociétés européennes qui commerceraient avec Cuba, la Libye et l'Iran, trois pays que Washington entend soumettre à un embargo quasi complet.

L'autre geste, décidé lundi à Luxembourg, a été de désigner un émissaire de l'UE au Proche-Orient en la personne de Miguel Angel Moratinos, jusqu'alors ambassadeur d'Espagne en Israël. Il sera chargé, *« par contacts et dialogue »*, de favoriser la reprise du processus de paix. Washington a dénoncé l'une et l'autre de ces initiatives.

Lire page 4



Thomson Multimédia est rentable selon son PDG

Alain Prestat rompt le silence

« TROP D'INFORMATIONS erronées circulent » : Alain Prestat, le PDG de Thomson Multimédia, rompt le silence qu'il observait depuis le début du processus de privatisation de Thomson SA, sa maison-mère.

Le premier ministre, Alain Juppé, avait affirmé la semaine dernière que le fabricant français de téléviseurs *« ne vaut rien »*. M. Prestat, dans un entretien au *Monde*, assure que, depuis 1992, le groupe a *« évité le précipice sans faire appel aux contribuables »*. Selon lui, les comptes, encore lourdement déficitaires au premier semestre 1996, devraient être à l'équilibre au second. Compte tenu des nouvelles mesures de restructuration engagées à partir de l'été et, surtout, de la recapitalisation massive qui accompagnera la privatisation de Thomson SA, M. Prestat assure que Thomson Multimédia doit *« retrouver une vie normale »* et être *« mécaniquement rentable »* fin 1998. A cette date, l'entreprise aura également récupéré la jouissance de revenus de brevets, évalués à 1 milliard de francs par an. M. Prestat souligne les *« positions remarquables »* occupées sur les marchés américains et européens, et le rôle de premier plan du groupe dans les nouvelles technologies numériques de télévision.

M. Prestat se refuse à entrer directement dans le débat qui fait actuellement rage dans les milieux syndicaux et politiques sur la valeur de Thomson Multimédia. Mais tout son discours tend à prouver que son groupe vaut plus que le franc symbolique auquel l'Etat entend le céder, après avoir recapitalisé Thomson SA de 11 milliards de francs. De même, M. Prestat se refuse à tout commentaire direct sur les ambitions affichées par Daewoo Electronics, son futur repreneur. Mais qu'il s'agisse du groupe sud-coréen ou d'un autre, le nouveau propriétaire arrivera au moment où l'entreprise commencera à recueillir les fruits de ses efforts passés.

Lire page 15

L'Allemagne hors critères

Six instituts allemands de conjoncture estiment que Bonn ne respectera pas les critères de Maastricht. p. 28

De plus en plus de loyers impayés

Plus de 130 000 demandes d'expulsion pour retard de paiement ont été délivrées cette année. p. 8

Les députés contrôlent la « Sécu »

Pour la première fois, le Parlement se prononce sur les dépenses maladie. p. 6

Polémique sur la Corse

Le PS s'en prend à l'« ambiguïté » de la politique du gouvernement. p. 28 et notre éditorial p. 14

Un petit pas contre la corruption

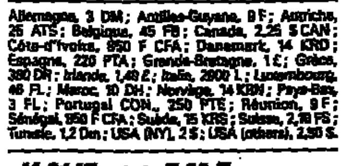
L'accord judiciaire signé par Jacques Toubon va dans le sens d'une meilleure coopération judiciaire, selon le procureur général de Genève. p. 9

Zaïre : impasse humanitaire

Plus d'un demi-million de réfugiés hutus errent à la frontière est du pays, où l'armée et la rébellion s'affrontent. p. 2

Le son nouveau de Caetano Veloso

Le chef de file de la musique brésilienne est pour trois soirs à Paris. p. 23



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 1030 - 7,00 F

En Corée du Nord, l'enfer du jeu au paradis des travailleurs

TOKYO
de notre correspondant

Nécessité fait loi : l'état comateux de son économie contraint la République populaire démocratique de Corée (RPDC) à mettre le puritanisme socialiste au placard. Après s'être adonné à des contrebandes de cigarettes et d'alcool dans les pays scandinaves, le régime de Pyongyang découvre qu'un avatar de l'économie libérale, dénoncé autrefois comme l'un des plus grands « vices » du capitalisme, peut être un viatique pour un pays dramatiquement à court de liquidités. Selon l'agence sud-coréenne Yonhap, citant des sources diplomatiques à Bucarest, la RPDC vient en effet de transformer une partie de son ambassade dans la capitale roumaine en casino.

La Corée du Nord, prochain « enfer du jeu », marchant sur les brisées de Macao ? L'expérience de Bucarest n'est pas isolée, comme en témoigne la zone d'économie spéciale de Rajin-Sonbong, actuellement en gestation et destinée à attirer les investissements étrangers, que nous avons pu visiter en septembre, en nous rendant dans le nord-est de la RPDC. Le groupe Emperor de Hongkong a annoncé son intention d'y construire un complexe touristique doté aussi d'un casino. Des Chinois ont déjà ouvert à Rajin un International Club. Lumières tamisées, karaoké, hôtesses court vêtues : on pourrait être partout en Asie sauf au « paradis des travailleurs».

C'est avec une attention touchante et maladroite que les serveuses du Rajin Hotel, recrutées à Pyongyang, s'efforcent de satisfaire les clients. Elles semblent quelque peu perdues dans l'ordonnancement des tables ou les comptes des additions, tout comme le sont les autorités, qui pataugent dans les sables mouvants d'une économie de marché qu'elles découvrent. La bonne volonté ne suffit pas toujours pour se dégager de cinquante ans de planification rigide. Les participants étrangers au « Forum » destiné à promouvoir les investissements étrangers qui s'est tenu du 13 au 15 septembre à Rajin ressortaient parfois un peu atterrés de leurs entretiens. Ils étaient encore plus surpris d'être abordés dans les couloirs avec d'intrigantes questions à brûle-pourpoint *(« Vous vous intéressez au pétrole ? », « Vous voulez faire fabriquer des vêtements en Corée ? »)*.

L'esprit d'entreprise sous ses formes les plus directes certes, mais les vieux réflexes sont loin d'être évanouis pour autant, comme en témoignent l'espionnite de la police en civil, qui veillait à ce que les participants au « Forum » ne s'écartent pas des grandes avenues, ainsi que la persistance de cette « grande conquête » du socialisme : l'attente, les bras ballants. Sur ce chantier de construction d'un complexe touristique à coté de Sonbong, où tous les travaux se font à la pelle et à la pioche, les maçons et les jeunes femmes chargées de porter les matériaux se morfondaient assis sur leurs talons. Laconique, le chef de chantier résuma la situation : *« Travailler, ici, c'est d'abord attendre. »*

L'économie de marché progresse... à petits pas. Comme la Cadillac censée ramener les clients de l'International Club à leur hôtel et qui, ce soir-là, n'avait plus d'essence, le moteur du changement en RPDC reste singulièrement poussif. Aussi peut-on douter que le dernier dinosaure du stalinisme réussisse à se refaire une santé financière sur le tapis vert.

Philippe Pons

Helmut Kohl, force tranquille

LE 31 OCTOBRE, Helmut Kohl sera resté au pouvoir plus longtemps que Konrad Adenauer, premier chancelier de l'après-guerre, qui avait dirigé le pays de 1949 à 1963, et dont il s'est souvent dit le « petit-fils » spirituel. Après quatorze ans et trente et un jours à la tête du pays, M. Kohl domine toujours de tout son poids la vie politique allemande. « Otto von Kohl », le surnomment déjà certains commentateurs qui le voient atteindre en 2001 le « score » de Bismarck.

« Plutôt que Bismarck, les figures de l'Histoire que j'apprécie le plus sont Harry Truman et le pape Jean XXIII », rétorque le chancelier. M. Kohl ou la force d'un père tranquille. Portrait intellectuel et politique.

Lire page 12

L'ombre des années 30

CHÔMAGE, misère, corruption, poussée de l'extrême droite en Autriche, sondages et élections partielles montrant le discrédit où sont tombées chez nous classe politique et institutions : « *L'Europe de cette fin de siècle*, disait il y a quelques jours une personnalité allemande de passage, *commence à ressembler aux années 30.* » En un certain sens c'est vrai, mais, tout de même, que de différences !

La crise d'alors, qui a conduit au nazisme et à la guerre, était née avec le célèbre *« vendredi noir »* du 19 octobre 1929 à New York. Wall Street est aujourd'hui euphorique, et Bill Clinton, pas peu fier d'avoir créé en quatre ans plus de dix millions d'emplois, s'apprête à se faire réélire haut la main. Le Dow Jones n'est pas seul à être au zénith : notre CAC 40 caracole au-dessus de la barre, longtemps réputée infranchissable, des 2 000 points, avec certes des accès de déprime, lorsque la toute-puissante Bundesbank s'obstine à bloquer les taux d'intérêt, mais aussi une tendance, passablement indécente, à s'envoler chaque fois qu'une grosse société annonce des licenciements massifs.

Il n'existe plus de « patrie du socialisme » pour polariser les espoirs de paradis sur terre de millions de « prolétaires de tous les pays » et faire peur aux bourgeois. L'avènement de l'âge atomique n'a pas tué la guerre, puisque le massacre vient à peine de s'arrêter en Bosnie et au Cambodge et que l'on continue de se battre, de l'Afghanistan à l'Afrique centrale, en de nombreux points du tiers-monde. Puisque personne ne peut dire jusqu'où ira cette dissémination des armes nucléaires, qu'aucun traité, fût-il conclu pour l'éternité, ne parviendra jamais à totalement prévenir. Reste qu'après un nombre respectable de « parties au bord du gouffre » la peur d'un conflit majeur a disparu, au moins provisoirement, du catalogue des angoisses de la grande majorité des peuples...

La formidable réduction des distances, entraînée par la révolution technologique, a conduit à cette mondialisation que Marx n'a été ni le premier ni le dernier à annoncer, et qui touche tous les domaines de l'économie, de la culture, de la société et donc de la politique. Les années 30 étaient celles des frontières qui se fermaient. Il n'y en a plus aujourd'hui de vraiment infranchissables.

Les Etats-Unis qui, dans ces mêmes années 30, se tenaient, conformément aux recommandations de leur fondateur, à l'écart des affaires du Vieux Continent, dominent désormais de toute leur hauteur une planète en voie de rétrécissement rapide.

André Fontaine

Lire la suite page 14

Le retour d'un maître



JOËL ROBUCHON

TROIS MOIS après avoir cédé les fourneaux de son restaurant parisien de l'avenue Raymond-Poincaré à Alain Ducasse, Joël Robuchon sort de cette retraite prématurée pour superviser la cuisine d'Eric Lecerf, à L'Astor, dans le huitième arrondissement. Jean-Pierre Quélin y a retrouvé la griffe du maître, mais pas encore la patte.

Lire page 21

EXODE Les centaines de milliers de réfugiés hutus et de déplacés zaïrois, qui fuient l'avancée des rebelles banyamulenges dans l'est du Zaïre font craindre aux organisations humanitaires une terrible catastrophe humanitaire. D'autant que le ton continue à monter entre Kigali et Kinshasa et que la communauté internationale ne semble pas disposée à employer la méthode forte pour arrêter les violences. ● LA FRANCE a ainsi laissé entendre qu'elle n'envisageait pas de se lancer dans une opération du même genre que l'opération « Turquoise », réalisée en 1994 dans le sud-ouest du Rwanda et qui lui avait valu de nombreuses critiques. ● A KINSHASA, les brimades contre les Tutsis se multiplient : les étudiants les ont ainsi chassé du campus ; des maisons et des entreprises appartenant aux membres de cette ethnie ont été pillées.

Une situation humanitaire désespérée s'installe dans l'est du Zaïre

Fuyant les combats, plus d'un demi-million de réfugiés hutus errent sous des pluies diluviennes. Les organisations humanitaires disent leur impuissance et diagnostiquent une « catastrophe pire que celle de 1994 »

LA SITUATION est désespérée, plus d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été contraints à l'exode sur les routes, sans savoir où aller, livrés à eux-mêmes sans ressources au moment où la saison des pluies accroît les risques de malnutrition et d'épidémies : M. Francis Kpatindé, porte-parole du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), nous rapporte notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac, a estimé, lundi 28 octobre, qu'une *« catastrophe humanitaire plus grande qu'en 1994 »* était possible dans la région des Grands Lacs.

L'appel, lancé dimanche par Mme Sadako Ogata, haut-commissaire pour les réfugiés, en faveur de la création de *« couloirs humanitaires »* permettant aux réfugiés et aux civils qui ont fui de recevoir une aide minimum, n'a pas été entendu.

Dans les camps du Lac Vert et de Mugunga, où la structure sanitaire la plus élémentaire fait défaut, le HCR ne dispose de vivres que pour quelques jours. L'entrepôt du programme alimentaire mondial (PAM) a été pillé dans la nuit du 25 au 26 octobre. Les organisations humanitaires craignent des épidémies pires que celles du choléra en 1994.

Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) qui a été contraint à son tour de se retirer de Bukavu, la tragédie ne cesse de s'aggraver. Outre les combats, *« l'indiscipline des porteurs d'armes, l'intolérance et la peur »* font craindre le pire pour les réfugiés ainsi que pour les civils zaïrois. Les organismes humanitaires sur le terrain sont au bout du rouleau.

Dans le Nord-Kivu, quelque 100 000 réfugiés rwandais hutus fuyant le camp de Kibumba tentaient lundi de rallier Goma, où sont déjà arrivés près de 110 000 autres réfugiés de ce même camp, maintenant entièrement déserté après avoir été attaqué par l'armée rwandaise vendredi. Dans le Sud-Kivu, on comptait, également lundi, 220 000 personnes environ cheminant dans la région d'Uvira vers Bukavu, et près de 200 000 autres dans le secteur de Bukavu, marchant vers Sake, près de Goma.

CHAOS À BUKAVU

L'exode semble suivre deux axes principaux, du Nord-Est vers Goma, et du Sud-Est vers Goma, qui semble le point de convergence de l'essentiel des 527 000 réfugiés rwandais (selon le HCR) et burundais qui étaient dispersés avant les derniers événements dans les camps des deux provinces du Kivu. Cette marée humaine risque de venir s'ajouter aux 717 000 réfugiés déjà installés avec beaucoup de difficultés dans Goma et sa région. Outre les réfugiés, convergent, en effet, vers Goma des dizaines de milliers de Zaïrois fuyant l'avancée des troupes tutsies. Les organisations humanitaires semblent incapables de faire face. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs commencé à se replier.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a même décidé lundi de se débarrasser de tous ses stocks de nourriture dans la région de Goma, en les distribuant à 680 000 réfugiés. Dans le Sud-Kivu, l'avancée des rebelles banyamulenges (Tutsis d'origine rwandaise installés de longue date au Zaïre) vers Bukavu, capitale de la région, se confirme. Lundi, le chaos régnait à Bukavu, où des soldats zaïrois pillaient la ville, désertée par ses habitants et les organisations humanitaires, tandis que les combats se poursuivaient dans les faubourgs. Aucun bilan n'était disponible sur le nombre des morts dans les trois camps de réfugiés bombardés au cours du week-end, ou sur les pertes dans les affrontements qui opposent les rebelles banyamulenges à l'armée zaïroise, et encore moins dans la ville d'Uvira.

UN ANCIEN TERRITOIRE RWANDAIS

Les réfugiés et les déplacés, pris en tenaille entre les bombardements du Nord et l'avancée des rebelles dans le Sud, ne répondent pas aux appels lancés par le HCR pour qu'ils rentrent chez eux au Rwanda.

L'impasse humanitaire se double d'une impasse politique, et le ton est monté d'un cran lundi entre le Zaïre et le Rwanda. Pour la première fois, le président rwandais a fait clairement allusion à ses ambitions sur la région zaïroise où vivent les Banyamulenges. *« Si le Zaïre veut renvoyer les Banyamulenges* [au Rwanda], *qu'il nous rende aussi leurs terres »*, a déclaré lundi le président Pasteur Bizimungu, en démentant encore une fois toute implication de son pays dans le conflit.

Au cours d'une conférence de presse, il a expliqué, cartes à l'appui, que la région de l'est du Zaïre dans laquelle habitent les Banyamulenges était autrefois rwandaise. De son côté, le Zaïre continue à affirmer vouloir défendre l'intégrité de son territoire *« à n'importe quel prix »*, selon les termes du premier ministre zaïrois, M. Kengo wa Dondo.

LE VATICAN INTERVENTIONNISTE

La communauté internationale semble adopter un profil bas, et, à part les décisions des pays occidentaux d'évacuer leurs ressortissants, aucune initiative n'a été annoncée lundi. La France a ainsi laissé entendre qu'elle n'envisageait pas d'opérations militaires. Washington se contente d'appeler le Zaïre et le Rwanda *« à faire pression sur les milices en conflit pour faire cesser les combats »* et Londres se dit prêt à une aide complémentaire.

A New York, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, peine à trouver un médiateur pour le Zaïre et a semblé écarter l'idée émise par certains pays de donner une « double casquette » au médiateur de l'Union européenne, Aldo Ajello, envoyé spécial de l'Union européenne, qui a quitté lundi Bruxelles pour Kigali. Seul, le Vatican a réclamé, pour des raisons humanitaires, une intervention militaire au Kivu. L'*Osservatore Romano*, daté du 28 octobre, regrette qu'*« aucun gouvernement occidental ne soit disposé à intervenir militairement, à risquer la vie de ses soldats pour conjurer le génocide menaçant »*. – *(AFP, Reuter.)*

Paris n'envisage pas d'intervention militaire

La France n'a pas d'accord de défense « stricto sensu » avec le Zaïre

LA FRANCE n'envisage pas d'action militaire dans le conflit dans l'est du Zaïre, a-t-on indiqué, lundi 28 octobre, de sources diplomatiques à Paris, en réponse à des rumeurs faisant état d'une possible intervention des troupes françaises stationnées en Afrique. *« Aucune intervention de ce genre n'est envisagée »*, ont indiqué à l'AFP ces mêmes sources, qui ont souligné que la France était en concertation avec ses partenaires pour amener une solution pacifique au conflit.

Le président rwandais, Pasteur Bizimungu, avait indiqué, dans une conférence de presse, lundi 28 octobre, avoir *« entendu des rumeurs »* sur une éventuelle intervention dans l'est du Zaïre, ajoutant qu'il ne voyait pas *« quelle serait la motivation des Français ». « S'ils le font, je comparerai leur intervention à l'opération "Turquoise" lancée sous couvert d'opération humanitaire, qui leur a en fait permis de secourir les tueurs »*, a poursuivi le président Bizimungu.

SOUVENIR AMER

La France avait lancé l'opération militaro-humanitaire « Turquoise » dans le sud-ouest du Rwanda peu avant la fin de la guerre et du génocide de 1994, qui avait fait au moins cinq cent mille morts parmi la minorité tutsie et les Hutus modérés. Paris garde un souvenir amer de son intervention militaro-humanitaire au Rwanda d'il y a deux ans, qui lui avait valu de nombreuses critiques, et n'est pas disposé à se lancer dans une opération du même genre.

Interrogé sur une éventuelle intervention à caractère humanitaire de la France, qui dispose de bases militaires en Afrique, notamment en Centrafrique, le porte-parole du ministère des affaires étrangères a indiqué qu'il s'agissait d'une question *« hypothétique ». « On étudie les hypothèses, je ne vous dis pas lesquelles »*, a-t-il ajouté.

La France n'a pas d'accord de défense *stricto sensu* avec le Zaïre. Mais elle a signé, entre 1974 et 1978, une série d'arrangements ou d'avenants qui traitent de la coopération militaire entre les deux pays dans les domaines terrestre (notamment l'instruction des personnels parachutistes et la fourniture de matériels) et aéronautique (en particulier la livraison, puis l'entretien d'avions de combat Mirage-5). Seul a été publié au *Journal officiel (J.O.)*, le 4 septembre 1980, le texte de l'accord-cadre général qui règle cette coopération militaire technique.

ASSISTANCE ET INSTRUCTION

Pas davantage, la France n'a d'accord de défense avec le Rwanda ou le Burundi. Avec Kigali, un accord particulier d'assistance militaire a été conclu en 1975, qui a amené la capitale rwandaise à demander à la France des livraisons croissantes de matériels de maintien de l'ordre jusqu'en 1991. Avec le Burundi, il s'est agi d'un accord particulier, signé dès 1969, sur l'organisation et l'instruction d'une escadrille d'hélicoptères Alouette et Gazelle, accord paru au *J.O.* du 21 avril 1970 et étendu en 1974 aux autres armées burundaises (*J.O.* du 1er juillet 1975).

Fin 1991, après la mutinerie d'une partie des forces zaïroises qui n'avaient pas reçu leur solde et qui menaçaient les ressortissants européens de Kinshasa, les relations militaires avec la France ont commencé de se distendre, puis elles ont été suspendues. C'est ainsi que l'aide française en matériels a tourné, selon les années, autour de 15 à 20 millions de francs par an.

Elle a ensuite décliné à hauteur de 1,5 million en 1993 et de la même somme en 1994 pour payer une assistance militaire technique dans l'armée de terre et l'aviation.

Les forces armées zaïroises alignent aujourd'hui quelque cinquante mille hommes, dont quasiment la moitié servent dans les rangs de la gendarmerie et dont une bonne partie des détachements restants forme, de fait, une division de la garde présidentielle (autour du maréchal Mobutu), une brigade parachutiste (longtemps encadrée par des assistants français) et des commandos dits de contre-ingérence (les services spéciaux zaïrois).

Leur équipement est très disparate, venant de France, des Etats-Unis, et même de Russie. L'approvisionnement de ces forces est difficile, si bien qu'un certain nombre de leurs matériels d'origine française – notamment les Mirage-5 et les automitrailleuses Panhard – sont inutilisables.

Pour leur part, les forces du Rwanda sont évaluées à plus de trente-cinq mille soldats réguliers, non compris des milices locales singulièrement indisciplinées, mal encadrées, mais actives. Depuis une dizaine d'années, l'aide de la France en matériels a tourné autour de 4 millions de francs par an, avec une hausse de 75 % en 1991. Cette tendance a continué depuis. En 1993, par exemple, la coopération militaire avec la France (fournitures de matériels, présence d'assistants techniques sur place et stages de personnels en France) a atteint 55 millions de francs, et encore 28 millions en 1994. Pour l'essentiel, il s'est agi de la cession d'équipements de maintien de l'ordre, de munitions et d'un soutien aérien aux forces terrestres et à la gendarmerie, qui disposent d'avions Guerrier de lutte antiguérilla, d'automitrailleuses et de mortiers.

Au Burundi, la France a surtout équipé la gendarmerie (dont elle a mis sur pied le réseau de transmissions) et des unités de maintien de l'ordre. Ainsi, l'assistance militaire de la France est estimée à 24,3 millions de francs en 1993 et à 27,2 millions en 1994. Fortes au total de vingt-trois mille hommes, dont 15 % sont des gendarmes, les armées burundaises alignent notamment des automitrailleuses et des hélicoptères français.

Avec le Togo et le Mali, le Burundi est l'un des pays en Afrique où la France a délibérément orienté ses efforts sur la création, l'instruction et l'équipement des unités spécialisées dans le maintien de l'ordre.

Jacques Isnard

Les brimades contre les Tutsis se multiplient à Kinshasa

KINSHASA
de notre envoyé spécial

La foule incandescente plonge derrière l'horizon. Son reflet s'allonge en rougeoyant sur le fleuve. Le ciel s'embrase. En touffes épaisses, les jacinthes sauvages filent au gré du courant. Les pêcheurs, debout sur leur pirogue, pagaient ou tirent sur leur filet. Au loin, les chutes grondent. Une multitude d'oiseaux virevoltent d'arbre en arbre, gobant au passage les insectes du crépuscule. La rouille grignote inexorablement l'épave abandonnée d'un grand bateau de croisière. Le mess des officiers surplombe une anse du Zaïre.

L'étrange bâtiment, cerné de terrasses et de balcons, a encore de l'allure, enchâssé dans son site de carte postale. L'intérieur est vieillot. Les murs sont tapissés de photos du maréchal président Mobutu Sese Seko. Plus de trente ans de pouvoir, une longue chronologie ; jeune et en uniforme ; moins jeune mais en grand uniforme ; en compagnie du roi Baudouin et de la reine Fabiola de Belgique ; accueillant le pape Jean Paul II ; avec le président François Mitterrand au bas de la passerelle d'un avion d'Air France ; au cours de son dernier voyage en Chine. Il pourrait y en avoir plus mais l'endroit n'est pas si fréquenté.

La dizaine de jeunes hommes assis en rang d'oignon sur des canapés poussiéreux n'ont pas un regard pour Mobutu. Ils ont d'autres soucis. Leur situation n'est pas enviable. Ils ont été capturés dans l'est du pays où l'armée zaïroise se bat contre des « rebelles » banyamulenges, des Tutsis établis de longue date dans le Sud-Kivu, soutenus par les armées tutsis du Rwanda et du Burundi. Surveillés de près par des officiers du service action et de renseignements militaires (SARM), ils ont le teint gris d'hommes fatigués et apeurés.

« Ces prisonniers ont été capturés sur le théâtre des opérations, explique un juriste du SARM. *Il y a deux Zaïrois parmi eux, mais ils ont été formés par l'armée patriotique rwandaise (APR). Les autres sont des Rwandais. Leur objectif est une exportation de la guerre au Zaïre. »* Les cartes d'identité militaire de l'APR, avec photo de trois d'entre eux, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sergent, sont exposées sur un buffet, auprès de papiers délivrés par le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR).

L'un des lieutenants est un ancien des Forces armées rwandaises (FAR), vaincues par le SPR en juillet 1994. Comme il n'avait rien à se reprocher après la débâcle, il est retourné au Rwanda pour s'engager dans l'APR, la nouvelle armée. *« On m'a aussitôt mis en formation et ordonné de revenir au Zaïre à la tête d'un peloton de soixante hommes pour disperser et désorganiser les réfugiés. Mais une fois sur place, je n'étais pas d'accord. J'ai déserté,* affirme-t-il, *et j'ai été capturé »*.

Le sergent est *« cent pour cent zaïrois »*. Son père est de Kizangani et sa mère du Kasaï oriental. *« J'ai été recruté en 1992 à Kinshasa. Dans le maquis, je jouais au ping-pong avec Paul Kagamé avant qu'il ne prenne le pouvoir. Je suis un militaire de l'APR. J'appartiens aux services de renseignements de l'armée. C'est précisément parce que je suis zaïrois qu'on m'a envoyé dans le Kivu pour loger les anciens ennemis et déstabiliser la situation dans les camps afin qu'on puisse s'emparer de la province. J'ai été arrêté le 20 octobre. »* Il est affirmatif ; *« Il y a beaucoup de Banyamulenges dans l'APR. »*

L'AMBASSADEUR DU RWANDA SE CACHE

Trois des prisonniers portent des traces de coups sur le visage et sur la tête. Le plus mal en point était portefaix en Rutshuru lors de sa capture. Les deux autres se disent soldats de l'APR et Tutsis zaïrois. L'un vient du Masisi, l'autre est un Banyamulenge. Ce terme est désormais galvaudé et tend à désigner sans discernement tous les Tutsis, notamment à Kinshasa, où ceux qui ne sont pas partis sentent l'étau se resserrer.

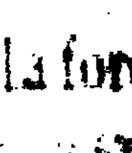
Les étudiants zaïrois ont chassé avec brutalité leurs *« camarades tutsis »* du campus la semaine dernière. Vendredi 25 octobre, l'ambassadeur du Rwanda a accompagné trente-sept étudiants et deux prêtres à l'aéroport. Ils ont été empêchés de partir. L'ambassadeur a été dépossédé de son téléphone portable. Dimanche, il s'est fait molester en apportant de la nourriture à ses concitoyens. Une secrétaire d'ambassade a disparu ainsi que le responsable du groupe retenu à l'aéroport. L'ambassadeur, qui craint pour sa sécurité, se cache maintenant dans Kinshasa.

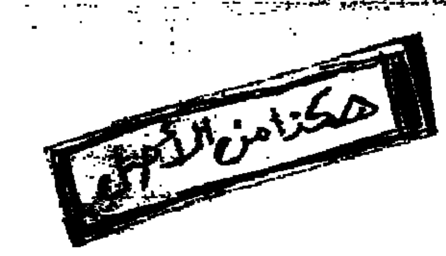
Des maisons et des entreprises appartenant à des Tutsis ont été pillées. Ils sont le plus souvent désignés à la vindicte publique par leurs voisins. Le président de Télécel Zaïre, la compagnie qui a permis au pays d'avoir un semblant de réseaux de télécommunications, ces dernières années, a été contraint à la démission en raison de ses origines tutsies. Le président américain de Télécel International est venu en personne à Kinshasa annoncer la nouvelle au cours d'une conférence de presse.

Les médias zaïrois sont très va-t-en-guerre. Ils exaltent *« la cause juste et noble du pays »* qui doit défendre l'*« intégrité »* de son territoire et le principe de l'*« intangibilité »* des frontières héritées de la décolonisation, et en appellent au *« courage et à la détermination des forces armées »*. Ils reprennent en surenchérissant souvent les propos des hommes politiques hostiles à la communauté internationale et à la presse étrangère responsables de tous les maux du Zaïre.

« Des voix s'élèvent pour condamner cette action venue de l'extérieur mais aussi avec la complicité de la communauté internationale par des organisations humanitaires interposées. Ce qui nous arrive aujourd'hui n'est que la conséquence de notre politique d'hospitalité mal comprise par les bénéficiaires », estimait lundi soir Radio-Zaïre.

Frédéric Fritscher







Le dalaï-lama, chef spirituel et politique tibétain

«Un génocide culturel est en train d'avoir lieu au Tibet»

Dans un entretien au « Monde », le dalaï-lama se dit prêt à négocier avec Pékin sans conditions préalables

Le dalaï-lama est arrivé à Paris, lundi 28 octobre, pour une visite de deux jours dans la capitale française. Le chef spirituel tibétain devrait être reçu, mercredi à l'Assemblée nationale, par des députés et des sénateurs. Il devrait aussi rencontrer Lionel Jospin, au siège du Parti socialiste, et Jean Tiberi, à l'Hôtel de Ville, avant de participer à une émission télévisée (*lire aussi page 27*). Aucune rencontre officielle n'est prévue avec des représentants de l'Etat. Le gouvernement chinois a toutefois lancé, mardi 29 octobre, une mise en garde aux autorités françaises, leur demandant de *« respecter leurs promesses »* [de ne pas rencontrer le dalaï-lama] faute de quoi les relations entre les deux pays *« s'en ressentiront »*.

DHARAMSALA (Inde)
de notre envoyé spécial

« La répression continue au Tibet, mais vous persistez à proposer un dialogue avec Pékin. Y aurait-il encore un espoir d'amener les Chinois autour de la table des négociations ?

– En dépit de la dégradation de la situation au Tibet, ma position n'a pas changé : à partir du moment où des signes positifs émaneront du côté chinois, je suis prêt à négocier sans aucune condition préalable. Dans l'immédiat, il n'y a certes pas beaucoup d'espoir. Mais je pense qu'à terme les choses vont évoluer. Car la Chine est en train de changer.

» Les Chinois sont avant tout préoccupés par leur propre légitimité et, à cause de cela, ils veulent montrer au monde extérieur qu'ils sont un grand pays auquel personne ne peut dicter ses conditions. Mais le temps passe et les choses se calmeront. Peut-être peut-on espérer quelque chose après le prochain congrès du Parti communiste, l'année prochaine. Les Chinois devront définir une approche plus constructive, y compris par rapport au Tibet.

– On ne peut donc pas parler d'impasse...

– Non, je ne crois pas. Les Etats-Unis, l'Europe, s'efforcent de convaincre Pékin de dialoguer pour résoudre la question du Tibet.

– Les intérêts économiques des pays occidentaux avec la Chine semblent toujours prendre le pas sur la question des droits de l'homme au Tibet. N'êtes-vous pas déçu de l'attitude de l'Occident ?

– Non. Le Tibet est une cause juste, et si vous voyez les choses sous cet angle-là, vous vous dites : [l'Occident] devrait nous soutenir encore plus. On peut être déçu. Mais si vous élargissez votre perspective, vous comprenez que les nations doivent penser à leurs intérêts économiques. La Chine est un grand pays, et avoir de bonnes relations avec elle est essentiel. Personnellement, je suis convaincu que la Chine ne devrait pas être isolée. Elle devrait pleinement jouer son rôle dans le concert des nations.

> « Si perdre son indépendance est acceptable, en revanche, perdre sa culture, c'est impensable. »

– Mais vous affirmez que les Chinois se livrent à un véritable génocide au Tibet...

– Oui. Une sorte de génocide culturel est en train d'avoir lieu au Tibet. Et si perdre son indépendance est acceptable, en revanche, perdre sa culture, accepter la destruction de notre spiritualité, du bouddhisme tibétain, c'est impensable. Protéger l'héritage culturel du Tibet est devenu ma préoccupation principale.

» Celle des Chinois, c'est l'intégrité de la République populaire. Qu'ils s'occupent donc des questions de défense, des affaires étrangères, mais qu'ils donnent aux Tibétains la pleine responsabilité d'administrer leur pays...

» Le Tibet est un pays enclavé, très arriéré. Nous avons besoin de nous développer. Si nous travaillons de concert avec une grande nation comme la Chine, nous en retirerons un immense bénéfice. Ma position est donc claire : par le passé, le Tibet était un pays séparé. Mais les temps ont changé, notre pays a changé, le monde change. Il doit changer ! doit changer ! C'est pourquoi je suis en faveur de la *« voie du milieu »*, c'est-à-dire celle d'une attitude pragmatique.

– Mais cette *« voie du milieu »* n'a encore débouché sur rien de concret puisque les Chinois refusent de dialoguer. Pendant combien de temps encore pourrez-vous convaincre vos compatriotes qu'une *« association »* avec la Chine est possible, qu'ils doivent renoncer à l'indépendance et accepter le principe de la non-violence ?

– *(Rires)*. Oh ! ça ne sert à rien de dire : cinq ans ! dix ans ! Je suis contre la violence, absolument. *(Rires)* Je suis contre parce que, de toute façon, personne ne viendra jamais au secours du Tibet. Le Tibet ne sera jamais un nouveau Koweït. Et parce que je suis très déterminé sur cette question, les Tibétains me soutiennent. S'ils perdent confiance en moi, je ne sais pas ce qui se passera. Ils pourraient choisir la violence.

– Que se passera-t-il si la question du Tibet n'est pas résolue de votre vivant ?

– La lutte du peuple tibétain repose trop sur une seule personne, c'est-à-dire sur moi. C'est très dangereux. Le temps passe et je vieillis. Dans dix ans, j'aurai soixante-dix ans, dans vingt, quatre-vingts. Alors pas d'espoir : trop vieux ! Notre lutte n'est pas celle d'une famille, d'un homme. Si je mourais prochainement, ce serait certes un grand choc et la cause tibétaine en serait grandement affectée. Mais cela ne veut pas dire pour autant que la lutte pour la libération mourrait avec moi.

– Y aura-t-il un autre dalaï-lama après vous ?

– Cela dépend des circonstances. Si, lors de ma mort, les Tibétains sont encore en exil, ils voudront qu'un autre dalaï-lama soit désigné. Mais si nous retournons au Tibet de mon vivant et que les choses s'améliorent, une démocratie devra être établie, un gouvernement devra être élu. Dans ce cas, le dalaï-lama devrait devenir un symbole. Si nous obtenons l'autodétermination, je renoncerai à tous mes pouvoirs légitimes et je les remettrai au nouveau gouvernement élu.

– Vous avez annoncé la tenue d'un référendum, au cours duquel les Tibétains en exil devraient se prononcer sur leur soutien à votre politique, pour dire si oui ou non ils acceptent votre *« voie du milieu »*. Mais les choses semblent traîner en longueur. Pourquoi ?

– Nous sommes en train de préparer les conditions de l'organisation d'un tel référendum. Nous attendons les suggestions de la communauté tibétaine. Mais j'estime que la Chine traverse une période de turbulences et que ce n'est pas le bon moment pour nous prononcer de manière définitive. Si, à l'issue du référendum, les Tibétains disaient : *« Nous voulons l'indépendance ! »*, je leur expliquerais quelles sont mes vues sur la question. Mais s'ils persistaient [à ne rien accepter d'autre], je n'aurais alors plus de choix. C'est pourquoi je pense que le moment n'est pas approprié.

– Mais si la majorité des Tibétains finissait par rejeter votre *« voie du milieu »*, le concept d'une simple autodétermination, et s'obstinait donc à refuser tout compromis sur la question de l'indépendance, que feriez-vous ?

– Alors, je dirais aux Chinois : *« Discutez avec mon peuple directement. »* Et puis je prendrais ma retraite ! Ma retraite anticipée... *(Rires)* »

Propos recueillis par
Bruno Philip

La force tranquille du bouddhisme en France

On compte 600 000 pratiquants, dont 150 000 Français de souche ou naturalisés

SANS DOUTE vont-ils vite en besogne ceux qui pronostiquent pour le bouddhisme en Occident un avenir aussi souriant que le dalaï-lama, aujourd'hui hôte de la France. Le bouddhisme a mis six siècles (au premier millénaire après Jésus-Christ) avant de s'implanter durablement en Chine. Aussi comprend-on mal les impatiences et le gonflement de certains chiffres.

La France compte 600 000 bouddhistes, soit plus que les membres de la communauté juive et presque à égalité avec les protestants. Le signe le plus neuf de succès n'est pourtant pas dans l'effectif, mais dans la diversité de ce bouddhisme en France, pays qui accueille désormais toutes les composantes d'une religion fondée en Inde par Çakyamuni, dit Bouddha (*L'Eveillé*), il y a 2 500 ans, réputée pour son message de tolérance unique au monde et la rigoureuse discipline de vie de ses pratiquants.

Sur ce nombre de 600 000, les bouddhistes de souche française ou naturalisés ne sont pas plus de 150 000. La plupart sont d'origine extrême-orientale. Fuyant leur pays par vagues à partir des années 50, ils se sont réfugiés en France, surtout en région parisienne où ils animent des centres bouddhiques vietnamiens, cambodgiens, laotiens, comme celui de Ling Son à Joinville (Val-de-Marne). Grâce à leur religion, ces immigrés ont pu défendre leur identité. Un centre connaît depuis peu un large succès : c'est celui qu'anime le vietnamien Tich-Nat-Han, à Bergerac (Dordogne). Après avoir été expulsé de son pays, il s'est rendu aux Etats-Unis et en Allemagne où il a fait des disciples. Le bouddhisme pur et dur des origines qu'il propose lui vaut désormais de compter des fidèles d'origine française.

C'est pourtant le bouddhisme tibétain qui a le vent en poupe, si on en juge par l'augmentation du nombre des stages, des retraites traditionnelles de « trois ans, trois mois, trois jours » et la vitalité de ses principaux instituts : *Karma Ling* (dans l'ancienne Chartreuse d'Arvillard, en Savoie), *Dagpo Kagyu Ling* (à Saint-Léon sur-Vézère, en Dordogne) ou *Karma Ling* (près de La Boulaye, en Saône-et-Loire).

Ces centres sont animés par des lamas qui acccueillent des stagiaires, dirigent des retraites, assurent des enseignements ou traduisent des textes sacrés. L'occupation du Tibet, l'exil du dalaï-lama et le rayonnement du vénérable Kalou Rinpotche ont contribué à l'implantation de cette école bouddhique en France, pays qui, en Europe, compte le plus grand nombre de centres tibétains (environ quatre-vingt-cinq).

Le bouddhisme *zen* (terme qui désigne des pratiques de méditation, notamment *zazen*, en posture assise), d'origine japonaise, a été introduit, à partir de 1967, par le maître Deshimaru Taisen, mort en 1982, créateur de l'Association zen internationale (AZI) et principal « missionnaire » du bouddhisme en Occident. La France compte environ quatre vingts *dojos* (salles de méditation *zen*) et autres lieux de pratique, dont les plus fréquentés sont à Paris et surtout à la Gendronière (Loir-et-Cher), un temple devenu la base de départ du zen dans toute l'Europe. L'héritage du maître Deshimaru (mort en 1982) a été maintenu grâce à un autre pionnier, Roland Rech et, alors qu'il stagne au Japon, le bouddhisme *zen* se porte plutôt bien en France, à la surprise des Japonais eux-mêmes.

Reste la Soka Gakkaï, principalement implantée à Sceaux (Hauts-de-Seine) qui, malgré sa sulfureuse odeur de secte, regroupe aujourd'hui 6 000 adeptes en France. Elle s'inspire de l'enseignement d'un moine réformateur du bouddhisme au XIII[e] siècle, Nichiren, fondateur de l'école *Nichiren Shoshu*. La branche française a vainement tenté de prendre ses distances avec la puissante Soka Gakkaï impliquée dans des scandales politico-financiers au Japon. Sa réputation lui vient aussi d'un certain isolement par rapport à la famille bouddhiste.

FACILITÉ D'ADAPTATION

« Le bouddhisme n'est pas fait pour vous. Vous, vous avez le christianisme », disait en substance le dalaï-lama qui, en 1993, lors d'un précédent voyage en France, avait rencontré les évêques.

Des paroles que ceux-ci avaient jugées à la fois rassurantes et inquiétantes. Rassurantes : le bouddhisme ignore tout prosélytisme et n'a pas de plan d'expansion en Occident. Inquiétantes : un tel découpage du monde se heurte à la vision universelle du christianisme. Or, les bouddhistes sont déjà proportionnellement plus nombreux en France que les chrétiens dans les pays d'Extrême-Orient.

Comment expliquer ce succès ? Toute l'histoire du bouddhisme montre sa plasticité et sa facilité de pénétration d'aires culturelles qui lui étaient étrangères. Le bouddhisme a pu s'implanter en Chine et au Japon, en fécondant les traditions religieuses locales, comme le taoïsme et le confucianisme en Chine, le shintoïsme au Japon. Aujourd'hui encore au Japon, on « naît » shintoïste (le rituel shintoïste est préféré pour une naissance) et on « meurt » bouddhiste.

Le bouddhisme se définit par des techniques et des croyances destinées à atteindre des états de conscience différents et une sorte de calme mental. Elle propose une clé de compréhension du monde, où la frontière est floue entre le visible et l'invisible, entre la matière et l'esprit : d'où son attrait pour toute une clientèle intellectuelle et cultivée en Occident. Elle offre surtout une ligne de conduite spirituelle, dégagée de tout dogme, de toute croyance en un Dieu transcendant, de toute Eglise, ce qui lui vaut de séduire bien des déçus du christianisme. *« Le christianisme paie cher le fait de s'être laissé intellectualiser et réduit à un discours »*, dit un religieux qui anime à Paris des stages ouverts aux chrétiens et aux bouddhistes. La France est encore loin d'être recouverte de *stupas*, ces coupoles qui ressemblent à des fleurs de lotus sortis de terre. Mais on voit mal ce qui pourrait arrêter la force montante et tranquille du bouddhisme.

Henri Tincq

Le dirigeant libyen, M. Kadhafi, est en visite à Tunis

TUNIS. La consolidation des relations tuniso-libyennes et l'évolution de l'union maghrébine ont été au centre des entretiens, lundi 28 octobre, entre le président Zine El Abidine Ben Ali et le colonel Mouammar Kadhafi, arrivé par la route dans la journée à Tunis pour une visite officielle de *« plusieurs jours »*. Les deux hommes d'Etat ont également discuté de la crise opposant Tripoli à Washington, Londres et Paris à propos des affaires de Lockerbie et du Ténéré. La Libye est placé depuis quatre ans sous embargo aérien et militaire par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui exige l'extradition de deux Libyens suspectés d'être impliqués dans l'attentat contre un avion américain, en 1988 au-dessus de Lockerbie, en Ecosse (270 morts). La Djamahyria libyenne est également mêlée à un autre attentat survenu une année plus tard contre un appareil français au-dessus du Niger (170 morts). – *(AFP.)*

L'état de santé du dissident chinois Wei Jingsheng s'est gravement détérioré

PARIS. L'état de santé du dissident chinois Wei Jingsheng, condamné en 1995 à quinze ans de prison, s'est gravement détérioré ces derniers mois, a déclaré lundi 28 octobre sa sœur Shan Shan, de passage à Paris. Atteint d'un œdème au visage – qui aurait doublé de volume – en raison de problèmes cadiaques, M. Wei ne bénéficierait d'aucun traitement médical. La sœur du dissident est intervenue à l'occasion d'une conférence de presse organisée par un Comité international pour la libération de Wei Jingsheng, créé le même jour. Ce comité appelle à un *« réveil de l'opinion internationale »*, afin d'empêcher le gouvernement chinois de *« commettre l'irréparable »* à l'égard de M. Wei. Il attire aussi l'attention sur le cas d'autres dissidents en détention dont la santé est menacée : Wang Dan, Liu Nianchuen, Tang Yuanguan, Ulan Shaobu et Chen Ziming.

La Russie ne compte plus que 6 000 hommes en Tchétchénie

MOSCOU. La Russie a retiré presque toutes ses troupes de la République indépendantiste de Tchétchénie, à l'exception de deux brigades (soit environ six mille hommes) qui ont mission d'y rester, a affirmé, lundi 28 octobre, le commandant en chef par intérim des forces russes en Tchétchénie, le général Vladimir Soukhoroutchenko. Les Russes entretenaient encore quarante mille hommes en Tchétchénie, début octobre. Après avoir rencontré dimanche en Ingouchie (République caucasienne) le chef militaire tchétchène Aslan Maskhadov, le nouveau responsable du dossier tchétchène au Kremlin, Ivan Rybkine, a déclaré, lundi, que des élections en Tchétchénie ne seraient possibles que si la République était *« démilitarisée »*. Les dirigeants tchétchènes, qui veulent organiser des scrutins parlementaire et présidentiel le 27 janvier dans leur République, estiment de leur côté que *« des élections démocratiques et véritables ne seront possibles qu'après le départ total »* des troupes russes. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : le Parti démocrate du président albanais**, Sali Berisha, a affirmé, lundi 28 octobre, qu'il avait remporté la plupart des sièges aux élections municipales et communales organisées dimanche. Les démocrates déclarent avoir remporté vingt et une des vingt-deux mairies en jeu et soixante-treize des quatre-vingt-seize conseils communaux, lors d'un scrutin jugé dans l'ensemble libre et juste par les observateurs étrangers. – *(Reuter.)*

■ **ALLEMAGNE : en déplacement officiel en Indonésie**, le chancelier Helmut Kohl n'a pu rencontrer Mgr Carlos Belo, prix Nobel de la Paix 1996. L'évêque de Dili (capitale de Timor-Oriental), ne s'est pas rendu à une invitation du chancelier allemand à Djakarta, lundi 28 octobre, malgré l'entremise du nonce apostolique et de la hiérarchie catholique indonésienne. – *(Corresp.)*

■ **BELGIQUE : une grève générale de vingt-quatre heures**, à l'appel de la deuxième centrale syndicale du pays, la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB, socialiste), a perturbé lundi 28 octobre les secteurs public et privé. La FGTB entendait faire pression sur le patronat belge (FEB), alors que les partenaires sociaux doivent tenter de conclure avant le 4 novembre un accord interprofessionnel sur l'évolution des salaires en 1997 et 1998, après trois ans de blocage imposé par le gouvernement. – *(AFP.)*

■ **LITUANIE : plusieurs banques lituaniennes ont connu**, lundi 28 octobre, une pénurie de dollars, après que la droite, arrivée en tête aux législatives du 20 octobre, eut annoncé son intention, une fois parvenue au pouvoir, de faire flotter le litas par rapport au dollar. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **CISJORDANIE : un Palestinien de dix ans a été battu à mort par un colon israélien.** Hilmi Shushi a été frappé à la tête et battu, alors qu'il se rendait à l'école, dimanche 27 octobre. Le colon, responsable de la sécurité dans la colonie de Hadar Beita, a affirmé qu'il avait été la cible de jets de pierres. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le beau-frère du premier ministre Benyamin Nétanyahou** a démissionné du Likoud, dimanche 27 octobre, en accusant M. Nétanyahou d'avoir *« trahi »* son électorat. Hagi Ben-Artzi, frère de Sara Nétanyahou, suspecte le premier ministre d'être prêt à faire évacuer en partie la ville palestinienne d'Hébron – où sont installés quatre cent cinquante juifs extrémistes – par l'armée israélienne. Cette évacuation, prévue par les accords de Washington de 1995, aurait dû survenir en mars. – *(AFP.)*

L'Union européenne se prémunit contre d'éventuelles sanctions commerciales américaines

Les Quinze passent à l'action contre les lois D'Amato-Kennedy et Helms-Burton

Réunis à Luxembourg, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE) se sont mis d'accord, lundi 28 octobre, sur un arsenal législatif leur permettant de riposter aux sanctions commerciales unilatérales que pourraient prendre les Etats-Unis aux termes des législations Helms-Burton et D'Amato-Kennedy. La première concerne les relations commerciales avec Cuba, la seconde les projets pétroliers en Iran et en Libye.

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Confirmant l'intention manifestée avant l'été, les ministres des affaires européennes des Quinze, réunis à Luxembourg, ont adopté un dispositif législatif qui permettra à l'Union européenne (UE) de réagir de façon efficace dans le cas où les lois Helms-Burton et D'Amato-Kennedy, déjà approuvées par le Congrès des Etats-Unis, seraient effectivement appliquées. Les Quinze, qui se heurtaient de la part du Danemark à une objection de nature politico-juridique, sont parvenus à la surmonter.

La loi Helms-Burton prévoit des pénalités pouvant revêtir la forme d'amende contre les entreprises de pays tiers faisant des affaires avec Cuba. Elle a pour objectif avoué de renforcer l'embargo déjà imposé à l'île par les Etats-Unis. La loi D'Amato menace de sanctions les entreprises qui investiraient plus de 40 millions de dollars dans des projets pétroliers ou gaziers en Iran et en Libye.

D'entrée de jeu, les Européens, fermement soutenus pas les Canadiens et les Mexicains eux aussi directement concernés, ont dénoncé ces législations extraterritoriales américaines, contraires aux règles du commerce extérieur. Les Quinze ont d'ailleurs introduit – à ce stade, uniquement dans le cas de la loi Helms-Burton – une action devant l'organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale de commerce (OMC). Le titre III de la loi Helms-Burton, le plus contesté, permet à une entreprise américaine s'estimant lésée, par exemple parce qu'un concurrent européen est devenu propriétaire de biens lui ayant jadis appartenu et qui furent ensuite nationalisés par le régime castriste, d'attaquer ce concurrent devant les tribunaux américains. Le président Clinton qui, apparemment, a signé cette loi à son corps défendant, a décidé, en août, dans un souci d'apaisement, de suspendre provisoirement l'application du titre III. Mais la simple existence de la loi constitue une menace paralysante pour les entreprises. Ce que cherchent donc les Européens, c'est l'abrogation de la loi.

Le règlement approuvé en principe lundi (son adoption formelle devrait suivre dans les prochains jours) protégera les entreprises européennes, dans la mesure où il leur permettra, si elles sont frappées d'une amende, de s'indemniser en prélevant l'équivalent sur les actifs possédés en Europe par la société américaine à l'origine du litige.

Le processus législatif concernant la loi D'Amato-Kennedy n'a pas encore été mené à son terme, mais bien que la menace soit là d'une nature un peu différente, le dispositif adopté par l'UE est conçu pour pouvoir également contrer une éventuelle action américaine.

Philippe Lemaître

Washington : « Inapproprié »

Le département d'Etat a réaffirmé, lundi, que les Européens devraient s'occuper davantage des droits de l'homme à Cuba au lieu de prendre des mesures de représailles contre la loi Helms-Burton, qui renforce l'embargo américain contre ce pays. *« Nous ne pensons pas qu'il soit approprié pour les Européens de riposter »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat Nicholas Burns. Il a répété que les Etats-Unis considéraient *« pouvoir appliquer* (la loi Helms-Burton) *d'une manière qui satisfasse à leurs obligations internationales »*. Il a ajouté que Washington *« souhaitait voir les Européens discuter davantage des droits de l'homme à Cuba ». – (AFP.)*

Un émissaire au mandat encore imprécis pour le Proche-Orient

LUXEMBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

L'actuel ambassadeur d'Espagne à Tel Aviv, Miguel Angel Moratinos, a été désigné, lundi 28 octobre, par les ministres des affaires étrangères des Quinze, comme émissaire de l'Union européenne (UE) au Proche-Orient avec mission de contribuer, autant que faire se peut, à la relance du processus de paix. *« Cette décision représente une grande victoire de l'Union européenne et un certain succès de la diplomatie française »*, a déclaré Hervé de Charette, le ministre français des affaires étrangères.

Le diplomate espagnol, qui a joué un rôle de premier plan dans la préparation des conférences de Madrid (laquelle a lancé le processus de paix en 1991) puis de Barcelonne (le partenariat euro-méditerranéen en 1995), passe pour être un excellent connaisseur de la région et un homme au caractère bien trempé. Une qualité nécessaire quand on sait qu'Israéliens et Américains refusent d'associer l'Europe aux conversations politiques en cours. *« Notre idée n'est pas de nous asseoir à une table où l'on ne veut pas de nous. Mais je ne crois pas qu'il y ait à notre égard* [de la part d'Israël et des Etats-Unis] *une attitude bloquée »*, a encore estimé M. de Charette.

Pourtant, le ministère israélien des affaires étrangères a immédiatement fait savoir qu'Israël ne veut pas entendre parler de l'émissaire de l'UE, et les Etats-Unis ont répété qu'ils constituent *« les seuls intermédiaires »* acceptés par les deux parties. Au-delà de ces réticences, M. Moratinos ne pourra pas ignorer non plus les divergences de lecture que font les Etats membres du mandat qu'ils viennent de lui confier.

DIVERGENCES MINIMISÉES

Klaus Kinkel, le ministre allemand des affaires étrangères, dont c'est apparemment la préoccupation obsessionnelle, a souligné qu'il ne devrait pas s'immiscer dans les conversations bilatérales et qu'il était important pour l'Europe de ne pas se désolidariser des Etats-Unis. Selon M. de Charette, au contraire, l'UE devrait co-parrainer le processus de paix dans la mesure où, parmi les pays extérieurs de la zone, c'est elle et ses intérêts vitaux qui sont le plus directement concernés. *« Ce n'est pas encore fait, mais cela finira par venir »*, a conclu le ministre, confiant. Il a tenu à minimiser les divergences subsistant entre les positions des Quinze, en rappelant que depuis la déclaration de Venise, en 1980, l'Europe défend avec constance la même doctrine à propos du Moyen-Orient.

Ph. L.

Victor Tchernomyrdine endosse « le poids de la direction» de la Russie

M. Eltsine a annulé ses rendez-vous de la semaine

MOSCOU
de notre correspondante

Après l'annonce, lundi 28 octobre, de l'annulation de toutes les réunions de travail de Boris Eltsine dans l'attente de son opération, le *« poids de la direction de l'Etat »* s'est reporté sur le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, qui assure, selon la Constitution, l'intérim en cas de vacance du pouvoir. Cette précision, non dénuée d'importance, ne fut cependant pas donnée par le porte-parole officiel de la présidence, Sergueï Iastrjembski. C'est ce dernier qui a révélé, lors de son point de presse, lundi au Kremlin, que *« la préparation de l'opération de Boris Eltsine est entrée dans sa phase finale »* et que de nouveaux examens médicaux l'empêcheront d'être visible *« cette semaine »*. Mais cela ne signifie pas *« pour l'instant »*, a-t-il dit, que le président ait transféré ses pouvoirs constitutionnels à M. Tchernomyrdine.

C'est donc la chaîne de télévision privée NTV, devenue depuis six mois la chaîne officieuse du Kremlin, qui s'est chargée dans la soirée d'apporter les précisions qu'elle juge rassurantes, par la voix de son présentateur vedette, Evgueni Kissilev. Selon lui, l'annonce faite par M. Iastrjembski *« signifie »* que c'est M. Tchernomyrdine qui porte depuis lundi *« tout le poids de la direction de l'Etat »*. C'est pourquoi ce dernier fut choisi, pour la première fois, comme sujet de reportage dans le cadre de l'émission *« le héros du jour »* de la chaîne. Un reportage de vingt minutes qui avait tous les aspects d'un clip électoral. On y voyait Viktor Stepanovitch dans sa datcha, dans sa cuisine avec son épouse et ses petits-enfants, dans son salon en train de jouer un air populaire russe sur un accordéon.

Il s'agissait du premier interview « intimiste » du premier ministre, qui est cependant apparu aussi terne et peu éloquent que d'habitude – un défaut qu'il a lui-même admis. Cette image de l'homme *« qui ne parle pas mais qui agit »* est sans doute la seule qui puisse être construite autour de lui dans le registre positif, but manifeste de la chaîne NTV dont 30 % appartiennent à Gazprom, la firme géante russe créée par M. Tchernomyrdine.

AU SOMMET

La veille, Evgueni Kissilev avait pourtant expliqué aux Russes que l'éclipse provisoire du président mettait le pays entre les mains de deux hommes, MM. Tchernomyrdine et Tchoubaïs : il les a présentés, organigramme à l'appui, à égalité au sommet de l'échelle. NTV ne peut être soupçonnée d'infidélité envers le second, le chef de l'administration présidentielle, Anatoli Tchoubaïs, dont elle a exécuté jusque-là toutes les commandes dans le domaine de l'information. La correction intervenue lundi, mettant en valeur le seul premier ministre, devait donc répondre à un plan concerté au sommet entre les deux hommes.

La prestation consentie lundi par le premier ministre indique que ces efforts risquent d'être peu concluants. Alors que le jeune chef de l'administration présidentielle, auquel les Russes sont supposés ne pas pardonner d'avoir organisé la privatisation en Russie, commence à sortir de l'ombre télévisuelle où il s'est jusqu'à présent cantonné.

La semaine dernière, ce fut un premier voyage officiel à Saint-Pétersbourg, où il a tenu une conférence de presse et se rendit, avec son épouse, à un concert pour rencontrer le célèbre couple Rostropovitch. Lundi, il devait poursuivre sa tournée à Arkhangelsk, dans le nord – et y rencontrer un vieil ennemi, le maire de Moscou, Iouri Loujkov (un *« épais brouillard »* couvrant la ville les a obligés à reporter ce programme, selon l'agence *Itar-Tass*).

Tout cela entre dans le cadre de la campagne lancée au Kremlin pour donner aux Russes l'impression que les déchirements au sommet de l'Etat sont une page du passé. Et que cet Etat renoue avec la force perdue depuis des années.

Lundi, le président a trouvé le temps, avant de se soumettre à ses ultimes examens médicaux, d'allonger la liste. Il a signé un ordre d'exclure des rangs de l'armée son ex-garde du corps préféré, Alexandre Korjakov. Ce dernier s'est rendu coupable de multiplier les interviews où il accuse M. Tchoubaïs de l'avoir supplanté en ayant monopolisé l'accès au président par le canal de sa fille, Tatiana. Ce qui fut officiellement qualifié lundi de *« calomnies à l'égard du président de sa famille »*, dont les rapports avec M. Korjakov sont un thème d'une sensibilité extrême.

Que Boris Eltsine ait souhaité mettre, lundi, un point final à ce sujet pourrait signifier qu'une décision d'opérer rapidement le président a déjà été prise. En tous cas, M. Tchoubaïs a modifié son programme pour être cette semaine à Moscou.

Sophie Shihab

Une charte Russie-OTAN d'ici au début 1997

La Russie et l'OTAN vont signer *« soit une charte, soit un accord »* définissant leurs relations *« d'ici au début 1997 »*, a annoncé le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, dans un entretien publié mardi 29 octobre par l'agence Interfax. Selon M. Solana, le document pourrait comporter trois parties : *« une déclaration, une deuxième partie contenant les mécanismes de consultation et une troisième contenant les mécanismes de coopération »*.

Aucun responsable de l'OTAN ou de la Russie n'avait jusque-là avancé une date quant à la conclusion d'un tel accord. La Russie exige un tel document avant tout éventuel élargissement de l'OTAN et insiste pour qu'il ait une valeur juridique contraignante, lui donnant *de facto* un droit de regard sur les décisions de l'Alliance, ce que le quartier général de l'OTAN a toujours refusé. – *(AFP)*

Etats-Unis : à Toledo, « Quand Jeep va, tout va »...

TOLEDO (Ohio)
de notre envoyé spécial

C'est peut-être là, sur les bords du lac Erié, dans ce bassin de l'industrie automobile – autant dire au cœur de l'Amérique – que tout est parti : où la reprise de la croissance américaine pourrait-elle être plus visible ? Les gens de Toledo, intarissables lorsqu'il s'agit de raconter la *success story* du décollage économique de leur ville et de leur région, aiment à y croire. Après tout, pourquoi pas ?

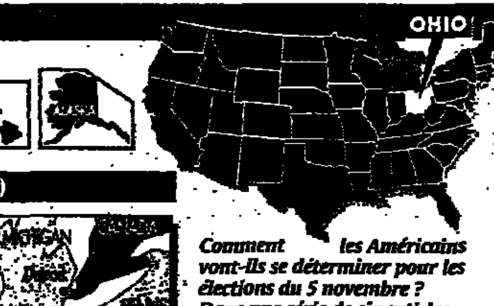
Rick Weddle, président de la Regional Growth Partnership, une initiative engagée en 1993 pour relancer l'économie locale, tient une volée de statistiques à la disposition du visiteur : *« L'emploi n'a jamais été aussi élevé depuis vingt-cinq ans*, explique-t-il, *le chômage, à 4,8 %, se situe à son plus bas niveau depuis vingt-deux ans, et les ventes à l'exportation ont progressé de 18 %. Nous sommes sortis de la récession avec un moteur économique beaucoup plus performant, à tel point que le modèle de Toledo a été copié dans le Midwest. »*

RENOUVEAU INDUSTRIEL

Quant à l'origine d'un tel « miracle », nul ne conteste son diagnostic : *« C'est à Jeep que tout a commencé. »* Jeep : un nom qui, après Coca-Cola, est la marque déposée la plus connue et la plus symbolique de l'Amérique. *« Du monde ! »*, corrige-t-on à Toledo. Lorsque, en 1987, Chrysler a racheté American Motors à Renault (qui l'avait acquis en 1979), Jeep était dans la corbeille. Encore qu'il ne s'agissait pas vraiment, au-delà du nom prestigieux, d'un cadeau : relations de travail notoirement conflictuelles, chiffre d'affaires en chute libre, productivité très médiocre.

L'histoire de la convalescence, puis du renouveau industriel de Jeep (premier employeur local, avec cinq mille sept cents salariés), se confond avec le décollage économique de Toledo et du comté de Lucas. Partant, on peut facilement extrapoler ce qui s'est passé dans le Midwest, voire dans le reste des Etats-Unis. Lorsque, le mois dernier, un Bill Clinton visiblement ravi a salué la première augmentation du revenu moyen des Américains en six ans, il aurait pu préciser que l'essentiel de cette progression (+ 2,7 % en 1995), avait pour origine le Midwest industriel, une région électoralement importante.

Les stratèges démocrates n'ont pas été longs à exploiter ces chiffres, et ceux du Parti républicain ont vite compris : pour eux, il s'agissait de fort mauvaises nouvelles, que Mark Berling, le représentant du Parti républicain pour le comté de Lucas, résume ainsi : *« Le problème de Bob Dole*, explique-t-il, *c'est que les gens ne sont pas assez mécontents de la situation économique. En pleine récession, sa proposition de baisser les impôts de 15 % aurait fait mouche. Aujourd'hui, les gens ne croient pas qu'il pourrait réussir son pari d'équilibrer le budget tout en allégeant les impôts, et surtout ils se disent : à quoi bon ? »*



Comment les Américains vont-ils se déterminer pour les élections du 5 novembre ? Dans une série de six articles, nous avons choisi d'interroger les habitants de Toledo (350 000 hab.), une ville moyenne de l'Ohio. Après avoir évoqué la place de l'Etat* (le Monde *du 29 octobre), nous abordons aujourd'hui la situation économique.

Et si certains experts sont dubitatifs quant à la responsabilité propre du chef de la Maison Blanche dans la création de quelque dix millions et demi d'emplois en quatre ans, M. Clinton a réussi à convaincre une majorité de l'électorat que les choses *« vont dans la bonne direction »*. Aussi M. Clinton engrange-t-il les bénéfices électoraux de cet optimisme national. A Toledo, les raisons qui expliquent un tel phénomène pourraient se résumer à ce dicton local : *« Quand Jeep va, tout va. »*

Deux facteurs sont à la base du renouveau de Toledo et de sa région. D'abord la création de la Regional Growth Partnership, qui a consisté à coordonner les investissements publics et privés et à atteler tous les agents économiques à la même tâche, celle du développement de la région. Jusque-là, explique Rick Weddle, *« chacun s'efforçait de créér des emplois dans son coin, et cela ne marchait pas »*.

Il a fallu inculquer une culture de l'investissement productif et modifier le climat social. C'est dans ce domaine que Jeep a joué un rôle d'entraînement. Lorsqu'il est devenu clair que l'existence même de l'usine était en jeu, le United Auto Workers (UAW, le syndicat des travailleurs de l'automobile) a compris qu'un *aggiornamento* syndical était inévitable. *« Les durs n'étaient plus aux commandes*, explique Sandy Isenberg, présidente du gouvernement local, *et la nouvelle génération de syndicalistes a compris que le prix d'un refus du changement serait très lourd. Un certain passé de luttes syndicales était mort. »*

Aujourd'hui, syndicat et patronat ont une même ambition : améliorer la compétitivité de l'entreprise et gagner la bataille de l'exportation. *« C'est un marché global »*, reconnaît Ron Conrad, le patron du syndicat UAW de Chrysler-Jeep. Joe Tomasi, ancien responsable régional de l'UAW, est aujourd'hui le directeur du Center for Labor-Management Cooperation, une structure bipartite qui s'efforce de créer un environnement favorable à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de travail.

Des initiatives locales ont donc favorisé, à Toledo, le retour de la croissance. Mais, dans l'Ohio comme dans le reste de l'Amérique, on a mis longtemps à y croire : il y a trois mois, le pessimisme national l'emportait encore très largement.

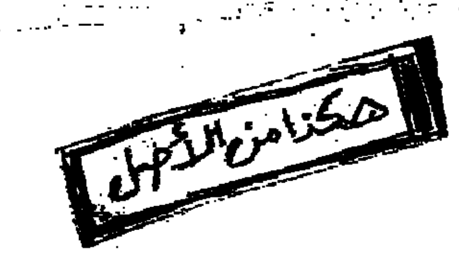
CYCLES ÉCONOMIQUES

« Les gens ont toujours tendance à réagir avec excès durant les cycles économiques, explique Rick Weddle, *comme poussés par une force d'inertie, leur état d'esprit met du temps à s'adapter aux réalités, d'autant plus lorsque la presse les conforte dans le sentiment que les choses vont mal. Puis, en faisant leurs comptes, ils s'aperçoivent que leur niveau de vie a progressé : heureusement pour Bill Clinton, ils l'ont réalisé à temps. »*

C'est bien ce qui fait enrager le républicain Mark Berling : *« Voilà notre malchance ! En plus*, soupire-t-il, *Bill Clinton fait une superbe campagne, et Bob Dole est si vieux... Tout cela*, ajoute-t-il, *alors que les gens reconnaissent qu'ils n'ont pas confiance dans la parole du président ! Désespérant, non ? »*

Laurent Zecchini







L'Italie refuse l'élargissement du Conseil de sécurité à l'Allemagne et au Japon

L'ambassadeur Paolo Fulci a fait de ce combat une affaire personnelle

Le rapport sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, présenté ce mardi 29 octobre, ne conclut pas sur cette question délicate. Il a dû intégrer l'hostilité de certains à la désignation de l'Allemagne et du Japon comme membres permanents du Conseil, contre laquelle l'ambassadeur italien mène une véritable croisade.

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

Avant l'arrivée de Francesco Paolo Fulci comme ambassadeur d'Italie à l'ONU, l'Allemagne et le Japon étaient quasiment certains d'obtenir, tôt ou tard, un siège permanent au Conseil de sécurité. Mais avec lui, tout semble remis en cause.

« Il y a trois ans, on parlait toujours de l'Allemagne et du Japon comme s'ils étaient déjà membres permanents ; j'ai immédiatement compris que ce genre de discours était une sérieuse menace pour l'Italie, reléguée ainsi en seconde classe. » De cela, l'ambassadeur Fulci a fait une affaire personnelle. Il aurait même un jour tapé du poing sur la table en s'exclamant : *« Ma ! nous aussi on a perdu la guerre ! »* Mais son argumentation est aussi plus réfléchie : *« La démocratie doit exister entre les nations,* dit-il ; *il ne faut pas ajouter un surcroît de puissance à ceux qui sont déjà puissants, d'autant que placer Bonn et Tokyo sur le même pied que les cinq puissances nucléaires pourrait leur donner des idées : l'appétit vient en mangeant ! »*

Voyant ainsi remis en cause ce que l'on nomme désormais *« le rafistolage »* (*« quick fix »*) initialement envisagé, consistant à n'élargir le Conseil qu'à deux nouveaux membres permanents, certains grands, comme la France, ont proposé la formule dite « 2 + 3 », selon laquelle on ferait entrer aussi trois puissances régionales. Cette idée fait sourire Paolo Fulci : *« Quels trois ? Vous voyez le Pakistan accepter que l'Inde, le prétendant, accède pour l'éternité au Conseil de sécurité ? l'Argentine ou le Mexique admettre le Brésil ? Et quel pays africain accepterait de donner un droit de veto pour toujours au Nigeria ou a l'Egypte ? »* L'argument a fait mouche sur tous les continents.

UN RAPPORT PROCÉDURAL

C'est ainsi que naquit la seule idée capable de faire l'unanimité entre les partis politiques italiens : Rome proposa d'élargir le Conseil de sécurité à dix nouveaux membres non permanents, s'ajoutant aux dix actuels. Ces nouveaux sièges seraient réservés aux trente moyennes puissances, dont la rotation serait plus rapide qu'aujourd'hui. Les petits pays – parmi lesquels certains n'ont jamais siégé au Conseil – y trouveraient leur compte aussi, puisque, moins nombreux, ils seraient plus souvent membres non permanents (pour deux ans).

La proposition italienne a un autre avantage, d'ordre financier : pour être parmi les trente, il faudrait consentir une augmentation de 7,5 % de sa contribution, ce qui équivaudrait à ce que l'Allemagne et Japon auraient payé en tant que membres permanents. Plus de 70 pays auraient déjà exprimé leur intérêt pour cette formule ; il lui en faudrait 124 (deux tiers des membres de l'Assemblée générale) pour être adoptée.

« Je vous le promets, poursuit Paolo Fulci, *même à la retraite, je continuerai à consacrer toutes mes forces à cette croisade. J'irai partout dans le monde, je dépenserai jusqu'à mon dernier sou pour que l'Italie ne soit pas un second couteau. »* Grâce en partie à cette croisade, le rapport du groupe de travail sur la réforme du Conseil de sécurité qui devait être présenté à l'Assemblée générale mardi 29 octobre reste purement procédural, le groupe ayant décidé, une fois de plus, de poursuivre ses travaux. *« A supposer que l'on s'accorde sur l'augmentation du nombre des membres permanents, la seule adjonction de pays industrialisés serait jugée inacceptable »*, dit ce rapport. Et il ajoute : *« Les avis sont également partagés sur la nécessité de redresser le déséquilibre actuel en ajoutant des membres non permanents représentant les pays en développement. »*

Paolo Fulci n'a peut-être pas tort quand il lance : *« La vérité, à mon avis, c'est que les cinq Grands sont finalement ravis de rester entre eux. »*

Afsané Bassir Pour

L'Espagne poursuit résolument son plan de privatisations

L'Etat se désengagera, d'ici à 1999, d'importants groupes comme Repsol (pétrochimie), Telefonica ou Endesa (électricité). L'opération est plus délicate pour la compagnie aérienne Iberia

MADRID
de notre correspondante

Le gouvernement conservateur espagnol de José Maria Aznar entend poursuivre l'ambitieux plan de privatisations proposé en juin dernier. A cette fin, il est en train de mener une vaste opération de restructuration de son secteur public. Même si ce dernier a un poids déjà sensiblement inférieur à ce qu'il représente dans d'autres pays européens, notamment en France, en raison de la politique de « désinvestissement » largement amorcée par le précédent gouvernement socialiste, l'actuelle équipe au pouvoir désire maintenir et amplifier le mouvement. Dans la perspective de la monnaie commune européenne, l'Espagne, qui veut prendre le train de l'Euro dans les wagons de tête, s'est dotée du plus drastique des budgets d'austérité. Elle compte sur les 24 milliards de francs que devrait rapporter son plan de privatisations pour se donner un peu de marge de manœuvre.

Afin de ne pas saturer le marché en 1997, certaines opérations seront décalées dans le temps, ce qui pourrait être le cas de la privatisation de Tabacalera (tabacs et agroalimentaire), évoquée pour 1998. Cette stratégie de *« privatisations par paliers »* laisserait le temps de renforcer et assainir les groupes concernés, comme pour le géant de l'électricité Endesa, qui a effectué deux OPA très contestées sur la Sevillana et Fecsa. Mais il s'agit aussi, de manière plus hypothétique, de jeter, à travers certaines fusions, les bases de *« multinationales espagnoles »*, un projet qui tient à cœur au parti de M. Aznar.

PRÉCISIONS

Le ministre de l'industrie, Josep Piqué, a donné quelques précisions, au cours d'un voyage à Santa Cruz de Ténérife, le 27 octobre : l'Etat, a-t-il confirmé, achèvera de privatiser au cours du premier semestre 1997 les entreprises Telefonica (secteur des télécommunications, dont 21 % seront mis sur le marché) et Repsol (Pétrochimie), 22e entreprise pétrolière mondiale, dont il détient encore 10 % des parts. Quant à Argentaria (groupe bancaire et financier), 25 % seront vendus au cours du deuxième semestre.

Le sort d'Endesa, dont plus de 60 % sont encore aux mains des pouvoirs publics et dont le chiffre d'affaires flirte avec les 34 milliards de francs, a été légèrement retardé par l'introduction de mesures de « libéralisation » dans le secteur. Une première tranche, concernant environ 20 % du groupe, sera placée en Bourse d'ici à la fin de l'année 1997 ; une seconde, d'environ 20 % également, suivra au cours du 1er trimestre 1998 ; et la dernière tranche sera mise sur le marché en 1999. Enfin, en ce qui concerne la compagnie d'aviation Iberia, qui emploie quelque 20 000 salariés et dont la situation financière, en raison notamment de rachats risqués en Amérique latine, n'est pas excessivement brillante, les opérations se révèlent délicates. Le ministre de l'industrie a suggéré une solution qui passe par l'établissement d'alliances internationales.

Marie-Claude Decamps

« Vache folle » : violente polémique entre la Commission et le Parlement européen

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

La troisième audition publique de la commission d'enquête du Parlement européen sur l'encéphalopathie spongiforme (ESB ou maladie de la « vache folle ») a été marquée, lundi 28 octobre, par une violente polémique entre les deux principales institutions européennes que sont le Parlement et la Commission. Après les déclarations de José Happart, député socialiste wallon et membre de la commission d'enquête du Parlement, qui avait accusé publiquement plusieurs des fonctionnaires britanniques de la direction générale de l'agriculture d'avoir privilégié les intérêts de leur pays au détriment de la santé publique européenne (*Le Monde* du 29 octobre), la Commission européenne a saisi l'occasion de la seconde audition de Guy Legras, le patron de cette direction, pour répliquer.

Avant de répondre aux questions des parlementaires, M. Legras a, *« sur instruction »*, lu une déclaration dans laquelle la Commission européenne considère comme *« inacceptable que la probité de ses fonctionnaires soit mise en cause de cette façon par voie de presse »* et accuse M. Happart d'avoir abusé *« des règles qui régissent le fonctionnement »* de la commission du Parlement. Affirmant que M. Happart *« n'a apporté aucune preuve à ses allégations »*, la Commission européenne demande comment ce dernier *« peut conserver sa qualité de membre de la commission d'enquête, compte tenu des positions qu'il a adoptées, qui doivent porter préjudice aux conclusions de cette commission »*.

M. Legras a également indiqué que Jacques Santer, président de la Commission européenne, allait protester par écrit auprès du président du Parlement européen *« dans les jours qui viennent »*.

La demande de sanction de l'exécutif bruxellois a été rejetée par les parlementaires. *« Il est inacceptable que la Commission puisse qualifier d'abus la liberté d'expression d'un parlementaire européen,* s'est indigné M. Laignel, député socialiste français. *C'était un choix initial. Ou nous étions une commission d'enquête à huis clos, ses membres étant tenus aux règles du secret, ou nous étions une commission d'enquête ouverte, ce qui impliquait une totale liberté d'expression que nul ne saurait mettre en cause, surtout pas ceux qui sont, aujourd'hui, au cœur de l'enquête, c'est-à-dire la commission exécutive. (...) Depuis le début de cette enquête,* a-t-il ajouté, *nous avons déjà eu un certain nombre d'exemples de pressions de la Commission. »*

Jean-Yves Nau

Affrontement franco-allemand

La France et l'Allemagne se sont à nouveau affrontées sur la question de la « vache folle », lundi 28 octobre à Luxembourg, où les ministres de l'agriculture des Quinze s'efforçaient de se mettre d'accord sur les aides à apporter aux éleveurs affectés par la chute des cours de viande. *« L'Allemagne est en complet désaccord avec nous »*, a déclaré Philippe Vasseur, le ministre français, en réaffirmant sa volonté d'obtenir des mesures de compensations suffisantes pour les pertes des éleveurs. Ce désaccord vient alourdir le contentieux sur la crise de la « vache folle » entre Paris et Bonn, qui se sont déjà livré ces dernières semaines une petite guerre sur l'utilisation d'abats dans les farines animales.

COMPTES SOCIAUX Les députés devaient entamer, mardi 29 octobre, l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Pour la première fois, le Parlement va ainsi se prononcer sur les comptes sociaux, et plus particulièrement sur l'objectif de dépenses d'assurance-maladie pour 1997, fixé par le gouvernement à 600,2 milliards de francs. ● LA MAJORITÉ est réservée sur ce texte. L'UDF compte influencer les débats mais s'avère trop divisée pour pouvoir réellement peser. ● LES LOBBIES du cognac et des casinos, contestant la hausse des prélèvements sur les alcools forts ou la taxe sur les gains de jeux, comptent obtenir satisfaction au cours d'ultimes arbitrages interministériels. ● LES MÉDECINS SPÉCIALISTES et les cliniques organisent une semaine morte dans les Alpes-Maritimes. ● LES DÉPENSES d'assurance-maladie ont baissé de 0,4 % en septembre.

L'UDF aborde divisée le débat sur le financement de la Sécurité sociale

Les députés examinent à partir de mardi 29 octobre un projet de loi qui vise à maîtriser l'évolution des dépenses d'assurance-maladie. La majorité est réservée alors que les groupes de pression se mobilisent

APRÈS AVOIR LONGTEMPS réclamé un droit de regard sur les comptes sociaux de la nation, après avoir approuvé, au printemps dernier, une révision constitutionnelle qui leur confiait cette mission inédite, les députés sont aujourd'hui réservés devant ces nouvelles responsabilités.

Le premier projet de loi de financement de la Sécurité sociale, dont l'examen doit commencer mardi 29 octobre, a été relativement peu amendé en commission, si ce n'est sur ses dispositions les plus catégorielles. L'UDF compte faire adopter quelques modifications, mais ses divisions sont réelles. Ainsi, malgré une ultime réunion de ses élus, lundi soir, pour harmoniser les positions, il n'y aurait pas d'amendements *« labellisés »* UDF, mais seulement des amendements individuels. Patron des députés UDF, Gilles de Robien devrait demander un vote *« solennel »* sur le projet de loi, officiellement *« pour en signifier l'importance »*, sans doute aussi pour brider les ultralibéraux de son groupe.

La majorité est embarrassée. Parce qu'il lui est demandé d'avaliser, pour 1997, un déficit de 29,7 milliards de francs des comptes sociaux – au lieu du retour à l'équilibre initialement programmé par Alain Juppé – et ce, grâce à un plan d'économies de 17,5 milliards de francs. Parce que le retour à l'équilibre, selon les prévisions révisées du gouvernement, ne se fera que progressivement, un léger excédent de 7,8 milliards de francs en 1999 devant succéder à un déficit de 12,3 milliards en 1998. Parce que certaines mesures de redressement prévues – qu'il s'agisse des taxes sur l'alcool, des prélèvements sur les gains des jeux, ou de l'élargissement de l'assiette de la contribution sociale généralisée à tous les revenus du patrimoine –, risquent de s'avérer impopulaires.

Enfin, l'objectif de 600,2 milliards de francs fixé pour les dépenses d'assurance-maladie en 1997, soit une hausse de 1,7 %, quand la commission des comptes de la Sécurité sociale prévoit encore une progression de 2,9 % en 1996, paraît présomptueux à certains élus et dangereux politiquement. Cet objectif trace en effet un cadre dans lequel devra s'inscrire l'évolution des dépenses de médecine de ville, qui constituera une référence opposable aux praticiens sous peine de sanctions. Cruel, Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis) a fait ses comptes : *« Imaginez ! Si le calendrier est respecté, les médecins fautifs devront reverser 7 000 à 8 000 francs à la veille des élections législatives... »*

René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine) a traduit, en commission des affaires sociales, le sentiment général. *« La majorité des orateurs expriment plus leurs souhaits pour le projet de loi de l'an prochain que leur enthousiasme pour celui actuellement en discussion »*, constatait-il. Bruno Bourg-Broc, président (RPR) de cette commission et rapporteur du texte, tente, depuis plusieurs jours, de minimiser les états d'âme. *« Ce projet de loi est une première, nous sommes en rodage »*, souligne-t-il. *« Ce n'est pas au moment où le Parlement conquiert un nouveau droit qu'il faut hésiter »*, ajoute-t-il.

Les critiques énoncées relèvent de la forme et du fond. Sur la forme, la technicité de ce texte de trente-trois articles a désorienté les parlementaires. Elle refléterait, selon certains, une approche trop comptable de la part du gouvernement. A l'UDF, Jean-Luc Préel (Vendée) dit vouloir recentrer *« le débat sur l'homme et le malade »*. Le rapport du gouvernement, qui traduit les grandes orientations de la politique sanitaire, devait permettre de quitter le royaume des chiffres et de débattre du *« qualitatif »*. Il a été jugé *« assez décevant »* par M. Bourg-Broc lui-même, qui compte en proposer la simplification.

Sur le fond, trois sujets cristallisent l'irritation. La persistance des déficits, d'abord, contre laquelle devrait partir en guerre une frange ultralibérale de la majorité, emmenée par Hervé Novelli (UDF-PR, Indre-et-Loire), un proche d'Alain Madelin. Isolé au sein de son groupe, M. Novelli est en lutte ouverte avec M. Préel, le porte-parole de l'UDF sur ce texte. La division au sein des rangs UDF rend difficile un « coup politique » de la confédération.

Un amendement de M. Novelli, prévoyant qu'en 1998 les objectifs de dépenses ne pourraient pas dépasser les prévisions de recettes, a été rejeté en commission.

L'objectif fixé pour les dépenses d'assurance-maladie paraît présomptueux à certains élus

La commission a retenu toutefois un amendement de Francisque Perrut (UDF, Rhône) sans valeur contraignante puisqu'il stipule que, à compter de 1998, les recettes doivent être fixées en fonction des dépenses. Selon M. Préel, M. Novelli poursuit un objectif bien précis : *« Montrer que la protection sociale ne peut pas être équilibrée et aller vers des assurances privées. »*

Rapporteur de la commission des finances, Charles de Courson (UDF-FD, Marne) a estimé, quant à lui, que le Parlement pouvait fixer le principe du retour à l'équilibre, mais à condition de prévoir expressément les économies correspondantes.

Le financement des déficits à venir suscite encore des interrogations dans la majorité comme dans l'opposition. Aucune indication n'est donnée dans le texte sur le mode de financement des 65 milliards de francs résultant du déficit 1997 et de la part du déficit 1996 non prise en charge par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

Le mode de fixation de l'objectif de dépenses maladie constitue un autre sujet de débat, plusieurs députés, à l'instar de Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne) ou de M. Bartolone, ayant mis en cause ses bases de calcul. Pour M. Bartolone, le Parlement risque ainsi de *« faire le sale boulot »*, c'est-à-dire de cautionner un chiffre aux bases incertaines.

Enfin, des élus UDF, comme M. Préel, vont plaider pour une modification de l'assiette des cotisations patronales, souhaitant l'asseoir sur la valeur ajoutée ou l'excédent brut d'exploitation. D'autres, comme Charles Gheerbrandt (UDF-FD, Pas-de-Calais), réclament une accélération du transfert des cotisations assurance maladie sur la CSG. Là aussi, l'UDF n'est pas unie. Selon M. Préel, une telle accélération *« affolerait les détenteurs de capitaux »*.

Caroline Monnot et Jean-Baptiste de Montvalon

Baisse des dépenses en septembre

Après des baisses de 0,1 % et 0,3 % en juin et juillet, une stabilisation en août, les dépenses d'assurance-maladie ont baissé de 0,4 % en septembre. *« On constate pour le quatrième mois consécutif une stabilisation ou une baisse marquée des dépenses d'assurance-maladie »*, explique la Caisse nationale d'assurance-maladie. L'évolution en septembre est due à la fois à un ralentissement sensible des dépenses de la médecine libérale (– 0,5 % pour les remboursements d'honoraires médicaux et – 0,4 % pour les prescriptions) et à une diminution des versements aux hôpitaux publics (– 0,3 %). Pour les seules dépenses de médecine libérale, la tendance actuelle *« réduit fortement le risque de dépassement de l'objectif de 2,1 % fixé aux médecins pour 1996 »*, estime la CNAM.

Les lobbies font le siège de l'Assemblée nationale

DE CONCILIABULES en réunions interministérielles, les dernières heures précédant l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale ont donné lieu à d'ultimes négociations avant que ne soient rendus les derniers arbitrages sur quelques points conflictuels.

Lors de leurs travaux en commission, les députés se sont longuement penchés sur les articles 12 et 14 du texte du gouvernement, qui prévoient d'instituer des contributions portant notamment sur l'alcool et les jeux. En commission des affaires sociales, Jean-Pierre Foucher (UDF-FD, Hauts-de-Seine) et Bernard Bosson (UDF-FD, Haute-Savoie) ont obtenu la substitution d'un droit d'entrée *dans les casinos, assorti d'un prélèvement* sur chaque opération de change effectuée par les joueurs, au système prévu par le gouvernement, qui souhaitait asseoir la CSG sur 300 % du produit brut des jeux des appareils automatiques exploités dans les casinos.

En commission des finances, Arthur Paecht (UDF-PR, Var), soutenu notamment par Augustin Bonrepaux (PS, Ariège), et René Garrec (UDF-PR, Calvados), ont fait adopter un amendement visant à supprimer le multiple de 300 % inscrit dans le texte. Jacques Myard, député RPR de la 5e circonscription des Yvelines – qui comprend notamment le champ de courses de Maisons-Laffitte –, en a profité pour poser, en commission des affaires sociales puis en commission des finances, le problème de la contribution instituée sur le pari mutuel.

Soutenus par les défenseurs des différentes eaux-de-vie, les députés « cognaquiers » sont eux aussi montés au créneau pour tenter de tirer les alcools forts du mauvais pas que constituerait, pour eux, un assujettissement à la CSG. En raison de la contradiction avec les objectifs de santé publique mis en avant par le gouvernement, la tâche était rude. Avant d'accepter, à l'initiative notamment de Germain Gengenwin (UDF-FD, Bas-Rhin), le principe d'une taxe sur les premix, la commission des affaires sociales a examiné, avant de le rejeter, un amendement du même auteur visant à exonérer les eaux-de-vie de fruits...

DANGERS ET PERVERSITÉS

Yves Rispat (RPR, Gers), rejoint par M. Bonrepaux, a défendu en commission des finances *« l'armagnac, le cognac et le calvados »*, et, partant, l'emploi de *« 100 000 personnes »*. Charles de Courson (UDF-FD, Marne), rapporteur de la commission, a reconnu que *« la concentration des impôts sur les boissons posait un problème réel »*. Une réunion de conciliation devait avoir lieu sur ce sujet, mardi matin à Matignon.

Les médecins ne sont pas en reste. La Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) a écrit à chaque député pour dénoncer les *« perversités et dangers réels du rationnement des soins »* qu'elle croit déceler dans le projet de loi. L'Union des professions de santé libérales indique, dans un courrier adressé le 12 octobre à ses adhérents, qu'*« il est essentiel que la loi de financement ne soit pas votée »*. *« Nous aurons la liste nominative des votes que nous publierons*, menace-t-elle. *Ils doivent le savoir. »* Des praticiens ont déclenché une opération *« blocage de fax »*, inondant les télécopieurs des députés de communiqués.

Devant cet activisme, et malgré le soutien apporté au plan Juppé par les généralistes de MG France, certains élus de la majorité font leurs comptes. Hervé Novelli a adressé aux médecins de sa circonscription une missive dans laquelle il indique qu'il n'a pas voté le plan Juppé et qu'il pourrait ne pas voter la loi de financement de la sécurité sociale.

C. M. et J.-B. de M.

Alpes-Maritimes : la semaine morte des spécialistes et des cliniques

NICE
de notre correspondant

Le corps médical des Alpes-Maritimes lance, du 28 octobre au 3 novembre, la grève la plus spectaculaire qu'il ait jamais connue. Durant une semaine, la quasi-totalité des médecins spécialistes fermeront leur cabinet, les vingt-deux cliniques du département refuseront des admissions en urgence et reporteront toutes les consultations et opérations programmées. Toutefois, elles garantiront la continuité des soins pour les personnes hospitalisées ou qui ont un traitement en cours. Certaines assureront les accouchements. Les médecins généralistes suivront de manière sporadique le mouvement.

Le « collectif médical », créé le 10 octobre, veut ainsi se livrer à une simulation grandeur nature de ce qui se passerait, selon lui, si le plan Juppé était mis en place. *« Nous refusons la gestion comptable de la santé*, explique Jean-Charles Guiran, cardiologue. *Quand un médecin aura dépassé son quota de patients dans l'année, il ne pourra plus recevoir de malades. Ce sera une fermeture de fait de son activité médicale »*.

MAÎTRISE « MÉDICALISÉE »

Les infirmiers, les kinésithérapeutes et les pharmaciens ont rejoint le « collectif médical ». Dans le Var, un collectif semblable à celui des Alpes-Maritimes vient d'être créé. A la maîtrise « comptable », les médecins veulent opposer la maîtrise « médicalisée ». Celle-ci est basée sur des médicaments moins chers et sur les références médicales opposables (RMO), qui, dans le souci de rationaliser les coûts, indiquent le traitement et les analyses à prescrire pour un diagnostic.

Durant cette semaine morte, un message identique sera diffusé sur tous les répondeurs téléphoniques des médecins en grève, expliquant l'opposition au *« rationnement des soins »* et orientant les patients sur les services d'urgence : le 15 (le SAMU), ou le 18 (les pompiers).

Les hôpitaux des Alpes-Maritimes s'attendent à recevoir davantage de malades. Les effectifs des urgences et de certains services seront augmentés.

Au SAMU, les équipes qui réceptionnent les appels et celles des médecins régulateurs seront renforcées. *« Si le malade ne trouve pas son médecin, il appelle le 15*, explique le docteur Christian Favier, directeur du SAMU. *Soit nos équipes interviendront comme pour une urgence lourde, soit nous enverrons les médecins d'associations de garde qui ne feront pas grève, soit nous donnerons un conseil médical. Toutes les dispositions sont prises pour qu'il n'y ait aucun risque »* et que personne ne soit privé de soins.

Jean-Pierre Laborde

Les personnels des casinos en colère

Plusieurs milliers d'employés de casinos accompagnés de leurs patrons ont manifesté, lundi 28 octobre, à Nantes, Caen, Bordeaux, Marseille et Clermont-Ferrand pour protester contre les nouvelles modalités de taxation des recettes des établissements de jeu, introduites dans la loi de financement de la Sécurité sociale. Le gouvernement compte en effet prélever la contribution sociale généralisée (CSG), à hauteur de 3,4 %, non plus sur le *« produit brut »* qui demeure entre les mains des casinos après rémunération des joueurs, – ce qui représente de 10 % à 15 % des mises –, mais sur une assiette élargie. Pour les responsables du syndicat patronal Casinos de France, il s'agit d'un *« triplement »* de la CSG qui menacerait entre 5 000 et 10 000 emplois. Alors que l'Etat prélève déjà 52 % du *« produit brut »* au titre des impôts sur les jeux, les nouveaux prélèvements, CSG et RDS, pourraient porter cette part à 64,7 % du total, selon les professionnels des jeux.

En Charente et dans le Gers, les alcooliers se rebiffent

ANGOULÊME et AUCH
de nos correspondants

On s'est beaucoup mobilisé, lundi 28 octobre, dans les régions où sont fabriqués les alcools, depuis la zone du cognac jusqu'à celle de l'armagnac, en passant par la Normandie ou la Mayenne, fières de leur calvados et de leur pommeau. *« Pensez-vous que le coca-cola demeurerait une boisson internationalement connue si demain il n'y avait plus de coca-cola aux Etats-Unis ? Que le gouvernement continue, et le cognac va disparaître du marché français. Après quoi, il disparaîtra aussi sur la scène internationale »*. Directeur de Cognacs Camus, Antoine Cuzange ne décolère pas face au projet gouvernemental d'augmenter la taxe sur les alcools forts pour venir en aide au budget de la Sécurité sociale.

Lundi, trois cents personnes ont investi pacifiquement la préfecture de la Charente à Angoulême. Accompagnés de parlementaires, conseillers municipaux et représentants de la profession, quelques cent cinquante maires de la zone de production de cognac, qui avaient fermé leurs hôtels de ville, ont prié le préfet de faire savoir au gouvernement qu'ils attendaient l'annulation pure et simple de cette taxation supplémentaire.

Cette mobilisation est sans précédent en Charente. Elle traduit le malaise d'une région où le cognac est le fer de lance de l'économie. Or, depuis dix ans, toutes les grandes maisons de négoce (Martell, Courvoisier, Hennessy, Rémy-Martin) appartiennent à des grands groupes. Leurs effectifs fondent et les centres de décision se sont éloignés de la Charente. Les rapports entre le négoce et la viticulture sont devenus parfois tendus. Et pour cause : on compte sept ans de stocks dans les chais.

UNE HAUSSE « INJUSTE »

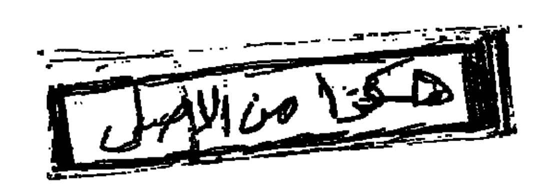
Le projet d'augmentation de la taxe sur les alcools forts a donc mis la région en émoi. Francis Hardy, maire (RPR) de Cognac, ancien député, vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes, estime que *« le pouvoir manque singulièrement d'imagination et ses fonctionnaires méconnaissent manifestement les régions »*. Selon le bureau national interprofessionnel du cognac, le dernier relèvement de 16 % des taxes en 1993 avait entraîné une chute significative sur le marché français. Pour M. Cuzange, cette nouvelle hausse est *« injuste parce qu'elle ne touche ni les bières ni le vin, et parce que le rhum bénéficie d'une taxation préférentielle »*.

Si le projet était voté tel quel, l'Etat empocherait sur chaque bouteille de cognac, toutes taxes comprises, 48,6 % du prix de vente total. A Segonzac, au cœur de la Grande Champagne, là où est produit le meilleur breuvage, les conversations tournent, depuis des semaines, autour de cette taxation. *« Nous sommes tous concernés. Ici, il n'y a pas d'autres emplois que ceux liés au cognac. Les gens qui ont un travail sont dans les vignes ou dans les maisons de négoce. Sans eux, tout s'écroule »*, résume Christian Ganne, qui tient la supérette du bourg.

Dans le Gers, lundi, en solidarité avec les viticulteurs et négociants, l'association des maires a organisé une opération *« mairies mortes »* contre la surtaxation de l'armagnac. Dépassant les clivages politiques, la protestation des édiles a été suivie au-delà du pays armagnaçais et de ses capitales, Condom et Eauze. Selon la préfecture, deux cents communes sur quatre-cent-soixante-trois avaient fermé leurs portes.

Autour de trois appellations contrôlées – bas-armagnac, haut-armagnac, tenarèze –, l'armagnac concerne, dans le seul Gers, 1 500 viticulteurs et dégage 500 millions de francs de chiffre d'affaires. *« Mais en comptant les emplois induits, on peut estimer qu'il fait vivre 15 000 familles »*, explique Max Dupuy, directeur du bureau national interprofessionnel. *« Nous voulons échapper à la taxation car nous ne sommes pas responsables de l'alcoolisme »*, plaide Pierre Salamens, président du syndicat des négociants. *« Si le projet vise à récupérer 1,5 milliard, il n'atteindra pas son but car la baisse des ventes sera supérieure à la hausse du prélèvement »*, rappelle la motion d'Eauze, adoptée par l'interprofession et les élus locaux.

Ivan Drapeau et Daniel Hourquebie



Le maire de Paris gèle la vente du domaine privé afin d'éviter la dispersion des biens juifs confisqués

Jean Tiberi fait rechercher l'origine des logements appartenant à la Ville

A la suite des révélations sur l'existence de biens confisqués aux juifs pendant l'occupation dans le domaine privé de la Ville de Paris, le conseil municipal a unanimement soutenu la décision de M. Tiberi de ne vendre aucun logement tant que leurs origines de propriété n'en auront pas été clairement définies. Ces biens confisqués ne se trouveraient pas seulement, d'après Lucien Finel (RPR), dans le Marais.

LES CONSEILLERS DE PARIS ont décidé, lundi 28 octobre, de faire la lumière sur la manière dont les biens confisqués aux juifs durant l'Occupation sont entrés dans le domaine privé de la Ville. Jean Tiberi, maire (RPR), a ouvert la séance en déclarant : *« Il faut être clair et sans ambiguïté. Il y a eu des spoliations de juifs. Cela est inacceptable, scandaleux et ignoble »*, avant d'annoncer l'interruption des ventes tant que l'origine de chaque logement n'aura pas été établie.

Il a par ailleurs indiqué qu'il rencontrerait les associations représentatives de la communauté juive et de déportés ainsi que des historiens. M. Tiberi a aussi retiré de l'ordre du jour les deux délibérations de « congés pour vendre » dans des immeubles, 8-10 et 12-14, rue François-Miron (4e arrondissement) et il a annoncé la suspension des ventes entamées lors des précédents conseils. En revanche, il n'a pas évoqué les logements gérés par certaines sociétés d'économie mixte (SAGI et RIVP notamment), qui pourraient aussi provenir de confiscations.

Parmi les 163 conseillers de Paris, seul Lucien Finel (RPR), ancien résistant et adjoint au maire chargé de l'eau et de l'assainissement, pouvait intervenir en tant que témoin de cette époque. *« J'habitais rue Saint-Antoine*, raconte-t-il. *C'est grâce à l'information d'un cousin communiste que ma mère, ma sœur et moi, nous avons échappé à la rafle du 16 juillet 1942. Lorsque je suis rentré du maquis en novembre 1944, notre appartement était occupé par des gens que je ne connaissais pas. Deux années de procédure ont été nécessaires pour le récupérer. »*

GÉNÉALOGIE

Selon M. Finel, le processus était toujours le même : pour fuir les persécutions ou parce que leurs biens avaient été confisqués, les juifs abandonnaient leurs logements, qui étaient revendus ou attribués à des familles venant quelquefois des zones évacuées.

A la fin de la guerre, ceux qui avaient survécu et qui ont eu la patience d'entreprendre les démarches nécessaires ont généralement pu récupérer leurs biens. Ce sont donc les logements de ceux qui sont morts dans les camps et dont les enfants ont aussi disparu, ou qui étaient trop jeunes pour faire valoir leurs droits, qui sont tombés dans le domaine privé de la préfecture de la Seine puis de la Ville de Paris. Personne n'est actuellement capable d'évaluer le nombre de logements que cela représente. En revanche, le phénomène n'est sans doute pas circonscrit au quartier du Marais, dont les habitants étaient rarement propriétaires de leurs appartements ; des cas de spoliations ont aussi pu se dérouler dans les 16e, 7e et 8e arrondissements, où étaient installés des membres de professions libérales, plus aisés.

Selon Georges Sarre (MDC), *« toutes les pièces concernant les saisies sont déposées dans 5 500 cartons aux Archives nationales. La consultation en est possible sur dérogation. Par ailleurs, le fichier dit du "sommier foncier" permet de tracer la généalogie des biens immobiliers à Paris »*. Les services de la Ville de Paris vont donc devoir se livrer à un travail de bénédictin afin de retracer l'histoire de chacun des logements qui dépendent de son domaine privé.

Il se posera ensuite la question du devenir de ces biens. Dans certains cas, peut-être retrouvera-t-on de lointains héritiers des propriétaires spoliés. Et le reste ? *« A l'exemple de ce qui se fait pour les biens que la Suisse doit rembourser et qui vont à des institutions juives représentatives sur le plan mondial, les logements pourraient être vendus et le produit de la vente mis à la disposition des institutions juives françaises »*, suggère M. Finel.

Cette affaire permet à M. Tiberi de resserrer des liens avec la communauté juive, avec les représentants de laquelle il entretient des relations étroites depuis longtemps, en tant qu'adjoint de Jacques Chirac et comme maire du 5e, où se situe le siège de l'Espace Rachi, un centre culturel juif. Sur le plan historique, elle confronte les Parisiens à leur histoire pendant et après l'occupation. *« Il y a un devoir de vérité*, estime Henri Malberg, président du groupe communiste. *Par exemple : la terrible continuité entre l'administration parisienne du temps de Pétain et de Hitler et l'administration préfectorale à la Libération. »*

Françoise Chirot

Selon le RPR, François Léotard mène « une stratégie personnelle »

LES CRITIQUES DE FRANÇOIS LÉOTARD, dimanche 27 octobre, à l'égard du gouvernement (*Le Monde* du 29 octobre) ont suscité les sarcasmes du RPR et du Parti socialiste. Pierre Bédier, délégué général du RPR, a répondu le 28 octobre que son parti *« en a marre »* de se faire *« insulter par ceux qui sont contents de trouver nos bataillons électoraux au moment des législatives »*, estimant que M. Léotard mène une *« stratégie personnelle »* pour revenir au gouvernement. Jean-François Copé, député et maire RPR de Meaux (Seine-et-Marne), a demandé *« à partir de combien de ministres UDF considérera-t-on que l'UDF est bien servie ? »*. Pour Patrick Stefanini, secrétaire général adjoint du RPR, les propositions du président de l'UDF – référendum, dissolution ou remaniement ministériel – ne répondent pas au problème du chômage. Seul Adrien Zeller, député UDF-FD du Bas-Rhin, a jugé que les propositions de M. Léotard faisaient partie *« des choses que l'on se dit entre quatre yeux »*.

Ironisant sur M. Léotard qui a voté la confiance au gouvernement, le 2 octobre, et le critique aujourd'hui, François Hollande, porte-parole du PS, a estimé qu'*« Alain Juppé porte sans doute une responsabilité formelle »* de la crise de confiance actuelle, mais que *« ce qui est en cause, c'est la politique du président de la République »*.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : 61 % des Français jugent que les choses iraient ni mieux ni moins bien si la gauche était aujourd'hui au pouvoir,** révèle un sondage Ipsos réalisé auprès de 953 personnes les 25 et 26 octobre, pour le compte de l'émission « Franchement » sur France 2. 19 % des personnes interrogées pensent que les choses iraient mieux, 14 % qu'elles iraient moins bien et 6 % sont sans opinion. 51 % des sympathisants du PS pensent que les choses iraient ni mieux ni moins bien si leurs responsables revenaient aux affaires. 60 % des sympathisants communistes pensent qu'elles iraient mieux.

■ **MAJORITÉ : Olivier Stirn a appelé, lundi 28 octobre,** à la création d'une *« structure »* regroupant au sein de la majorité présidentielle les *« chiraquiens de gauche »* et qui ne se reconnaissent *« ni dans le projet RPR-UDF, ni dans les propositions socialistes »*. L'ancien ministre de Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand estime que *« la politique suivie par Jacques Chirac depuis dix-huit mois permet une nouvelle ouverture »* au centre gauche.

■ **TOULON : le conseil d'Etat a confirmé,** lundi 28 octobre, l'élection du maire FN de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, qui avait été annulée le 15 décembre 1995 par le tribunal administratif de Nice. Celui-ci avait estimé illégale la désignation par le maire, comme mandataire financier, de l'un de ses colistiers, Jean-Claude Poulet-Dachary, décédé depuis. La législation a été modifiée par la loi Mazeaud qui prévoit que, dans un tel cas, le candidat tête de liste n'est plus susceptible d'être déclaré inéligible et *« démissionnaire d'office »*.

■ **FRONT NATIONAL : Marc Blondel, secrétaire général de FO,** a refusé de participer à un débat télévisé prévu mardi 29 octobre, par la chaîne LCI avec Bruno Mégret, délégué général du Front national. M. Blondel *« avait uniquement accepté de s'exprimer sur les propos tenus par M. Mégret dans le journal* Le Monde *sous le titre* « le syndicalisme officiel n'est plus légitime" », précise FO.

■ **BROUTARDS : une délégation de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA),** reçue lundi 28 octobre à l'Elysée, a trouvé Jacques Chirac *« tout à fait déterminé »* à obtenir de l'Union européenne un *« complément de prime »* en faveur des éleveurs de broutards.

■ **FORCE OUVRIÈRE : estimant qu'il faut *« accroître la mobilisation »*,** le bureau confédéral de FO a appelé, lundi 28 octobre, à *« l'organisation de manifestations à la mi-novembre, dans les principales villes des départements permettant aux salariés du privé et du public, aux chômeurs et aux retraités d'exprimer leurs revendications »*. La commission exécutive de FO précisera le 5 novembre si elle entend proposer des actions communes aux autres confédérations.

L'UDF réclame une pause dans les dépenses sociales parisiennes

*« **IL EST TEMPS** de freiner ce qui est devenu au fil des années un véritable emballement. Il n'est plus possible de continuer à ce rythme, sauf à augmenter encore la fiscalité, et cela les Parisiens ne le supporteront pas »*, a déclaré Jacques Dominati (UDF), premier adjoint au maire, lors du débat sur la politique sociale de la Ville de Paris, lundi 28 octobre.

Comme la plupart des communes, la capitale subit depuis quelques années une hausse des dépenses de ce secteur : elles s'élèvent à 8 milliards de francs, soit le quart du budget. M. Dominati a indiqué que, *« de 1992 à 1996, on observe que la part des dépenses sociales dans l'ensemble des dépenses parisiennes est passée de 23,9 % à 27,4 % »*. Le président du groupe Paris-Libertés, qui y inclut l'effort dans le domaine du logement, estime que *« la dépense est de 4 504 francs par habitant »*. L'UDF souhaite une *« harmonisation des aides »* – il en existe quatre-vingt-onze sortes – *« pour les concentrer sur les plus démunis »*. Le premier adjoint de Jean Tiberi dénonce aussi des *« abus »* liés notamment à l'utilisation de la carte Paris Santé, qui permet à certaines familles de se soigner gratuitement. *« Ce qui doit nous guider désormais, c'est le souci de dépenser mieux »*, a conclu M. Dominati.

TROIS SECTEURS PRIVILÉGIÉS

Jean Tiberi avait préalablement confirmé son intention de limiter à 5 % par an la croissance des dépenses sociales et la pression sur la fiscalité des Parisiens. Il privilégie trois secteurs d'interventions : l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées et les handicapés. Il a annoncé l'expérimentation d'un *« interlocuteur social unique »* dans le 20e arrondissement et d'un deuxième service de *« médiation familiale »*, dans un quartier en difficulté, dont le choix n'a pas encore été fait. Pour lutter contre l'exclusion, il souhaite la mise en place d'un schéma régional (*Le Monde* du 29 octobre).

Pour l'opposition, Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, a estimé que la politique proposée ne prend pas en compte *« les grandes évolutions apparues ces dernières années »*, notamment la féminisation des SDF et le développement des familles monoparentales. Il souhaite, notamment, la création d'antennes de jour au sein du SAMU social et *« un encadrement humain accru »*.

F. Ch.

Le « pantouflage » des fonctionnaires sous surveillance

Une commission a refusé 6 % des passages dans le privé

LES CONDITIONS du « pantouflage » des hauts fonctionnaires sont, à nouveau, examinées devant le Conseil d'Etat, à l'occasion du cas de Jean-Pascal Beaufret, ancien chef de service à la direction du Trésor, nommé sous-gouverneur du Crédit foncier (*Le Monde* daté 27-28 octobre). Pourtant, le passage des cadres de l'Etat vers le privé ou les entreprises publiques exerçant leurs activités dans le secteur concurrentiel est, depuis le 16 mars 1995, soumis au contrôle d'une commission de déontologie, présidée par un conseiller d'Etat, Michel Bernard.

Ce dispositif est encore sujet à des améliorations, que la commission recense elle-même dans le premier rapport d'activité qu'elle vient de transmettre au gouvernement. Elle y remarque notamment que son contrôle ne porte pas sur les activités professionnelles exercées par un fonctionnaire dans le cadre d'un « détachement », position dans laquelle se trouve M. Beaufret. Cette position statutaire est, en général, réservée au service dans une autre administration ou dans une entreprise publique, la « mise en disponibilité » correspondant, quant à elle, au passage dans une entreprise privée.

C'est le 16 mars 1995 qu'a été installée la commission de déontologie instaurée par la loi du 29 janvier 1993 voulue par Pierre Bérégovoy pour lutter contre la corruption. Cette commission doit être obligatoirement consultée pour *« apprécier la compatibilité avec leurs fonctions précédentes des activités que souhaitent exercer en dehors de leur administration des fonctionnaires de l'Etat »*.

Entre mars 1995 et mars 1996, la commission a rendu 552 avis, dont 6 % étaient défavorables. Le décret de février 1995 précise qu'il existe deux cas d'incompatibilité. Le premier, d'inspiration pénale, se réfère aux liens qui ont existé au cours des cinq dernières années entre le fonctionnaire et l'entreprise dans laquelle il souhaite travailler : s'il était chargé de surveiller ou de contrôler cette entreprise, ou encore de passer des marchés ou des contrats avec elle, il y a incompatibilité.

INCOMPATIBILITÉS

La commission a considéré que l'exercice de responsabilités au sein d'un cabinet ministériel n'attestait pas de la participation à un mécanisme de surveillance ou de contrôle de l'entreprise privée. *« Ainsi le départ de l'ancien secrétaire général adjoint de la présidence de la République* [Anne Lauvergeon], *de l'ancien directeur de cabinet d'un premier ministre* [Nicolas Bazire] *ou de l'ancien directeur de cabinet d'un ministre des finances* [Patrice Vial] *vers une banque d'affaires pour y exercer des fonctions de direction en qualité d'associés gérants n'ont-ils pas paru constituer une méconnaissance des interdictions posées »*, indique-t-elle.

La commission a en revanche opposé une incompatibilité au projet de départ vers une entreprise publique privatisée d'un chef de bureau de la direction du Trésor qui, ayant été chargé d'examiner les problèmes de financement des entreprises publiques dans les domaines du pétrole, des mines, de la sidérurgie et de la chimie, avait procédé à l'instruction des dossiers relatifs aux cessions de participations, à la fixation du prix de l'action et à la privatisation de cette entreprise.

Le deuxième cas évoqué par le décret prend en considération les liens futurs susceptibles de s'établir entre l'administration et l'entreprise embauchant un de ses membres. La commission doit évaluer s'il existe un risque que l'exercice d'une activité privée compromette le fonctionnement normal, l'indépendance ou la neutralité du service public dans lequel l'intéressé servait précédemment. Elle a estimé qu'il fallait éviter que le fonctionnaire ne soit confronté à son ancien service et à ses anciens collègues, au nom de son entreprise ou en qualité de conseil ou d'avocat pour le compte de tiers.

Elle a ainsi autorisé le départ dans un cabinet d'avocats de l'ancien secrétaire général de la présidence de la République (Hubert Védrine), sous réserve que l'intéressé soit plus spécialement chargé de relations avec les organisations internationales et les gouvernements étrangers. Mais elle a estimé que l'ancien directeur du cabinet d'un ministre du commerce extérieur, ministre des postes et télécommunications, ne pouvait exercer une fonction de conseil aux entreprises étrangères souhaitant s'implanter en France ou prendre des participations dans des entreprises françaises.

Rafaële Rivais

Les députés fidèles à Jacques Chirac fêtent l'anniversaire de sa candidature

L'UNE APRÈS L'AUTRE, les gardes rapprochées du président de la République montent à la rescousse. Après la *« garde du cœur »*, mobilisée par Bernard Pons lors du dîner des « Amis de Jacques Chirac » (*Le Monde* du 17 octobre), voici que reprend du service la garde parlementaire des mauvais jours. Celle qui, sous le nom de « Rassemblement et fidélité », était née à l'été 1994, alors que Jacques Chirac n'était pas encore candidat à l'élection présidentielle, tandis qu'Edouard Balladur commençait à le devenir un peu trop. Rassemblés aujourd'hui au sein du Club du 4 novembre, les députés RPR chiraquiens de toujours seront reçus à l'Elysée... le 4 novembre, date anniversaire de la déclaration de candidature de l'ancien maire de Paris.

« Il s'agissait, il y a deux ans, de rester fidèle à Chirac quels qu'aient été les sondages. Après une période de sommeil, nous avons décidé de nous retrouver pour faire passer à Jacques Chirac le message du terrain. Il faut lui permettre de toucher du doigt la France profonde, de ne pas être déconnecté », explique l'un de ses fondateurs, Jean Ueberschlag, député (RPR) du Haut-Rhin. *« Nous ne sommes ni un fan-club, ni des anciens combattants*, ajoute son compère Marc Fraysse (RPR, Rhône). *Il faut qu'à un moment donné, quelqu'un se substitue à la technocratie de Bercy, échappe à la vision comptable des choses, et esquive tous les filtres. »*

Exclusivement composé de députés RPR, le Club du 4 novembre souhaite aujourd'hui s'élargir à d'autres élus, et à des représentants de la « société civile ». Il veut mettre au service du chef de l'Etat, mais aussi du premier ministre, un *« baromètre-propositions »* destiné à synthétiser les aspirations du *« terrain »*. Les premières mesures climatiques enregistrées par le baromètre sont plutôt moroses : *« Les plus caparaçonnés commencent à être atteints par le doute »*, résume M. Ueberschlag.

Cécile Chambraud

LOGEMENT La classique « trêve hivernale » en matière d'expulsions locatives s'ouvrira le 1er novembre. Malgré le flou statistique, les conflits pour impayés de loyers apparaissent en nette progression, même s'ils ne débouchent que rarement sur une expulsion. Le projet de loi contre l'exclusion sociale prévoit une meilleure prévention de ce phénomène.

● CES CONFLITS constituent souvent l'ordinaire des tribunaux d'instance. Ainsi, à Lagny (Seine-et-Marne), en une matinée, vingt-quatre affaires de ce type seront traitées. Les familles tentent alors, auprès du juge, de renégocier leurs dettes locatives.

● LES HUISSIERS, et leurs méthodes parfois expéditives, sont régulièrement mis en cause par les associations spécialisées. A Evry (Essonne), des organismes HLM se sont adressés à un cabinet réputé pour ses interventions musclées en attendant le jugement du tribunal.

45 000 ménages menacés d'expulsion attendent la « trêve hivernale »

Les conflits pour impayés de loyers ne cessent de progresser. Malgré la complexité des procédures, plus de 130 000 « commandements à quitter les lieux » sont adressés chaque année. Le 1er novembre marque, pour ces familles, le début d'un sursis de quelques mois

ILS SONT 45 000 ménages à attendre cette date comme une délivrance. Chaque année, la *« trêve hivernale »* pendant laquelle les expulsions sont illégales commence le 1er novembre. Le répit dure juqu'au 15 mars de l'année suivante. Pendant cette période, seules peuvent être expulsées les familles *« dont le relogement peut être assuré dans des conditions suffisantes, respectant l'unité et les besoins des familles »*.

Avec la crise économique et la montée de la précarité – notamment dans le parc HLM –, les expulsions locatives, qui constituent l'ordinaire des tribunaux d'instance, se sont multipliées. On peut toutefois difficilement prendre la mesure exacte du phénomène. Les victimes de l'expulsion vivent leur situation comme une maladie honteuse et leur sort est laissé dans le flou. Flou des nombres, d'abord, rarement actualisés ou jamais diffusés, comme ceux du ministère de l'intérieur. Flou des procédures et des textes ensuite, d'une extrême complexité, souvent contradictoires, ce qui a pour effet de légitimer, chez certains huissiers de justice, des pratiques à la limite de la légalité, dénoncées sans relâche par les associations spécialisées.

Le projet de loi de cohésion sociale, rendu public le 30 septembre, prévoit d'améliorer *« la prévention des expulsions »* en demandant, notamment, aux préfets de dresser un bilan annuel des expulsions dans leur département. Mais on peut douter de l'avenir de cette mesure de transparence quand on sait que les participants aux nombreuses réunions interministérielles consacrées à ce texte, n'ont pas été officiellement destinataires des chiffres du ministère de l'intérieur.

PEU DE STATISTIQUES

Du côté du ministère de la justice, les statistiques les plus fraiches sont vieilles de trois ans. En 1993, 132 000 *« commandements à quitter les lieux »*, susceptibles de conduire à une expulsion, ont été délivrés par les tribunaux d'instance. Dans leur majorité, les bailleurs invoquaient des impayés de loyers. Le bilan publié par la direction des études du ministère de la justice (Infostat justice, n° 42, juillet 1995) donne une idée du rapport de forces, très inégal, entre bailleurs et locataires. Six fois sur dix, les bailleurs comparaissent seuls, les locataires expulsables n'assurant pas leur défense. En outre, soulignait un magistrat au cours d'un colloque sur l'expulsion organisé, le 30 septembre, par le Syndicat des avocats de France (SAF), *« très peu de personnes expulsables bénéficient de l'aide juridictionnelle, car les juges d'instance font peu d'information sur ce thème »*.

L'autre fait marquant est l'extrême volatilité du phénomène, due, en partie, à la longueur des procédures. Les locataires peuvent, en effet, bénéficier d'un délai de deux mois entre le commandement de payer et l'assignation devant le tribunal, puis d'un nouveau délai, de trois mois à trois ans, après la signification du jugement s'ils saisissent le juge de l'exécution. Que se passe-t-il pour les 80 000 à 100 000 ménages contre lesquels est engagée une procédure et qui, finalement, ne font pas l'objet d'un jugement ? S'acquittent-ils de leurs dettes ou bien trouvent-ils un arrangement avec leur bailleur ? Combien déménagent à la cloche de bois ? Et, dans ce cas, où vont-ils échouer ?

On ne sait rien, non plus, du sort des quelque 10 000 ménages expulsés par les tribunaux, pour lesquels le concours de la force publique n'est pas requis, ce qui signifie qu'ils ont, d'eux-mêmes, quitté leur logement. Combien ont été relogés par les préfectures ? Combien sont hébergés par leurs proches ou finissent dans des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ?

LES PRÉFETS EN PORTE-À-FAUX

Le chiffre des indemnités perçues par les bailleurs pour *« refus de concours de la force publique »* est, en revanche, parfaitement établi même s'il ne fait l'objet d'aucune publicité : 250 millions de francs. L'augmentation des impayés de loyers a fait exploser le montant des indemnités versées par l'Etat aux bailleurs : il a doublé entre 1989 et 1992 et progresse depuis de près de 15 % par an *(lire ci-contre)*.

« A partir de 1990, analyse Patrick Doutreligne, conseiller pour le logement à l'Uniops (Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux), *les propriétaires, notamment les bailleurs sociaux, ont vu grimper leur taux d'impayés de loyers. Certains ont découvert qu'ils pouvaient demander le concours pour être indemnisés. Et ils ne s'en sont pas privés. »*

Les organismes HLM s'expriment avec réticence sur cet aspect de leur gestion comptable. L'argument généralement avancé est qu'il se révèle *« très difficile »*, voire *« impossible »*, de distinguer ces sommes dans les recettes des organismes. L'embarras est le même dans les services des préfectures. Depuis 1990, la loi Besson sur le droit au logement a placé les préfets en porte-à-faux. Chargés de faire exécuter les jugements d'expulsion, ils sont aussi censés assurer le relogement des familles les plus en difficulté. Du coup, leur réticence est plus grande à accorder les concours de la force publique qui sont réclamés par les bailleurs. Et le volume des indemnisations augmente.

La très longue circulaire du 26 août 1994 sur *« la prévention des expulsions et l'exécution des décisions de justice »* reflète cette contradiction. Rappelant l'incidence financière des refus de concours, dont *« la progression ne peut se poursuivre au rythme actuel »*, tout en insistant sur la prévention *« par l'utilisation optimale des fonds de solidarité logement (FSL) »*, elle met aussi très largement l'accent sur *« la responsabilité des huissiers dans la conduite des opérations »*. Elle souligne que ceux-ci peuvent procéder à l'ouverture des portes du logement s'ils sont accompagnés d'un représentant du maire, d'un policier ou d'un gendarme. La réquisition *« immédiate »* du concours de la force publique, précise la circulaire, ne se justifie *« que lorsque des indices sérieux laissent craindre un comportement violent »*.

PORTE OUVERTE AUX ABUS

Des organismes HLM aux associations comme le DAL (Droit au logement) en passant par... les huissiers eux-mêmes, tout le monde juge que cette circulaire facilite les abus. *« Avant 1994*, souligne un responsable d'organisme HLM, *la règle était que les huissiers n'intervenaient pas dans les affaires d'expulsion dans la région parisienne. C'est maintenant loin d'être le cas. »*

Une enquête – la seule réalisée à ce jour – portant sur cinq cents familles menacées d'expulsion a été réalisée, début 1995, auprès des tribunaux d'instance de Marseille (Bouches-du-Rhône), Arras (Pas-de-Calais) et Chartres (Eure-et-Loir), dans le cadre d'un groupe de travail du CNIS (Centre national de l'information statistique) sur les sans-abri. Les ménages retenus pour l'étude avaient 11 000 francs de dettes locatives en moyenne et, pour près de la moitié, des ressources inférieures à 5 000 francs par mois. Le loyer absorbait 40 % des ressources des ménages logés dans le parc privé. En plus de leurs dettes de loyer, 40 % avaient des retards de paiement d'un crédit et 67 % devaient de l'argent à EDF ou à France Télécom. Dans les trois quarts des cas, l'expulsion avait été ordonnée par le juge, assortie ou non de délai de paiement.

Le projet de loi de cohésion sociale prévoit de limiter le pouvoir des huissiers en matière d'expulsion. Ces derniers ne pourraient plus pénétrer dans le logement que si ses occupants *« ont volontairement quitté les lieux »*. Les abus dénoncés par les associations seraient ainsi clairement déclarés hors la loi. En revanche, les associations, qui souhaitaient rendre obligatoire la saisie du FSL dès le stade du commandement de payer, n'ont pas obtenu gain de cause. Le ministre délégué au logement, Pierre-André Périssol, a dû également en rabattre. En accord avec les associations, il avait proposé que toute expulsion exécutée soit accompagnée d'une solution, au moins provisoire, de relogement. Le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a opposé à cette idée une fin de non-recevoir.

Christine Garin

250 millions de francs d'indemnités versées aux propriétaires

Selon le bilan annuel, non diffusé, établi par le ministère de l'intérieur, 45 437 jugements d'expulsion ont été rendus par les tribunaux d'instance en 1995. Pour 32 826 jugements, des demandes de concours de la force publique ont été déposées auprès des préfectures. L'intervention effective des forces de police a eu lieu pour 4 675 familles, un chiffre en augmentation de 14 % par rapport à 1993.

Quand elles ne sont pas exécutées par les préfets, les demandes de concours de la force publique peuvent donner lieu à une indemnisation du propriétaire correspondant aux loyers non perçus, si celui-ci se retourne contre l'Etat pour *« non-exécution d'une décision de justice »*. En 1995, l'Etat a ainsi versé 250,8 millions de francs d'indemnités, essentiellement aux bailleurs sociaux : une somme équivalant au budget du Fonds de solidarité logement (FSL), qui permet, notamment, d'aider les locataires en difficulté... à se maintenir dans leur logement.

Au tribunal : « On va vendre la voiture, alors... »

AUDIENCE DE RÉFÉRÉ au tribunal d'instance de Lagny-sur-Marne (Seine-et-Marne). Sur une trentaine d'affaires traitées ce matin-là, vingt-quatre concernent des impayés de loyers. Perte d'emploi, surendettement, séparation, maladie : les mêmes histoires se succèdent, dévoilant des existences dont l'équilibre précaire s'est rompu au premier dérapage.

Mlle F. représente ses parents, trop âgés pour se déplacer, dépassés par les événements. Ils ne paient plus leur loyer depuis cinq mois. Explication : la mère n'a pas renouvelé à temps sa carte de séjour, indispensable pour continuer à percevoir le RMI, dont dépend son allocation-logement. L'engrenage est classique. La SA d'HLM Logirep a envoyé un commandement. La jeune femme sait à quoi s'en tenir : il y a trois ans, elle a emprunté 20 000 francs à sa banque pour acquitter une autre dette de ses parents. Le crédit lui a coûté 6 000 francs. Le Fonds de solidarité logement, assure-t-elle, avait refusé le dossier.

Mme N., qui s'est déplacée avec son nouveau-né, doit trois mois de loyer à sa société d'HLM. Revenus mensuels : 3 500 francs. Loyer : 1 500 francs, une fois perçue l'aide au logement. *« Je n'y arrive pas, alors je privilégie l'alimentaire »*, explique la jeune femme, qui a un autre enfant à charge. *« Vous devez payer votre loyer*, explique la présidente du tribunal. *Il faut réagir vite. »* Puis elle interroge : *« Vous pouvez payer 500 francs tous les mois ? Vous avez une assistante sociale ? »*

Ce couple, lui, dépanneur de téléphone, elle, vendeuse de fleurs au chômage, n'a pas tenu l'engagement pris, il y a six mois, avec son bailleur HLM : acquitter 500 francs tous les mois pour rembourser sa dette, en plus des 2 000 francs du loyer courant. Le jugement d'expulsion est imminent. Ils le savent et se rongent les sangs. *« Il faut essayer encore, c'est ce que le juge nous a dit »*, rapportent-ils à la sortie du tribunal. Mais ils tournent et retournent la même question : avec 7 500 francs de revenus, les bons mois, c'est-à-dire quand la jeune femme décroche un petit contrat d'intérim, comment rembourser 3 000 francs aux HLM en plus de leurs 3 000 francs de crédits à la consommation ? Des crédits dont ils n'ont pas parlé, avouent-ils, devant le magistrat...

LISTE DE DÉPENSES

Mme S., depuis six mois, paie son loyer *« de temps en temps »*. Sa dette a grossi et elle doit 10 000 francs à sa société HLM. Elle a une explication. Elle a aidé sa fille, restée seule avec deux enfants. Elle héberge et elle nourrit toute la famille, elle ne pouvait plus, dans ces conditions, sortir l'argent du loyer. Quand le commandement d'huissier est arrivé, elle a pris peur, mais elle n'a pas répondu. Son mari ne savait rien. La convocation au tribunal l'a poussée à *« tout avouer »*. Elle assure qu'elle pourra s'acquitter de sa dette en trois fois, sa fille effectuant quelques ménages et s'étant inscrite au RMI. *« Vous êtes sûre que vous y arriverez ? »*, interroge le juge.

Il y a aussi M. et Mme S. Avec leurs deux emplois et leurs 13 000 francs de revenus mensuels, ils passeraient presque pour des nantis. Ils connaissent, pourtant, des fins de mois difficiles. Ce sont eux qui ont, de loin, la dette la plus élevée : 32 200 francs. Le propriétaire, un bailleur privé, est présent à la barre. Il a attendu le plus longtemps possible, plaide-t-il, espérant un arrangement. Puis il s'est décidé à entamer une procédure, lui-même étant censé rembourser un crédit avec l'argent de ces loyers.

Comme une preuve de ses difficultés et de sa bonne volonté, le couple a noté toutes ses dépenses sur un bout de papier qu'il remet au juge. Eau, gaz, électricité, salaire de la nourrice, crédit pour la voiture : une fois tout cela payé, il semble hors de portée de payer 1 500 francs par mois, en plus du loyer, pour rembourser la dette. C'est pourtant ce que réclame le juge et ce à quoi le couple s'était engagé vis-à-vis du propriétaire. L'expulsion semble inévitable. *« On va vendre la voiture, alors... »*, soupire la jeune femme. Comme les autres, ils ont un mois, en attente de leur jugement, pour faire et refaire leurs comptes.

Ch. G.

A Evry, des huissiers aux pratiques musclées aident les HLM à prendre la justice de vitesse

« NOUS ASSISTONS de plus en plus à des expulsions dites sans concours de la force publique, pour lesquelles ni la sous-préfecture ni nous-mêmes ne sommes informés. Nous nous retrouvons alors avec une famille sur les bras, ce qui coûte très cher à l'action sociale et frise parfois l'absurde », écrivait, le 10 mai, Jacques Guyard, maire (PS) d'Evry (Essonne) à Me André Boulet, président de la chambre départementale des huissiers de justice. Il demandait que soit garantie *« la disparition des expulsions sans concours de la force publique et sans information préalable des services de l'Etat et de la Ville »*.

Cette passe d'armes n'a visiblement pas impressionné certains adhérents de la chambre.

Depuis la mise en garde du maire et à l'approche de la trêve hivernale, les expulsions musclées continuent dans la ville. Anne-Marie Nzoungani, locataire d'un logement social géré par le Groupement foncier français (GFF), dans le quartier des Pyramides, vient d'en faire les frais. Cette mère de deux enfants de trois et cinq ans, en instance de divorce, vit depuis dix jours dans la crainte de voir revenir Me Mouly et son associé, Me Biswang, huissiers de justice, qui ont tenté, jeudi 17 octobre, à 8 heures du matin, de la déloger. Par la force, raconte-t-elle, et en tentant de faire sauter les serrures à l'aide d'un pied-de-biche.

Elle ne doit d'avoir conservé son toit qu'à sa ténacité et à l'information que lui avait glissée, la veille, une assistante sociale : *« S'ils viennent, vous pouvez résister et refuser de partir. Ils font un constat et repartent. Cela laissera du temps pour régler vos problèmes. »*

Comme la plupart des personnes expulsables, Mme Nzoungani ignorait que, à ce stade de la procédure, elle pouvait tout simplement refuser de quitter son logement. Alors, malgré les menaces et la violence des huissiers, malgré la présence de ses deux enfants terrorisés et la curiosité des voisins attirés par le bruit, la jeune femme a résisté. Elle a bloqué la porte avec un landau et des meubles, et elle a tenu bon.

Au bout d'une heure, les huissiers sont partis en lâchant qu'ils reviendraient le lundi suivant *« avec un camion de déménagement »*. Conseillée par l'association Droit au logement (DAL), la jeune femme a immédiatement déposé une demande de délai auprès du juge de l'exécution des peines du tribunal d'Evry. L'audience a été fixée au 26 novembre. En attendant, Mme Nzoungani sort le moins possible et compte les jours qui la séparent du 1er novembre, date officielle d'entrée dans la période de trêve hivernale.

> Le 11 juillet, même méthode : porte défoncée, intrusion dans l'appartement et meubles en partie saccagés. Le juge de l'exécution avait été saisi, mais les huissiers avaient organisé l'expulsion trois jours avant la date prévue de l'audience

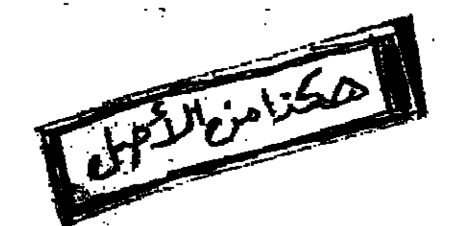
La jeune femme doit environ dix mois de loyer, soit 38 000 francs au GFF, qui gère son logement pour le compte d'une société civile immobilière. Mais elle n'en savait rien. C'est au moment où son mari a quitté la maison, en mai dernier, qu'elle a découvert le pot aux roses. Un jugement d'expulsion avait été prononcé, en février, par le tribunal d'Evry. Son mari s'était rendu seul devant le juge – malgré une convocation adressée à *« monsieur et madame »* – et s'était engagé à rembourser 1 000 francs par mois pour apurer sa dette. En fait, il n'a jamais rien versé. Alors la jeune femme a, d'emblée, tenté de plaider sa bonne foi auprès de la société gestionnaire de son logement. Mais elle assure qu'on ne l'a pas écoutée. Elle a payé les loyers des mois d'avril et de mai, tout en prévenant qu'elle ne pourrait pas régler son loyer entre juin et septembre, tant que sa situation avec les Assedic ne serait pas régularisée. On l'a laissée dire. Elle a repris le paiement comme elle s'y était engagée. Et les huissiers ont frappé à sa porte.

Le GFF, dont le siège est à la Défense, dans les Hauts-de-Seine, administre cent vingt logements à Evry, dont treize font l'objet d'une procédure pour impayés. Un taux record. Interrogé sur cette affaire, le groupe fait son *mea culpa*. *« Nous vous remercions d'avoir attiré notre attention sur cette affaire*, souligne Irène Benilan, membre de la direction du groupe. *Nous envoyons aujourd'hui même un courrier à l'avocat qui gère nos relations avec les huissiers pour lui demander que, désormais, aucune expulsion n'ait lieu sans le concours de la force publique. Cela s'applique notamment à Me Mouly, dont les méthodes brutales ne peuvent être tolérées par le GFF. »*

Le cabinet Mouly et Biswang, qui compte, selon le DAL, de nombreux clients parmi les bailleurs sociaux du département, n'en n'était pourtant pas à son coup d'essai. Le 11 juillet, à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), la famille Petit, locataire de la SA d'HLM Aedificat, avait également reçu sa visite. Même motif, une dette de loyer de 100 000 francs consécutive à une perte d'emploi. Même méthode, mais cette fois couronnée de succès : porte défoncée, intrusion dans l'appartement et meubles en partie saccagés. Un mois plus tôt, M. Petit avait pourtant retrouvé un emploi et repris le paiement des loyers. Le juge de l'exécution avait également été saisi, mais les huissiers avaient organisé l'expulsion trois jours avant la date prévue de l'audience.

Chose rarissime, toutefois, estimant qu'il y avait *« voie de fait justifiant que l'expulsion soit annulée »*, le tribunal a ordonné, le 3 septembre, la réintégration de la famille dans son logement. La société d'HLM Aedificat précise qu'elle a suspendu toute relation avec le cabinet Mouly. Les Petit se sont vu proposer un plan d'apurement de leur dette et la société Aedificat a été condamnée à leur verser 10 000 francs de dommages et intérêts.

Ch. G.



هكذا من الأصل

Le garde des sceaux signe un accord de coopération judiciaire avec la Suisse

La voie diplomatique est supprimée, mais le parquet reste l'intermédiaire obligé

Le garde des sceaux, Jacques Toubon, a signé, lundi 28 octobre, à Berne, un accord additionnel à la Convention européenne d'entraide, qui devrait, selon la chancellerie, « *faciliter la coopération judiciaire* » avec la Suisse. L'Union syndicale des magistrats et le Syndicat de la magistrature estiment que la suppression de la voie diplomatique ne suffira cependant pas à accélérer les procédures.

AU TERME d'une courte visite à Berne, le garde des sceaux, Jacques Toubon, a apposé sa signature, lundi 28 octobre, au bas d'un texte destiné, selon la chancellerie, à « *faciliter la coopération judiciaire* » entre la France et la Suisse. Désormais, les demandes d'entraide des juges d'instruction de l'Hexagone n'emprunteront plus la voie diplomatique : une fois transmises aux parquets, puis aux parquets généraux, elles seront directement adressées aux autorités judiciaires suisses, sans passer, comme auparavant, par les ministères de la justice et des affaires étrangères.

Pour la chancellerie, cet accord additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire de 1959 est un « *progrès* ». « *Nous faisons sauter l'échelon diplomatique,* souligne-t-on place Vendôme. *La voie directe, d'autorité judiciaire à autorité judiciaire, sera désormais la règle. Les transmissions seront plus simples, et donc plus rapides.* » Parallèlement à ce système, les magistrats pourront continuer à utiliser la procédure d'urgence : dans ce cas, les investigations sont transmises directement de juge à juge, sans passer par les parquets et les parquets généraux. Le problème de la coopération judiciaire avec la Suisse est au cœur de toutes les affaires politico-financières de ces dernières années. Lorsqu'un magistrat français découvre, au cours d'une instruction, que des versements douteux ont été déposés sur un compte suisse, il peut demander à un juge de la Confédération helvétique d'identifier, par exemple, le titulaire du compte. Cette demande est exécutée par l'un des quinze juges d'instruction de Genève, qui obtient les documents bancaires sans grande difficulté : pour le juge pénal suisse, le secret bancaire n'existe pas.

Dans les années 80, ces procédures étaient relativement rares mais, au début des années 90, l'Italie, la France, puis l'Espagne ont multiplié les demandes : en 1995, Genève en a reçu cinq cents. Les magistrats se plaignent cependant des lenteurs de la voie diplomatique. « *Si vous suivez ce circuit, il faut entre six mois et un an pour faire parvenir une commission rogatoire* (...), note Renaud Van Ruymbeke dans *La Justice ou le chaos* (éditions Stock, 1996). *Les gens qui blanchissent de l'argent de la drogue ou de la corruption ont des fax, des ordinateurs, et font valser de l'argent d'un paradis fiscal à un autre en moins de vingt-quatre heures. Si, en face, vous avez recours à ce train de sénateur, vous mettez au moins deux ou trois ans à chaque demande.* » Les magistrats français ont donc utilisé de plus en plus souvent la procédure d'urgence de juge à juge.

« PETIT PROGRÈS »

Cette méthode a fini par irriter Jacques Toubon. Dans une lettre adressée le 4 août 1995 à son homologue suisse, Arnold Koller, le garde des sceaux critiquait « *l'usage excessivement fréquent* » de l'urgence, qui risquait de « *vider les procédures d'acheminement normales de leur contenu* ». Deux mois plus tard, trois magistrats français – Renaud Van Ruymbeke, chargé de l'affaire du financement du Parti républicain et du Parti socialiste, Eric Halphen, qui instruit le dossier des fausses factures des HLM de Paris, et Thierry Rolland, qui enquête sur les pratiques du sénateur Maurice Arreckx – estimaient que le retour à la voie diplomatique « *aurait pour effet de ralentir considérablement la transmission des procédures et, par voie de conséquence, de renforcer l'impunité de délinquants qui ont versé ou perçu de confortables commissions à l'étranger* ».

La disparition de l'échelon diplomatique, prévue par le texte signé à Berne, permettra sans doute d'accélérer les transmissions, mais on est loin de la banalisation de la procédure d'urgence réclamée par certains magistrats. « *Cet acte additionnel est un petit progrès,* remarque Michel Lernout, secrétaire national de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). *Il faut cependant que les juges d'instruction continuent à utiliser la procédure d'urgence, car, dans les affaires financières, il y a des risques évidents de dépérissement des preuves. Nous regrettons en outre que les demandes transitent par les parquets généraux, qui dépendent très directement du pouvoir politique.* »

« *Ce texte est une véritable hypocrisie,* estime le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), Jean-Claude Bouvier. *Les procureurs généraux sont des magistrats nommés en conseil des ministres par le pouvoir politique ! S'ils décident de garder une demande sur leurs bureaux pendant des mois, personne ne pourra rien faire.* » Seule l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) trouve des vertus à cet accord. « *Ne faisons pas de procès d'intention aux parquets généraux,* note son secrétaire, Georges Fenech. *Ce texte prouve que les autorités françaises veulent lutter efficacement contre la corruption.* »

A. C.

Bernard Bertossa, procureur général de Genève

« Un petit pas dont il ne faut pas espérer des miracles »

« L'accord de Berne permettra-t-il, selon vous, d'améliorer la coopération judiciaire franco-suisse ?

– C'est un petit pas, mais il va dans la bonne direction. Le passage par la voie diplomatique retardait notablement les demandes : nous avons déjà reçu, à Genève, des procédures qui avaient été retenues à Paris pendant plusieurs mois. Et je sais, par mes collègues français, qu'au retour les informations recueillies par les juges suisses n'étaient pas transmises aux juges d'instruction avec une grande célérité. Il ne faut cependant pas attendre des miracles de ce texte : la suppression de la voie diplomatique permettra de gagner quelques semaines, parfois quelques mois, mais les procédures durent souvent quelques années.

» Tout dépendra en fait de l'attitude des parquets généraux, qui seront désormais chargés de transmettre directement les demandes aux autorités judiciaires suisses. Ce sera peut-être l'occasion, pour eux, de démontrer leur indépendance vis-à-vis de leur ministre. S'ils transmettent les demandes des juges d'instruction, rapidement, sans entraves, on pourra dire que cet accord est un progrès. S'ils en réfèrent à leur ministre à chaque dossier délicat, on n'aura pas avancé. Nous verrons à l'usage.

– Quelle serait la procédure de transmission la plus simple et la plus rapide ?

– Il faudrait mettre en place une transmission directe de juge à juge. L'obligation de faire passer des demandes d'entraide par le ministère public est absolument indéfendable. Le parquet est une partie à la procédure, au même titre que le mis en examen et la partie civile. Il est donc très curieux d'exiger que le juge d'instruction, qui est chargé de réunir les preuves, passe par une partie pour accomplir des actes.

» Je ne vois pas comment on peut justifier un tel cheminement, sauf à vouloir garder un certain contrôle sur l'activité des juges d'instruction. L'expérience dira si cette crainte est fondée ou non.

– Quels sont les autres blocages que vous rencontrez en matière d'entraide judiciaire franco-suisse ?

– Le problème principal, c'est la lenteur de la procédure en Suisse même. Il ne suffit pas de recevoir la demande rapidement, il faut également pouvoir lui répondre avec rapidité. Dans les affaires d'assassinat ou de viol, le système marche bien. Mais dès qu'il s'agit de transmettre des informations de nature financière, c'est infiniment plus long car il existe, en Suisse, d'innombrables recours qui empêchent les autorités judiciaires de fournir leur contribution aux juges étrangers dans des délais raisonnables.

» C'est un problème interne à la Suisse, qui s'est dotée d'une législation qui permet à beaucoup de personnes d'entraver la communication des preuves vers l'étranger. La France n'y peut rien. »

Propos recueillis par
Anne Chemin

La cour d'appel de Paris infirme la condamnation de Jean de Boishue pour diffamation

LES TRACAS JUDICIAIRES de Jean de Boishue sont terminés. La cour d'appel de Paris a en effet jugé, jeudi 24 octobre, que le livre de l'ancien secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur, *Banlieue mon amour*, ne contenait pas de propos diffamatoires à l'égard de son ancien opposant politique à la mairie de Brétigny-sur-Orge (Essonne), Paul Simon. La 11e chambre, présidée par François Chanut, a considéré que le plaignant n'était pas identifiable.

En première instance, le tribunal correctionnel avait condamné Denis Tillinac, patron des éditions de La Table ronde, à payer 8 000 francs de dommages et intérêts à M. Simon, qui, sous les traits de « *Max* », était accusé d'avoir commis une fraude électorale dans la ville. Constatant que la commune, la date et l'identité des personnes n'étaient pas citées dans le livre, la cour d'appel a estimé qu'« *il eût fallu un lecteur particulièrement perspicace* » pour reconnaître en « *Max* » l'adversaire du maire de Brétigny.

Epilogue heureux, donc, pour M. de Boishue. L'essentiel avait cependant été obtenu avant le procès, lorsque Steevie Gustave s'était désisté de ses poursuites. Cet Antillais de vingt-cinq ans avait pourtant obtenu, en première instance, la condamnation de M. de Boishue à 10 000 francs d'amende et 30 000 de dommages et intérêts. Une peine infligée pour « *complicité de diffamation raciale* ». Mais le 19 septembre, l'avocat de l'ancien secrétaire d'Etat, Me Francis Terquem, annonçait à l'audience que les deux parties avaient décidé d'en terminer à l'amiable. Dans une lettre envoyée une semaine plus tôt au jeune chorégraphe, M. de Boishue exprimait son « *profond regret de* [l'] *avoir blessé, ainsi que* [sa] *famille* », et précisait : « *Bien évidemment, cet ouvrage, qui n'est plus diffusé, ne fera l'objet d'aucune publication autre que celle qui vous a alerté.* »

Constatant que la décision de première instance avait déjà lavé la mémoire de son père – décrit dans le livre de M. de Boishue de façon peu amène – et que l'effet médiatique de son action avait déjà été produit, Steevie Gustave a estimé, selon son avocat, qu'il fallait « *savoir arrêter une guerre* ». Me Terquem n'a en revanche pas souhaité révéler le détail de l'arrangement financier trouvé entre son client et le maire de Brétigny.

A la veille du procès en première instance, SOS-Racisme, seule organisation antiraciste à avoir porté l'affaire en justice dans les délais légaux, avait déjà retiré sa plainte en parvenant à un compromis avec M. de Boishue. Cette décision, obtenue par l'entremise de l'écrivain Marek Halter et du ministre de l'intégration, Eric Raoult, avait provoqué la colère des autres associations.

Nathaniel Herzberg

Jean-Louis Debré critique la sanction infligée à Olivier Foll

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, Jean-Louis Debré, a considéré, mardi 29 octobre sur RTL, que « *la chambre d'accusation, pour ne pas la nommer, et ceux qui ont pris* [la décision de sanctionner le directeur parisien de la police judiciaire, Olivier Foll] *vont trop loin et se trompent, et ne rendent pas service à la justice* ». Lundi 21 octobre, la chambre d'accusation avait retiré pour six mois l'habilitation d'officier de police judiciaire (OPJ) de M. Foll, qui avait ordonné à ses policiers de ne pas assister le juge Halphen lors de la perquisition chez Jean Tiberi, le maire de Paris. Soulignant que M. Foll resterait en fonction, M. Debré s'était jusqu'alors gardé de critiquer la décision de la justice.

Devant le Conseil de Paris, le préfet de police Philippe Massoni s'est abstenu, lundi 28 octobre, de se prononcer sur le caractère suspensif du pourvoi en cassation déposé par M. Foll. Le procureur général de la cour d'appel de Paris avait évoqué des « *doutes* » sur cette question, sans la trancher. « *Je ne puis que m'en remettre aux instances judiciaires,* a réagi M. Massoni. *Les commissions rogatoires délivrées aux OPJ de la direction de la police judiciaire continueront d'être exécutées normalement, sous le contrôle de l'autorité judiciaire.* »

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : deux cents étrangers sans papiers ont occupé,** mardi 29 octobre, dans la matinée, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile, boulevard Sébastopol, à Paris. Membres du 3e collectif de sans-papiers, né en marge du mouvement de Saint-Bernard, ils réclament l'ouverture de négociations sur la régularisation de quelque mille dossiers. Représentant vingt-six nationalités mais composé pour moitié de Chinois, le collectif demande également la suspension de la mesure de reconduite à la frontière qui frappe deux de ses membres, actuellement en centre de rétention.

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris** a ordonné, lundi 28 octobre, un supplément d'information sur le rôle présumé de Bob Denard dans l'assassinat de l'ancien président comorien Ahmed Abdallah, en novembre 1989 à Moroni. La chambre d'accusation a estimé ne pas disposer d'éléments suffisants pour renvoyer l'ancien mercenaire et deux de ses lieutenants devant la cour d'assises.

■ **ATTENTAT : une explosion d'origine criminelle** a endommagé légèrement le domicile de Raymond Couderc, maire de Béziers et député (UDF-PR) de l'Hérault, dans la nuit du lundi 28 au mardi 29 octobre. L'attentat, qui n'a pas fait de blessés, n'a pas été revendiqué. Le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Montpellier a été chargé de l'enquête.

■ **MÉDECINE : le docteur Ellen Imbernon, membre de la division épidémiologie** du service général de médecine du travail d'EDF-GDF, licenciée après avoir refusé de communiquer ses fichiers de données médicales (*Le Monde* des 1er et 28 août), a été réintégrée dans ses fonctions par une décision du conseil des prud'hommes du mardi 22 octobre. Le comité d'entreprise n'ayant pas été consulté, l'inspection du travail avait demandé sa réintégration.

■ **HOMOSEXUALITÉ : la ville de Grenoble (Isère) s'apprête à délivrer des certificats de vie commune** aux couples homosexuels, a annoncé le maire (PS) Michel Destot, dimanche 27 octobre, au cours des 9es assises de la Fédération nationale des associations de lutte contre le sida (Aides).

■ **DROGUE : près de deux tonnes de résine de cannabis** ont été saisies, lundi 28 octobre, par les douaniers de Menton (Alpes-Maritimes) dans un camion immatriculé en Espagne, dissimulées dans un chargement de plaques de laine de verre.

Le ministère précise les modalités de généralisation du tutorat universitaire

Le soutien sera assuré par des étudiants « expérimentés » rétribués 1 000 francs par mois

Le ministère de l'éducation nationale vient de préciser, dans une circulaire, les conditions de mise en place du tutorat dans toutes les universités, dès cette rentrée. Deux cent quarante mille étudiants de première année devraient pouvoir bénéficier du soutien d'étudiants de deuxième ou troisième cycle. Ces derniers seront rémunérés 1 000 francs par mois, pendant six mois. Le tutorat était demandé par l'ensemble des syndicats.

L'OBJECTIF est ambitieux. Pour la mise en œuvre de la première mesure de la réforme de l'enseignement supérieur, le ministère de l'éducation nationale a vu grand. Dès cette rentrée, il souhaite que 240 000 étudiants inscrits en première année à l'université puissent bénéficier du tutorat, c'est-à-dire d'un encadrement dans des groupes d'aide et de soutien par des *« aînés »* de deuxième et troisième cycle rémunérés. Pour cela, il a prévu un budget de 100 millions de francs correspondant à la rétribution d'environ 16 000 tuteurs.

Cette mesure n'est pas vraiment nouvelle. Prévue dans les textes de la rénovation des DEUG de 1992, elle a donné lieu à des applications fort diverses dans les établissements. Après une rapide enquête, l'UNEF-ID, qui a fait du tutorat son cheval de bataille de la rentrée, rend bien compte de la diversité des initiatives, mais aussi des obstacles rencontrés dans certaines unités de formation et de recherche.

Pour clarifier cette situation, la direction générale des enseignements supérieurs du ministère de l'éducation nationale a donc précisé les modalités de la généralisation de cette expérience dans une circulaire adressée, le 24 octobre, aux recteurs et aux présidents d'université. Elle demande aussi à chaque établissement de fournir, pour le 12 novembre, leur programme, le nombre d'étudiants et de tuteurs concernés.

> **Selon l'UNEF-ID, des séances font office de TD ou de TP non assurés, faute d'enseignants**

Plébiscité lors des états généraux par l'ensemble des organisations syndicales, le tutorat est, comme l'indique le texte, *« une des réponses concrètes et adaptées pour favoriser la réussite de l'étudiant dès l'entrée à l'université (...) en lui permettant de s'adapter aux exigences méthodologiques nouvelles des études supérieures »*. Dans la réalité, cette initiative s'adresse exclusivement aux étudiants de première année, sur la base du volontariat, en excluant toute évaluation ou notation prévue dans le contrôle des connaissances.

Par groupes de quinze, ils pourront bénéficier du soutien d'étudiants de deuxième et troisième cycle dans trois domaines : l'aide au travail personnel, à la gestion de l'emploi du temps ou à l'apprentissage des méthodes propres à l'université ; la découverte et l'utilisation des outils documentaires dans les bibliothèques. En aucun cas, souligne la circulaire, il ne s'agit pas de *« se substituer à l'enseignement dispensé en cours, aux travaux pratiques ou dirigés »*. Ce risque existe bel et bien. Dans son recensement, l'UNEF-ID a pointé du doigt des séances de tutorat faisant office de TD ou de TP non assurés, faute d'enseignants.

Les tuteurs seront recrutés dans les universités, mais aussi dans les écoles d'ingénieurs et les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Une exception est faite pour les antennes délocalisées et les sites excentrés qui ne disposent que de premiers cycles : dans ce cas, le recours à des étudiants de deuxième année de DEUG est envisagé.

La rémunération nette des tuteurs a été fixée à 1 000 francs par mois pendant six mois, sans que soit précisée la charge hebdomadaire réelle. Pour éviter le paiement des charges sociales, cette rémunération est assimilée à un stage qui, comme tel, sera validé dans le cursus universitaire. Le ministère remarque que cette expérience ne peut réussir qu'avec le concours des enseignants chargés d'encadrer les tuteurs, de coordonner les actions et de trouver des réponses aux difficultés rencontrées. Le SNESup (FSU) s'interroge sur les moyens que le ministère entend consacrer à cette charge nouvelle.

C'est aussi une des faiblesses du système relevées par l'UNEF-ID. Selon ses dirigeants, seules douze universités ont mis en place des équipes pédagogiques pour encadrer efficacement les tuteurs, alors que dix-huit d'entre elles avaient, jusqu'à présent, refusé toute expérience de tutorat. C'est d'ailleurs pour homogénéiser ce système que le syndicat d'étudiants recommande la signature d'une charte dans chaque établissement.

Michel Delberghe

Un accord est intervenu pour mettre fin à la crise des IUT

Le projet de note éliminatoire est abandonné

LA TABLE RONDE réunie par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, lundi 28 octobre, sur le conflit des instituts universitaires de technologie (IUT) s'est achevée par un accord qui devrait mettre un terme à la mini-crise de cette rentrée. Durant la matinée, l'UNEF-ID et l'association des directeurs d'IUT, présidée par Jean-Claude Martin, en avaient esquissé les grandes lignes. Sur cette base, s'est établi un *« consensus »* auquel s'est ralliée la grande majorité des directeurs et présidents de conseils d'administration d'IUT, des représentants de la Conférence des présidents d'université, des syndicats d'enseignants et d'étudiants.

L'essentiel de la discussion a porté sur les modalités de passage en seconde année et de délivrance du diplôme (*Le Monde* du 29 octobre). En lieu et place de la note éliminatoire de 7 sur 20 – mesure qui avait focalisé les critiques –, le système de la moyenne générale a été retenu. Elle devra être obtenue dans deux ou trois *« blocs »* de spécialités définis par les commissions pédagogiques selon la nature des IUT. L'obtention du diplôme ne sera reconnue qu'à l'issue de la validation des stages et des *« projets tutorés »*. Pour la première fois, le droit au redoublement est institué. Les étudiants seront désormais représentés dans les commissions pédagogiques chargées d'élaborer les programmes et les modalités de contrôle de connaissances. Enfin, les IUT devraient, à partir de 1997, s'engager dans la voie de la semestrialisation.

« C'est un bon accord. Il nous permet de sortir d'une crise qui durait depuis trois ans », a commenté Jean-Claude Martin après la rencontre. Pouria Amirshahi, président de l'UNEF-ID, s'est aussi satisfait de ce résultat qui évite, selon lui, de renforcer le caractère sélectif de cette formation. Si le SNE-Sup-FSU n'a guère réussi à se faire entendre sur la question des moyens, le SGEN-CFDT a relevé que cette réforme, pour des raisons juridiques, ne pourra s'appliquer qu'à partir de la session d'examens de... 1998. Un délai qui, pour ses représentants, devrait être mis à profit pour *« engager une réflexion en profondeur sur la place de l'enseignement technologique et professionnel »*.

M. D.

CARNET

DISPARITIONS

Germaine Soleil

La première astrologue de la radio

FIGURE emblématique de la voyance radiophonique, Germaine Soleil, plus connue sous le nom de « Madame Soleil », est décédée, dimanche soir 27 octobre, dans son appartement parisien. Née le 18 juillet 1913 à Paris, dans une famille nombreuse qui cultivait, dit-elle, le goût des astres et de l'occulte, Germaine Lucie Soleil passe une partie de son enfance à côté de Blois, dans le petit village de Chailles. Elle assure avoir découvert son *« pouvoir »* en 1922, un jour d'orage, assise sur une pierre tombale du cimetière de Chailles, et aussi, à l'âge de quatorze ans, en l'église de Villeneuve-Saint-Georges...

Après la mort de son père, mouleur sur bronze, féru de *bel canto* et grand mutilé de guerre, Germaine Soleil, l'aînée de cinq enfants, doit subvenir aux besoins de la famille. Elle travaille comme sténodactylo dans une maison d'import-export. Après la disparition de sa mère dans un accident de la route, elle entre à *La Volonté*, l'hebdomadaire du Parti radical dirigé par Albert Dubarry, qui fermera ses portes en 1934 après avoir été impliqué dans le scandale de l'homme d'affaires Alexandre Stavisky. Le chalet où Stavisky s'est réfugié a été loué au nom de Germaine Soleil, qui aurait en outre été en possession d'une lettre très compromettante. Elle assurera par la suite l'avoir détruite.

Entre-temps, Germaine Soleil a épousé un opérateur de cinéma de la Gaumont. Ils ont trois enfants, dont deux après la guerre, et ils en adopteront un quatrième. La faillite de leur commerce de bonneterie et de leur ménage pousse Germaine à devenir « Madame Soleil », foraine et astrologue de son état. Après deux années d'estrades et de foires, elle ouvre un cabinet de consultation, place du Commerce, dans le 15e arrondissement de Paris. Son bref passage dans une émission de radio lui vaut une avalanche de lettres. Elle assure recevoir des personnalités de tous les milieux et *« tout un tas d'hommes politiques français »*. En 1973, elle acquiert un ordinateur.

Petite, corpulente, Germaine Soleil montre pour la première fois son chignon à la télévision le 9 janvier 1970, à l'invitation de Pierre Dumayet. Le 14 septembre 1970, elle débute sur les ondes d'Europe 1 grâce à l'un de ses fidèles clients, Lucien Morisse, directeur des programmes de la station. Le succès de l'émission est immédiat. Sur RTL, Ménie Grégoire est battue. L'année suivante, Madame Soleil publie un premier ouvrage et livre sa recette aux journalistes : *« un mélange d'astrologie, d'intuition et de psychologie »*. En 1971, une petite phrase de Georges Pompidou à un journaliste polonais – *« Je ne suis pas Madame Soleil »* – lui vaut une célébrité définitive. Une condamnation pour fraude fiscale viendra légèrement ternir son aura, en 1977, mais sa voix chaude et gouailleuse ne quittera l'antenne qu'en septembre 1993. Pionnière d'un genre, elle laisse derrière elle une nouvelle et prolixe génération de voyants médiatiques. Son serveur Minitel lui survit.

Laurence Folléa

■ **IAN TUCKER**, jeune espoir du rugby australien, est décédé, dimanche 27 octobre à Londres, à l'âge de vingt-trois ans. Le trois-quarts centre de l'université anglaise d'Oxford avait été touché à la tête et au cou, la veille, lors d'une rencontre avec le club londonien de première division des Saracens. Pris sous un regroupement, le joueur s'était relevé péniblement avant de sombrer dans le coma. Diplômé en économie à l'université de Sydney, Ian Tucker, né en Afrique du Sud et sélectionné dans l'équipe d'Australie des moins de 21 ans, était arrivé cet été à Oxford.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– M. Claude Fabayre,
son époux,
Marc, Christine et Nicolas Fabayre,
Mme Catherine Reith et Sophie,
ses enfants et petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès, le 27 octobre 1996, de

Mme Pierrette FABAYRE.

Les obsèques auront lieu le mercredi 30 octobre, à 14 h 30, au cimetière parisien de Bagneux.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, avenue Marceau,
75116 Paris.

– *On nous prie d'annoncer le décès de*

Mme Anne-Marie GOGUEL,

survenu le 28 octobre.

De la part de :
Mme Jean Goguel,
M. et Mme François Goguel,
Mme Elisabeth Labrousse,
Ses neveux et nièces,
Et ses nombreux amis.

100, rue du Bac,
75007 Paris.

10, rue Joseph-Bara,
75006 Paris.

8, rue Saint-Benoît,
75006 Paris.

– Les membres du conseil d'administration de l'UART
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur vice-président et très cher ami,

Michel KELBER,
directeur de la photographie,

survenu le 23 octobre 1996.

– Les membres de l'Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC), association dont il était un des présidents d'honneur,
sont profondément attristés par la disparition de

Michel KELBER.

Ils auront toujours une pensée amicale pour l'homme qui a consacré des années entières à illuminer les êtres et les choses. Son exemple et ses images lui survivront, contribuant ainsi à immortaliser la magie du cinéma.

Que sa famille trouve ici l'expression de leurs confraternelles condoléances.

– Le comité de direction et l'ensemble des collaborateurs de Sanofi Winthrop France
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Guy KORSIA,
membre du comité de direction,

survenu le samedi 26 octobre 1996, à l'âge de cinquante-sept ans,

et s'associent à la douleur de sa famille et de ses proches.

– Françoise et Claire Rougemont,
ses filles,
Claire Guyot,
sa mère,
Monique et Marcel Chèze,
sa sœur et son beau-frère,
Georges, Marie-Louise et Régine Rougemont,
ont le chagrin d'annoncer la mort de

Mme Claire GUYOT-ROUGEMONT,

survenue le 20 octobre 1996.

Les obsèques ont eu lieu, le 23 octobre, dans l'intimité.

– Paris. Bagnères-de-Bigorre. Aix-les-Bains.

La famille,
Et les amis de

M. Pierre LEGÉE,
agrégé de l'Université (sciences),

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 28 octobre 1996, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Un service religieux aura lieu le jeudi 31 octobre, à 14 heures, en l'église de Chemazé (Mayenne).

Ils rappellent le souvenir de son épouse,

Georgette LEGÉE,
née BELLEUVRE,

et de son fils,

Yves.

Jacqueline Legée,
24, rue des Pins,
65200 Gerde.

Françoise Viry,
3, chemin du Parc,
73100 Tresserve.

– Isabelle Milosavjevic,
son épouse,

à laquelle se joignent
Radmila Zygouris
et son fils, Sandro,
Mihailo Milosavjevic
et sa fille, Ruzica,
Françoise et Henri Simon
et leurs enfants, Isabelle et Hugues,
Philippe Bennéhard,
Catherine et Patrick Colin
et leurs fils, François et Pierre,
Ainsi que toute sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part de la mort de

Viseslav MILOSAVJEVIC,
officier de la Légion d'honneur,

survenue à Guérande, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 30 *octobre 1996, à 10 heures, en* l'église orthodoxe de la rue du Simplon, Paris-18e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue Edmond-Roger,
75015 Paris.

– Gérald de Chenay,
son époux,
Nicolas Vassilev,
son père,
Georges Vassilev,
son frère,
Ghislaine Vassilev, Marie-Christine et Jean-Marc Turounet,
ses belles-sœurs et beau-frère,
Vanessa, Gaelle, Emmanuel, Olivier et Gregory,
ses nièces et neveux,
Ses amis,
font part du décès, des suites d'un cancer, dans sa cinquante-cinquième année, de

Marianne PAILLARD de CHENAY,
née VASSILEVA,
avocat à la Cour,
arbitre de la Chambre
de commerce internationale,
ancien chargé de TD
à l'université Paris-II-Assas,
chevalier de l'ordre du Mérite,
chevalier des Palmes académiques.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 31 octobre 1996, à 15 heures, en la cathédrale Saint-Alexandre-Nevsky, 12, rue Daru, Paris-8e, suivie de l'inhumation, dans l'intimité, dans le caveau de famille.

11, rue Berlioz,
75116 Paris.

– Mme Frédérique Perrier,
M. et Mme Yves Le Goff,
M. et Mme Marc-Nicolas Perrier,
ses enfants,
Ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raoul PERRIER,
née Pierrette ARGENCE,

survenu le 23 octobre 1996.

La cérémonie religieuse a été célébrée à Paris, dans l'intimité familiale.

9, rue Jeanne-Hachette,
75015 Paris.

7 Hent Ker Garrec,
29950 Clohars Fouesnant.

48, avenue La Bourdonnais,
75007 Paris.

Mme Fernand TAIEB,
née BORETTAZ,

s'est éteinte le 23 octobre 1996 au matin.

« D'ici je vois la vie
[à] travers un nuage. »

De la part de :
Paulette Taieb, Jacques Taieb, Lionel et Joachim Taieb.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– *Les membres de l'unité de recherche* associée 1067 du CNRS
ont la douleur d'annoncer le décès de leur collègue et ami,

TA TRONG HIER,
ingénieur au CNRS.

Anniversaires de décès

– Il y a vingt ans,

M. G. M. FAKRA

quittait les siens.

Que gardent son souvenir ceux qui l'ont connu, estimé, aimé.

– Il y a trois ans, le 27 octobre 1993,

Léo HAMON

nous quittait.

A tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, nous demandons d'avoir une pensée pour lui.

Sa famille.

– Il y a un an mourait

Edith KIRMIZ.

Sa famille,
Ses amis,
se souviennent.

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 31 octobre 1996, à 20 h 30 : « **Birobidjan : Eldorado national ?** ».
Projection, témoignages, discussions !

BOURSES DE RECHERCHE

**Centre de Recherche
sur les Juifs du Maroc (CRJM)**
Président-Fondateur
Robert Assaraf.
189, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS
Tél. : 01-45-49-61-40
Fax : 01-45-48-24-83

Pour l'année universitaire 1996-1997, le CRJM :
- attribuera trois bourses d'un montant annuel de 10 000 FF.
- Bénéficiaires : étudiants inscrits dans une université française et préparant une thèse de doctorat.
- Le sujet de travail peut être pluridisciplinaire mais doit porter impérativement sur les Juifs du Maroc.
- Dossiers à demander par écrit ou par télécopie avant le 28 novembre 1996.

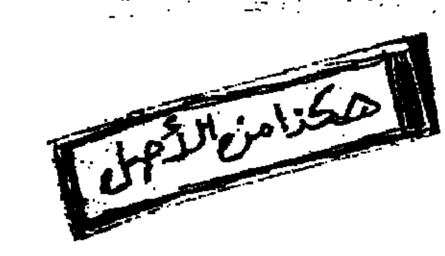
**JOURNÉES INTERDIOCÉSAINES
D'ENTRAIDE ET D'AMITIÉ**
de Paris, Créteil, Nanterre, Saint-Denis,
à la Maison diocésaine,
8, rue de la Ville-l'Evêque
75008 Paris

Les comptoirs sont ouverts les vendredi 15 et samedi 16 novembre 1996, dès 10 h 30, le dimanche 17 novembre, de 13 h 30 à 18 heures. Vous y trouverez de nombreuses idées pour vos cadeaux de Noël.

Déjeuner samedi 16 et dimanche 17 (100 francs).

Tournoi de bridge dimanche 17 à 15 h 15 (100 francs).

Renseignements, inscriptions aux déjeuners et bridge.
Tél. : 01-45-24-25-63.



ENVIRONNEMENT Un conflit aux multiples épisodes oppose depuis sept ans la majorité des habitants de Vingrau (Pyrénées-Orientales) à la société Omya, qui exploite des carrières de marbre. ● L'ENTREPRISE, filiale du groupe suisse Pluess-Staufer, souhaite ouvrir un nouveau site sur le territoire de la commune et continuer ainsi à fournir du travail à une de ses usines voisines, à Salses. ● LES HABITANTS, en revanche, pour la plupart viticulteurs, craignent que les poussières de l'extraction du marbre ne compromettent la qualité du vin AOC, issu des cépages qui jouxtent le site prévu pour la carrière. ● LE PERMIS DE CONSTRUIRE a été annulé par la cour administrative d'appel de Bordeaux, mais Omya, après une vigoureuse campagne de publicité anti-écologiste dans la presse, a déposé un recours en cassation devant le Conseil d'Etat.

La « guerre des pierres » oppose les habitants de Vingrau à un industriel

Grèves de la faim, recours devant les tribunaux, campagne de publicité... Le conflit dure depuis sept ans entre ce village des Pyrénées-Orientales et la société Omya. Au cœur du débat : l'exploitation d'une carrière de marbre, créatrice d'emplois, mais qui menace la qualité de la vigne

PERPIGNAN
de notre correspondant

« Personne ne veut avoir à gérer ici un mini-Larzac. » Bernard Bonnet est le troisième préfet confronté au délicat problème de l'ouverture d'une carrière à Vingrau, qui, depuis sept ans, oppose la population de ce village des Pyrénées-Orientales à l'entreprise Omya, filiale du groupe suisse Pluess-Staufer.

Dernier épisode de cette « guerre des pierres », comme on dit ici, après que la cour administrative d'appel de Bordeaux eut annulé, le 3 juillet, le permis de construire de la carrière délivré par le préfet : le comité d'établissement d'Omya était informé, jeudi 3 octobre, du licenciement prochain de neuf salariés de son usine voisine de Salses, où le marbre est transformé en poudre pour entrer dans la composition de peintures, plastiques, papiers et résines. M. Yves-Didier Gottelard, le directeur, a justifié cette procédure par l'impossibilité de basculer à temps la production du gisement de marbre de Tautavel, qui arrive à épuisement, sur le site voisin de Vingrau.

VESTIGES DE LA PRÉHISTOIRE

Depuis sept ans, Vingrau refuse l'ouverture de cette carrière sur son territoire. Dans les plis des Corbières où le village est niché, outre d'excellents crus d'appelation d'origine contrôlée (AOC), la nature a inclu des trésors : les restes d'un campement de chasseurs, qui vivaient là il y a plus de 450 000 ans, et le crâne du plus ancien *Homo erectus* d'Europe ont plus fait la renommée du village de Tautavel que sa carrière de marbre ; non loin de là, à Vingrau, un gisement identique, extrêmement pur et très blanc (seuls trois ou quatre sites, dont Carrare en Italie, atteignent la même qualité) a été piégé par le temps. C'est cette richesse qui pose problème.

Sept ans de bagarres émaillés de péripéties diverses : démission du précédent maire – qui a souffert de graves désordres psychologiques –, violents affrontements au conseil municipal qui ont nécessité l'intervention des gendarmes mobiles, longues procédures devant les tribunaux, grève de la faim du nouveau maire et de ses conseillers municipaux... Ce village, autrefois paisible, de quatre cent soixante habitants est devenu un enjeu aussi bien du côté des écologistes – relayant les idées du comité de défense – que du côté des industriels, qui ont lancé à la mi-septembre une campagne de publicité agressive dans *Le Monde* : lettre ouverte au président de la République signée du comité d'entreprise de l'usine Omya de Salses, appel *« aux entreprises soucieuses de l'environnement qui en ont assez de la dérive écologiste »*, réunion publique contre les écologistes dans un grand hôtel parisien (*Le Monde* des 11 et 14 septembre).

La « guerre des pierres » qui se livre à Vingrau oppose deux conceptions du développement du territoire : l'une obéit à une logique industrielle et s'affiche créatrice de richesses immédiates par l'exploitation de ressources non renouvelables ; l'autre, fondée sur le respect des équilibres naturels, agricole et humain, cherche à définir des formes douces de développement qui, pour préserver l'avenir, peuvent s'opposer à l'emploi. Omya promet du travail si on le laisse exploiter la carrière. Les villageois, eux, craignent de « lâcher la proie pour l'ombre », estimant que les vignes alentour, qui constituent leur principal richesse, seront menacées par la poussière de marbre.

« PENSÉE UNIQUE »

Jean Crespon, PDG d'Omya, estime que les réserves *« actuellement exploitables à Tautavel sont de trois ans et demi et que le retard pris dans la mise en place de la carrière de Vingrau oblige la société à rallonger artificiellement le filon de Tautavel en réduisant la production »*. Selon lui, *« entre 10 % et 15 % de la production de Tautavel a été basculée dernièrement sur le site de Carrare en Italie, d'où la conséquence sur les emplois à Salses »*. Critiquant à la fois le système juridique français qui *« autorise des recours à l'infini et bloque les entreprises »* et la *« dérive écologiste »* qu'il assimile à une *« pensée unique »*, Jean Crespon promet vingt ans d'exploitation du site de Vingrau, donc vingt ans d'activité assurés, avec des emplois ici et à l'usine de Salses.

Conseillère régionale élue en 1993 sur la liste Génération écologie, Mme Maryse Lapergue, aujourd'hui chargée de mission auprès du ministre de l'environnement, Mme Corinne Lepage, considère que la démarche d'Omya procède d'*« un lobbying »*. *« En refusant la légitimité du nouveau conseil municipal élu avec 85 % des voix et représentatif du choix de la population, Omya exerce une pression sur les élus du département et un chantage à l'emploi. »* *« Qu'ils fassent la preuve qu'ils sont capables d'exploiter plus loin »*, poursuit-elle en soulignant qu'il y a d'autres issues au projet d'Omya. *« Ce serait à l'honneur des élus de ce département de trouver une solution »*, ajoute-t-elle en précisant que, comme pour Plogoff ou le Larzac, ce dossier *« pourrait faire les frais d'une concession du pouvoir en période pré-électorale. »*

Une de ces solutions, Renaud Chastagnol, conseiller municipal et membre du comité de défense, la rappelle : *« Omya a fait des sondages poussés puisque la société a extrait déjà 800 000 tonnes entre 1968 et 1973 sur des sites voisins, à Opoul et Salses, où la veine de marbre se prolonge. »* Cet opposant de la première heure pose une autre question : *« Si on exploite Vingrau, il y aura sans doute une manne pendant vingt ans, mais pour quoi faire par la suite ? »* Qu'en sera-t-il en particulier de l'avenir des vignes des côtes-du-roussillon dont l'aire de qualité AOC jouxte le site de la carrière ? Les poussières de l'exploitation ne nuiront-elles pas au cru, mettant ainsi en péril la principale ressource du pays ?

A Vingrau, Claude Bazinet, le maire, qui avait fait une grève de la faim de dix-neuf jours en 1995, est parti à la retraite, laissant ses 18 hectares de vignes à son fils. Il fait les vendanges *« tout en qualité »*. La récolte est bonne. Son fils exploite en outre 5 autres hectares et, au total, huit personnes vivent à l'année longue de cette activité. *« Il y a quelques mois, la mairie avait proposé à Omya de reculer de trois 300 mètres la limite d'exploitation, pour s'écarter du vignoble classé en AOC. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse. »*

LA MANNE VITICOLE

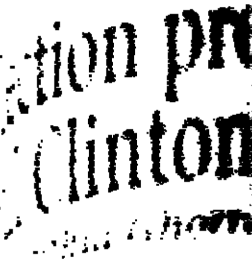
La récolte de raisins vient d'être rentrée à la cave coopérative : 18 000 hectolitres pour 440 hectares. Le chiffre d'affaires, d'une année sur l'autre, oscille entre 12 et 15 millions de francs. La gestion de cette cave est exemplaire puisque la rémunération à l'hectare la classe depuis plusieurs années dans les trois premières du département. Plus de soixante-dix exploitations font vivre le village. C'est le bien le plus précieux.

En lisière du côteau adossé au cirque naturel de Vingrau, des espèces végétales aussi remarquables que *Tulipia sylvestris* et *Buffonia perenis* se développent. Les derniers couples d'aigles de Bonelli, espèce protégée en Europe, survolent la combe, près de l'endroit où l'on projette d'ouvrir la carrière. Les nuages de l'automne s'amoncellent au-dessus du site, portés par le vent du sud-est. Le même vent qui pourrait recouvrir les vignes de la poussière blanche des carrières.

Jean-Claude Marre

700 000 francs de frais de procédure

Le dossier de Vingrau, depuis sept ans, fait carrière devant les tribunaux. Au total, on ne compte pas moins d'une vingtaine de décisions de justice. Jacques Bassou, président du comité de défense, estime que les opposants ont dépensé quelque 700 000 francs en frais de procédure judiciaire. Des sommes réunies à l'aide d'initiatives militantes de solidarité. On est aujourd'hui dans l'attente d'une décision du Conseil d'Etat qui pourrait relancer la *« guerre des pierres »*. La société Omya a en effet déposé devant le juge administratif suprême un recours en cassation après que la cour d'appel de Bordeaux eut annulé le permis de construire de la carrière. Elle a en même temps déposé un nouveau permis de construire.



HORIZONS

PORTRAIT

Helmut Kohl, la force d'un père tranquille

Le chancelier, qui s'est maintenu au pouvoir pendant quatorze ans (aussi longtemps que Konrad Adenauer), sait, après des débuts « provinciaux », trouver aujourd'hui le mot juste pour parler du passé de son pays. Après avoir réunifié l'Allemagne, il œuvre en faveur de l'unité européenne

LUNDI 21 octobre 1996, dans la salle des congrès de Hanovre, les orateurs se succèdent à la tribune. Le chancelier Kohl, assis non loin du micro, écoute d'une oreille distraite. Il vient d'être réélu avec un score triomphal (95,5 %) président de la CDU, qu'il dirige depuis vingt-trois ans. Il dédicace à la chaîne des exemplaires de son dernier livre, ses souvenirs sur la réunification allemande. Le bonheur se lit sur son visage, en dépit de quelques signes d'inquiétude : la coalition de Bonn est, une fois de plus, ébranlée par les considérables difficultés budgétaires du pays.

Qu'à cela ne tienne : actuellement, aucun dirigeant occidental, sauf peut-être Bill Clinton, ne dispose comme lui d'un appareil tout entier dévoué à sa cause, ni d'une emprise aussi grande sur le destin de son pays. Dans une Europe minée par la crise de la représentation politique, il est à la tête du dernier grand parti chrétien-démocrate. Il est vrai que l'opposition sociale-démocrate, affaiblie par les querelles de personnes et le manque d'unité de son discours, lui facilite grandement la tâche.

Helmut Kohl apprécie la confiance qui vient, encore une fois, de lui être témoignée par ses troupes. Et surtout il savoure, lui le passionné d'histoire, les multiples témoignages de respect qui lui sont adressés alors qu'il s'apprête à réaliser un record : le 31 octobre, il dépassera la longévité politique de Konrad Adenauer. Le premier chancelier de l'après-guerre, dont Helmut Kohl s'est souvent dit le « petit-fils » spirituel, avait dirigé le pays de 1949 à 1963, pendant quatorze années, durée symbolique, comme deux septennats français, ou la période de la République de Weimar... La date anniversaire du 31 octobre ne donne lieu à aucune célébration officielle; mais elle est l'occasion d'un constat : Helmut Kohl, désigné chancelier le 1er octobre 1982, domine de tout son poids la vie politique allemande, après quatorze ans et trente et un jours passés au pouvoir. Une situation d'autant plus surprenante que l'alliance gouvernementale (CDU, CSU et FDP) continue à n'être soutenue que par une majorité extrêmement mince au Bundestag (10 voix d'avance sur l'opposition).

« Otto von Kohl », écrivent déjà certains commentateurs, qui voient l'actuel chancelier atteindre en 2001 le « score » de Bismarck – le *Reichskanzler* avait gouverné pendant dix-neuf ans. Pour y parvenir, et du même coup être le premier dirigeant allemand de l'après-guerre à exercer le pouvoir de Berlin, Helmut Kohl devra se représenter en 1998 et être élu à nouveau pour quatre ans. Tout autorise à penser que la première des deux conditions, au moins, sera remplie. Ce n'est pas la limite d'âge qui l'empêchera de continuer : à soixante-six ans, Helmut Kohl est plus jeune que ne l'était Konrad Adenauer en 1949.

L'homme affiche des manières simples et a toujours aimé communiquer avec le pays profond. Mais – et c'est nouveau – les médias allemands prêtent à présent leur concours à cette offensive de charme. Récemment invité à livrer quelques confessions personnelles par Alfred Biolek, un animateur de télévision très populaire, il a révélé sa passion pour le pudding au caramel (« *Il faut au moins douze œufs pour en faire un bon* ») et parlé de sa vie à Oggersheim, un quartier de Ludwigshafen (« *Chez moi, c'est écrit "Kohl" sur la sonnette* »). Ce patriarche incarne à sa façon la « force tranquille » et pourrait dire, comme François Mitterrand, que « l'Allemagne, il la sent ». Patriote avant tout, il est européen par conviction.

« *Il en va en politique comme de la chasse ou de la pêche : il faut attendre le bon moment et tenir bon sous les attaques et les piqûres des insectes* » : la formule de Bismarck pourrait fort bien s'appliquer à l'actuel chancelier fédéral. « *Tenir bon* » : pendant très longtemps, Helmut Kohl a été considéré comme un médiocre petit politicien de province, l'archétype du petit-bourgeois sans envergure. Lui, qui longtemps a rêvé de devenir paysan, a été jadis comparé à une « poire ». Oublié tout cela : il est aujourd'hui fort civilement traité de « bouddha » par ses adversaires politiques. Le *Spiegel*, après l'avoir si longtemps combattu, constatait, dès 1990, qu'« *on ne pourrait plus le supprimer de la vie politique allemande* ».

Interrogé sur la pertinence du parallèle historique Kohl-Bismarck, il répond : « *Plutôt que Bismarck, les figures de l'histoire que j'apprécie le plus sont Harry Truman et le pape Jean XXIII.* » La culture politique de Kohl, autrement dit, est marquée par la double influence des Etats-Unis et de l'Eglise (dans son *aggiornamento*). Rares sont les discours politiques dans lesquels il ne cite pas un évêque ou deux à l'appui de son argumentation. Il aurait voulu, le 3 octobre 1990, que les cloches des églises allemandes sonnent dans tout le pays pour fêter la réunification – ce vœu n'a pas été exaucé. D'autre part, une amitié personnelle, profonde, le lie à Karl Lehmann, le président de la conférence épiscopale allemande, avec lequel il fait de grandes promenades en forêt le dimanche.

FINI les « gaffes » célèbres qui firent de lui la risée des médias pendant une bonne partie des années 80. Il sait notamment, désormais, trouver les mots justes pour parler du passé allemand, qu'il s'exprime en terre d'Israël ou bien aux Pays-Bas. Une évolution qui lui vaut des coups de chapeau des médias libéraux allemands. Un respect qui n'est pas pour rien dans l'évolution de son style de plus en plus « présidentiel » (on est passé, disent certains, de la *Kanzlerdemokratie* à la *Präsidialdemokratie*).

Même les ennemis intimes de Kohl constatent aujourd'hui qu'il est digne, notamment grâce à la réunification, de figurer au panthéon des grands chanceliers de l'après-guerre (avec Adenauer, l'homme de l'intégration à l'Ouest, et Willy Brandt, l'homme de l'Ostpolitik).

Je voulais l'unification de l'Allemagne : tel est le titre du dernier livre d'Helmut Kohl, publié sous forme d'entretiens avec deux journalistes de la *Bild Zeitung*. Même si l'affirmation n'est pas tout à fait vraie (jamais le chancelier n'aurait cru qu'un tel événement fût possible avant le siècle prochain), ses compatriotes lui savent gré d'avoir su saisir l'occasion historique au bon moment, même s'ils grommellent à cause des coûts gigantesques de cette opération.

« Plutôt que Bismarck, les figures de l'histoire que j'apprécie le plus sont Harry Truman et le pape Jean XXIII »

« *La ténacité, le refus du* Zeitgeist (l'esprit du temps) *et le sens de l'histoire* » : telles sont les qualités qui permettent à Helmut Kohl de « tenir bon » depuis si longtemps, selon Wolfgang Bergsdorf, un de ses plus proches collaborateurs. Le « sens de l'histoire », c'est la volonté de donner à la construction européenne un caractère définitif et irréversible. Le projet européen, même les adversaires politiques du chancelier le défendent : c'est aussi une des raisons pour lesquelles le SPD n'est pas perçu comme une solution alternative par les citoyens allemands.

Par « refus de l'esprit du temps », Wolfgang Bergsdorf entend sans doute le caractère foncièrement anti-idéologique de l'approche « kohlienne ». « *Le compromis avant toute chose* » : ainsi pourrait-on résumer la pratique politique du chancelier qui lui permet de ménager, au prix d'un certain immobilisme, les intérêts les plus divers, voire les plus opposés. Chrétien-démocrate plutôt « de gauche », c'est-à-dire social, Helmut Kohl est ainsi l'un des derniers au sein de son parti à défendre dans ses grandes lignes le maintien d'un modèle social allemand tel qu'il a été mis en place après la seconde guerre mondiale. Après lui, la CDU devrait prendre parti de manière plus nette en faveur des intérêts du patronat. C'est du moins la crainte qui anime de nombreux observateurs étrangers : ces derniers observent de près la progressive remise en cause des acquis sociaux de l'économie allemande, dont ils perçoivent les conséquences européennes inévitables.

La ténacité : c'est elle qui a permis à Helmut Kohl de démontrer, au fil de toutes ces années, combien il était capable de tirer efficacement les ficelles du pouvoir. « *Il est comme une araignée au milieu de la toile* », dit un de ses proches. Il suffit d'assister à un congrès de la CDU pour le constater : rares sont les dirigeants politiques qui ont, comme Kohl, réussi à éliminer de manière aussi systématique ses concurrents potentiels.

Pas un d'entre eux n'occupe aujourd'hui de position importante dans les instances dirigeantes du parti. Les quatre vice-présidents de la CDU sont tous des fidèles de Kohl et n'ont aucun poids politique réel. Quant aux esprits indépendants, comme le ministre de la défense Volker Rühe, l'ancien secrétaire général de la CDU Heiner Geissler ou le ministre-président de Saxe Kurt Biedenkopf, ils doivent se contenter de strapontins. Seul Wolfgang Schäuble, le président du groupe parlementaire du CDU-CSU au Bundestag, peut être aujourd'hui considéré comme le dauphin potentiel du chancelier. Condamné à se déplacer en chaise roulante, après un attentat en 1990, il est aujourd'hui le numéro deux à Bonn. Une certaine inquiétude sur l'« après-Kohl » est perceptible. « *Après Kohl, la CDU pourrait se décomposer* », estime l'historien Joseph Rovan. « *La CDU a tort de se livrer au rituel de la grand-messe derrière son chef. Cela se retournera contre elle* », selon Klaus Escher, président de la Junge Union, l'organisation de jeunesse de la CDU.

Mais cette forte assise intérieure permet au chancelier fédéral d'être aujourd'hui, de tous les chefs d'État et de gouvernement européens, celui qui se trouve depuis le plus longtemps en exercice. Un statut qui, ajouté à la forte présence physique du personnage ainsi qu'à l'importance démographique et économique de son pays, en impose tout naturellement à ses partenaires. Bill Clinton ne l'a-t-il pas comparé un jour à un « *lutteur de sumo* » japonais ? « Kohl, le poids lourd de l'Europe », titrait ces jours-ci l'hebdomadaire *The Economist*. Devenu l'un des grands de ce monde, le chancelier incarne une Allemagne fermement ancrée à l'Ouest, mais également pôle de stabilité sur le continent et trait d'union avec l'Est. Pour résumer sa relation privilégiée avec Moscou, il qualifie le peuple russe de « *grand voisin* » en paraissant oublier au passage l'existence de la Pologne...

Son objectif : contenir la puissance allemande grâce au projet européen, avec deux idées forces : permettre à l'Allemagne d'être acceptée durablement par ses voisins et empêcher le retour du « *cauchemar des alliances* », comme le disait Bismarck. Affectionnant les métaphores religieuses, il explique que « *l'Allemagne peut prétendre au titre d'évêque, mais pas à celui de cardinal* ».

La marche vers l'union monétaire renforce les chances de réussite de l'entreprise, qui n'ont jamais paru aussi grandes. En privé, il lui arrive de résumer sa vision des choses sur le ton de l'ironie : « *Au XXe siècle, les Allemands ont d'abord rêvé de bottes militaires, et puis se sont passionnés pour le deutschemark. Je veux faire évoluer les esprits.* »

APRÈS avoir été le chancelier de l'unification allemande, Kohl voudrait devenir celui de l'unification européenne : les deux phénomènes, ne se lasse-t-il pas de dire, « *sont les deux faces d'une même médaille* » (une phrase qu'il prononce en règle générale plusieurs fois par jour). La relation avec la France, dans ce contexte, est toujours aussi primordiale pour lui, même si certaines voix isolées, proches de l'ancien ministre-président de Bavière Franz-Josef Strauss, reprochent au chancelier Kohl d'être le « *proconsul des Etats-Unis* » en Europe.

« *Helmut Kohl privilégie de plus en plus la stratégie européenne* » : c'est Jacques Chirac, ici, qui s'exprime. « *Il m'a depuis longtemps classé parmi ses amis* », dit le président français à propos d'Helmut Kohl, avant d'ajouter : « *C'est un homme simple, réaliste, plein de bonhomie mais aussi de finesse. Un cerveau penché sur un cœur.* » Confiant, le président français ajoute : « *Nous avons globalement une conception identique de l'Europe. Sur les grandes options extérieures – Bosnie, OTAN, Russie, aide au développement... – l'Allemagne pense comme la France.* »

Il est tout à fait certain que l'Allemagne d'Helmut Kohl pense comme la France : c'est même une des lignes directrices de sa politique étrangère. Mais elle aimerait, souvent, que la France pense aussi comme l'Allemagne... Si bien qu'elle est gênée chaque fois que Paris fait preuve d'initiative solitaire (ainsi des essais nucléaires ou du récent voyage de Jacques Chirac au Proche-Orient). Vue de Bonn, la relation personnelle entre Helmut Kohl et Jacques Chirac n'est pas aussi intense qu'avec François Mitterrand. Le chancelier ne vient-il pas de rendre un nouvel hommage posthume à l'ancien président français ? Il a publié un long communiqué à l'occasion du 26 octobre, date qui aurait été celle de son quatre-vingtième anniversaire. Et Helmut Kohl rappelle souvent avec plaisir, lors d'interviews, ce propos de François Mitterrand prononcé lors d'un sommet européen : « *La France ne dit pas "non" au chancelier allemand.* »

Lucas Delattre
Dessin : Pancho



Election présidentielle : Bill Clinton et la société suburbaine

par Cynthia Ghorra-Gobin

AUX Etats-Unis, le dernier recensement a confirmé que l'institution de la *maison et du jardin* à proximité de la nature comme cadre de vie idéal des Américains (institution subventionnée, tout au long du XX[e] siècle, par l'Etat fédéral) correspondait bien à l'habitat d'une large majorité de la population.

D'autre part, la restructuration *socio-économique* des trois dernières décennies a changé les banlieues. Elles ne se sont pas limitées à l'unique fonction résidentielle et elles ont attiré de nombreux emplois en provenance de la ville.

On pourrait facilement en déduire que le candidat Clinton s'adapte à la *demande* de la majorité des Américains devenus suburbains, qui ne veulent plus financer des programmes sociaux urbains pendant longtemps défendus par les *démocrates*. Des chercheurs *en* sciences sociales ont du reste démontré les limites des politiques sociales pour enrayer le processus de la paupérisation et de la précarisation. Pour John Kasarda, de l'université de Caroline du Nord, et d'autres, la pauvreté *s'expliquerait en partie en raison de l'isolement* spatial, qui fait que les habitants des quartiers centraux ne profitent pas de la création d'emplois dans les quartiers périphériques.

Compte tenu de la nouvelle répartition spatiale des habitants et des emplois et des analyses critiques des sciences sociales, la majorité du Parti démocrate est devenue *extrêmement prudente sur* la question urbaine et évite de plaider en faveur d'un programme de type « *Great Society* », qui *signifierait* tout simplement taxer les habitants des banlieues *en faveur des* habitants des villes, sans aucune certitude quant aux effets attendus.

Le recensement de 1970 avait déjà confirmé que la majorité de la population vivant dans des métropoles résidait en banlieue, mais il a fallu attendre celui de 1990 pour cette fois-ci constater que la majorité de la population était devenue suburbaine. Quatorze Etats détiennent *ainsi une majorité* suburbaine dont six parmi les dix Etats les plus peuplés : Californie, Pennsylvanie, *Ohio*, Michigan, Floride et New Jersey. *Dix-sept* des vingt-sept municipalités de plus de 100 000 habitants ayant enregistré le plus fort taux de croissance *démographique* sont suburbaines.

Cette évolution dans la répartition spatiale de la *population s'est* accompagnée d'une restructuration économique en faveur des banlieues, *dénommées « edge cities »* par le journaliste Joël Garreau, pour signifier la *prééminence* économique, et pas seulement démographique, des banlieues dans le territoire métropolitain.

Les banlieues ne sont pas constituées uniquement de WASP (même *si ces derniers sont largement majoritaires*), mais incluent des Blancs non minoritaires (« *ethnic Whites* ») *ainsi que des minorités africaines*-américaines, asiatiques et hispaniques bien reliées aux réseaux économiques nationaux et internationaux.

> Le président-candidat s'adapte aujourd'hui au paysage américain où les villes, essentiellement démocrates, sont devenues minoritaires face à la montée des banlieues, essentiellement républicaines

Dans la vie *quotidienne*, le suburbain ignore la ville (en dehors de quelques visites dans les musées). Il a perdu toute référence à l'« espace public », qui, dans la tradition occidentale, *est pourtant* perçu comme l'expression matérielle d'une certaine démocratie et *comme vecteur de l'altérité. Le* suburbain américain va même jusqu'à considérer l'espace urbain comme dangereux, car investi par les gangs et la drogue.

Au moment de la *campagne* présidentielle de 1992, la société américaine était déjà suburbaine, mais ni *Clinton ni le Parti démocrate* n'avaient vraiment pris la mesure de cette mutation. Clinton l'emporta, mais continua de se comporter conformément à l'idéologie démocrate, en travaillant par exemple avec M[me] Clinton sur le principe d'un engagement de l'Etat fédéral en faveur d'une *couverture* sociale pour tous. Après le refus par le Congrès d'un programme jugé complexe dans son fonctionnement, le président prit conscience de l'avènement de cette nouvelle société désormais suburbaine, confirmée *également* par les résultats des élections de novembre 1994 au Congrès, et choisit de s'adapter à ses nouvelles exigences.

Le candidat Clinton s'adapte aujourd'hui au paysage *américain*, où les villes, essentiellement démocrates, sont devenues minoritaires *face à la montée des* banlieues, essentiellement républicaines. Dans les années 60, la ville de Chicago représentait *46,5 % des suffrages de* l'Illinois et Los Angeles et San Francisco comptaient ensemble 51 % des *suffrages de la Californie*. Trois décennies plus tard, la première ne détient plus que 22 % des suffrages et les deux autres 12,9 %. Aussi la stratégie de Clinton consiste-t-elle à se *frayer une voie certes peu aisée* mais seule viable à long terme, qui permettrait de concilier en même *temps les villes et les revendications* des territoires suburbains, depuis *que les économistes ont démontré* que les entreprises ne peuvent s'épanouir dans une région où le *centre est en déclin*.

Des politologues ont identifié l'avènement de l'ère suburbaine *comme celle de l'émergence d'une* nouvelle classe, celle des contribuables *(taxpayers)*, c'est-à-dire d'individus extrêmement sensibilisés par la question fiscale et le débat *politique concernant* la redistribution des fonds publics. Leur point de vue est d'ailleurs confirmé par les travaux des historiens, démontrant que la banlieue commence bien avec ce désir de fuir le chaos de la ville pour le charme et la tranquillité d'une maison entourée d'un jardin – en vue de renouer avec les valeurs *rurales* alors que le pays s'urbanise –, mais que sa réussite s'affirme principalement par ce souhait de fuir la montée croissante des impôts de la ville, tout en accédant à la propriété.

On paie, certes, des impôts locaux en banlieue, mais, en retour, on bénéficie de services publics de qualité, notamment *dans* l'éducation. Aussi la politique de ces accédants à la propriété (en banlieue) a-t-elle été commandée par l'impératif de maintenir à tout prix l'homogénéité de la *communauté*, *dans le but de* maintenir les valeurs foncières tout en maîtrisant les dépenses publiques, *c'est-à-dire d'éviter tout* transfert de fonds publics vers d'autres territoires.

Le suburbain ne refuse pas de payer des impôts, mais il exige en contrepartie de décider de l'usage des fonds publics. Cette préoccupation du suburbain à vouloir contrôler *en permanence* les *dépenses* publiques est plutôt étrangère à la société urbaine, qui avait intégré le principe *de* redistribution *ou* encore de péréquation fiscale. Mais, si les suburbains sont *a priori* conservateurs au niveau fiscal, ils sont certainement plutôt libéraux (dans le *sens américain) au niveau* idéologique.

Bill Clinton a saisi la complexification du champ politique américain : la société américaine *comprend* désormais des ruraux, des urbains et une majorité de suburbains. Le vote urbain avait *certes permis d'instaurer* la politique du « New Deal » et celle de la « Great Society », mais il revenait au futur président de la Maison Blanche d'amorcer le siècle suburbain en se *présentant comme un* candidat d'un nouveau type.

En réformant la politique sociale, le *président démocrate clôt* l'ère urbaine amorcée par Roosevelt, mais il donne aussi l'apparence d'avoir saisi les enjeux de la société suburbaine et l'antagonisme villes-banlieues. *Cette nouvelle voie politique* longue et difficile à construire se révèle en réalité un véritable défi pour la civilisation américaine.

Cynthia Ghorra-Gobin *est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.*

Petite leçon pour la gauche française ? *par Ezra Suleiman*

BILL CLINTON va sans *doute être réélu. Il* deviendra ainsi le premier président démocrate depuis F. D. Roosevelt à briguer avec succès un second mandat. Cela peut sembler d'autant plus étonnant que, pendant les deux premières années de sa *présidence*, le *président* a connu une impopularité record. En fait, son succès d'aujourd'hui renvoie à une *évolution politique notable* : il a été décrié tant qu'il était perçu comme un président démocrate et s'est trouvé porté aux nues par les Américains lorsqu'il s'est mis, après les *mid-term elections* de 1994, à mener une politique centriste.

La prise de contrôle du Congrès par une majorité républicaine lui a fait comprendre que la société *avait changé*, que ses aspirations n'étaient plus les mêmes et qu'il lui fallait donc en tenir compte pour rester dans la course. Prenant acte de ces évolutions, Bill Clinton a très bien su modifier sa *politique* pour *s'adapter* aux demandes des classes moyennes. Cette conversion du président puis du Parti *démocrate au* pragmatisme n'est que la mise en conformité de son message avec un *électorat* qui, dans sa *majorité*, ne juge plus les hommes politiques à partir de leurs étiquettes partisanes mais à l'aune de leurs actions.

En vérité, Bill Clinton a su profiter de la victoire *républicaine de* 1994 pour se l'approprier et en faire l'instrument principal de sa reconquête. Cela tend à *confirmer* l'idée selon laquelle un raz de marée électoral finit toujours tôt ou tard par *profiter* à *ceux qui* avaient été battus.

Vue de ce côté de l'Atlantique, la campagne électorale américaine ne manque pas d'intriguer. Les Français s'y retrouvent assez mal dans des débats où les notions de *gauche et de droite, de libéraux et* de socialistes sont absentes et où ce qui domine en apparence est la *recherche de la victoire* par tous les moyens. Pourtant, il faut y insister : l'idéologie est bien présente dans *la* vie politique américaine. Les débats sur le rôle des Etats-Unis dans le monde, sur l'utilisation des impôts, sur le *Welfare* renvoient tous à des *questions d'ordre idéologique* qui mettent en évidence des clivages importants.

> Bill Clinton, en bon pragmatique, ne s'est jamais posé la question de savoir si ce qu'il décidait était conservateur ou progressiste

Bill Clinton gagne parce que son discours et *ses actes* entrent en résonance avec les attentes de *groupes très divers* qui, au total, constituent le noyau central de l'électorat américain. Il séduit tous *azimuts* – *depuis* les syndicalistes jusqu'aux *yuppies* en passant par les homosexuels, les écologistes ou bien encore Wall Street – parce qu'il a su se convertir tout en conservant ses bases de soutien traditionnelles.

En bon *pragmatique*, le président-candidat ne s'est jamais posé la question de savoir si ce qu'il *décidait était conservateur ou* progressiste. Il a su dépasser un certain nombre de clivages traditionnels de la vie politique *américaine* en défendant par exemple le droit des femmes à l'avortement, le *contrôle* des ventes d'armes, l'accès à la santé, la protection de l'environnement, l'augmentation *du salaire minimum* (*qui* reste cependant très inférieur à ce qu'il est en France). Il a réussi à résorber en partie les *déficits publics* et à créer un nombre considérable d'emplois. Même les milieux d'affaires sont favorables à *cette* politique qui a restauré la confiance.

L'aggiornamento politique que Bill Clinton a su imposer au Parti démocrate et qu'il est en passe de faire avaliser par les *Américains* repose notamment sur une attention particulière apportée aux « *groupes culturels* » (femmes, homosexuels, communautés, « *affirmative action* ») qui prolonge en *quelque sorte la vision* traditionnelle de l'action politique reposant sur les groupes sociaux. Cela *aboutit certes* à *segmenter de plus* en plus le discours mais c'est sans doute aujourd'hui ce que les électeurs attendent.

Evidemment, on peut dire qu'on atteint là le degré *zéro* de la politique quand *ce qui* prime *surtout* est la victoire électorale. Qu'il me soit tout de même permis de suggérer que la campagne qui a conduit Jacques Chirac à l'Elysée était ni plus ni moins attrape-tout et *désidéologisée* que la campagne que conduit actuellement Bill Clinton. Aux Etats-Unis, le propos n'est pas *uniquement normatif* et électoraliste – Clinton a mis en œuvre une bonne part de son programme *de 1992, qui était surtout* un programme central ou centriste. En France, le président élu se retrouve *sitôt installé* prisonnier des promesses qu'il a faites et qu'il ne peut pas tenir.

La *politique conduite* par Bill Clinton, ou celle proposée par Tony Blair en Grande-Bretagne, a pour *conséquence* d'abandonner les plus démunis à leur sort pour privilégier les classes moyennes et supérieures. Il s'agit là, à l'évidence, d'une conception « révolutionnaire » de la mission assignée à la *gauche* ! *Les grands partis centraux* français – UDF, RPR et PS – éprouvent de grandes difficultés à prendre la mesure des transformations de la société dans laquelle, pourtant, ils évoluent. La droite est *en réalité à la recherche d'une* nouvelle colonne vertébrale depuis plus de dix ans. L'élection de Jacques Chirac sur un programme mâtiné de radical-socialisme et de *bon vieux dirigisme étatique* n'a fait que clore provisoirement une quête qui l'avait tout de même *conduit* – *entre autres choses* – à épouser le credo ultra-libéral entre 1984 et 1986.

A *gauche*, le PS *est en passe de* rater le train de la modernisation, prisonnier qu'il est de tensions *entre son attachement à des catégories* sociales dont il pense être encore le représentant et l'ambition *de revenir vite au pouvoir*, fût-ce en laissant son projet de société au vestiaire. Certes, la présence oppressante du Front national et sa surenchère permanente limitent à l'évidence la marge de manœuvre. Mais s'agit-il de la seule raison à cette panne des projets ?

Les socialistes français ont devant eux l'occasion inespérée (et probablement nécessaire) de se transformer *sur* le chemin d'accès au pouvoir. Mais cela suppose pour le moins de choisir entre deux voies, *celle de* Tony Blair et celle de Marc Blondel. Or rien n'indique aujourd'hui que ce choix soit *fait* ou *qu'une* troisième voie soit envisagée.

Ezra Suleiman *est professeur et directeur du Centre d'études européennes de l'université de Princeton.*

Transport aérien : assez d'incohérences !

par Geoffroy Bouvet

UNE nouvelle fois, l'Etat français a hésité entre interventionnisme et *libéralisme*. Air Liberté, compagnie aérienne au nom si doux à l'oreille des Français, était-elle libre de toute attache hexagonale au point de pouvoir se ranger du côté du concurrent britannique ? Le marché unique de l'Union européenne le permet tout à fait. Pour autant, l'avenir immédiat des ailes françaises, *enjeu du débat*, ne saurait se suffire de la seule loi du marché si l'on veut sauver un transport aérien *français déjà exsangue*. L'histoire de l'avatar d'Air Liberté montre l'absence de vision des différents acteurs du transport aérien français.

En 1988, les pays membres de l'Union européenne ont décidé, à l'unanimité, de libéraliser le transport *aérien* et traduit cette volonté par des règlements communautaires. Le caractère progressif de cette ouverture du marché, ainsi que la présence de clauses de sauvegarde, devaient normalement permettre aux entreprises de s'y préparer.

Sous la pression, *exercée par* la voie contentieuse, de certains transporteurs aériens, la Commission des communautés a donné une interprétation plus libérale *que prévue* de ces textes communautaires. En réaction à cette situation nouvelle, le gouvernement *s'est adonné au jeu* de Meccano industriel sans jamais aller jusqu'au bout de sa propre logique.

Ainsi la compagnie AOM, *appartenant à une banque* nationalisée, le Crédit lyonnais, fut-elle mise en situation d'assurer dans l'Hexagone la *dose de concurrence* imposée par Bruxelles, concurrence que l'on préférait franco-française.

Dans le même temps la compagnie nationale se voyait imposer, par son actionnaire, des contraintes contraires à l'objectif *d'assainissement des comptes* : missions de régulation du marché de l'emploi ou de soutien à la construction *aéronautique* française. Le paiement de certains collaborateurs du gouvernement par l'entreprise publique, bien qu'anecdotique au plan *comptable*, *est symptomatique* du mélange des genres entre les habitudes héritées du passé et le *cadre libéral* fixé par Bruxelles.

Profitant de cette nouvelle donne, le très médiatique président d'Air Liberté a cru pouvoir jouer au David contre Goliath, *sous les applaudissements* de la classe politique tout entière, trop heureuse de se venger ainsi d'un groupe Air France *jugé* trop *arrogant*.

Les ministres des transports *successifs ont délibérément* laissé Air Liberté pratiquer des prix de *dumping* qui ont déstabilisé le marché et encore affaibli les compagnies françaises déjà en retard *sur la prise en compte* de l'environnement concurrentiel.

Elue par la presse « *société de l'année 1995* », Air Liberté *écrasera* les prix jusqu'à présenter des pertes de la moitié de son chiffre d'affaires ! Elle entraînera ainsi avec elle le transport aérien dans la spirale des déficits, et enverra à *court terme des centaines* d'employés à l'ANPE.

British Airways a investi à perte 1,85 *milliard de* francs *dans* la trop petite TAT et trouve là le moyen d'atteindre la taille critique, *en terme de créneaux horaires*, qui lui permettra un réel développement sur le marché français.

A terme, l'enjeu est évidemment d'arracher AOM au consortium de réalisation du Crédit lyonnais (CDR) dans lequel elle se trouve cantonnée. La grande compagnie britannique serait alors plus à même de mettre Air France en échec en créant sa propre place-forte *de* correspondances internationales à Orly, aéroport préféré des Parisiens.

Air France, interdite de *développement* jusqu'en 1997, en raison des accords de Bruxelles sur *la recapitalisation*, ne *pouvait* pas intervenir directement. Mais Air France Europe aurait pu, juridiquement, se *proposer* à la reprise d'Air Liberté. Dans cette hypothèse, la Commission se serait presque certainement opposée à l'existence de cette nouvelle situation d'abus de position dominante et il eût peut-être fallu *rendre* une part des créneaux horaires, seule richesse matérielle de l'entreprise en déconfiture. Il est bon de rappeler que c'est en raison *de la* pénurie des créneaux à Orly qu'Air France Europe a dû fermer des lignes, notamment Nantes, Perpignan et Toulon pour les réaffecter aux besoins de son *service de navette* à destination de Marseille, Nice et Toulouse.

La compagnie AOM, qui a bénéficié de plus de recapitalisation de la part du Crédit lyonnais qu'Air France proportionnellement à son chiffre d'affaires, est dans une situation comparable à TAT. Isolée, sa valeur de vente est faible. Regroupée à Air Liberté, elle pourrait devenir le deuxième opérateur aérien de l'Hexagone, sachant qu'à moyen terme il n'y a certainement pas, en France, la place pour trois compagnies sur le même créneau de clientèle.

> Sauf coup de théâtre de dernière minute, le cheval de Troie britannique devrait s'ouvrir dans la cité aérienne française, premier marché intérieur européen !

Une proposition de reprise d'Air Liberté par le CDR valorisait d'une façon certaine la compagnie AOM, mais pouvait poser quelques difficultés vis-à-vis de la Commission, la vocation du CDR étant *de vendre* et non pas d'acheter. Le rebondissement de ce mauvais feuilleton *survient avec la prise de contrôle* du Groupe Rivaud, soutien financier du *projet*, par Vincent Bolloré. *Celui-ci*, animé par une unique logique financière, *préféra se lier* à British Airways, seule capable de sortir le Groupe Rivaud de l'impasse financière *dans laquelle il se trouve*, *en* soutenant inconsidérément Air Liberté.

Tel l'apprenti sorcier du film de Walt Disney déclenchant des *mouvements incontrôlés*, le gouvernement a tenté de reprendre le contrôle, mais sans aucune cohérence *dans l'action*. A l'axe ministère des transports-Elysée, soutien de la proposition AOM, *s'opposait l'axe Bercy-CDR*. L'axe Air France-Matignon, à l'origine de la proposition Nouvelles Frontières, n'a pas trouvé les capitaux nécessaires au maintien de son objectif.

Sauf coup de *théâtre* de dernière minute, le cheval de Troie britannique devrait s'ouvrir *dans* la cité aérienne française, premier marché intérieur européen ! Le *gouvernement* n'a plus aujourd'hui le droit de quitter la pièce en comptant sur la main invisible du marché pour tenir le rôle du sorcier expérimenté remettant les choses en ordre.

Il *y a de la naïveté* coupable à considérer comme indifférent le fait que les services aériens soient *supplantés* par des services à l'origine du pays de l'Union qui réfute et dénie toute *dimension sociale* à l'Europe. Les discours lénifiants ne sont plus de mise. Tel le cabri, décrit par Charles de Gaulle, *grimpant sur* son siège pour crier « *l'Europe, l'Europe* », la France serait-elle la *dernière des dupes* ? L'européophilie ne peut signifier crédulité. A l'instar de ses homologues et avant de laisser *transposer* l'échec du maritime à l'aérien, le gouvernement français doit enfin *se donner les moyens d'une* politique nationale du transport aérien.

Geoffroy Bouvet *est président du Syndicat national des pilotes de ligne.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'ombre des années 30

Suite de la première page

Ils le font d'autant plus facilement qu'en contraste avec toutes les autres nations, qui se sont constituées par voie de différenciation, ils se sont voulus un *melting pot*, un creuset où des hommes venus de partout se trouveraient également à l'aise. La « fracture raciale » dont on parlait tant à l'époque du procès d'O. J. Simpson ou de la « marche noire » de Washington n'est certes pas un mythe. Il n'empêche que, jusqu'à l'an dernier, le comité des chefs d'état-major des forces armées était présidé, en la personne du général Colin Powell, par un métis d'origine jamaïcaine et que beaucoup de ses compatriotes l'auraient bien vu, malgré la couleur de sa peau, à la Maison Blanche.

Ce peuple, dont le dernier livre d'Henry Kissinger (*Diplomatie*, Fayard) souligne abondamment le « *messianisme* », autrement dit la conviction de sa vocation à faire le bonheur des autres, témoigne de plus en plus fréquemment de cet « *égoïsme sacré* » que de Gaulle disait avoir rencontré, au « *club des Grands* », chez tous les « *membres inscrits* ».

Aucune des grandes évolutions en cours ne joue en faveur de la France ou de l'Europe

Le Congrès vote des sanctions unilatérales contre les pays dont la politique commerciale ne lui plaît pas. Clinton a mis son veto tant à la désignation d'un secrétaire général de l'OTAN qui avait la faveur de la plupart des Européens qu'au renouvellement du mandat de Boutros Boutros-Ghali aux Nations unies. Il paye ses cotisations à ces mêmes Nations unies quand cela lui chante, histoire de faciliter non seulement sa propre trésorerie, mais de garder sur elles un moyen de pression. C'est lui qui décide, le plus souvent en fonction de considérations médiatiques, *si*, *quand* et comment il y a lieu de se mêler du processus de paix en Irlande, en Bosnie, au Proche-Orient, voire au Caucase, et qui envoie son secrétaire d'Etat en Afrique pour signifier à la France que le temps des chasses gardées est révolu.

L'URSS évanouie, aucun Etat n'est actuellement de taille à rivaliser seul avec l'Amérique. A terme, la Russie conserve certes d'énormes cartes, mais elle n'est pas près de pouvoir s'en servir. Deuxième puissance économique du monde, le Japon a toujours autant de peine à concevoir et à mettre en œuvre une diplomatie qui lui soit propre, et la crise économico-morale qu'il a récemment subie l'a plutôt conduit à assouplir quelque peu sa politique commerciale.

De toute façon, il a besoin de l'assistance américaine face à une Chine qui dispose d'un armement nucléaire important, bat, depuis vingt ans, tous les records de croissance et s'apprête, en récupérant Hongkong, à accroître considérablement son potentiel économique et financier : certains experts n'hésitent pas à prédire que son produit intérieur pourrait dépasser, au cours du prochain siècle, celui des Etats-Unis. On est loin, là aussi, des années 30, qui voyaient l'ex-« Empire du milieu » ravagé par la guerre civile, puis par l'invasion nippone.

L'Asie est de plus en plus présente à l'horizon : la cession au géant sud-coréen Daewoo des activités civiles de Thomson n'en est qu'une preuve parmi d'autres. On est loin de l'époque où le Japon incarnait, à lui tout seul, le fameux « péril jaune ». Le PIB par tête de Singapour est désormais supérieur au nôtre, de nouveaux « dragons » montrent un peu partout les dents et le jour n'est pas loin où l'Inde rejoindra, elle aussi, le club des Grands.

Aucune des grandes évolutions en cours ne joue en faveur de la France ou de l'Europe, constate avec tristesse Hubert Védrine, dans son livre sur *Les Mondes de François Mitterrand* (Fayard). Les Etats-Unis ayant retrouvé leur dynamisme, l'Asie étant en plein boom, existerait-il donc une fatalité condamnant nos vieux pays au déclin ? Evidemment pas, mais il ne suffit malheureusement pas de la méthode Coué, que pratiquent nos dirigeants avec l'énergie du désespoir, pour renverser le courant.

Au-delà des éternelles controverses sur le degré d'intervention de l'Etat dans l'économie et dans l'assistance, la vraie question est celle du rapport des forces. Du rapport des forces sur ce marché mondial qui devient chaque jour un peu plus une réalité. Car un pays qui reçoit autant de touristes que le nôtre et où un emploi sur quatre est lié à l'exportation n'a évidemment rien à attendre d'un anachronique repli sur soi.

Rien ne devrait donc compter davantage que de donner à l'Union européenne assez de réalité et de poids pour que les Etats-Unis en viennent à négocier avec elle, sur tous les plans, y compris celui, essentiel, de la sous-évaluation du dollar, d'égal à égal. Aussi longtemps que nos amis d'outre-Manche refuseront de limiter l'usage du droit de veto, il est évident qu'on n'y parviendra pas sans constituer ce « noyau dur » à base franco-allemande dont on a si souvent parlé. L'euro en sera certes un instrument essentiel, mais on ne peut laisser sa gestion au seul bon vouloir d'une Eurobank qui, comme aujourd'hui la Bundesbank, ne tiendrait aucun compte, dans ses décisions, des nécessités politiques.

Il semble que l'on commence à s'en aviser à Bonn : et c'est là qu'on en arrive à ce qui constitue une autre différence fondamentale par rapport aux années 30. La France et l'Allemagne demeuraient pour l'essentiel dans une situation d'hostilité larvée, la seconde s'employant à reprendre pas à pas tout ce qui lui avait été imposé par le « diktat » de Versailles. Voilà des décennies que ceux qui les gouvernent ont compris que le poids qu'elles peuvent espérer conserver dans les affaires de l'Europe et du monde est directement lié à leur capacité d'agir en commun. Il leur reste à se décider à passer à la vitesse supérieure et à le faire savoir.

André Fontaine

RECTIFICATIFS

VATICAN

Le secrétaire d'Etat du Vatican n'est pas Mgr Jean-Louis Tauran, actuellement en visite à Cuba, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* daté 27-28 octobre, mais le cardinal Angelo Sodano. Mgr Tauran est responsable de la deuxième section de la secrétairerie d'Etat chargée des rapports avec les Etats.

EUGÈNE POLYAKOV

Dans nos éditions datées 27-28 octobre, une coupe malencontreuse a amputé l'article consacré à la mort d'Eugène Polyakov de sa dernière phrase, qui était la suivante : « *Il allait de par le monde, à Vienne, à Pékin, à Sydney, léguer les œuvres du sublime danseur.* »

Le Monde

ÉDITORIAL

Corse : revenir au dialogue

IL serait temps que tout le monde se ressaisisse, avant que le dossier corse ne pourrisse davantage le climat de la République. Le tableau, en effet, n'est pas brillant : d'un côté, des nationalistes qui, par la voix de François Santoni, lancent des accusations invérifiables, tout en recourant à une violence qui risque de déboucher sur une « dérapage » sanglant. De l'autre, Matignon, qui désavoue *de facto* la politique menée pendant des mois par Jean-Louis Debré, en qualifiant de « *terroriste* » celui qui fut un interlocuteur officiel du ministre de l'intérieur. Enfin, une opposition socialiste qui cède à la démagogie, en oubliant que le premier ministre de l'intérieur à ouvrir le dialogue avec les clandestins fut le socialiste Pierre Joxe.

La France et la Corse méritent mieux que ce jeu « *du bandit et du gendarme* », pour reprendre une expression de François Santoni dans son entretien à *L'Est républicain* du lundi 28 octobre. Jamais le consensus n'a été aussi fort, aussi bien sur l'île que sur le continent, pour rejeter la violence. Comment se fait-il, dans ces conditions, que la politique d'Alain Juppé ne parvienne à déboucher, après des mois de calme relatif, que sur une reprise des attentats ? La classe politique a la mémoire courte. Il est faux de dire que le dialogue avec les nationalistes n'a servi à rien.

L'élaboration par Pierre Joxe d'un statut original avait conduit à la scission du FLNC et à l'abandon, par le FLNC-canal habituel, du recours aux attentats contre l'Etat. Quant à Jean-Louis Debré, on peut certes critiquer sa méthode : *la préférence affichée* pour le dialogue avec la mouvance du FLNC-canal historique, alors que la guerre fratricide entre mouvements nationalistes rendait ce choix aventureux ; une confiance excessive, un peu naïve, accordée à des interlocuteurs tortueux à qui il eût peut-être fallu rappeler qu'une négociation suppose un minimum de bonne foi.

Malgré tout, cette politique avait bel et bien débouché sur une trêve ; celle-ci fut respectée, en dehors d'un gros accroc au printemps, de la mi-janvier à la mi-juillet. Jusqu'à ce qu'Alain Juppé vienne sur l'île signifier sans ménagements aux nationalistes, toutes tendances confondues, que le dialogue se limiterait désormais aux modalités de la zone franche et que leurs revendications politiques étaient rejetées en bloc. Ce choix est curieusement intervenu au moment où tout le monde, y compris les nationalistes, s'accordait sur l'idée d'un « *dialogue positif* », selon les termes de Jacques Chirac, mêlant les élus « *traditionnels* », les nationalistes et les forces vives de la Corse.

Ce retour au « *tout-répressif* » a, hélas, toutes chances de montrer, une nouvelle fois, qu'il présente plus d'inconvénients que d'avantages. A terme, le gouvernement n'a aucune assurance qu'une telle politique suffirait à éradiquer durablement la violence et à redonner à la Corse la sérénité à laquelle elle aspire. Dès lors, quoi qu'il en coûte, il ne reste qu'une solution : revenir au dialogue, mais cette fois de façon transparente, sans exclusion ni privilège. Sans qu'il faille un drame, comme celui de la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie, pour faire entendre raison aux uns et aux autres.

Assaut *par Peter Sís*



DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Il n'y a rien de vraiment scandaleux pour un gouvernement confronté à un terrorisme endémique que de chercher à sortir de cette situation par la négociation, fût-elle secrète *(...)*. Mais pour que cette entorse – grave – aux principes soit tolérable, il faut arriver à des résultats tangibles, c'est-à-dire obtenir de son partenaire-adversaire des gestes clairs et nets qui laissent présager un arrêt des hostilités et un transfert de son action sur le terrain démocratique. Or cette politique a débouché, dans le cas Juppé, sur la pantalonnade de Tralonca. Conçue comme une démonstration de bonne volonté *(...)*, cette conférence de presse encagoulée et surarmée est apparue immédiatement comme un défi insupportable. Elle a été suivie, non par un apaisement en Corse, mais par une continuation des actes de violence et des règlements de comptes.

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ En jouant au jeu des règlements de comptes à l'intérieur du RPR, les « modernes » terroristes s'inscrivent dans la plus archaïque des pratiques, celle du clanisme *(...)*. Que le gouvernement de la France soit partie prenante de cet engrenage où l'on ne sait plus ce qui l'emporte, du crime ou du ridicule, est grave *(...)*. Devant pareil désastre, on a envie de crier : assez de mensonges, assez de manipulations, assez de morts ! On a été au bout de la politique du secret et du marchandage. La Corse a besoin d'une opération vérité sur ce qui s'est passé, sur les responsabilités.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ L'objectif immédiat de Santoni est de déconsidérer Alain Juppé, dont il fait son adversaire personnel. Il est vrai que le premier ministre a imposé depuis juillet sa ligne de fermeté à tous. Le leader nationaliste, savamment intoxiqué, s'est mis en tête qu'un départ du premier ministre réglerait ses difficultés, et qu'il retrouverait aussitôt un interlocuteur plus ouvert *(...)*. Il voit bien que la violence excède et désespère les Corses. Il constate aussi que la tentation de réintégrer la vie civile existe chez certains militants. Il doit ou, en tout cas, il devrait s'interroger sur sa responsabilité personnelle, lorsqu'il précipite dans le terrorisme et la clandestinité des jeunes dont il ruine ainsi l'existence et les espérances.

Tu es garé loin ?

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

ON ne peut la regarder en face. On ne peut rien en dire de neuf. Et pourtant cette semaine nous ramène à elle, au ressassement d'elle. Des silhouettes voûtées vont tournicoter entre les dalles, avec des arrosoirs. Le gravier rendra un son particulier ; le craquement indifférent qu'on doit lui trouver, entendu d'en dessous. Comment songer aux disparus de l'année, aux amis dont le regard a vacillé, tout à coup, et dont la génération se trouve, ça y est, en première ligne, sous la mitraille !

« *Vous qui les avez connus et aimés*, disent les faire-part, *ayez une petite pensée pour lui, pour elle !* » C'est quoi, une « *petite pensée* » ? « *Elle a rejoint son cher époux.* » Où çà, la revoyure ? « *Là-haut* » ? « *Là où il est, il doit bien rire* », dit-on ; à moins qu'il ne se « *retourne dans sa tombe* »... Et s'« il » était nulle part, dans le même noir qu'avant la naissance, du néant touillé dans du néant ? Le sable jeté sur le cercueil, au fond du trou, cette tambourinade, pourvu qu'elle ne lui rappelle pas la pluie quand, amoureux, il s'est abrité sous un auvent de toile en attendant l'accalmie, le temps d'un baiser !

Petite pensée particulière pour ceux qui ont pris les devants, qui ont choisi de. Autrefois, l'Eglise les traitait par le mépris, comme des acteurs. Maintenant, elle triche miséricordieusement. Ils ont encore été douze mille, en France, en un an. Dont un millier d'adolescents ; trois par jour. La pendaison reste le moyen préféré, pas seulement à la campagne. Viennent ensuite la chimie, les armes. Le saut par la fenêtre est plus rare : peur de se louper, de salir. Pourquoi cette sortie stoïque avant la fin du film ? Souffrance extrême, dignité, impasse, maladie professionnelle ? Même les policiers, à présent... Une affaire entre eux et eux, ces départs brusqués. Impossible d'en rien dire. Dans le gravier, le pas des proches se fait coupable : de ne pas avoir vu venir les choses, d'être là à zyeuter les filles en gris. Je peux vous rapprocher ?

Il y a eu tous les « soins palliatifs » de l'année, les « il-le-fallait », « l'interne a donné les doses nécessaires, voilà tout ». 80 % des gens font la chose loin de chez eux, *ni vu ni connu*. L'entourage y gagne en lâche confort. Il le paie en abstraction. Autrefois, on prenait le temps de s'accoutumer à l'absence. L'aïeul sur le départ bénissait, maudissait. Greuze détaillait ses poignets décharnés. Des poules picoraient sous le lit. C'était avant que les familles soupirent, dans les couloirs bleu veilleuse des hôpitaux : « *Enfin, il n'a rien vu arriver, c'est ce qu'il faut se dire !* »

« *Après, qu'est-ce que tu crois qu'il y a ?* » A la messe, ils parlent d'espérance, d'une vraie vie qui commence, d'un simple chemin à traverser, de retrouvailles. Où çà ? « *Il y a plus de mystères dans le ciel que ne peuvent en connaître vos philosophies.* » (Shakespeare) L'Etre dont ce fut le caprice de fabriquer les galaxies et nos chers *moi* peut bien inventer un petit endroit tranquille pour réunir des milliards d'âmes ! Absurde et mystère : deux mots pour la même incertitude qui borde les allées de vieux buis. On verra bien. On ne verra rien. Comparées à ce silence de plomb, l'actualité devient minuscule, et risible la prétention d'accoucher l'avenir.

« *Que voulez-vous ? Le moment était venu, pour lui, pour elle !* » Difficile de ne pas penser encore une fois à ceux qui l'ont fixé eux-mêmes, le moment. Leur vie entière est apparue sous une autre lumière. Le geste témoigne d'une imposante rage de s'appartenir, de ne laisser personne décréter le jour où, et ce qui serait tolérable ou non ! *Noli me tangere*. Pas touche ! Séisme du petit billet laissé en « évidence ». Vous parlez d'une évidence ! Une petite pensée pour ceux qui ont préféré ça à voir les nazis dans Paris, en 40, tout plutôt que la croix gammée flottant aux clochers. Petite pensée pour les derniers vétérans de 14 qui vont rouler leurs drapeaux après une ultime visite à l'Inconnu de l'Etoile ; pour les brigadistes d'Espagne, qui vont se taire aussi. Et les déportés qui les suivront. Sans eux, sans la Dame d'Izieux, comme l'oubli et l'infect mensonge seront durs à combattre !

A Rome, via Giulia, un petit dôme est coincé entre le Farnèse et le Tibre. La Vierge y est suppliée de faire que « ça » se passe le moins mal possible, pour les autres, pour soi. *Nunc et in ora*... Il fait frais, sous la nef de poupée. Une escale rêvée pour les touristes, entre le marché aux fleurs et une bonne platée de *pasta* dans le Trastevere !

Au cimetière de Rillieux-la-Pape, la milice de Pétain ne s'est pas contentée de retirer la vie aux otages juifs. A l'un d'eux, qui avait chanté la *Tosca* jusqu'à l'aube, elle a osé ôter son nom. « *Inconnu paraissant vingt-cinq ans* » : tel sera à jamais son état-civil. Tiens : Touvier ! Encore un qui a rejoint la grande cohorte grisâtre et muette. Pareil pour le curé assassin d'Uruffe, dit-on. Reconnaître les siens : la tâche n'est facile pour personne.

Raclement du gravier, tintement des clefs de voiture, routine nulle et délectable des vivants. Tu es garé loin ?

ÉLECTRONIQUE Après les multiples déclarations sur l'état de santé de Thomson Multimédia, et particulièrement celle du premier ministre, Alain Juppé, qui a *affirmé* que le groupe *« ne vaut rien »,* Alain Prestat, le président du fabricant de téléviseurs, rompt le silence qu'il s'était imposé depuis le lancement de la procédure de privatisation de Thomson. ● LES COMPTES du groupe devraient être à *l'équilibre au deuxième semestre* 1996. ● LA RECAPITALISATION dont doit bénéficier l'entreprise la rendra *« mécaniquement rentable »* à partir de 1998, date à laquelle elle aura récupéré la jouissance de revenus de brevets évalués à 1 milliard de francs. ● DE NOUVELLES RESTRUCTURATIONS ont été engagées et 1,4 milliard de francs ont été provisionnés sur les comptes du premier semestre 1996 pour financer des fermeture d'usines. ● LA BAISSE des parts de marché en Europe a été enrayée, assure M. Prestat.

Thomson Multimédia est mécaniquement rentable, selon son PDG

Dans un entretien au « Monde », Alain Prestat, le président de la filiale électronique grand public du groupe, affirme que la société sera à l'équilibre au deuxième semestre 1996. Une fois sa dette réduite, elle doit renouer avec les profits

ALAIN PRESTAT, quarante-cinq ans, est PDG de Thomson Multimédia depuis début 1992. Après avoir commencé sa carrière chez France Télécom, cet X-télécoms a pris la direction du bureau des affaires internationales et commerciales et la responsabilité du service des matières premières au ministère de l'industrie entre 1978 et 1982. Il a ensuite été, entre 1984 et 1986, chargé de mission, puis conseiller technique pour les questions industrielles et technologiques à Matignon aux cabinets de Pierre Mauroy, puis de Laurent Fabius. Appelé, en 1986, par Alain Gomez chez Thomson SA, il occupera les fonctions de directeur du plan, puis de directeur attaché à la présidence du groupe d'électronique. Il rejoindra Matignon en 1988 et jusqu'en 1991, comme directeur adjoint du cabinet de Michel Rocard.

« Pourquoi vous exprimez-vous aujourd'hui alors que vous vous étiez imposé le silence pendant six mois ?

– Aujourd'hui, trop d'informations erronées circulent, qui ont un impact négatif sur la bonne marche de l'entreprise. J'estime de mon devoir de remettre en place factuellement les choses. Une entreprise n'est pas un bien inerte. Elle vit au quotidien. Elle a des clients, des fournisseurs. Elle a aussi des salariés qui méritent qu'on rétablisse certaines vérités. Il faut qu'elle continue à produire et à vendre sur des marchés ultra-concurrentiels.

– Le premier ministre a déclaré que Thomson Multimédia, *dans l'état actuel des choses, ne vaut rien.* Pouvez-vous préciser quelle est la valeur de Thomson Multimédia ?

– Compte tenu du processus en cours, il ne m'appartient pas de me prononcer sur cette question.

– Quelle est la situation financière du groupe ?

– C'est assez simple. Thomson Multimédia en 1991-1992 était pratiquement donnée pour morte. Elle avait un résultat d'exploitation négatif (–335 millions de francs) et croulait de plus sous une dette historique de plus de 12 milliards de francs, accumulée notamment à l'occasion d'opérations de croissance externe – comme le rachat en 1987 de l'activité grand public de General Electric/RCA – ce qui a entraîné des frais financiers considérables. L'entreprise s'est alors mobilisée. Le résultat d'exploitation est redevenu positif (+ 150 millions de francs en 1993, + 600 millions en 1994, + 350 millions en 1995).

» Depuis 1992, l'entreprise a évité le précipice sans faire appel aux contribuables. Elle dispose de positions remarquables : numéro un sur le marché américain avec 20 % du marché, numéro deux en Europe avec 12 %. Mais surtout elle a réussi à prendre la virage de la révolution numérique et s'est imposée comme le numéro un mondial de la télévision numérique en prenant pied sur tous les continents : Amérique du Nord, Europe, Amérique latine et maintenant Asie.

» Nous avons produit cette année 2 millions de décodeurs numériques, plus que tous nos concurrent réunis. Nous en produirons 4 millions en 1998. Nous allons commencer à commercialiser le lecteur de disques vidéo (DVD), qui va contribuer à revitaliser le secteur, avec les téléviseurs-ordinateurs personnels, les téléviseurs permettant l'accès à Internet et autres terminaux multimédia.

» L'électronique grand public va connaître un nouvel essor, comparable à celui de l'avènement de la télévision couleur et du magnétoscope grâce à l'arrivée du numérique et du multimédia. Thomson Multimédia a su se placer, dès le début, parmi les leaders dans cette aventure. C'était inespéré quand on voit d'où on vient. Il faut s'en réjouir aujourd'hui.

***– Mais au premier semestre* 1996 la situation financière s'est dégradée, Thomson Multimédia *accusant près de* 3 *milliards* de francs de pertes nettes...**

– En 1996, le marché de l'électronique grand public a plongé comme jamais : chute des volumes de 5 % aux Etats-Unis, stagnation en Europe, tout cela couplé avec un effondrement des prix de 5 %, 10 %, voire plus. Dans ces conditions, nous souffrons, il est vrai, comme tous nos autres concurrents.

» Au premier semestre 1996, nous avons affiché une perte nette de 2,8 milliards de francs, mais il faut bien voir de quoi on parle. Ce montant est constitué pour moitié de provisions destinées notamment à améliorer la compétitivité à venir.

» Personne n'a jamais pris comme référence, pour juger de la performance réelle d'une entreprise, l'année, et a fortiori le semestre, où celle-ci a passé des provisions pour préparer l'avenir. D'habitude, ce type de « courage » est plutôt salué par les observateurs. Ce premier semestre est donc totalement non significatif. La preuve, c'est que le deuxième semestre 1996 va connaître un résultat d'exploitation largement positif, et peut-être même un résultat net à l'équilibre.

– La perspective de la reprise de Thomson *Multimédia* par le sud-coréen *Daewoo* a déclenché un tollé syndical et politique. Comment réagissez-vous aux projets de Daewoo pour votre groupe ?

– Je ne souhaite pas m'exprimer sur le sujet. Mon objectif aujourd'hui est simplement de rétablir la réalité de la situation de Thomson Multimédia.

– Certains experts dénoncent le manque de compétitivité de Thomson Multimédia, son trop grand nombre de marques et une *baisse de ses parts de marché.* Quelles actions avez-vous engagées ?

– Un premier plan de restructuration a été mené de 1992 à 1995. Compte tenu de la crise du marché que nous traversons depuis un an, il était indispensable de lancer un deuxième plan, ce que nous avons fait en temps réel, comme Philips aujourd'hui, en passant les provisions du premier semestre 1996. La mise en place de ce deuxième plan va naturellement entraîner des gains de productivité significatifs. Notons qu'aucune fermeture de site industriel n'a eu lieu en France où l'entreprise emploie aujourd'hui 5 700 personnes, soit plus qu'en 1992.



ALAIN PRESTAT

– N'y-a-t-il pas, avec six marques en Europe, un émiettement de vos parts de marché ?

– Historiquement Thomson disposait de nombreuses marques héritées des opérations de croissance externe des années 1980. Ces marques (plus de huit) se « cannibalisaient » les unes les autres, et les parts de marché baissaient continûment. Il était indispensable de revoir profondément la situation. C'est ce qui vient de s'achever avec maintenant trois marques trans-européennes (Thomson, Saba, Telefunken).

» La réforme a été lourde. Il a fallu repositionner les marques pour réaffirmer une identité et surtout une cohérence entre les pays, refaire progressivement toutes les gammes et recomposer les équipes commerciales. Ce n'était pas une mince affaire et comportait des risques comme tout ce qui touche à des marques grand public. Malgré tout, l'opération a été menée en un temps court, peut-être trop d'ailleurs, sans pour autant nuire aux parts de marché puisque la baisse tendancielle a été enrayée.

– Mais certains disent que Sony ou Philips ne disposent pas d'autant de marques et sont donc plus compétitifs...

– Nous avons fait ce qu'ont fait beaucoup de nos concurrents confrontés à des situations semblables, comme également, en électroménager, Whirlpool, qui commercialise trois marques européennes, plus deux nationales.

–Au-delà de l'exercice 1996, quelles sont les perspectives pour Thomson Multimédia ?

– Même si 1996 reste dans les annales comme l'un des pires crus pour l'électronique grand public, la dynamique demeure. Deux facteurs essentiels vont venir améliorer les comptes, ce qui va enfin permettre à Thomson Multimédia de se montrer sous son vrai jour : d'une part, la recapitalisation qui va réduire la dette historique et les frais financiers ; d'autre part, le recouvrement de plus de 1 milliard de francs par an de revenus de brevets à partir de fin 1998. Une fois réglés ces deux problèmes (dette, brevets), extérieurs à sa performance propre et qui pèsent encore aujourd'hui sur ses comptes, Thomson Multimédia doit retrouver une vie « normale » et être mécaniquement rentable.

– Vous paraissez bien optimiste...

– Cette entreprise est passée par des périodes très difficiles où elle a été considérée comme morte. Il a fallu beaucoup d'efforts pour lui redonner sa chance et pour la remettre, en un temps finalement très limité, sur une autre perspective. Cet optimisme sans faille existe toujours aujourd'hui. Mais comment agir autrement ? Comment pouvons-nous espérer donner du souffle à certains projets et avoir une ambition industrielle quelconque si nous souffrons de trop de complexes devant la concurrence. Dans beaucoup de secteurs, nous pouvons être compétitifs, innover et réussir aussi bien que les meilleurs. »

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

La privatisation continue de susciter des réactions

Mardi 29 octobre, le comité de groupe de Thomson a été houleux. La CFDT a quitté la séance, *après avoir pris* à partie le président, Marcel Roulet. Le syndicat lui reproche son *« mutisme face aux déclarations du ministre des finances, amplifiées par celles du premier ministre [...], tendant à faire croire (...) que Thomson ne vaut qu'un franc après recapitalisation de 11 milliards de francs ».* A Angers, siège de la principale *usine* française de Thomson Multimedia, le maire (DVG) Jean Monnier a demandé le maintien de l'emploi, rappelant que ce site *« fait vivre plus de 4 000 personnes ».* Si le choix du sud-coréen Daewoo comme repreneur est confirmé, a-t-il souligné, *« des garanties et des assurances devront être données aux salariés ».* Lundi, le conseil régional de Haute-Normandie avait adopté une motion proposée par le groupe socialiste, demandant l'*« arrêt immédiat »* du processus de privatisation du groupe Thomson.

L'électricité britannique est à nouveau convoitée par un groupe américain

CalEnergy a lancé une offre publique d'achat hostile sur Northern Electric

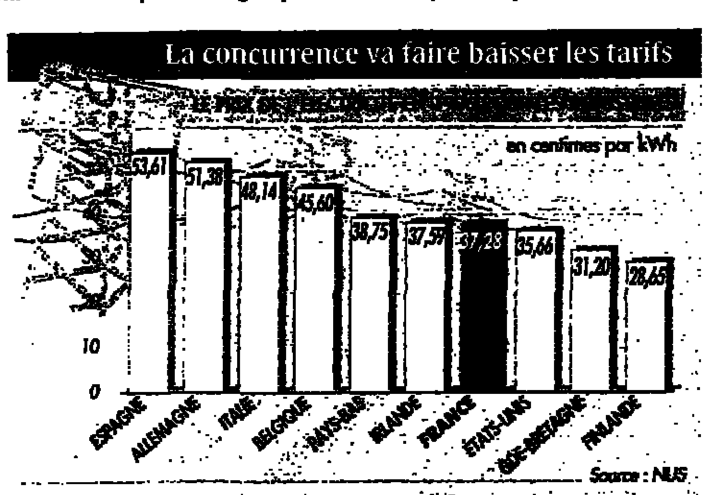
Aux Etats-Unis, la déréglementation en cours du marché de l'électricité incite les industriels à rechercher une plus grande intégration. Producteur d'électricité, CalEnergy veut racheter le distributeur régional Northern Electric. C'est le quatrième groupe américain à prendre pied en Grande-Bretagne, tête de pont idéale pour aborder un marché européen lui aussi en voie de libéralisation.

LONDRES
de notre correspondant dans la City

La privatisation de l'électricité en Grande-Bretagne continue à susciter des convoitises, comme l'atteste l'offre publique d'achat (OPA) hostile lancée lundi 28 octobre par le groupe américain CalEnergy sur Northern Electric, société régionale de distribution desservant le nord-est de l'Angleterre, pour 651 millions de livres (5,4 milliards de francs). Basée à Newcastle-Upon-Tyne, Northern Electric a rejeté l'OPA qui « *sous-évaluait totalement* » l'entreprise.

CalEnergy, producteur d'électricité basé dans le Nebraska, s'est associé pour l'occasion à son actionnaire, le conglomérat américain Peter Tiewit Sons. Il est le quatrième américain à vouloir s'implanter sur le marché britannique de l'électricité. Privatisé en 1990, ce secteur est en pleine recomposition depuis la suppression, en mars 1995, de la Golden Share, action spécifique détenue par l'Etat afin de protéger les sociétés de raids boursiers. Depuis, la moitié des douze entreprises privées de distribution ont changé de propriétaire, dont trois au profit de groupes d'outre-Atlantique.

Aux yeux du prédateur, Northern Electric et ses 1,4 million de clients présentent bien des attraits. Comme l'a indiqué le PDG de CalEnergy, David Sokol, le britannique pourrait apporter son savoir-faire en matière de distribution à son groupe spécialisé dans la production afin de profiter de la déréglementation en cours aux Etats-Unis. Surtout, Northern Electric ouvrirait à CalEnergy les portes du Vieux Continent. Aujourd'hui dominé par des monopoles, le marché européen est en voie de libéralisation. Avant la fin de la décennie, environ 30 % des achats des grandes entreprises pourront profiter de la concurrence.



Le marché de l'électricité est actuellement dominé par des monopoles. La libéralisation est en cours, en Europe comme aux Etats-Unis.

L'échec de l'OPA lancée en 1994 par Trafalgar House sur Northern Electric a également accru la « visibilité » du groupe britannique. Confronté à une échéance électorale en 1997, le gouvernement conservateur a, par ailleurs, tendance à fermer les yeux sur toute cette effervescence tant que ces opérations boursières préservent l'esprit de la dénationalisation de 1990. En revanche, le ministère du commerce et de l'industrie a stoppé, en mai, une tentative, par les producteurs d'électricité, de mettre la main sur plusieurs distributeurs, perçue comme une attaque à la concurrence.

VAGUE DE CONCENTRATIONS

La City s'attend à une nouvelle vague de rachats et de concentrations, comme le montre la flambée des cours de la plupart des sociétés encore indépendantes. « *Dans l'avenir, la physionomie du marché va être bouleversée de fond en comble, avec seulement quatre-vingt-cinq groupes présents* », estime un analyste. Toutefois, des incertitudes politiques pèsent sur le futur paysage du secteur. Répondant aux protestations des associations de défense des consommateurs hostiles à ce vaste Monopoly énergétique, le Labour, actuellement largement en tête des sondages, a promis, en cas de victoire aux urnes, de renforcer la réglementation de l'électricité.

L'opposition travailliste s'est aussi engagée à imposer une taxe sur les bénéfices exceptionnels des compagnies d'eau et d'électricité qui lui permettrait de financer son programme pour l'emploi et la formation. Si les factures des consommateurs ont baissé ces derniers temps, les principaux bénéficiaires de cette redistribution des cartes ont été les actionnaires des entreprises privatisées, et surtout leurs dirigeants, qui ont vu leurs salaires et gratifications bondir. En revanche, s'ils devaient être réélus à un cinquième mandat, les tories ont prévu de libéraliser totalement ce secteur à la fin 1998.

« *Nous avons tenu compte, dans notre proposition, du climat politique actuel* » : comme l'a reconnu David Sokol, l'excellente rentabilité de Northern Electric transcende les éventuelles inquiétudes politiques. Cette santé florissante est la conséquence à la fois d'allégements fiscaux généreux, octroyés lors de la privatisation, et de l'augmentation de la productivité provoquée par les réductions d'emplois draconiennes. Pour se prémunir contre de tels assauts, Northern Electric a distribué en 1995 des actions gratuites à ses actionnaires afin de rendre une éventuelle OPA plus difficile. Il n'est pas sûr que cette forme de « *pilule empoisonnée* » découragera CalEnergy.

Marc Roche

L'Allemagne veut en finir avec les monopoles

COLOGNE
correspondance

En Allemagne, de puissants groupes privés se partagent l'essentiel du marché de l'électricité. Le projet de loi sur l'énergie, présenté la semaine dernière par le ministre de l'économie Günter Rexrodt, prévoit de faire tomber leurs monopoles, après avoir mis fin à ceux des postes et télécommunications et des chemins de fer. Même les particuliers devraient en profiter.

La loi en préparation remplacera le dispositif mis en place en 1935. A l'époque, les nazis avaient donné à quelques producteurs, alors publics, les moyens de se répartir les bassins de consommation. RWE, Veba (PreussenElektra) et Viag (Bayernwerk), alliés aux six compagnies de distribution régionales les plus importantes, contrôlent aujourd'hui plus de 80 % de la production allemande. A l'avenir, la concurrence sera autorisée. Les nouveaux venus pourront construire leurs lignes à haute tension ou payer pour utiliser celles des concurrents.

BAISSE DES PRIX

Selon le ministère de l'économie, le projet de loi pourrait faire profiter les particuliers de la concurrence, alors que les directives européennes ne la prévoient que pour la clientèle des entreprises. Il devrait entraîner une baisse des prix dans un pays où les tarifs sont plus élevés que la moyenne européenne. « *Il est difficile de prévoir une fourchette de baisse, car on ne sait pas vraiment quelles seront les conséquences de la future loi* », dit Winfried Mathes, économiste à la Deutsche Morgan Grenfell à Francfort.

Le nouvau cadre législatif, qui concerne aussi le gaz, est applaudi par les milieux économiques, y compris les grands producteurs. « *La concurrence ne sera pas très forte pour eux, surtout au début. Et ils s'y préparent depuis longtemps* », estime Winfried Mathes. En revanche, le SPD a déjà fait savoir qu'il s'opposerait au texte lors du vote au Bundesrat, la deuxième Chambre, où il est majoritaire. Pour le Parti social-démocrate, la concurrence va d'abord profiter aux plus gros, tout en pénalisant les municipalités, qui perdront une importante source de revenus. Quant aux mouvements écologistes, le Parti des Verts en tête, ils refusent un projet qui devrait donner une impulsion à la consommation, et dénoncent « *l'incitation au gaspillage énergétique* ». Cette opposition multiforme pourrait encore retarder l'entrée en vigueur de la nouvelle loi prévue pour le milieu de 1997.

Philippe Ricard

Le site d'Alcatel CIT de Lannion craint pour son avenir

LES PREMIÈRES actions de mobilisation devaient voir le jour mardi 29 octobre chez le fabricant d'équipements de télécommunications Alcatel CIT, après l'annonce, au cours du week-end, de 1 636 suppressions d'emplois sur 9 400 en deux ans (*Le Monde* des 27 et 28 octobre).

« *Il va d'abord s'agir d'informer le plus largement* », note un élu CFDT de Lannion (Côtes-d'Armor), qui sera l'un des sites les plus touchés, avec celui d'Ormes (Loiret) : respectivement 530 et 512 suppressions d'emplois (sur un total de 1 990 et de 1 175), les activités industrielles des deux sites devant mettre la clef sous la porte fin 1997 et fin 1998.

COMMANDES EN HAUSSE

Les syndicats CFDT et CGT envisagent d'ores et déjà une manifestation à Paris le 5 novembre, jour où se tiendra le comité central d'entreprise présentant officiellement le plan de suppressions d'emplois. « *Il va falloir créer des pressions pour que la direction nous donne des moyens d'éviter au maximum les licenciements* », explique un élu CFDT d'Ormes.

Dans l'immédiat, les personnels d'Alcatel CIT devront surtout « digérer » l'annonce des suppressions d'emplois. Lundi 28 octobre, ils étaient sous le choc. Les commentaires allaient tous dans le même sens : « *C'est un coup de massue* » ; « *C'est une douche froide* » ; « *Les gens sont abasourdis.* »

Les chiffres de suppressions d'emplois ont d'autant plus de mal à passer que « *les données économiques ne sont pas si mauvaises* ». Un représentant CGT de Lannion relève que si Alcatel CIT devrait clore l'année 1996 sur une perte d'exploitation de 500 millions de francs, les perspectives de commandes et de chiffre d'affaires sont à la hausse : les premières devraient passer de 10,7 milliards de francs fin 1996 à 12,6 milliards fin 1998 et le second de 10,9 milliards de francs à un peu plus de 12 milliards sur la même période.

« *Le problème, c'est que l'on est en train de devenir des revendeurs et que ces commandes ne se traduisent plus en activité industrielle* », souligne l'élu CGT. « *C'est un choix de la direction d'Alcatel Télécom* », renchérit un élu breton de la CFDT, citant « *les équipements de transmission et les matériels d'accès aux abonnés téléphoniques, deux des secteurs qui sont les plus en croissance, dont la responsabilité a été confiée à l'Italie et à l'Espagne* ».

A Lannion, CGT et CFDT estiment que les suppressions d'emplois pourraient être supérieures, « *car il est question d'abandonner les développements sur les communications mobiles professionnelles (une dizaine de personnes) et sur les équipements d'accès aux abonnés (une trentaine de personnes)* ». C'est donc l'avenir de l'ensemble du site qui suscite aujourd'hui de fortes inquiétudes.

Philippe Le Cœur

Rapprochement de Sligos et Axime dans les services informatiques

LES SOCIÉTÉS de services et d'ingénierie informatique Axime et Sligos, respectivement numéros *trois* et *sept du secteur* en France, ont annoncé le 28 octobre avoir convoqué pour le mardi 29 octobre leurs comités d'entreprise et conseils d'administration respectifs afin de les informer d'un « *rapprochement industriel* ». Les titres des deux groupes ont été suspendus à la Bourse de Paris, une annonce officielle devant être faite mercredi 30 octobre dans l'après-midi.

Ce rapprochement pourrait concerner le secteur de la monétique, ou celui de l'infogérance (prise en charge partielle ou totale des systèmes d'information d'une entreprise), selon les analystes. D'autres experts évoquent le rachat de Sligos par Axime, le Consortium de Réalisation (CDR), qui détient 56,4 % de Sligos, ayant pour mission de vendre cette participation. Sligos a dégagé en 1995 un bénéfice net de 88,7 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de 4,32 milliards. Axime, qui est contrôlé à 26,1 % par Paribas, affiche un bénéfice net part du groupe de 135 millions de francs sur un chiffre d'affaires de 2,12 milliards.

McDonnell Douglas renonce à son nouvel avion long-courrier

LE GROUPE américain d'aéronautique et de défense McDonnell Douglas a renoncé à mener à son terme son projet d'avion long-courrier de moyenne capacité (300 à 375 places), le MD-XX ou MD-20, dérivé du MD-11, selon le *Wall Street Journal* du lundi 28 octobre. Son abandon relance les spéculations sur la survie de la branche aéronautique civile du second avionneur américain (*Le Monde* des 12 et 13 mai). Le directeur financier du groupe a annoncé son départ, en raison « *de profondes différences de point de vue* », selon le PDG.

DÉPÊCHES

■ **NETSCAPE : le fabricant américain de logiciels et son homologue Oracle ont annoncé lundi 28 octobre un accord croisé de promotion de leurs produits. Oracle installera Navigator, le programme de Netscape pour naviguer sur le réseau Internet, sur ses terminaux Internet, qui devraient voir le jour au premier semestre 1997. Netscape intégrera Universal Server, le logiciel de gestion de base de données d'Oracle, à ses programmes.**

■ **LORAL : le groupe américain a offert lundi 28 octobre aux groupes européens Alcatel, Aerospatiale, DASA et Finmeccanica de reprendre leurs parts dans Space Systems/Loral pour porter de 51 % à 100 % sa participation dans le fabricant de satellites. Il leur propose en échange des actions ordinaires Loral pour un montant non précisé.**

■ **ACTIONNARIAT : le gouvernement allemand a présenté lundi 28 octobre un avant-projet de loi en vue de renforcer le pouvoir des actionnaires dans les entreprises. Le constructeur automobile Volkswagen, qui, par ses statuts, limite les droits de vote des actionnaires, serait le premier groupe concerné par cette réforme.**

■ **ENI : la vente en Bourse de 15 % du capital du groupe pétrolier italien, en fin de semaine dernière, a rapporté à l'Etat 7 700 milliards de lires (26 milliards de francs). L'opération constitue le plus important placement boursier jamais réalisé en Italie.**

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la banque étudie la possibilité de se séparer de certains actifs immobiliers et boursiers. Le patrimoine immobilier de la Société générale est évalué à 12,3 milliards de francs, et son portefeuille boursier à 24,6 milliards. La banque pourrait céder jusqu'à un tiers de ses actifs.**

■ **BANQUE VERNES : l'établissement a annoncé le 28 octobre, une perte exceptionnelle de 475 millions de francs au premier semestre. Les actionnaires institutionnels de la banque ont souscrit, à hauteur de 300 millions de francs, des titres convertibles émis par Vernes Invest. Cette recapitalisation va servir à apurer les risques de la banque pris, notamment, auprès de la société de crédit-bail Eurobail.**

■ **AMERICAN AIRLINES : le département américain des Transports a déposé une plainte pour favoritisme et concurrence déloyale envers les compagnies aériennes concurrentes contre American Airlines. Celle-ci est accusée d'avoir utilisé, par le biais de son système de réservations électronique, Sabre, un logiciel qui favorise ses propres vols.**

■ **SNCF : la CGT cheminots, première organisation syndicale dans l'entreprise publique, a écrit au ministre des transports pour lui demander « *de retirer le projet de loi créant le Réseau ferré national* », le nouvel établissement en charge des infrastructures ferroviaires, qui « *ouvre à terme le champ de la concurrence* ». L'organisation syndicale dénonce, en outre, le projet de loi de finances 1997, qui ampute la contribution de l'Etat aux charges d'infrastructures de 800 millions de francs.**

La hausse ininterrompue de Wall Street a enrichi les ménages américains

La valeur des actions cotées à la Bourse de New York s'est accrue de 2 900 milliards de dollars (14 900 milliards de francs) depuis deux ans

APRÈS AVOIR atteint un nouveau sommet historique, le 21 octobre, Wall Street marque un peu le pas. L'indice Dow Jones, qui a culminé à 6 133 points est revenu, lundi 28 octobre, à 5 972 points. Les investisseurs commencent à devenir nerveux à l'approche des élections présidentielle et législatives américaines du 5 novembre. Si une réélection du président Clinton est jugée plutôt favorablement, les analystes craignent une victoire totale des Démocrates qui reprendraient le contrôle du Congrès. Bill Clinton aurait alors, à leurs yeux, une trop grande marge de manoeuvre, surtout dans le domaine budgétaire.

En tout cas, le petit recul de 2,6 % du Dow Jones depuis une semaine n'empêche pas la Bourse américaine d'enregistrer un gain de près de 17 % depuis le début de l'année et de démentir depuis des mois les prévisions toujours plus pessimistes des experts. La correction jugée inévitable de Wall Street après une succession sans précédent de records ne s'est toujours pas produite. Au contraire, l'indice Dow Jones n'a cessé de franchir de nouveaux sommets. Il a encore battu trente nouveaux records depuis le début de l'année après en avoir affiché 69 à son palmarès l'an dernier. L'indice plus que centenaire affiche une progression de 60 % depuis 22 mois et de 740 % depuis 14 ans. Il faut remonter aux années 20, précisément entre 1921 et 1929, pour trouver des progressions d'une ampleur comparable.

La Bourse américaine doit cette hausse à la fois à la vigueur ininterrompue depuis près de six ans de la croissance économique aux Etats-Unis, à la progression de la rentabilité et de la compétitivité des entreprises américaines et à un appétit presque sans précédent des ménages américains pour les actions. Une sorte de cercle vertueux s'est dessiné. Wall Street bénéficie de la croissance et l'alimente. Historiquement, une hausse de 10 % de Wall Street se traduit par une augmentation de 0,6 % de la consommation des ménages dans les 12 mois qui suivent. Si les économistes ont plutôt eu tendance à sous-estimer la vigueur de la croissance américaine, c'est peut-être parce qu'ils n'ont pas tenu suffisamment compte de l'effet richesse lié à l'envolée des cours des actions.

Entre novembre 1994 et aujourd'hui, la valeur des titres cotés à Wall Street est passée de 4 300 à 7 200 milliards de dollars. Ce qui signifie que les détenteurs d'actions américaines sont devenus plus riches – sur le papier – de 2 900 milliards de dollars, soit plus de 14 900 milliards de francs. Deux fois le PNB de la France ! Autre illustration de cet effet richesse : la capitalisation boursière de New York représente aujourd'hui plus de 90 % du produit national brut américain, un niveau jamais atteint.

Cet enrichissement ne concerne pas qu'une minorité : près de 40 % de la population américaine détient directement ou indirectement des actions. Selon des statistiques de 1992, 51,3 millions d'Américains possédaient des actions. Un nombre qui représentait alors 37,4 % de la population adulte (33,2 % en 1983) et a certainement augmenté dans des proportions importantes depuis quatre ans. Du chauffeur de taxi au dirigeant d'entreprise en passant par les agriculteurs et les artistes, les Etats-Unis sont emportés depuis des mois par la fièvre de Wall Street. Les performances des actions ont fini par modifier la façon dont les Américains gèrent leur épargne et préparent leur retraite. Les investisseurs ont déserté les placements traditionnels comme l'immobilier ou l'assurance-vie pour investir en Bourse et acheter des parts de fonds communs investis en actions.

Sur les six premiers mois de l'année, plus de 135 milliards de dollars (695 milliards de francs) sont venus se déverser à la Bourse de New York. Les introductions en Bourse se sont multipliées pour atteindre, toujours sur les six premiers mois de l'année, le chiffre record de 430 nouvelles sociétés cotées à Wall Street.

Le sentiment de richesse a permis aussi de masquer et de compenser les effets de l'endettement croissant des ménages américains qui ont continué à consommer et à entretenir la croissance. L'économie américaine est très dépendante des dépenses réelles qui représentent 70 % du PIB en volume.

Mais ce comportement euphorique dans un environnement de plein emploi (5,2 % de chômeurs) apparaît aussi comme une source de fragilité pour la Bourse et l'économie américaine. La mode de l'investissement en actions expose des millions d'Américains à des risques qu'ils n'avaient jamais connus jusqu'à présent. Le moindre accident à Wall Street pourrait prendre des proportions importantes si les nouveaux actionnaires, sans expérience de la moindre baisse, cédaient à la panique en voyant fondre leur patrimoine constitué pour la retraite.

Les ménages américains sont jugés d'autant plus vulnérables qu'ils se sont fortement endettés et parfois même pour financer l'achat d'actions à la Bourse. Le service de la dette représente aujourd'hui en moyenne près de 17 % du revenu disponible des ménages, un niveau historiquement très élevé. *« Les ménages américains se sont fortement endettés à court terme »*, souligne Phillipe Waechter, le directeur des prévisions économiques de la Bred. *« Cela est viable tant que l'emploi augmente et que l'horizon économique n'est pas menacé »*, ajoute-t-il. Stephen Roach, l'économiste en chef de la banque Morgan Stanley, a une analyse similaire. Il souligne *« la fragilité croissante du consommateur qu'illustre l'augmentation des crédits impayés et des faillites personnelles aux Etats-Unis au cours des derniers mois »*.

Sur les six premiers mois de l'année, plus de 135 milliards de dollars (695 milliards de francs) sont venus se déverser sur la place new-yorkaise. Les introductions en Bourse se sont multipliées pour atteindre le chiffre record de 430 nouvelles sociétés

Eric Leser

La baisse du yen s'accélère face au dollar et aux devises européennes

Ce mouvement pourrait déplaire à la Maison Blanche

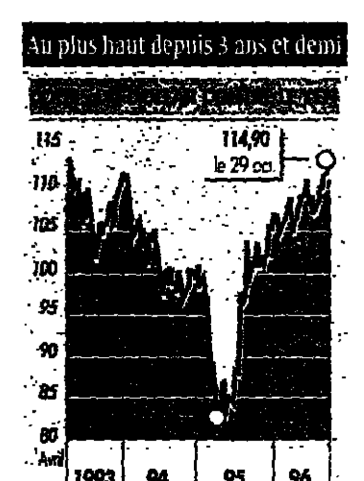
Le yen est tombé, mardi matin 29 octobre, à ses plus bas niveaux depuis trois ans et demi face au dollar et face au deutschemark. La monnaie japonaise est victime de la contraction de l'excédent courant nippon et de la faiblesse des rendements proposés dans l'archipel

ALORS qu'au printemps de l'année 1995 la trop grande vigueur du yen avait été à l'origine d'une crise aiguë sur le marché mondial des changes, certains opérateurs commencent à s'inquiéter de l'accès de faiblesse actuel de la monnaie nippone. Elle est tombée, mardi matin 29 octobre, à ses cours les plus bas depuis le mois d'avril 1993 face au dollar (114,90 yens), et depuis le mois de février 1993 face au deutschemark (75,65 yens).

La contraction de l'excédent courant japonais, notamment vis-à-vis des Etats-Unis, a pour effet de pénaliser le yen. Alors que la balance avait affiché un solde positif de 58,1 milliards de dollars au premier semestre de 1995, celui-ci est revenu à 30,6 milliards de dollars au cours des six premiers mois de 1996.

Mais le yen est surtout victime de la faiblesse des rendements nippons. Le Japon possède les taux d'intérêt les plus bas du monde. Le taux d'escompte de la banque centrale se situe à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995. Les rendements à trois mois sont même inférieurs à ce seuil et s'établissent à 0,35 %. Les taux des emprunts à long terme, enfin, sont également très faibles (2,70 % à dix ans). Au sens propre, les placements libellés en yens et à rendement fixe sont dépourvus d'intérêt. De surcroît, la Bourse de Tokyo a eu depuis le début de l'année un comportement décevant. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 5,3 %, alors que dans le même temps Wall Street progressait de 16,72 % et la Bourse de Francfort de 19,96 %.

Confrontés à une telle situation, les investisseurs étrangers, en particulier américains, qui se voient proposer aux Etats-Unis des rende-



Le yen est victime de la faiblesse des rendements proposés au Japon.

ments bien supérieurs (5,30 % à trois mois et 6,50 % à dix ans) choisissent de retirer leurs capitaux de l'archipel. Les opérateurs qui ne résident pas au Japon ont ainsi vendu 94 milliards de yens (4,2 milliards de francs) d'actions nippones au mois d'août.

Le phénomène joue de la même façon pour les investisseurs japonais. Les compagnies d'assurances et les caisses de retraite nippones, pour maintenir les niveaux de rémunération qu'elles ont promis à leurs clients, sont incitées à aller placer les fonds des épargnants à l'extérieur de l'archipel. Pour effectuer cette opération, elles convertissent – elles vendent – des yens contre des devises étrangères, ce qui a pour effet d'affaiblir la devise nippone. Au cours du seul mois d'août, les investisseurs japonais ont ainsi acquis 1 200 milliards de yens (54 milliards de francs) d'obligations internationales.

Selon les prévisions des experts, les taux d'intérêt devraient rester durablement bas au Japon, afin de conforter le modeste redressement de l'économie (le PIB nippon s'est contracté de 2,8 % au deuxième trimestre après une hausse record de 12,7 % au premier). *« La Banque centrale va mettre l'accent sur la consolidation des bases de la reprise »*, vient de réaffirmer son gouverneur, Yasuo Matsushita.

De façon générale, la politique de crédit gratuit menée au Japon a pour effet d'inonder le système financier international de yens, une offre surabondante qui pèse sur les cours de la devise nippone. Ce phénomène a été amplifié par les achats massifs de dollars réalisés par la Banque du Japon (100 milliards de dollars en un an et demi) et par les acquisitions régulières d'obligations d'Etat réalisées par l'institut d'émission nippon, une pratique peu orthodoxe – interdite par exemple par le traité de Maastricht – qui constitue une forme de création monétaire.

Pour autant, les experts ne prévoient pas un plongeon du yen. Les spécialistes de Merrill Lynch pensent que la devise nippone va désormais se stabiliser (elle s'inscrirait à 114 yens pour 1 dollar dans six mois). La Maison Blanche, sous la pression des milieux industriels américains, et en particulier des constructeurs automobiles, pourrait en effet décider de mettre un terme au repli du yen face au dollar.

Pierre-Antoine Delhommais

Le tribunal administratif condamne les « fonds turbo »

LE TRIBUNAL administratif de Paris vient de donner gain de cause au ministère de l'économie et des finances dans le premier d'une série de contentieux qui opposent une cinquantaine d'entreprises et de banques à l'administration fiscale. Dans un jugement rendu le 22 octobre et publié le lundi 28, le tribunal a rejeté le recours d'une entreprise contestant sa mise en redressement fiscal pour avoir utilisé des fonds communs de placement (FCP) dits « fonds turbo », dans l'unique but, estime le tribunal, de diminuer le montant de leurs impôts.

Comme 300 autres entreprises, la société déboutée le 22 octobre s'était engouffrée, sur les conseils de sa banque, dans une faille juridique laissée ouverte par une ordonnance administrative de 1983. Cette disposition accordait le bénéfice de l'avoir fiscal aux acheteurs de FCP durant la période comprise entre l'arrêt des comptes (le 31 décembre) et le paiement des dividences à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Il suffisait, tout simplement, de souscrire des parts d'un fonds quelques jours avant la date de détachement du dividende et d'en demander le rachat quelques jours plus tard pour réaliser une opération juteuse pour beaucoup de monde. Les entreprises, qui réduisaient ainsi leur poids fiscal, et les gestionnaires, qui demandaient au passage à leurs clients une commission hors normes – de l'ordre de 30 % en moyenne.

Le volume des crédits d'impôts affiché par les entreprises à partir de 1987 a fini par attirer l'attention de la direction générale des impôts. En 1989, un rapport de la Cour des comptes estimait à 1,3 milliard en 1987, 4 milliards en 1988 et 2 milliards en 1989, les « économies » ainsi réalisées par les entreprises, soit quelque 7 milliards de pertes de recettes pour Bercy. Pour les magistrats, les banques ont utilisé des dispositions fiscales en les détournant de leur objet.

250 REDRESSEMENTS FISCAUX

Bercy a donc ouvert la chasse aux porteurs de « fonds turbo » : trois cents contrôles fiscaux ont donné lieu à 250 redressements. Sur ce total, deux cents ont fait l'objet de transactions. Cinquante entreprises contestent aujourd'hui leur redressement.

La première affaire n'est pas la plus importante en volume – un redressement fiscal de 3,8 millions de francs – mais a valeur d'exemple. Dans ses conclusions, le tribunal considère que la société – dont le nom n'a pas été dévoilé – *« a acheté pour près de 10 millions de francs de parts de FCP qu'elle a revendues deux jours après. Une telle opération démontre, tant par l'importance des fonds utilisés, que par sa brièveté, que la société est un acteur économique bien informé des mécanismes boursiers »* (...). Il souligne par ailleurs qu'elle *« ne conteste pas avoir accepté de payer au gestionnaire de fonds communs de placement une commission particulièrement élevée par rapport aux commissions habituellement pratiquées »*. Le tribunal estime enfin que la société ne pouvait ignorer que l'opération qui lui était proposée *« reposait sur un montage destiné à réduire la charge fiscale qu'elle aurait dû normalement supporter »*.

Un sport qui a été largement pratiqué dans les années 80 par vingt-deux banques et cinq sociétés de Bourse, estime la DGI. Curieusement, souligne-t-elle, pendant toute l'année, l'encours des fonds turbo était limité au minimum autorisé, soit 2,5 millions de francs, et s'enflait opportunément au maximum, soit 500 millions de francs, quelques jours avant la clôture de l'exercice.

Le tribunal administratif de Paris devrait statuer prochainement sur les autres recours. La seconde manche débutera alors. Certaines entreprises envisagent déjà d'assigner au civil leur banque pour leur avoir conseillé d'acheter des « fonds turbo ». Elles peuvent espérer, sinon récupérer la totalité de leur investissement, du moins être remboursées de la commission prélevée par les gestionnaires.

Babette Stern

■ **LA BOURSE de TOKYO a terminé en hausse grâce à des achats de valeurs exportatrices, qui bénéficient de la baisse du yen.** *Le Nikkei a fini à* **20 958,08 points, soit + 0,35 %.**

■ **LE DOLLAR a atteint 114,92 yens, mardi 29 octobre à Tokyo, son plus haut niveau face au yen depuis le 1er avril 1993.** *Le billet vert est revenu* **ensuite à 114,40 yens.**

■ **LA HAUSSE DU BILLET VERT n'a pas été excessive au cours des derniers mois, a estimé le secrétaire** *américain* **au Trésor Robert Rubin lors d'une interview sur CNN.**

■ **A WALL STREET,** *lundi 28 octobre,* **l'indice Dow Jones est repassé sous la barre des 6 000 points, en baissant de 34,29 points (– 0,57 %), à 5 972,73 points.**

■ **L'OR a ouvert en léger repli mardi 29 octobre sur le marché international de Hongkong à 383,00-383,30 dollars l'once, contre 383,05-** *383,35 lundi en clôture.*

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Paris en baisse

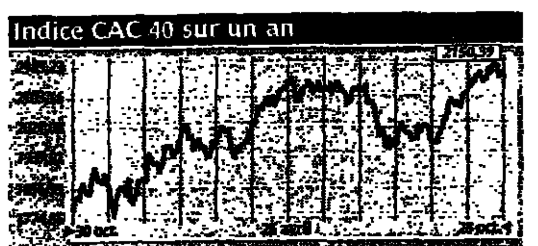
LA BOURSE DE PARIS était encore faible, mardi 29 octobre, dans le sillage du marché obligataire – en net recul en raison notamment de la dégradation du dollar. En recul de 0,61 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée une perte de 1,13 % à 2 126,16 points. Le montant des échanges sur le marché RM s'élevait à un peu plus de 1,2 milliard de francs. Sur le Matif, le contrat sur les bons du Trésor à 10 ans abandonne 0,20 % à 126,08.

Le dollar était en net repli à 5,10 francs, les opérateurs s'attendant à des statistiques jugées défavorables pour les marchés, indiquent les gestionnaires. Cette faiblesse du billet vert a des répercussions sur le franc qui face au deutschemark cote un peu plus de 3,38 francs.

Six instituts de conjonctures allemands ont révisé à la hausse leurs prévisions sur la croissance allemande : ils s'attendent à une croissance de 1,50 % cette année et de 2,50 % pour l'an prochain mais à un déficit budgétaire de 3,5 %, supérieur au critère de Maastricht (3 %).

Parmi les titres en baisse, on relèvait Damart – 4,5 %, Ingénico – 4,4 % et Fromageries Bel – 3,1 %. Repli de 2,3 % de Colas et de 1,7 % de Synthélabo. En revanche, Rémy Cointreau gagnait 2,6 % et Euro Disney 2,4 % avant la présentation des résultats du groupe.

Indice CAC 40 sur un an

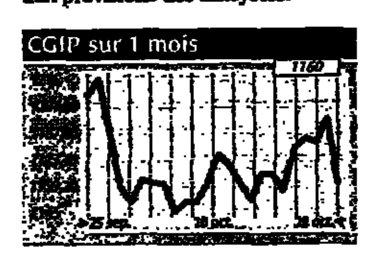


CAC 40/5 jours

CGIP, valeur du jour

L'ACTION CGIP a cédé 2,8 % lundi 28 octobre à la Bourse de Paris et a terminé la séance à 1 160 francs dans un volume de transactions limité de 2 315 titres. Ce recul tient notamment à l'annonce de la cession par la holding du groupe Wendel de la moitié de sa participation dans le capital de l'américain Crown Cork. Il ne s'agit pas d'une surprise, et l'opération était prévue pour permettre à la CGIP de financer le rachat de l'équipementier automobile Valeo. Mais la vente des titres Crown Cork a été effectuée à un prix unitaire de 46 1/4 dollars, légèrement inférieur aux prévisions des analystes.

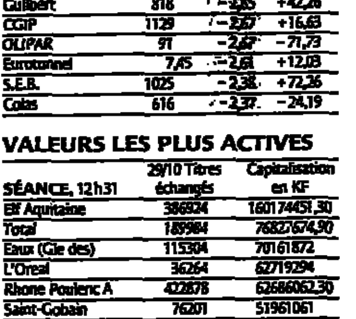
CGIP sur 1 mois



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

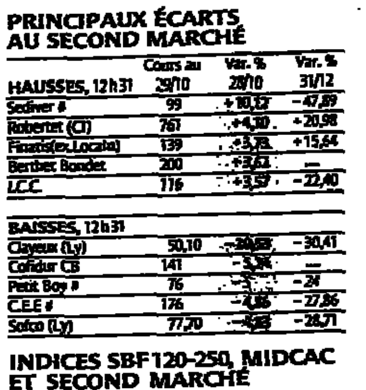
HAUSSES, 12h31	Cours au 29/10	Var. % 28/10	Var. % 31/12
Euro Disney	10,80	+2,36	–3,13
Eiffage	238	+2,56	–64,13
SFIM	1040	+1,96	+22,35
Locindus	739	+1,93	–10,96
Pernod-Ricard	274	+1,85	–1,54
Casino Guich.ADP	165	+1,85	+53,55
UIC	40,70	+1,75	–30,89
Casino Guichard	234	+1,51	+67,83
Sophia	197,50	+1,28	–4,58
Salvepar (Ny)	395	+1,28	+25,79
BAISSES, 12h31			
Ingenico	78,55	–4,32	+124,74
Gr.Zannier (Ly) #	112,40	–3,93	+90,50
Fromageries Bel	4605	–3,05	–0,92
Damart	4140	–3,04	+6,31
Guilbert	818	–2,85	+42,26
CGIP	1129	–2,67	+16,63
OLIPAR	91	–2,67	–71,73
Eurotunnel	7,45	–2,61	+12,03
S.E.B.	1025	–2,38	+72,26
Colas	616	–2,37	–24,19

VALEURS LES PLUS ACTIVES



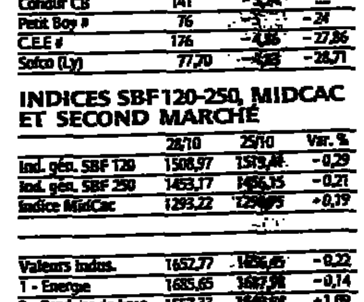
SÉANCE, 12h31	29/10 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	386924	160174451,30
Total	189984	76827674,90
Eaux (Gle des)	115304	70161872
L'Oreal	36264	62719294
Rhone Poulenc A	422878	62686062,30
Saint-Gobain	76201	51961061
LVMH Moet Vuitton	42600	47637820
Axa	133953	42734728,70
Alcatel Alsthom	92650	40630865,50
Carrefour	14346	40387835

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

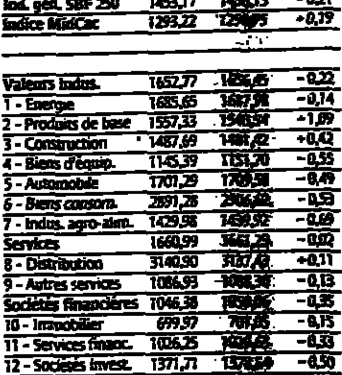


HAUSSES, 12h31	Cours au 29/10	Var. % 28/10	Var. % 31/12
Sediver #	99	+10,12	–47,89
Robertet (CI)	761	+4,30	+20,98
Finatis(ex.Locala)	139	+3,78	+15,64
Berthet Bondet	200	+3,62	—
I.C.C.	116	+3,57	–22,40
BAISSES, 12h31			
Clayeux (Ly)	50,10	[illegible]	–30,41
Cofidur CB	141	[illegible]	—
Petit Boy #	76	[illegible]	–24
C.E.E #	176	–4,86	–27,86
Sofco (Ly)	77,70	[illegible]	–28,71

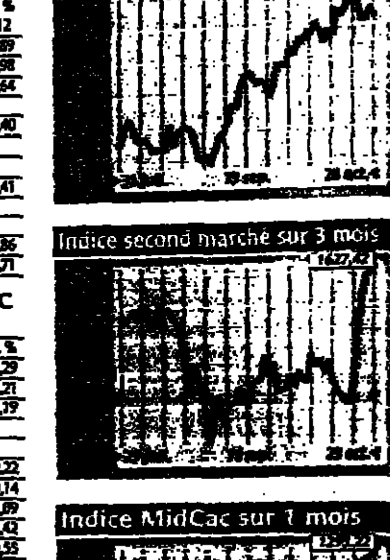
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ



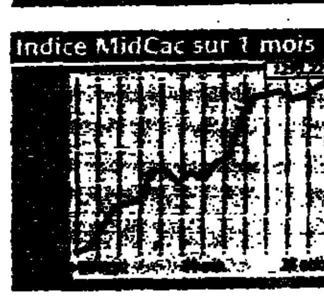
	28/10	25/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1508,97	1513,44	–0,29
Ind. gén. SBF 250	1453,17	1456,15	–0,21
Indice MidCac	1293,22	1290,75	+0,19
Valeurs Indus.	1652,77	1656,65	–0,22
1 - Energie	1685,65	1687,98	–0,14
2 - Produits de base	1557,33	1540,54	+1,09
3 - Construction	1487,69	1481,42	+0,42
4 - Biens d'équip.	1145,39	1151,70	–0,55
5 - Automobile	1701,29	1709,58	–0,49
6 - Biens consom.	2891,28	2906,62	–0,53
7 - Indus. agro-alim.	1429,98	1439,92	–0,69
Services	1660,99	1661,29	–0,02
8 - Distribution	3140,90	3137,43	+0,11
9 - Autres services	1086,93	1088,38	–0,13
Sociétés financières	1046,38	[illegible]	–0,35
10 - Immobilier	699,97	700,85	–0,15
11 - Services financ.	1026,25	[illegible]	–0,33
12 - Sociétés invest.	1371,71	[illegible]	–0,50



Indice SBF 250 sur 3 mois



Indice second marché sur 3 mois



Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo se reprend

LA BOURSE japonaise a terminé en hausse mardi 29 octobre grâce à des achats opérés sur les valeurs tournées vers l'exportation qui bénéficient de la baisse du yen. Les achats se sont avérés plus faciles en ce premier jour du terme boursier, mais les échanges sont restés assez peu fournis. L'indice Nikkei 225 a fini à 20 958,08 points, sur un gain de 72,67 points, soit 0,35 %.

Des institutionnels et des opérateurs japonais ont acheté, mais les investisseurs étrangers restent vendeurs nets. L'affaiblissement du yen à 114 yens contre le dollar dissuade les étrangers d'acheter des titres japonais, mais il ne les pousse pas non plus à opérer des dégagements massifs.

Wall Street a par ailleurs reculé sous la pression de prises de bénéfices lundi, des programmes de ventes informatisées accélérant le déclin dans l'après-midi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes est repassé sous les 6 000 points, clôturant en baisse de 34,29 points (– 0,57 %) à 5 972,73 points. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, remontait à 6,83 % contre 6,81 % vendredi soir.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 28/10	Cours au 25/10	Var. en %
Paris CAC 40	2150,39	2162,43	–0,56
New-York/DJ indus.	6028,64	6007,02	+0,36
Tokyo/Nikkei	20885,40	20740	+0,70
Londres/FT100	4025,30	4022,40	+0,07
Francfort/Dax 30	2703,83	2674,22	+1,10
Frankfort/Commer.	945,88	935,20	+1,08
Bruxelles/Bel 20	2162,10	2159,79	+0,11
Bruxelles/Général	1812,01	1810,07	+0,11
Milan/MIB 30	957	957	—
Amsterdam/Gé. Cbs	406,40	404,90	+0,37
Madrid/Ibex 35	382,58	382,80	–0,06
Stockholm/Affarsal	1711,57	1700,32	+0,66
Londres FT30	2865,80	2860,20	+0,20
Hong Kong/Hang S.	12355	12388,40	–0,27
Singapour/Strait t	2067,85	2077,20	–0,45

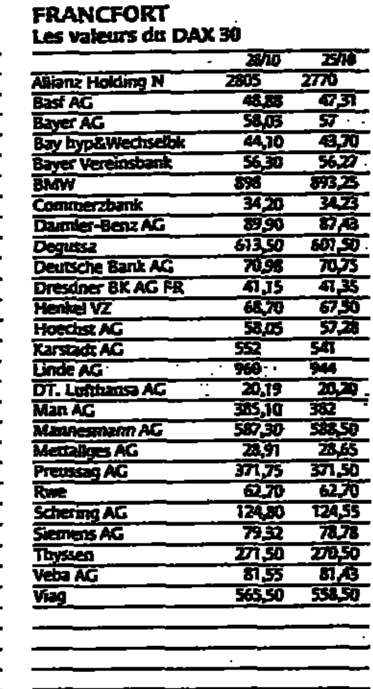
NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	28/10	25/10
Alcoa	59,50	59,50
American Express	46,25	46,25
Allied Signal	62,62	62,62
AT & T	35,87	35,87
Bethlehem	8	8
Boeing Co	93,62	93,62
Caterpillar Inc.	69,25	69,25
Chevron Corp.	66	66
Coca-Cola Co	49,62	49,62
Disney Corp.	66,37	66,37
Du Pont Nemours&Co	93	93
Eastman Kodak Co	75,87	75,87
Exxon Corp.	88,25	88,25
Gén. Motors Corp.H	53,87	53,87
Gén. Electric Co	95	95
Goodyear T & Rubbe	45,87	45,87
IBM	127,12	127,12
Intl Paper	43,12	43,12
J.P. Morgan Co	84,50	84,50
Mc Don Dougl	52	52
Merck & Co.Inc.	72,87	72,87
Minnesota Mng.&Mfg	75,25	75,25
Philip Moris	93	93
Procter & Gamble C	95,25	95,25
Sears Roebuck & Co	48,62	48,62
Texaco	102,25	102,25
Union Carb.	41,87	41,87
Utd Technol	127	127
Westingh. Electric	17,62	17,62
Woolworth	21,75	21,75

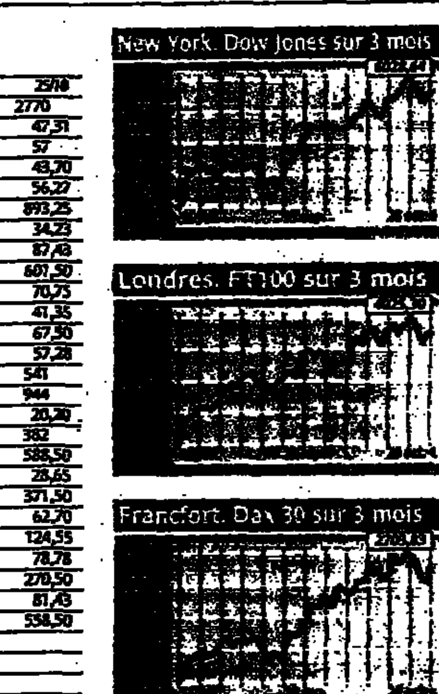
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	28/10	25/10
Allied Lyons	4,73	4,64
Barclays Bank	9,82	9,93
B.A.T. industries	4,36	4,37
British Aerospace	11,68	11,48
British Airways	5,69	5,74
British Gas	1,91	1,91
British Petroleum	6,67	6,69
British Telecom	3,55	3,50
B.T.R.	2,56	2,53
Cadbury Schweppes	5,21	5,20
Eurotunnel	0,90	0,93
Glaxo	9,86	9,97
Grand Metropolitan	4,75	4,72
Guinness	4,49	4,45
Hanson Plc	0,83	0,85
Great Ic	6,18	6,18
H.S.B.C.	12,56	12,70
Impérial Chemical	8	8,03
Legal	8,29	8,29
Marks and Spencer	5,23	5,24
National Westminst	7,14	7,21
Peninsular Orienta	6,22	6,16
Reuters	7,78	7,80
Saatchi and Saatch	1,03	1,02
Shell Transport	10,41	10,45
Tate and Lyle	4,79	4,78
Univeler Ltd	12,91	12,95
Zeneca	17,50	17,42

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30



	28/10	25/10
Allianz Holding N	2805	2770
Basf AG	48,88	47,31
Bayer AG	58,03	57
Bay hyp&Wechselbk	44,10	43,70
Bayer Vereinsbank	56,30	56,27
BMW	898	893,25
Commerzbank	34,20	34,23
Daimler-Benz AG	89,90	87,43
Degussa	613,50	601,50
Deutsche Bank AG	70,98	70,75
Dresdner BK AG FR	41,15	41,35
Henkel VZ	68,70	67,50
Hoechst AG	58,05	57,28
Karstadt AG	552	541
Linde AG	960	944
DT. Lufthansa AG	20,19	20,20
Man AG	385,10	382
Mannesmann AG	587,30	588,50
Metallges AG	28,91	28,65
Preussag AG	371,75	371,50
Rwe	62,70	62,70
Schering AG	124,80	124,55
Siemens AG	79,32	78,78
Thyssen	271,50	270,50
Veba AG	81,55	81,43
Viag	565,50	558,50



New York. Dow Jones sur 3 mois

Londres. FT100 sur 3 mois

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, mardi 29 octobre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 20 centièmes, à 126,08 points. Le taux de l'obligation à dix ans s'inscrivait à 6,02 %, soit 0,03 % au-dessous du titre allemand de même échéance. Le marché était pénalisé par les prévisions des six instituts de conjoncture allemands, qui estiment que le déficit public allemand atteindra 3,5 % du produit intérieur brut en 1997 et jugent qu'une légère hausse des taux est possible outre-Rhin.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en légère baisse, les rendements à trente ans remontant à 6,84 %.

La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,31 %, le taux de l'argent au jour le jour.

Notionnel 10 % première échéance, 1 an

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 28/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,30	5,98	6,82	2,50
Allemagne	3	5,95	6,80	1,50
Grande-Bretagne	5,75	7,50	7,85	2,70
Italie	8,05	8,15	8,68	4,30
Japon	0,47	2,70	—	–0,20
Etats-Unis	5,13	6,56	6,85	3

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 28/10	Taux au 25/10	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,56	4,56	102,47
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5,27	5,27	104,46
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,68	5,69	105,52
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	6,02	6,02	105,67
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,63	6,64	107,89
Obligations françaises	6,08	6,07	105,51
Fonds d'Etat à TME	–2,18	–2,18	101,71
Fonds d'Etat à TRE	–1,78	–1,77	101,91
Obligat. franç. à TME	–1,77	–1,90	101,01
Obligat. franç. à TRE	+0,10	+0,11	100,43

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 28/10	Vente 28/10	Achat 25/10	Vente 25/10
Jour le jour	3,3125	—	3,3125	—
1 mois	3,31	3,43	3,33	3,43
3 mois	3,31	3,41	3,40	3,55
6 mois	3,38	3,48	3,48	3,55
1 an	3,52	3,64	3,51	3,63
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,4375	—	3,4375	—
Pibor Francs 3 mois	3,4688	—	3,4688	—
Pibor Francs 6 mois	3,5352	—	3,5352	—
Pibor Francs 9 mois	3,5938	—	3,5938	—
Pibor Francs 12 mois	3,6367	—	3,6367	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1719	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	4,1771	—	4,1771	—
Pibor Ecu 12 mois	4,2344	—	4,2344	—

MATIF

Échéances 28/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	54094	126,42	126,52	126,24	126,28
Mars 97	935	126,46	126,50	126,26	126,28
Juin 97	102	125,22	125,22	125,06	125,02
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	10750	96,46	96,47	96,44	96,46
Mars 97	5243	[illegible]	96,42	96,40	96,41
Juin 97	3970	96,35	96,36	96,32	96,33
Sept. 97	2951	96,26	96,26	96,23	96,23
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	3711	94,16	94,16	94,08	94,10
Mars 97	2000	93,68	93,68	93,58	93,66

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 28/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 96	18538	2162,50	2164	[illegible]	2148,50
Nov. 96	8695	[illegible]	2168,50	2150	2153,50
Déc. 96	1666	2175	2174	[illegible]	2158,50
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	2175

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1425 | US/DM ↘ 1,5194 | US/¥ ↗ 114,2100 | DM/F ↗ 3,3777 | £/F ↗ 8,2895

Faiblesse du yen

LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, mardi matin 29 octobre, face au yen, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 114,30 yens, après être monté durant la nuit, à Tokyo, jusqu'à 114,90 yens, son niveau le plus élevé depuis trois ans et demi face à la devise nippone. Face au deutschemark, le yen s'était replié jusqu'à 75,65 yens, son cours le plus faible depuis le mois de février 1993 face à la monnaie allemande. La devise japonaise est victime de la contraction de l'excédent commercial nippon et de la faiblesse des rendements proposés dans l'archipel.

En vive progression face au yen, le dollar s'inscrivait en repli face aux devises européennes. Il s'échangeait à 1,5181 mark et 5,1280 francs. Le franc était stable face au mark, à 3,3790 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 28/10	% 25/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,7700	[illegible]	326	350
Ecu	6,4785	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,1425	[illegible]	4,8400	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3995	[illegible]	15,8600	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	301,1600	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3790	[illegible]	3,1100	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,0700	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,3540	[illegible]	7,9800	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,2895	[illegible]	7,8600	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1540	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	78,0800	[illegible]	72	82
Suisse (100 F)	407,3000	[illegible]	394	[illegible]
Norvège (100 k)	79,9700	[illegible]	74	83
Autriche (100 sch)	48,0070	[illegible]	46,4000	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0115	[illegible]	3,7200	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3450	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,8269	[illegible]	3,5200	[illegible]
Japon (100 yens)	4,4968	[illegible]	4,3100	[illegible]
Finlande (mark)	112,7800	[illegible]	106,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR	29/10	28/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5194	1,5205	–0,07
TOKYO : USD/Yens	114,2100	[illegible]	+0,75

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1613	5,1593	5,1765	[illegible]
Yen (100)	4,5780	4,5730	4,6054	[illegible]
Deutschemark	3,3812	3,3814	3,3818	[illegible]
Franc Suisse	4,1115	[illegible]	4,1122	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3789	3,3760	3,3831	[illegible]
Livre sterling	8,2392	[illegible]	8,2456	[illegible]
Peseta (100)	4,0156	4,0139	4,0194	[illegible]
Franc Belge	16,418	[illegible]	16,428	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,37	[illegible]	3,50
Eurodollar	5,25	[illegible]	5,50
Eurolivre	5,81	5,94	6,06
Eurodeutschemark	3,09	[illegible]	3,09

L'OR

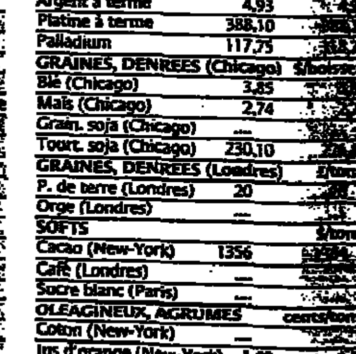
	cours 28/10	cours 25/10
Or fin (k. barre)	63100	63200
Or fin (en lingot)	63300	63400
Once d'Or Londres	382,55	382,90
Pièce française(20f)	361	361
Pièce suisse (20f)	361	361
Pièce Union lat(20f)	361	362
Pièce 20 dollars us	2360	2320
Pièce 10 dollars us	1500	1450
Pièce 50 pesos mex.	2340	2360

LE PÉTROLE

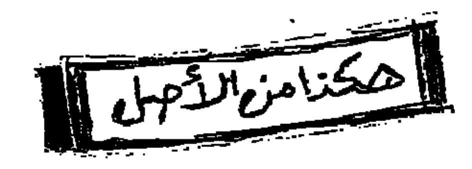
En dollars	cours 28/10	cours 25/10
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	28/10	25/10
Dow-Jones comptant	223,86	[illegible]
Dow-Jones à terme	374,13	[illegible]
CRB	243,95	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2067	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2030	[illegible]
Aluminium comptant	1399	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1426,50	[illegible]
Plomb comptant	733	[illegible]
Plomb à 3 mois	740	[illegible]
Etain comptant	5960	[illegible]
Etain à 3 mois	6005	[illegible]
Zinc comptant	1029	[illegible]
Zinc à 3 mois	1053	[illegible]
Nickel comptant	7240	[illegible]
Nickel à 3 mois	7360	[illegible]



MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	4,93	[illegible]
Platine à terme	388,10	[illegible]
Palladium	117,75	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,85	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,74	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	230,10	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	20	[illegible]
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1356	[illegible]
Café (Londres)	—	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	—	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,09	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 29 OCTOBRE

Liquidation : 22 novembre
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 ↘ PARIS

−1,14 %

CAC 40 : 2125,87

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	915	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	790	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1595	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1823	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1199	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1015	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Accor	634	[illegible]	− 0,15	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	148	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Air Liquide	797	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Alcatel Alsthom	443,40	[illegible]	− 1,21	[illegible]
Axa	320,40	[illegible]	− 0,43	[illegible]
Axime	531	[illegible]	—	[illegible]
Bail Investis	771	[illegible]	—	[illegible]
Bancaire (Cie)	500	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Bazar Hot. Ville	462	[illegible]	+ 0,86	[illegible]
Bertrand Faure	178	[illegible]	− 0,50	[illegible]
BIC	764	[illegible]	—	[illegible]
BIS	536	[illegible]	− 0,93	[illegible]
B.N.P.	196	[illegible]	− 0,66	[illegible]
Bollore Techno.	540	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2052	[illegible]	− 0,24	[illegible]
Bouygues	514	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Canal +	1247	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Cap Gemini	252	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Carbone Lorraine	772	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Carrefour	2837	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Casino Guichard	230,50	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
Casino Guich.ADP	162	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
Castorama Dl (Li)	879	[illegible]	− 0,34	[illegible]
C.C.F.	230	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	45	[illegible]	—	[illegible]
Cegid (Ly)	505	[illegible]	− 0,99	[illegible]
CEP Communication	350	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Cerus Europ.Reun	131,90	[illegible]	− 1,28	[illegible]
Cetelem	1115	[illegible]	− 1,97	[illegible]
CGIP	1160	[illegible]	− 2,67	[illegible]
Chargeurs Intl	222,20	[illegible]	− 0,76	[illegible]
Christian Dior	640	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	170	[illegible]	—	[illegible]
Cipe France Ly #	649	[illegible]	+ 0,62	[illegible]
Clarins	719	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Club Mediterranee	325	[illegible]	− 1,53	[illegible]
Coflexip	249	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Colas ●	631	[illegible]	− 2,37	[illegible]
Comptoir Entrep.1	9,50	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Comptoir Moder.	2520	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
CPR	413	[illegible]	− 1,93	[illegible]
Cred.Fon.France	69,30	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Credit Local Fce	438,80	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Credit Lyonnais CI	141	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Credit National	259,10	[illegible]	− 1,69	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	244,50	[illegible]	− 1,84	[illegible]
Damart	4270	[illegible]	− 3,04	[illegible]
Danone	709	[illegible]	− 0,98	[illegible]
Dassault-Aviation	1040	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Dassault Electro	440	[illegible]	− 1,65	[illegible]
Dassault Systemes	219,30	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
De Dietrich	215	[illegible]	− 1,39	[illegible]
Degremont	399	[illegible]	− 1,47	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	40,90	[illegible]	− 1,83	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	140	[illegible]	− 2,14	[illegible]
Dynaction	130	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Eaux (Cie des)	615	[illegible]	− 1,46	[illegible]
Eiffage	232,50	[illegible]	+ 2,36	[illegible]
Elf Aquitaine	419,30	[illegible]	− 1,83	[illegible]
Eramet	298,50	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Eridania Beghin	821	[illegible]	− 1,58	[illegible]
Essilor Intl	1350	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Essilor Intl ADP	1051	[illegible]	− 0,09	[illegible]
Esso	539	[illegible]	− 1,66	[illegible]
Eurafrance	2215	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Euro Disney	10,55	[illegible]	+ 2,36	[illegible]
Europe 1	1087	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Eurotunnel	7,65	[illegible]	− 2,61	[illegible]
Filipacchi Medias	1118	[illegible]	− 1,61	[illegible]
Fimalac SA	475	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Finextel	84	[illegible]	− 1,07	[illegible]
Fives-Lille	448	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Fromageries Bel	4750	[illegible]	− 3,05	[illegible]
Galeries Lafayette	1880	[illegible]	− 1,59	[illegible]
GAN	119,90	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Gascogne (B)	432	[illegible]	− 0,46	[illegible]
Gaumont #	410,10	[illegible]	+ 0,02	[illegible]
Gaz et Eaux	2172	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Geophysique	369	[illegible]	− 1,08	[illegible]
G.F.C.	438,20	[illegible]	− 0,95	[illegible]
Groupe Andre S.A.	361,10	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	117	[illegible]	− 3,93	[illegible]
GTM-Entrepose	252,10	[illegible]	+ 0,63	[illegible]
Guilbert	842	[illegible]	− 2,85	[illegible]
Guyenne Gascogne	1844	[illegible]	− 0,75	[illegible]
Havas	327,10	[illegible]	− 0,45	[illegible]
Havas Advertising	598	[illegible]	+ 0,16	[illegible]
Imetal	800	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Immeubl.France	327	[illegible]	—	[illegible]
Ingenico	82,10	[illegible]	− 4,32	[illegible]
Interbail	223,10	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Intertechnique 1	776	[illegible]	− 1,93	[illegible]
Jean Lefebvre	260,30	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
Klepierre	663	[illegible]		[illegible]
Labinal	781	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Lafarge	311,60	[illegible]	− 1,31	[illegible]
Lagardere	154,50	[illegible]	—	[illegible]
Lapeyre	254	[illegible]	− 1,73	[illegible]
Lebon	194,20	[illegible]	+ 0,41	[illegible]
Legrand	888	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Legrand ADP	560	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Legris indust.	184	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Locindus	725	[illegible]	+ 1,93	[illegible]
L'Oreal	1758	[illegible]	− 2,04	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1133	[illegible]	− 1,41	[illegible]
Lyonnaise Eaux	460,40	[illegible]	− 1,39	[illegible]
Marine Wendel	465	[illegible]	− 1,07	[illegible]
Metaleurop	49	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Metrologie Inter.	13,50	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Michelin	245,70	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Moulinex	97,50	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Nord-Est	126,80	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Nordon (Ny)	388,90	[illegible]	− 0,23	[illegible]
NRJ #	645	[illegible]	+ 0,77	[illegible]
OLIPAR	93,50	[illegible]	− 2,67	[illegible]
Paribas	332,50	[illegible]	− 1,25	[illegible]
Pathe	1394	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Pechiney	219,30	[illegible]	—	[illegible]
Pernod-Ricard	269	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
Peugeot	564	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1897	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	440	[illegible]	− 1,70	[illegible]
Primagaz	535	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Promodes	1430	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Publicis	416	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Remy Cointreau	126,50	[illegible]	− 0,63	[illegible]
Renault	115,50	[illegible]	− 1,90	[illegible]
Rexel	1483	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Rhone Poulenc A	150	[illegible]	− 1,26	[illegible]
Rochette (La)	24,95	[illegible]	− 1	[illegible]
Roussel Uclaf	1348	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4503	[illegible]	+ 0,17	[illegible]
Sade (Ny)	185	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Sagem SA	3175	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Saint-Gobain	690	[illegible]	− 1,01	[illegible]
Saint-Louis	1310	[illegible]	− 0,76	[illegible]
Salomon (Ly)	469,90	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Salvepar (Ny)	390	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Sanofi	461	[illegible]	− 1,95	[illegible]
Sat	1710	[illegible]	− 1,46	[illegible]
Saupiquet (Ns)	755	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Schneider SA	245,30	[illegible]	− 0,93	[illegible]
SCOR	195,50	[illegible]	− 1,38	[illegible]
S.E.B.	1050	[illegible]	− 2,38	[illegible]
Sefimeg	393	[illegible]	− 0,99	[illegible]
SEITA	204	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Selectibanque	73,90	[illegible]	− 1,21	[illegible]
SFIM	1020	[illegible]	+ 1,96	[illegible]
SGE	101,90	[illegible]	+ 0,09	[illegible]
Sidel	326,70	[illegible]	− 0,52	[illegible]
Simco	446,90	[illegible]	− 0,20	[illegible]
S.I.T.A	1050	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Skis Rossignol	141,70	[illegible]	− 1,48	[illegible]
Sligos	551	[illegible]		[illegible]
Societe Generale	554	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Sodexho	2515	[illegible]	− 0,19	[illegible]
Sommer-Allibert	145,10	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Sophia	195	[illegible]	+ 1,28	[illegible]
Spir Communication	532	[illegible]	− 1,12	[illegible]
Strafor Facom	388,50	[illegible]	− 0,38	[illegible]
Suez	220,10	[illegible]	− 0,63	[illegible]
Synthelabo	484	[illegible]	− 1,44	[illegible]
Technip	457	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Thomson-CSF	160	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Total	406,60	[illegible]	− 1	[illegible]
UAP	104	[illegible]	− 1,05	[illegible]
UFB Locabail	461	[illegible]	—	[illegible]
UIC	40	[illegible]	+ 1,75	[illegible]
UIF	418	[illegible]	—	[illegible]
UIS	163	162	− 0,61	14,79
Unibail	510	508	− 1,37	28
Union Assur.Fdal	589	581	− 1,35	16
Usinor Sacilor	77,30	77	− 0,38	4
Valeo	299	298,30	− 0,23	2,70
Vallourec	268	264	− 1,49	5
Via Banque	134	133	− 0,74	12
Worms & Cie	258	255,10	− 1,12	8
Zodiac ex.dt divid	1488	1480	− 0,53	9
Elf Gabon	1230	1203	− 2,19	86,39

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	297	292,10	− 1,64	4,12
Adecco S.A.	1474	1466	− 0,54	—
Adidas AG #	454,90	455	+ 0,02	0,62
American Express	242,60	237,90	− 1,93	0,99
Anglo American #	308,50	303,20	− 1,71	5,10
Amgold #	463,40	445,60	− 3,84	5,29
Arjo Wiggins App.	13,40	13,40	—	0,23
A.T.T. #	187	184,70	− 1,22	1,42
Banco Santander #	270	—	—	2,10
Barrick Gold #	139,20	138,70	− 0,35	0,27
B.A.S.F. #	166	167,70	+ 1,02	34,59
Bayer #	195	193,20	− 0,92	37
Blenheim Group	40,50	40,30	− 0,49	0,55
Cordiant PLC	8,45	8,40	− 0,59	—
Crown Cork ord.	242	240,80	− 0,49	1,86
Crown Cork PF CV	230	235	+ 2,17	2,03
Daimler Benz #	304,50	301	− 1,14	20,32
De Beers #	148,10	150	+ 1,28	0,61
Deutsche Bank #	239,20	237,10	− 0,87	4,45
Dresdner Bank #	138,90	137,20	− 0,96	3,34
Driefontein #	63	62,60	− 0,63	1,89
Du Pont Nemours #	488,70	477,40	− 2,31	2,45
Eastman Kodak #	395	390	− 1,26	1,76
East Rand #	2,32	2,27	− 2,15	0,90
Echo Bay Mines #	45	43,45	− 3,44	0,14
Electrolux #	297	—	—	6,76
Ericsson #	147,40	143,20	− 2,84	0,94
Ford Motor #	164,30	160	− 2,61	1,56
Freegold #	47,30	45,30	− 4,22	1,27
Gencor Limited #	18,10	17,80	− 1,65	0,21
General Elect. #	494	484,10	− 2	2
General Motors #	280,20	277	− 1,14	1,72
Gle Belgique #	380	380	—	14,31
Grd Metropolitan	38,95	38,20	− 0,64	0,48
Guinness Plc #	37,30	36,60	− 1,87	0,85
Hanson Plc	7,20	7,05	− 2,08	0,24
Harmony Gold #	41,30	40,30	− 2,42	0,47
Hitachi #	46,30	48	− 0,64	0,21
Hoechst #	196,60	195	− 0,81	32,13
I.B.M #	657	658	− 1,06	1,49
I.C.I #	66,15	65	− 1,73	1,03
Ito Yokado #	260	258,50	− 0,57	0,63
Matsushita #	83	83,40	+ 0,48	0,24
Mc Donald's #	229,80	225,90	− 1,69	0,32
Merck and Co #	376,30	374,40	− 0,50	1,75
Mitsubishi Corp.#	58,10	58,90	+ 1,37	8,15
Mobil Corporat.#	599	—	—	4,26
Morgan J.P. #	441,70	433,90	− 1,76	3,56
Nestle SA Nom. #	5660	5660	—	70,80
Nipp. MeatPacker #	68	67	− 1,47	0,62
Nokia A	243	235	− 3,29	3,18
Norsk Hydro #	237,50	236	− 0,63	4
Petrofina #	1590	1573	− 1,06	43,45
Philip Morris #	480	475,30	− 0,97	5,23
Philips N.V #	184	179	− 2,71	3,64
Placer Dome Inc #	127,90	126,30	− 1,25	0,29
Procter Gamble #	495,50	489	− 1,31	1,98
Quilmes	296	285	− 3,71	10,07
Randfontein #	26,50	25,80	− 2,64	0,85
Rhone Poul.Rorer #	348,50	347	− 0,43	1,38
Royal Dutch #	875	864	− 1,25	9,73
R T Z #	79,90	79	− 1,12	0,86
Sega Enterprises	210	208	− 0,95	0,99
Saint-Helena #	31,70	32	+ 0,94	1,40
Schlumberger #	516	506	− 1,93	1,94
SGS Thomson Micro.	274	269	− 1,82	—
Shell Transport #	87	85,50	− 1,72	1,62
Siemens #	267,10	265,20	− 0,71	32,52
Sony Corp. #	313,90	311,80	− 0,66	0,99
Sumitomo Bank #	88,40	—	—	0,16
T.D.K #	301,60	304	+ 0,79	0,99
Telefonica #	106,30	107,20	+ 0,84	1,48
Toshiba #	33,55	32,95	− 1,78	0,19
Unilever #	780	775	− 0,64	10,57
United Technol. #	661	642	− 2,87	2,37
Vaal Reefs #	413	405	− 2,42	11,47
Volkswagen A.G #	2033	—	—	14,86
Volvo (act.B) #	107,60	104,50	− 2,88	2,16
Western Deep #	160	156,10	− 2,43	3,72
Yamanouchi #	105	103,50	− 1,42	0,35
Zambia Copper	6,45	6,40	− 0,77	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31

MARDI 29 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,30	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,97	[illegible]
CEPME 9% 92-06TSR	119,85	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,75	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	117,06	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	110,30	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,40	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	118,10	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	113,37	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,14	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	120,80	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,20	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,48	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,07	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	116,76	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,65	[illegible]
Finansder 9%91-06#	120,33	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	115,29	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	113,44	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	102,98	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	106,60	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	102,11	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,92	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,82	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,46	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	112,44	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,91	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	117,50	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	104,40	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,30	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	120,93	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	120,34	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	109,25	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	958,50	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		120	[illegible]
Bains C.Monaco		490	[illegible]
B.N.P.Intercont.		460	[illegible]
Bidermann Intl	◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy		358	[illegible]
Champex (Ny)	◆	17	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP		319	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	1865	[illegible]
Concorde-Ass Risq		890	[illegible]
Darblay	◆	405,10	[illegible]
Didot Bottin		840	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	◆	3580	[illegible]
Ecia		700	[illegible]
Ent.Mag. Paris	◆	1051	[illegible]
Fidei		31	[illegible]
Finalens	◆	345	[illegible]
F.I.P.P.	◆	104,60	[illegible]
Fonciere (Cie)	◆	519	[illegible]
Fonciere Euris		230	[illegible]
Foncina #	◆	441	[illegible]
France I.A.R.D.	◆	1050	[illegible]
France S.A.		1274	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Genefim	◆	130	[illegible]
Gevelot		860	870
G.T.I (Transport)	◆	199	199
Immobail		104	103,90
Immobanque		608	610
Lucia	◆	56	56
Monoprix	◆	171	171
Metal Deploye	◆	393,50	393,50
Mors #		7,10	7,30
Navigation (Nle)	◆	79	79
Paluel-Marmont	◆	250	250
Exa.Clairefont(Ny)		1150	1150
Parfinance	◆	227	227
Paris Orleans	◆	253	253
Piper Heidsieck	◆	1720	1720
Promodes (CI)		957	957
PSB Industries Ly		318	318,50
Rougier #		337	340
Saga	◆	90	90
Salins du Midi		409,50	401,20
Silic		745	745
S.I.P.H.	◆	185,30	185,30
Sofal	◆	46	46
Sofragi		4100	4000
Sovabail		350	350
Taittinger		1452	1452
Tour Eiffel	◆	270	270
Vicat		400,10	400,10

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	158,20	158,20
Commerzbank AG	117,90	117,90
Fiat Ord.	19	19
Gevaert	342	342
Gold Fields South	136	136
Kubota Corp.	29	29
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	42,20	42,20
Robeco	395,10	393,10
Rodamco N.V.	140,10	140,10
Rolinco	417,40	415
Sema Group Plc	69,20	68,70
Solvay SA	2800	2940

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31

MARDI 29 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	◆	49,85	[illegible]
AFE #		498	[illegible]
Aigle #		175	[illegible]
Albert S.A (Ns)	◆	130	[illegible]
Altran Techno. #		1568	[illegible]
Montaignes P.Gest.	◆	724	[illegible]
Assystem #		463	[illegible]
Bque Picardie (Li)		580	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#		237,50	[illegible]
Bque Vernes	◆	149	[illegible]
Beneteau #		550	[illegible]
B I M P	◆	56	[illegible]
Boiron (Ly) #		593	[illegible]
Boisset (Ly)#	◆	252,90	[illegible]
But S.A.		314,30	[illegible]
Cardif SA		701	[illegible]
C.E.E #		185	[illegible]
CEGEP #	◆	250,10	[illegible]
Cermex # (Ly)		338	[illegible]
CFPI #		250,10	[illegible]
Change Bourse (M)		264	[illegible]
Christ.Dalloz #		1618	[illegible]
CNIM CA#		162	[illegible]
Codetour		290	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		418	[illegible]
Conflandey S.A.		255	[illegible]
C.A.Haute Normand.		342,90	[illegible]
C.A. Paris IDF		789	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		341	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		328	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		530	[illegible]
C.A. Oise CCI	◆	271	[illegible]
Creeks		25	[illegible]
Devanlay		477	[illegible]
Devernois (Ly)		451	[illegible]
Ducros Serv.Rapide		53,05	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly		480	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		306	[illegible]
Europ Propulsion	◆	482	[illegible]
Expand s.a.	◆	320	[illegible]
Factorem		661	[illegible]
Faiveley #		310	[illegible]
Finacor		89	[illegible]
Fininfo		535	[illegible]
Fructivie		626	[illegible]
Gautier France #		259	[illegible]
Gel 2000		55,70	[illegible]
GFI Industries #		660	[illegible]
Girodet (Ly) #	◆	30	[illegible]
GLM S.A.		341,10	[illegible]
Grandoptic.Photo #		755	[illegible]
Gpe Guillin # Ly		157	[illegible]
Kindy #		150	[illegible]
Guerbet		280	[illegible]
Hermes internat.1#		1320	[illegible]
Hurel Dubois		410	[illegible]
ICBT Groupe #		221	[illegible]
I.C.C.		112	[illegible]
Idianova		71,50	[illegible]
Int. Computer		117	[illegible]
IPBM		78	[illegible]
M6-Metropole TV		412,90	[illegible]
Manitou #		595	[illegible]
Manutan		429	[illegible]
Marie Brizard		872	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.		203	[illegible]
Mecelec (Ly)		74	[illegible]
MGI Coutier		237	[illegible]
Monneret Jouet Ly#		78	[illegible]
Naf-Naf #		48	[illegible]
NSC Schlum. Ny		655	[illegible]
Onet #		1039	[illegible]
Paul Predault #		171	[illegible]
P.C.W.	◆	19	[illegible]
Petit Boy #		80	[illegible]
Pochet		823	822
Poujoulat Ets (Ns)	◆	232	232
Radiall #		514	530
Rallye(Cathiard)Ly		205,50	206
Reydel Indust.Li	◆	1030	1030
Robertet #		999	1004
Rouleau-Guichard		301,20	302
Securidev #		76	76
Smoby (Ly)#		550	548
Sofco (Ly)		81,65	77,70
Sofibus	◆	357	357
Sogepag #	◆	135	135
Sogeparc (Fin)		720	720
Sopra		339,50	342
Steph.Kelian #		64	62,30
Sylea		580	578
Teisseire-France		181	182
TF1-1		560	564
Thermador Hold(Ly)		236	242
Trouvay Cauvin #		83	84
Unilog		520	535
Union Fin.France		630	620
Viel et Cie #		125	126
Vilmorin et Cie #		479	482
Virbac		588	594

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 31

MARDI 29 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		110	105,20
Coil		218	220
Electronique D2		475	490,10
FDM Pharma n.		197	197,90
Genset		260	259,80
High Co.		231	234,50
Infonie		134	134
Joliez-Regol		93	92,55
Mille Amis		100	100
Picogiga	◆	148	148
Proxidis		50	48,95
Stelax		4,65	4,64

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

MARDI 29 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl.	◆	720	720
Credit Gen.Ind.	◆	29	29
Générale Occidentale	◆	65	65
Mumm	◆	1300	1300
Sté lecteurs du Monde	◆	183,90	183,90

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ◆ cours précédent ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 28 octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)	◆	122,03	[illegible]
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2467,49	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme	◆	9558,19	[illegible]
Arbitr. Première	◆	9427,02	[illegible]
Arbitr. Sécurité	◆	17534,82	[illegible]
BNP			
Antigone Trésorerie		866382	[illegible]
Natio Court Terme		13917	[illegible]
Natio Court Terme2		377945	[illegible]
Natio Epargne		2232,09	[illegible]
Natio Ep. Capital C/D		16276,19	[illegible]
Natio Ep. Croissance		2398,71	[illegible]
Natio Ep. Obligations		223,73	[illegible]
Natio Epargne Retraite		140,34	[illegible]
Natio Epargne Trésor		10933,45	[illegible]
Natio Epargne Valeur		569,71	[illegible]
Natio France Index		1171,80	[illegible]
Natio Immobilier		1233,68	[illegible]
Natio Inter		1906,66	[illegible]
Natio Monétaire C/D		5393,48	[illegible]
Natio Opportunités		161,75	[illegible]
Natio Patrimoine		1540,28	[illegible]
Natio Perspectives		1286,72	[illegible]
Natio Placements C/D		77941,90	[illegible]
Natio Revenus		1117,16	[illegible]
Natio Sécurité		11722,98	[illegible]
Natio Valeurs		1089,74	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		90487,44	[illegible]
Oblig. tres caté.		244,95	[illegible]
CDC GESTION			
Livret Bourse Inv. D		672,40	[illegible]
Le Livret Portefeuille D		889,81	[illegible]
SICAV MULTI-PROMOTEURS			
Nord Sud Dévelop. C/D		2248,89	[illegible]
Patrimoine Retraite C		304,32	[illegible]
Sicav Associations C		2386,28	[illegible]
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19248,81	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C		18782,06	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D		219,99	[illegible]
Ecur. Capicourt C		226,97	[illegible]
Ecur. Capitalisation C		235,71	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire D.		10396,32	[illegible]
Ecur. Expansion C		81193,94	[illegible]
Ecur. Géovaleurs C		2939,66	[illegible]
Ecur. Investis. D		180,63	[illegible]
Ecur. Monépremière		11101,82	[illegible]
Ecur. Monétaire C/D		12826,83	[illegible]
Ecur. Trésorerie C/D		315,40	[illegible]
Ecur. Trimestriel D		2011,91	[illegible]
Eparcourt-Sicav D		195,84	[illegible]
Géoptim C		12076,63	[illegible]
Géoptim D		11752,93	[illegible]
Horizon C		1777,82	[illegible]
Prévoyance Ecur. D		102,07	[illegible]
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C		11618,53	[illegible]
Ecur. Sécuripremière C		11695,92	[illegible]
Ecur. Sensipremière C		12506,43	[illegible]
CNCA (CRÉDIT AGRICOLE)			
Amplia	◇	117372,68	[illegible]
Atout Amérique		141,20	[illegible]
Atout Asie		96,57	[illegible]
Atout Futur C		619,14	[illegible]
Atout Futur D		590,61	[illegible]
Coeds		1888,43	[illegible]
Dieze		1934,81	[illegible]
Elicash	◇	930835,78	[illegible]
Epargne-Unie		171,49	[illegible]
Eurodyn		1926,80	[illegible]
Indicia	◆	1309,80	[illegible]
Moné.JC	◇	11737,29	[illegible]
Moné.JD	◇	11737,29	[illegible]
Oblifutur		518,62	[illegible]
Oraction		1731,32	[illegible]
Revenu-Vert		1210,81	[illegible]
Sévéa	◆	108,62	[illegible]
Synthésis		16932,49	[illegible]
Uni Foncier		1246,58	[illegible]
Uni France		686,04	[illegible]
Uni Garantie C		1796,61	[illegible]
Uni Garantie D		1460,76	[illegible]
Uni-Régions		1583,69	[illegible]
Univar C	◇	304,19	[illegible]
Univar D	◇	298,41	[illegible]
Univers Actions		189,27	[illegible]
Univers-Obligations		225,87	221,66
CIC BANQUES			
Francic		582,28	565,32
Francic Pierre		119,29	115,82
Francic Régions		1652,52	1604,39
CIC PARIS			
Cicamonde		1327,96	1289,28
Converticic		360,20	354,88
Ecocic		1467,74	1424,99
Oblicic Mondial		3429,85	3379,16
Oblicic Régions		1176,92	1159,53
Rentacic	◆	168,43	165,94
CREDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1360,67	1347,20
Lion 20000		16891,44	16891,44
Lion Association		11482,99	11482,99
Lion Plus		1480,46	1451,43
Lion Trésor		2436,40	2412,38
Oblilion		1895,86	1827,09
Sicav 5000		596,02	584,35
Slivafrance		994,26	974,70
Slivam		490,22	480,61
Slivarente		235,56	230,94
Slivinter		603,06	591,04
Trilion		5288,18	5280,32
CRÉDIT MUTUEL FINANCE			
Avenir Alizes		2144,82	2102,75
Créd.Mut.Act.France		130,51	127,02
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		889,42	889,42
Créd.Mut.Ep.Ind.C		108,57	105,66
Créd.Mut.Ep.J		22572,78	22572,78
Créd.Mut.Ep.long.T		241,83	235,36
Créd.Mut.Ep.Monde		1248,34	1214,93
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1791,29	1756,17
Créd.Mut.Ep.Quatre	◆	1111,85	1090,05
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		689,14	659,46
Saint-Honoré Capital		18818,53	18228,42
St-Honoré March. Emer.		629,08	601,93
St-Honoré Pacifique		727,61	696,28
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1805,78	1805,78
Stratégie Actions		969	931,73
Stratégie Rendement		1846,88	1788,75
[illegible]			
Amplitude Monde C		811,83	792,03
Amplitude Monde D		790,86	771,57
Amplitude Europe C/D		116,77	113,92
Elanciel D		138,20	134,85
Emergence Poste D		114,22	111,43
Géobilys C		637,06	627,85
Géobilys D		608,04	599,05
Intensys C		115,66	115,49
Intensys D		110,76	110,59
Latitude C		146,03	146,03
Latitude D		137,38	137,38
Oblitys D		602,79	593,88
Plénitude D		163,67	159,68
Poste Gestion C		43709,48	43709,48
Revenus Trimestr. D		5344,42	5291,30
Solstice D		2361,26	2355,37
Thésora C		944,92	935,56
Thésora D		860,10	851,58
SOCIETE GENERALE			
Actimonétaire C		37347,85	37347,85
Actimonetaire D		30411,42	30411,42
Cadence 1 D		1072,63	1062,01
Cadence 2 D		1075,07	1064,43
Cadence 3 D		1063,59	1053,06
Capimonétaire C		404,10	403,70
Capimonetaire D		375,47	375,09
Sogeoblig C		8809,87	8722,64
Interoblig C		6700,61	6634,27
Intersélection France D		595,75	584,07
S.G. France opport. C		1713,26	1679,67
S.G. France opport. D		1652,17	1619,77
Sogenfrance C		1518,37	1488,30
Sogenfrance D		1401,28	1373,80
Sogépargne D		301,77	298,78
Soginter C		1814,76	1779,18
Fonds communs de placements			
Favor D		1214,93	1193,11
Sogellance D		1665,25	1648,76
Sogenfrance Tempo D		148,63	148,63

SYMBOLES
◇ cours du jour ; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

TECHNOLOGIE

TÉLÉCOMMUNICATION Alors que l'on croyait les fils de cuivre du réseau téléphonique inaptes au multimédia, plusieurs technologies le réhabilitent. Environ 600 millions de lignes dans le monde sont concernées. ● L'ADSL semble la plus prometteuse avec des débits de plusieurs millions de bits par seconde contre quelques dizaines de milliers avec les modems classiques. De quoi révolutionner la réception d'Internet et des services multimédia en ligne. ● ALCATEL fait partie des industriels qui industrialisent cette technologie. Ses modems ADSL devraient coûter moins de 2 500 francs à l'abonné. ● UN CONSORTIUM de quatre opérateurs de téléphone américains va tester l'équipement *ADSL d'Alcatel* au cours de l'année 1997. ● DANS LE SECTEUR des modems classiques, US *Robotics* le lancement de modèles recevant 56 000 bits par seconde.

Le réseau téléphonique s'adapte aux transmissions du multimédia

Le débit des lignes classiques peut être multiplié par environ 200 et permettre la transmission de programmes alliant texte, images et sons, ou de chaînes de télévision grâce aux modems ADSL. Alcatel va tester son équipement début 1997 avec quatre opérateurs de téléphone américains

ANVERS
de notre envoyé spécial

Dès l'an prochain, les fils de cuivre du réseau téléphonique pourraient voir passer des quantités d'information numériques auxquels ils ne sont pas habitués. Face à la fibre optique, symbole de l'avènement des autoroutes de l'information, le couple torsadé fait figure d'ancêtre. Mais voilà que plusieurs technologies lui donnent une nouvelle jeunesse. L'enjeu est de taille. Il existe près de 600 millions de lignes en cuivre dans le monde.

A Anvers, le laboratoire de la division large bande d'Alcatel met la dernière main à ses modems exploitant la norme ADSL (*Asymmetric digital suscriber line*) qui permet de multiplier par environ 200 le débit d'information passant sur une ligne classique. *« Il y a deux ans, tout le monde misait sur les modems utilisant le réseau de télévision câblée pour pallier la faiblesse du cuivre dans les liaisons avec Internet et les services télématiques en ligne »*, explique Krish Prabhu, président de cette division. *« Aujourd'hui, l'ADSL change les cartes »*, poursuit-il. Les nouveaux modems d'Alcatel sont prêts et devraient coûter moins de 500 dollars (2 500 francs) à l'abonné. Il reste à convaincre les opérateurs de télécommunication d'installer cette technologie dans leurs centraux.

« Début 1997, quatre opérateurs américains (Americatech, Bell-South, Pacific Bell et SBC Communications) rassemblés dans un consortium vont tester notre équipement ADSL », déclare Krish Prabhu. Le lancement commercial est prévu pour la mi-1997.

Le consortium, qui détient 65 millions de lignes téléphoniques aux Etats-Unis, prévoit de servir plusieurs milliers d'abonnés ADSL d'ici 18 mois et d'atteindre le million de clients vers 2001. Alcatel a investit plusieurs centaines de millions de francs depuis 1992 dans cette technologie, mise au point par Bellcore en 1989 et industrialisée par 150 personnes dans ses laboratoires d'Anvers.

UN PETIT MIRACLE

L'ADSL réalise un petit miracle. Ses modems fonctionnent sans imposer de modification de la ligne en cuivre qui relie l'abonné au central téléphonique le plus proche. Ils font passer le débit d'information numérique de 28 800 bits par seconde (28,8 Kbps), la valeur homologuée la plus élevée utilisée par les modems actuels, à un ou plusieurs millions de bits par seconde (Mbps). Une technologie voisine, le VDSL (*Very high data rate digital suscriber line*), monte jusqu'à 25 Mbps, soit près de 900 fois plus qu'avec un modem standard...

Pour parvenir à une telle performance, l'ADSL exploite des fréquences beaucoup plus élevées (de 20 kHz à 1,1 MHz) que celles qui se chargent de transmettre la voix (0 à 4 kHz). Pour ce faire, les modems ADSL analysent le spectre des fréquences capables de transporter l'information numérique. Ce dernier varie d'une ligne à l'autre et dans le temps. Les accidents dans le parcours de la ligne, sa proximité avec d'autres lignes et autres interférences peuvent rendre inutilisables certaines gammes de fréquences. Qu'importe. Le modem les élimine en temps réel. Ce qui lui reste constitue néanmoins une véritable mine de débit inexploité.

Plus étonnant encore, la séparation du traitement de la voix de celui des données. Non seulement l'abonné peut accéder à Internet à une vitesse inégalée sur le cuivre, mais il peut téléphoner simultanément, sur la même ligne. Afin d'optimiser encore son fonctionnement, l'ADSL attribue à la voie montante (de l'abonné vers l'extérieur) un débit nettement inférieur à celui de la voie descendante (de l'extérieur vers l'abonné).

PROBLÈME DE LONGUEUR

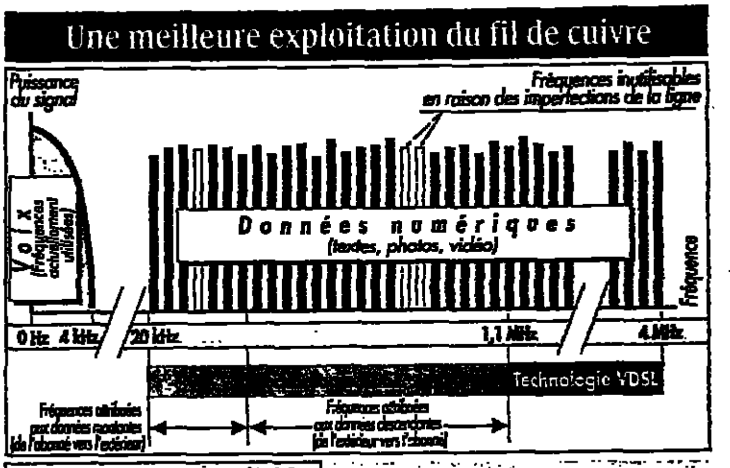
A l'arrivée de la ligne de cuivre chez l'opérateur ADSL, les fréquences vocales sont acheminées vers le réseau téléphonique classique tandis que les données sont dirigées vers Internet ou les prestataires de services en ligne.

Outre les perturbations de la ligne de cuivre, les performances de l'ADSL sont limitées par sa longueur. En effet, le débit obtenu décroît lorsque la distance que doit parcourir par le signal augmente. Plus la fréquence est haute, plus elle est sensible à cette perte de puissance. Ainsi, le débit passe de 8 Mbps sur une ligne de moins de deux kilomètres à 1 Mbps sur une ligne de cinq à six kilomètres.

Malgré ces handicaps, l'ADSL peut faire rêver ceux qui patientent des heures pour obtenir, sur Internet, un clip vidéo ne durant que quelques minutes... Martin De Prycker, vice président de la division large bande d'Alcatel, note qu'il faut *« de 1 à 3 Mbps pour transmettre un canal de télévision. Les liaisons ADSL les plus performantes pourraient donc en acheminer plusieurs »*.

Michel Alberganti

Une meilleure exploitation du fil de cuivre



Mégabit par seconde (Mbps) — Variation du débit en fonction de la longueur de la ligne — VDSL (Very high data rate digital suscriber line) — ADSL (Assymetric digital suscriber line) — 0, 5, 10, 15, 20, 25 — Km 0 1 2 3 4 5 6

La technologie ADSL utilise les fréquences supérieures à celles qui sont affectées au transport de la voix pour transmettre les données numériques des services télématiques. L'abonné dispose, pour les informations qu'il émet, d'un débit plus faible que celui des données qu'il reçoit. Ce dernier varie avec la distance à parcourir. Il peut atteindre 25 Mbps lorsque le central téléphonique est proche.

Des modems de plus en plus puissants

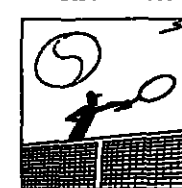
Ils transmettaient 14 400 bits par seconde (bps) il y a deux ans, 28 800 bps l'an dernier, 33 600 bps aujourd'hui. Et US Robotics, le numéro un mondial, annonce pour début 1997 le lancement commercial de ses modems à 56 000 bps. *« En 10 mois, nous avons gagné 20 000 bps »*, s'exclame Alain Wiedmer, directeur d'US Robotics Systems France.

Grâce à sa technologie appelée x2, l'entreprise américaine se rapproche du débit offert par les lignes numériques RNIS (64 000 bps). Pour cela, elle utilise une communication asymétrique qui rappelle l'ADSL : 28 800 bps dans le sens « montant » et 56 000 bps dans le sens « descendant ». La technologie x2 ne fonctionne que si le signal ne subit qu'une seule transformation analogique/numérique entre l'abonné et le fournisseur d'accès à Internet. *« C'est le cas dans 100 % des cas en Europe »*, affirme Alain Wiedmer.

Une trentaine de fournisseurs d'accès à Internet vont tester la technologie x2 dans le monde, dont Grolier Interactive Europe en France.

SPORTS

A Bercy, les tennismen français refusent de penser à la finale de la Coupe Davis



TENNIS

LES AMÉRICAINS n'étaient programmés que pour mardi. Le numéro un mondial et tenant du titre, Pete Sampras, récupère après sa victoire à Stuttgart : Michael Chang, tête de série nº 2, se fait désirer comme Andre Agassi, tête de série nº 9 et vainqueur en 1994. L'Autrichien Thomas Muster (nº 3) ne viendra que mercredi.

A Bercy, en ce lundi 28 octobre, l'ouverture se fait donc sur le mode français. Cédric Pioline ouvre le bal français contre Sergi Bruguera ; Arnaud Boetsch suit. Face à l'Australien Marc Philippoussis, Lionel Roux fait figure d'apéritif avant le dernier match de la journée entre Michael Stich et Stefan Edberg.

Bien sûr, celui-ci a eu les honneurs du central. Du jour, il aura été le seul Suédois à y pénétrer. Pendant l'après-midi, pourtant, quelques drapeaux et quelques visages, maquillés en bleu et or, croisés dans les allées vers les deux courts annexes, ont rappelé que la journée n'était pas tout à fait française. A l'Open de Paris-Bercy, il y avait aussi des Suédois ce lundi. Mais, hasard ou bonne guerre, le programme a rejeté Magnus Gustafsson et Magnus Larsson sur les courts nº 1 et nº 2 du palais omnisports.

Un mois avant la finale de la Coupe Davis qui opposera la Suède à la France à Malmö, une esquisse de joute psychologique semble avoir commencé. Parce qu'il se joue sur surface rapide et sur court couvert et parce qu'il rassemble les meilleurs joueurs du monde, l'Open de Paris-Bercy fait figure de test pour les deux équipes.

BOETSCH LABORIEUX

Parce que la France n'est pas favorite de la rencontre, parce que la Suède ne sait quoi attendre d'un adversaire réputé plein de surprises, Suédois et Français ont tout intérêt à briller à Paris pour rassurer et se rassurer. Et aussi pour y gagner, de part et d'autre, le grade d'une sélection.

Tout le monde en parle, sauf eux. Les joueurs veulent ne pas s'en soucier. *« Je suis ici pour aller le plus loin possible*, grommelle Gustafsson, vainqueur de l'Italien Cristiano Caratti et prochain adversaire d'Andre Agassi. *J'aimerais bien me frotter à quelques-uns des grands joueurs. Si, au passage, je rencontre des Français, tant mieux. »* Larsson le timide en regain de forme, issu des qualifications et qualifié pour le deuxième tour, lance : *« Là-bas, nous serons favoris, non ? Alors, ici, laissez-nous courir pour nous-mêmes. »*

Les Français sont dans la même humeur, en plus badins. Ils haussent le sourcil et plissent gentiment les lèvres à la moindre allusion à la Coupe Davis. Cédric Pioline, après la remise en place d'une vertèbre, a pris quelques jours de repos et n'a recommencé à jouer que vendredi. Il gagne facilement contre Sergi Bruguera et juge sa prestation assez bonne. Il rencontre Yevgeny Kafelnikov, tête de série nº4 : *« Ce sera difficile. »* On lui parle de Coupe Davis, il réplique en souriant : *« Je suis confiant à 100 % »*, avant de philosopher sur son tennis : *« Je devrais bouger plus vite*, lance-t-il, *et puis faire progresser mon service. Oui, je penserai à la Coupe Davis une fois que j'aurai fini à Bercy. Je ne suis pas ailleurs. »*

CALENDRIER DIFFICILE

Laborieux vainqueur de l'Australien Todd Woodbridge (7-5, 7-6), Arnaud Boetsch pense surtout à son prochain match contre Jim Courier, mercredi. De sa prestation, il a rigolé sous la douche. Bien sûr, ce n'était pas terrible. De lassantes séries de fautes, des services pris à l'adversaire pour laisser filer le sien juste derrière, un corps comme apeuré par les traits australiens : *« J'avais du mal à trouver un tennis qui me plaît »*, reconnaît Arnaud.

En ce moment, il a un genou légèrement faiblard : *« J'ai juste un peu d'appréhension dans mon jeu et quelques appuis fuyants. Pourtant, mon genou a l'air d'aller bien. Ce sont sans doute des avant-signes de fatigue. Il faut que je fasse attention. »* Il a mal joué, et il aurait voulu plus de temps avant de rencontrer Jim Courier. Mais les tournois d'une semaine ont le calendrier coriace. Arnaud sourit encore : *« Je ne veux surtout pas penser que je vais jouer comme je l'ai fait aujourd'hui. En prévision d'une finale de Coupe Davis, il faut que je sois bon. »*

Bénédicte Mathieu

Stefan Edberg se sent des ailes

« *Ce sera peut-être, ici, le dernier match de Stefan Edberg.* » Cela aura été la ritournelle du circuit lors de chaque escale du Suédois qui, au début de la saison 1996, avait annoncé sa retraite. Pourtant, Stefan Edberg vient de vivre une saison exceptionnelle, après plusieurs années en demi-teinte. Huitième de finaliste à Roland-Garros après avoir battu Michael Chang, finaliste au tournoi sur gazon du Queen's, il s'est offert Richard Krajicek, vainqueur de Wimbledon, au premier tour de l'US Open.

Lundi, à Paris, Stefan Edberg a surclassé l'Allemand Michael Stich (6-2, 6-4), le surprenant finaliste des Internationaux de Roland-Garros 1996, au terme d'un match somptueux où il a encore fait admirer un tennis d'attaque indémodable, mais qu'il est pratiquement le dernier à pratiquer avec efficacité. Jeudi, il rencontrera Thomas Muster, tête de série nº 3, et il se sent des ailes, puisqu'il est la « bête noire » de l'Autrichien, qui ne l'a jamais battu. Stefan Edberg jouera son dernier tournoi à Stockholm la semaine prochaine. Il s'en ira après la finale de la Coupe Davis, contre la France, à Malmö.

Le bon parcours européen du Grasshopper Zurich confirme l'amélioration du championnat suisse



FOOTBALL

LA SUISSE ne savait que faire de son football. Elle connaissait le dilemme propre à toutes les fédérations de faible envergure. Il ne se trouvait pas quinze équipes dignes d'une première division. Le championnat peinait donc à tenir en haleine le public une saison entière. En même temps c'était là une élite pléthorique, au regard des 200 000 licenciés recensés dans la Confédération. Dans la géopolitique du ballon rond, il est bien difficile d'être influent quand on est petit. Les clubs helvétiques ne brillaient guère sur la scène internationale, ne parvenant que deux fois en demi-finale d'une compétition européenne.

Cette saison, trois des quatre équipes engagées hors des frontières ont fait honneur à la patrie. Le Grasshopper de Zurich, qui reçoit Auxerre, mercredi 30 octobre, en Ligue des champions, réussit un excellent parcours dans cette épreuve de grand luxe. Le FC Sion, en Coupe des coupes, et Neuchâtel Xamax, en coupe UEFA, auront, eux, des difficultés à aller plus avant, les deux clubs étant mal engagés après les matches aller. Mais avoir trois qualifiés à ce stade de la compétition est déjà un exploit. Ce taux de réussite exceptionnel a permis à la Suisse de grimper dans la hiérarchie. Vingt-deuxième fédération du continent par le nombre de licenciés, le pays espère occuper à la fin de la saison la treizième place de l'indice UEFA qui quantifie les performances des pays membres. Pas mal pour un pays que son football ennuyait à mourir, il n'y a pas dix ans.

« Si nous voulions survivre sur la scène internationale, il nous fallait trouver des solutions dans notre championnat », résume Edmond Isoz, directeur de la Ligue. Les stratèges ont donc planché sur une réforme de la compétition nationale qui étofferait le calendrier et, en même temps, relèverait le niveau général en restreignant le nombre de clubs en compétition. Ces cogitations aboutirent au milieu des années 80 à une formule hybride et, sur le papier, un peu absconse.

Une première phase régulière se déroule de juillet à décembre et oppose les douze équipes de première division en match aller-retour. A l'issue de la vingt-deuxième journée, les huit premiers se qualifient en poule finale et les quatre derniers se retrouvent dans la poule « promotion relégation » où elles affrontent les quatre premiers de la division inférieure.

NOUVEAU MENTAL

Une deuxième phase démarre en mars et s'achève en juin. Les huit « finalistes » entreprennent alors un nouveau championnat où ils sont crédités de la moitié des points acquis avant la trêve. Le titre est donc décerné au bout de trente-six journées. La formule s'inspire de certains championnats latino-américains et d'une première version de *play off* tentée dans les années 70.

Quoique alambiquée dans sa mise en place, elle a l'indéniable avantage de prolonger le suspense, en offrant une seconde chance à ceux qui démarrent difficilement la compétition. L'intérêt du public en est rehaussé, la moyenne de spectateurs étant passée de 5 500 à 7 500 avec la nouvelle configuration.

Ce championnat atypique a profondément influencé le football helvétique après dix ans d'existence. *« Chaque match doit être joué à 100 %*, explique Edmond Isoz, lui-même ancien joueur. *Les dernières rencontres de qualification sont des vrais matches de coupe d'Europe. Cela a forgé un nouveau mental chez les joueurs suisses. »*

La charge du calendrier a, d'autre part, contraint les équipes à étoffer leurs effectifs. Avec des budgets évoluant entre 13 et 31 millions de francs français, les clubs ont donc dû lancer, depuis la fin des années 80, une véritable politique de formation pour subvenir à leurs besoins. Précurseur en la matière, le Grasshopper de Zurich est un des premiers à en recueillir les fruits.

Par le hasard du tirage au sort, la formation suisse rencontre dans sa poule deux autres équipes issues de « petites » fédérations où les championnats tournent en rond, l'Ecosse et les Pays-Bas, et deux clubs qui ont fondé leur avenir sur la formation, l'Ajax d'Amsterdam et l'AJ Auxerre. Pour le football suisse, c'est là une occasion unique de savoir s'il est dans la bonne direction.

Benoît Hopquin

■ **Bernard Lacombe remplace Guy Stéphan comme entraîneur de l'Olympique lyonnais,** moins de trois jours après la déroute de l'OL à Auxerre en championnat (0-7). L'ancien avant-centre international, âgé de 44 ans, jusqu'à présent directeur technique du club, sera assisté dans sa tâche par José Broissart, le responsable du centre de formation. Une autre fonction au sein du club a été proposée à Guy Stéphan, qui a réservé sa réponse.

■ **Robert Nouzaret, directeur sportif du club de Montpellier,** a signé un contrat de trois ans pour le poste d'entraîneur de la sélection nationale de Côte-d'Ivoire.

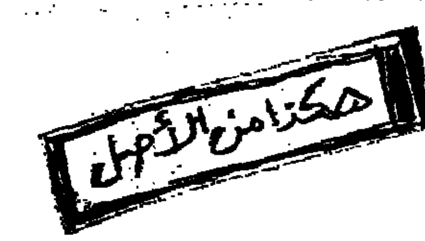
RÉSULTATS

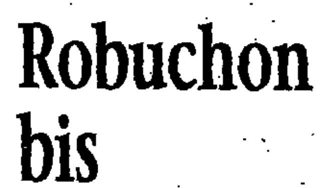
FOOTBALL

Coupes d'Afrique des clubs
Demi-finales retour
Coupe des champions : JS Kabylie (Alg.)-Shooting Stars (Nga) 0-1 ; CS Sfax (Tun.)-Zamalek (Eg.) 0-1, 3-4 aux tab. Coupe des coupes : CR Belouizdad (Alg.)-Sodigraf (Zaï) 0-1 ; Arab Contractors (Eg.)-Canon Yaoundé (Cam.) 1-1. Coupe de la CAF : Etoile du Sahel (Tun.)-Vita Club (Zaï) 1-2 ; [illegible] (Mar.)-Breweries (Ken.) 0-1. *Les noms des clubs qualifiés sont en gras.*

TENNIS

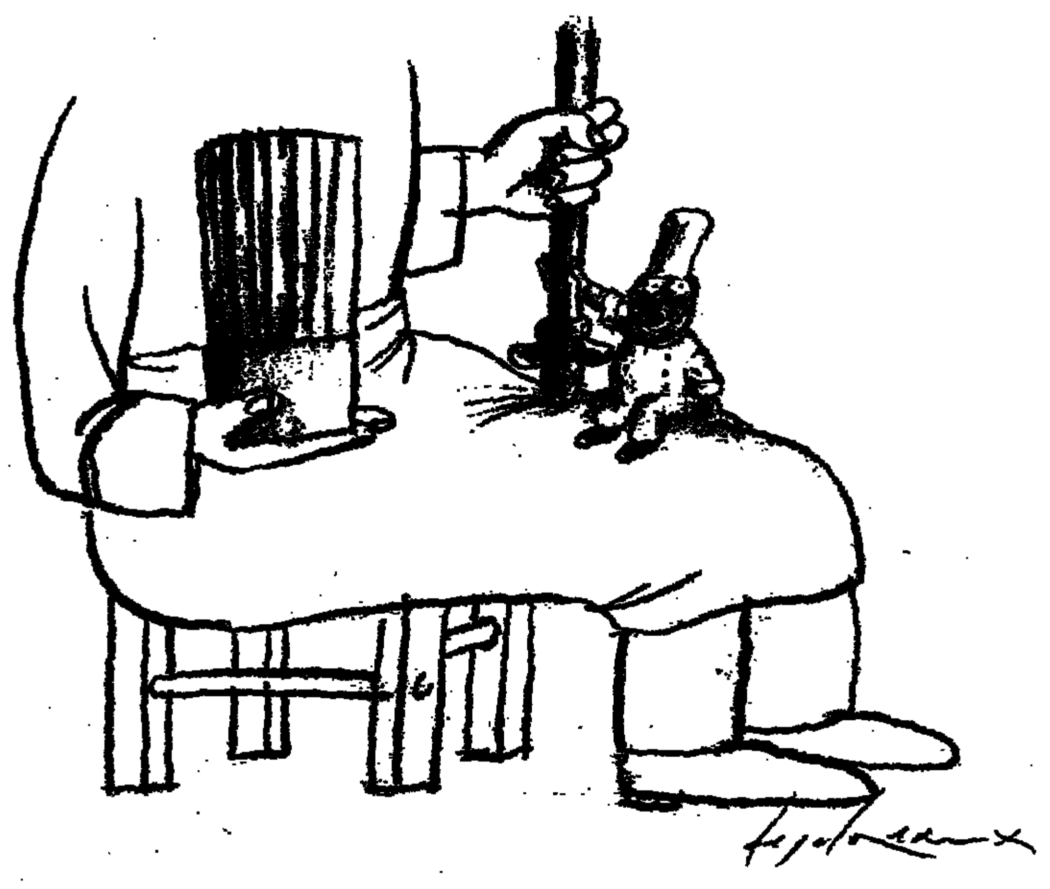
Open de Paris-Bercy
Premier tour : M. Philippoussis (Aus.) b. L. Roux (Fr.) 6-4, 6-4 ; C. Moya (Esp.) b. T. Henman (GB) 4-6, 6-3, 6-4 ; S. Edberg (Suè.) b. M. Stich (All.) 6-2, 6-4 ; A. Boetsch (Fr.) b. T. Woodbridge (Aus.) 7-5, 7-6 (7-3) ; B. Black (Zim.) b. J. Stoltenberg (Aus.) 7-6 (7-3), 4-6, 6-4 ; A. Berasategui (Esp.) b. R. Furlan (It.) 6-2, 6-2 ; M. Larsson (Suè.) b. B. Ulihrach (Rép. tch.) 6-4, 6-1 ; C. Pioline (Fr.) b. S. Bruguera (Esp.) 6-4, 6-3 ; M. Gustafsson (Suè.) b. C. Caratti (It.) 6-3, 4-6, 6-0 ; M. Rosset (Sui.) b. A. Corretja (Esp.) 6-2, 6-4 ; D. Vacek (Rép. tch.) b. J. Sanchez (Esp.) 6-3, 7-6 (7-3) ; P. Korda (Rép. tch.) b. M. Woodforde (Aus.) 6-4, 5-7, 6-2.





Robuchon bis

En quittant l'avenue Raymond-Poincaré, le célèbre cuisinier avait prévenu qu'il n'abandonnait pas le métier



DESSINS DESCLOZEAUX

A PEINE SORTI de scène, revêtu de l'apparat médiatique que l'on sait, le revoilà dans l'actualité, cet illustrissime Robuchon, installé de son vivant, la toque sous le bras et l'air sage, au panthéon des cuisiniers. Un parcours sans défaillance qui allait servir d'exemple à toute une génération de jeunes chefs fascinés par la féroce rigueur dont il a marqué le métier.

Sa retraite prématurée restera à expliquer, mais, telle qu'elle se présente, elle ne manque pas d'allure et confirme le personnage dans son rôle de nouveau Carême du siècle jugeant sa mission en partie achevée.

Autant de gloire et de succès ne se mettent pourtant pas aussi facilement en jachère. Ainsi, il y a quelques jours, l'homme faisait-il savoir qu'il supervisait, comme il s'en était expliqué lors de son départ de l'avenue Raymond-Poincaré, le restaurant de l'hôtel Astor, un quatre étoiles bon genre, très classe, du quartier Saint-Augustin.

Au même moment, sortait chez Hachette, avec à la plume Patricia Wells, le chroniqueur parisien et gourmand du *Herald Tribune*, un fort ouvrage intitulé *L'Atelier de Joël Robuchon*, dans la collection « Les maîtres de la gastronomie ».

« CUISINE DE L'INVISIBLE »

Ce chef, qui poussait ses recherches jusqu'à pouvoir hasarder une définition de la *« cuisine de l'invisible »*, est sur le point d'entrer dans sa propre légende. Il est impressionnant d'entendre ses compagnons de route parler de lui. C'est une déférence où se mêlent à la fois la trouille la moins déguisée et la reconnaissance d'une droiture jamais aussi farouchement rencontrée ; il y a de la ferveur dans toutes ces brèves et discrètes oraisons.

La même sûrement qui anime Eric Lecerf, redoutablement promu chef de cuisine de ce lieu, placé sous la haute surveillance de celui que Mitterrand tenait un jour à faire sortir de sa tanière pour lui serrer publiquement la main et le féliciter du repas dont venait de se régaler un président de la République.

L'endroit qui, à Paris, intéresse aujourd'hui Robuchon est un établissement revu et retapé à neuf dans le style années 50, genre Studio Harcourt. On pourrait y voir débarquer des femmes habillées « new look » et des gravures de mode en costume croisé et pantalons larges. Beaucoup de lumière, beaucoup d'espace, beaucoup de confort. L'option anti-crise drapée dans de la paillette ancienne, quand on pouvait encore sortir à l'aise sans prendre des airs de conspirateurs riches et honteux.

En attendant la reprise, voilà une carte courte, mais dense. Eric Lecerf est un vieux de la vieille, équipier durant près de huit ans de la *squadra* mythique du grand patron. Un garçon de confiance. Reste que l'ombre de Robuchon fait trembler tout le monde et que son sourcilleux parrainage rend l'ambiance un peu fraîche. Question de temps.

Question table, au premier amuse-bouche servi – cannelloni fondant d'aubergines aux filets de thon à l'huile vierge, qui figure en plat au menu général –, on devine que des bénédictins se sont penchés sur la question pour amener la proposition à son point culminant. Tout n'est pourtant pas de ce millimétrique bonheur.

En cuisine, la duplication est chose savante. Quand le grand manitou est à son poste de guet, tout va bien : il jette un œil, hume, goûte d'un doigt léger et fait partir l'œuvre vers la salle, ou la recale. L'affaire se complique quand il laisse ses lieutenants orphelins. Mozart risque quelquefois d'être joué au biniou.

Ici, on dira que, s'il y a la griffe, il manque encore la patte. Très convaincante soupe aux saveurs exotiques, mais merlan frit Colbert et beurre aux herbes, un rien de cuisson en trop, ennuyeux avec ce poisson timide ; poêlée de rognons et ris de veau aux champignons, de belle facture, mais crevettes de Leucate velouté au jus de mer d'attitude un peu guindée. Broutilles.

On retrouvera sur la carte, royalement facturés, les « plats de la mémoire », galerie des chefs-d'œuvre de l'artisan Robuchon, dont la redoutable et très fameuse gelée de caviar à la crème de chou-fleur – recette certifiée 1984. Une réussite inébranlable, comme le homard épicé aux châtaignes ou le lièvre à la royale du sénateur Couteaux. Et naturellement la purée, la peu ordinaire purée de l'ancien séminariste devenu aujourd'hui franc-maçon.

ASSEMBLAGES JAMAIS IMAGINÉS

Justement, comment l'artiste s'y était-il pris pour donner autant de sonorité à son travail et tendre jusqu'à leur point de rupture extrême les cordes anciennes des « pianos » classiques ? Patricia Wells, qui le connaît bien, et le porte aux nues radicalement, loge son talent dans le creuset d'une infatigable recherche de la perfection encouragée par son don à amener l'aliment à son apogée. *« Chacun de ses plats semble être né d'un seul regard, directement posé sur l'âme du produit, sa nature profonde, son point sensible. »* Diable !

Technicien hors pair en orbite autour de la planète goût, il choisit ce que les hommes et la nature, la nature et les hommes, lui offrent, et monte des assemblages encore jamais imaginés. Sa précision, son instinct des arômes et ses dispositions de « marieur » font le reste. La brigade d'élus qui s'émerveille d'avoir à trembler sous ses remontrances et objurgations essaie, de toutes ses pauvres forces, d'interpréter correctement la pensée virevoltante de la sainte toque. Attentive, studieuse, tétanisée. Le photo-reportage qui épice la première partie du livre ne cache rien.

A cinquante et un ans, Joël Robuchon a choisi de s'éloigner momentanément de la flamme directe des fourneaux. C'est un peu jeune pour ne pas avoir envie de penser un jour à un retour. A l'Astor, c'est presque déjà fait.

Jean-Pierre Quélin

★ L'Astor, 11, rue d'Astorg 75008 Paris. Tél. : 01-53-05-05-20. Ouvert tous les jours. Menu : 290 F, vin (au verre avec le plat) compris ; midi uniquement. Carte à partir de 350 F.

L'Atelier de Joël Robuchon, texte de Patricia Wells. Présentation des produits utilisés par Robuchon et recettes du même, augmentées de celles de cinq de ses élèves. Photographies d'Hervé Amiard. Hachette, 247 p., 268 F.

Du blé en légume

Concassé, pilé, moulu : le blé était jusqu'ici rarement consommé à l'état naturel. Les temps changent. Pour la première fois, il y a quelques mois, une coopérative beauceronne a mis sur le marché des grains de blé entiers à cuisson rapide. Le produit se nomme Ebly et n'a été essayé jusqu'à présent que par 7 % à 8 % des Français. Un tort, car il est proprement révolutionnaire. Un sondage auprès des chefs de rayon et des directeurs de supermarchés, publié la semaine passée dans le magazine *C. B. News*, le place d'ailleurs comme le plus réussi des lancements de ces dernières années. Alain Bourgeaiseau, directeur de l'entreprise, explique comment il a convaincu les banques de mettre 100 millions sur un grain de blé. *« Des pâtes ou du riz, du riz ou des pâtes : le dilemme n'était plus cruel, il était sans fin. Il fallait créer un accompagnement du troisième type. »*

Pour transformer le blé en un légume classique, il fallait supprimer le trempage fastidieux et la cuisson à rallonge, deux étapes jusque-là incontournables avec ce type de graminée. Après deux ans de recherches avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), la coopérative arrive assez rapidement au stade d'un « projet paillasse », une création de laboratoire. Il fallut un an et demi de production pilote pour affiner le système et parvenir à un résultat commercialisable.

C'est en ce moment, à la fin du mois d'octobre et au début de novembre, qu'on emblave la plaine beauceronne avec ce blé d'hiver qui donnera Ebly. Un blé dur, une rareté dans cette région où les champs sont plantés de variétés tendres à 97 %. Triés et calibrés après la récolte, les grains de ce Loyd – c'est son patronyme variétal – ont entre 2,8 mm et 3 mm, une variation infime qui garantit sa cuisson homogène.

Après divers passages en eau chaude et vapeur, les grains sont partiellement séchés, décortiqués, puis mis au four pendant un court instant et à forte température. Cette dernière opération est essentielle. Grâce à elle, le grain devient poreux sans que l'on ait besoin d'écraser ses fibres. Tout le contraire de ce que l'on fait généralement subir au riz précuit.

Le résultat est qu'Ebly ne colle pas, même si on l'oublie sur le feux deux ou trois fois plus longtemps que les 10 minutes de cuisson recommandées. Cette désarmante facilité d'usage explique sans doute qu'Alain Passard, le chef de l'Arpège, qui le porta autrefois sur les fonts baptismaux et créa diverses recettes en son honneur, rechigne aujourd'hui à mettre ce blé précuit à sa carte. *« Les gens ne viennent pas chez moi pour déguster ce qu'ils peuvent faire aussi bien chez eux*, ajoute-t-il. *D'ailleurs, je préfère pour ma part Ebly dans une version assez dépouillée. C'est nature, avec un peu de beurre, que ressort le mieux sa saveur particulière, proche d'un fruit d'automne. Des arômes entre châtaigne, noix et noisette. »*

Guillaume Crouzet

★ Grains de blé entiers Ebly, 11 francs environ les 500 g. Au début du mois de janvier 1997 sera lancé un dessert ultra-frais sous cette marque : un *« blé au lait »*, semblable au riz au lait. Tarif prévu : environ 10 francs les quatre pots de 100 g.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE RELAIS CHABLISIEN

■ Ce relais est un vieux bistrot parisien, caché derrière le théâtre du Châtelet, dans une rue basse, avec grilles et poutres authentiques. Presque trop vrai, presque trop beau. Un patron affable et généreux, bouteille à portée de main, est à l'accueil. Il vient de la région de Chablis, la Bourgogne intérieure, et fait partager son goût pour l'irancy, le précieux chitry, les chablis et le méconnu givry. Fromages du cru à l'appui, chaource, chèvre cendré, époisses. Une cuisine de bistrot, solide et délicate à la fois, s'accorde avec les vins de ces climats. C'est la sacro-sainte andouillette de Chablis, le fameux coq au vin d'Irancy ou le filet de perche à la fondue de poireaux. Cela dit, on ne se sent jamais ici attaqué par une armée surgie du Morvan profond, tant est fine l'harmonie des plats et de ces vins légers d'entre la vallée de l'Yonne et celle de l'Armençon. A la carte, compter 160 F.

★ Paris, 4, rue Bertin-Poirée (75001). Tél. : 01-45-08-53-73. Fermé samedi et dimanche.

RESTAURANT DE LA TOUR

■ Les bons petits diables de Dante semblent virevolter dans cette maison autour du bon Roger Conticini, figure de Ciacco, le gourmand, à qui il revient de prophétiser sur le destin de Florence. Ses deux fils, sur la rive droite – le cuisinier et le pâtissier – ont assuré leur avenir. Lui, ici, s'emploie à gérer au présent une carte un peu confuse, mais pavée de bonnes intentions. Le boudin maison, toujours, est assuré de plaire aux amateurs. Deux menus, au déjeuner, offrent un choix difficile entre la salade tiède de pied de veau et oreille de cochon et le pâté friand de chasse avec sa petite salade. L'un (à 138 F) comporte le civet de sanglier à la polenta poêlée, qui aura nos faveurs. Un menu-carte, une carte classique, avec quelques redites, plus une carte des gibiers, assurément la table est abondante. Alors les champignons des bois en fricassée à la moelle, puis la grouse rôtie sur canapé, à la juste cuisson, nous rappellent que la cuisine est bonne, lorsque, simplement, elle est faite avec amour. Menus : 125 F–138 F (pour le déjeuner). Menu-carte : 185 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris, 6, rue Desaix (75015). Tél. : 01-43-06-04-24. Fermé samedi midi et dimanche.

Brasseries

CHEZ FRANCIS

■ Le Zouave n'est plus un spectacle, mais la place de l'Alma reste un endroit mythique, à la pointe du Triangle d'or. L'on s'attendrait ici, dans un décor daté – laques d'ambre et glaces teintées, façon Slavik – à une nourriture convenue et passablement routinière. La bonne surprise réside, au contraire – malgré la presse, la sortie des théâtres, les salons – dans une cuisine de produits au sein d'une carte de brasserie, avec fruits de mer et coquillages. Vinaigrette de langoustines de Loctudy aux herbes, chiffonade de jambon *serrano* aux figues, le saint-pierre poêlé aux épices et surtout d'excellentes viandes rouges, labellisées, rassies, juteuses et à la saveur délicate. Filet poêlé béarnaise, entrecôte pommes sautées à cru, une rareté aujourd'hui, dans le monde des brasseries. Courte mais suffisante sélection de vins. Service sur les dents. La direction est assurée par Jean Marie Toullic, un ancien de feu le Louis XIV. A la carte, compter 200 F à 300 F.

★ Paris, 7, place de l'Alma (75116). Tél. : 01-47-20-86-83. Tous les jours.

BRASSERIE DU CAFÉ DE LA PAIX

■ Qui n'a rêvé, comme la Veuve du colonel, personnage de *La Vie parisienne* d'Offenbach, de vivre à l'hôtel ? La Brasserie du Grand-Hôtel et son Café de la Paix, lieu de mémoire s'il en est, nous en donne l'occasion le temps d'un repas. Dans ce monument Napoléon III au confort d'époque, l'on déguste la cuisine de Christian Le Squer et de son équipe, qui ne sont pas les premiers venus. Arrivent les huîtres à la gelée d'eau de mer ou bien la bisque chaude de crustacés aux croûtons dorés. Cette brasserie se parerait-elle des atours d'une grande table ? Le pot-au-feu de poulet ravigote à l'estragon, et encore la poitrine de porc confite et caramélisée aux choux et aux pommes remettent les choses en place. Restent les souvenirs... le plateau de fruits de mer, les belles huîtres et – toujours – le potage de légumes du moment. Et, puisque la vie parisienne est à la baisse, l'on s'estimera comblé avec un honnête bordeaux « Café de la Paix » à 102 F. De beaux restes, certes ; c'est l'occasion d'un hommage à ce qui fut le centre de Paris, voire du monde... au temps du Boulevard. C'était hier. Formule : 119 F. Menu-carte de saison : 159 F. A la carte, compter 250 F.

★ Paris, 12, boulevard des Capucines (75009). Tél. : 01-40-07-30-20 Tous les jours.

Gastronomie

FAUGERON

■ Rien ne paraissait moins urgent à Henri Faugeron, après les travaux d'embellissement de la salle à manger, que de réaffirmer sa vocation d'honnête artisan au service de la seule cause qui vaille, celle du goût. Le délicieux accueil de son épouse rappelle Brillat-Savarin professant qu'une fine gourmandise est facteur du bonheur conjugal. Depuis le temps des Belles gourmandes, qui le rendirent célèbre, Faugeron était en retrait dans une rue qui comptait plus d'une table célèbre. Mais son travail est plus que cette discrète présence ; c'est une honnête manière de traiter la haute cuisine française. Le point de départ, ce sont les œufs coque à la purée de truffes, une création de 1972. Le homard minute tiède en salade montre le chemin parcouru. Le produit, certes, garde toute son importance. Mais le croustillant de ris de veau aux asperges et jus de truffes, comme le vol-au-vent de homard, ris de veau et morilles, qui atteignent à la perfection classique, se situent au-delà parce que les textures – ici, le croustillant – prennent le dessus et imposent la marque du cuisinier, son style, sa signature.

Voilà pourquoi le chef de cuisine se définit aussi comme un artiste dans le système de reconnaissance à la française. En cuisine, le style est la matière première de l'art du chef. Chez Faugeron, cet automne, les gibiers sont déjà de la fête ; Jean-Claude Jambon, meilleur sommelier du monde, lui, est à l'œuvre. Une grande table retrouvée. Menu-carte : 295 F (déjeuner). Menu : 550 F. A la carte, compter 600 F.

★ Paris, 52, rue de Longchamp (75116). Tél. : 01-47-04-24-53. Fermé samedi et dimanche.

Jean-Claude Ribaut

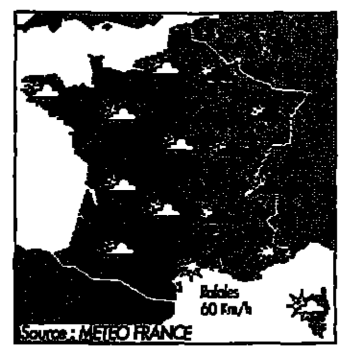
Beau mais frais

UNE BELLE cellule anticyclonique viendra se positionner mercredi sur notre pays. La conséquence en sera une amélioration spectaculaire des conditions atmosphériques : aucune pluie, plus de vent (excepté le mistral), et soleil généreux sur l'ensemble du pays, une fois les bancs de brouillard matinaux dissipés ; la seule contrepartie sera la faiblesse des températures, qui conduira à la présence au petit matin de fréquentes gelées blanches dans l'intérieur. Dans les régions méditerranéennes et la moyenne vallée du Rhône, le ciel brillera dans un ciel sans nuages, mais le mistral et la tramontane atteindront encore 70 à 80 km/h en pointes en début de matinée, avant de faiblir petit à petit. Dans tout le reste du pays, le temps sera sec, mais il y aura parfois des bancs de brouillard ou des nuages bas au petit matin. Au cours de la journée, le soleil sera prédominant. Quelques fins nuages élevés circuleront haut dans le ciel des régions proches de la Manche à partir de la mi-journée.

Les températures accuseront une baisse sensible. Les minimales seront comprises entre 2 et 5 degrés dans l'intérieur, tandis qu'elles se maintiendront autour de 8 degrés sur les zones littorales, et même 10 degrés sur les rives de la Méditerranée ; quant aux maximales, elles ne dépasseront pas les 10 degrés à l'est, depuis les Ardennes jusqu'à la région Rhône-Alpes, 12 ou 13 ailleurs en général, mais encore 15 ou 16 sur le Pays basque et même 17 ou 18 sur la Côte d'Azur et en Corse.

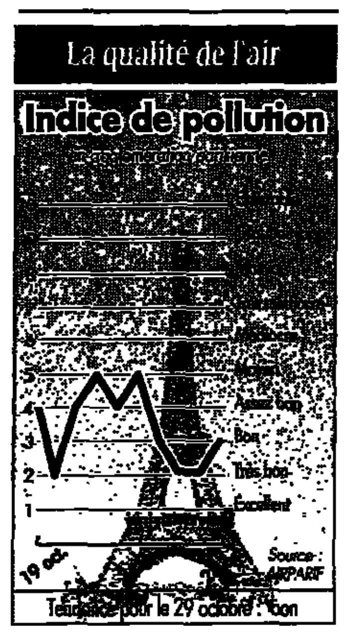
Jeudi, la matinée sera analogue à celle de la veille, avec encore de petites gelées au sol, et des bancs de brouillards locaux ; une fois ceux-ci dissipés, le soleil s'imposera pratiquement partout. En Méditerranée, le vent se sera calmé. L'après-midi, si le soleil continue à briller au sud de la Loire, il n'en sera pas de même au nord : des nuages venant de l'ouest envahiront le ciel des régions situées à l'ouest de Paris le matin, et celui des régions situées à l'est l'après-midi ; ces nuages donnneront de faibles pluies sur les côtes de Manche le matin (ainsi qu'un vent de sud-ouest assez fort), au nord de la Seine l'après-midi. Les températures seront encore fraîches le matin, tandis qu'elles remonteront sensiblement l'après-midi.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

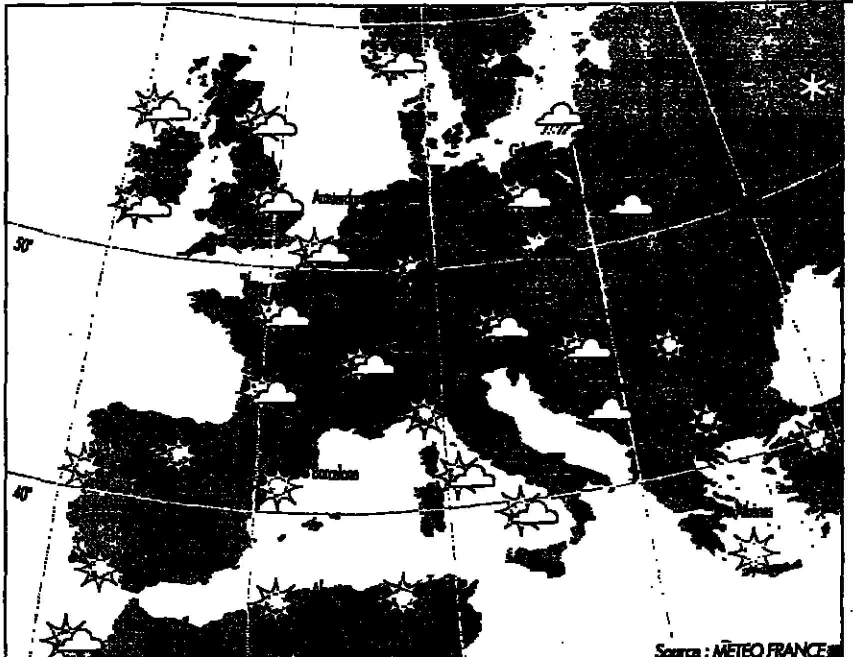


Prévisions pour le 30 octobre vers 12h00

La qualité de l'air



Tendance pour le 29 octobre : bon



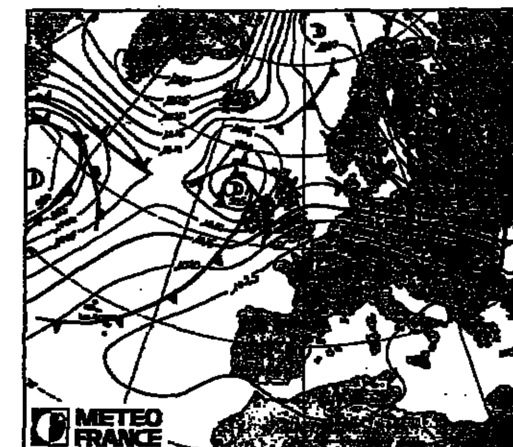


TEMPÉRATURES du 28 octobre maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	19/15
BIARRITZ	25/13
BORDEAUX	18/13
BOURGES	16/11
BREST	15/10
CAEN	17/11
CHERBOURG	16/11
CLERMONT-F.	20/13
DIJON	17/12
FORT-DE-FR.	30/22
GRENOBLE	19/11
LILLE	16/11
LIMOGES	15/11
LYON	18/15
MARSEILLE	21/14
NANCY	17/13
NANTES	18/12
NICE	21/12
PARIS	16/12
PAU	23/13
PERPIGNAN	20/11
POINTE-À-PIT.	31/23
RENNES	18/12
ST-DENIS-RÉUNION	26/20
ST-ÉTIENNE	20/14
STRASBOURG	18/14
TOULOUSE	22/13
TOURS	17/11
ÉTRANGER	
ALGER	25/8
AMSTERDAM	15/11
ATHÈNES	17/9
BANGKOK	36/28
BARCELONE	22/13
BELGRADE	11/– 6
BERLIN	15/13
BOMBAY	30/24
BRASILIA	27/19
BRUXELLES	16/11
BUCAREST	13/0
BUDAPEST	8/6
BUENOS AIRES	24/16
CARACAS	30/24
CHICAGO	11/3
COPENHAGUE	13/10
DAKAR	33/22
DJAKARTA	29/23
DUBAI	32/21
DUBLIN	14/5
FRANCFORT	15/13
GENÈVE	18/14
HANOÏ	28/24
HELSINKI	6/6
HONGKONG	30/23
ISTANBUL	13/8
JÉRUSALEM	23/15
KIEV	6/– 1
KINSHASA	–/–
LE CAIRE	23/14
LIMA	20/16
LISBONNE	20/16
LONDRES	17/10
LOS ANGELES	19/11
LUXEMBOURG	12/10
MADRID	23/5
MARRAKECH	31/14
MEXICO	23/12
MILAN	15/11
MONTRÉAL	16/8
MOSCOU	6/– 2
MUNICH	17/10
NAIROBI	26/11
NEW DELHI	31/18
NEW YORK	18/11
PALMA DE M.	21/12
PÉKIN	19/6
PRAGUE	14/10
PRETORIA	29/13
RABAT	21/13
RIO DE JAN.	21/19
ROME	21/9
SAN FRANC.	14/7
SANTIAGO	31/14
SÉVILLE	26/12
ST-PÉTERS.	5/5
STOCKHOLM	10/8
SYDNEY	24/17
TENERIFE	29/19
TOKYO	15/13
TUNIS	23/12
VARSOVIE	10/10
VENISE	14/11
VIENNE	15/6



Situation le 29 octobre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 31 octobre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

L'agent des routes

AINSI nous ne le reverrons plus, et il ne sera qu'un souvenir, le brave cantonnier *« qui cassait, et qui cassait, des tas de cailloux »*. Ce modeste fonctionnaire a décidé que son titre avait cessé de correspondre à sa fonction, qui est aussi, comme chacun sait, de combler les nids de poule et d'entretenir les fossés. Nous aurons affaire désormais à l'« agent des routes ».

Voilà qui pose un homme. Mais si une belle dame vient à passer, comme dans la chanson, le regardera-t-elle du même œil qu'autrefois ? Le charme sera rompu. Une légende encore qui s'évanouit après tant d'autres. Quel dommage !

Le cantonnier ne se doute pas des sympathies qu'il va perdre à vouloir se mêler à la foule incolore des agents de toute sorte. Ou, s'il s'en rend compte, il n'en a cure. Il attend sa promotion. Cela lui suffit.

Dieu soit loué, nous ne vivons plus à l'époque où le règlement prescrivait la présence du cantonnier sur sa route de 5 heures du matin à 7 heures du soir, malgré les intempéries. Exigence inhumaine, mais longtemps acceptée de la victime, qui se sacrifiait au bien public. Aujourd'hui, un député l'a proclamé en propres termes à la tribune de l'Assemblée nationale, avant que celle-ci se séparât, c'est *« d'une grave erreur d'appellation »* que les cantonniers nouveau modèle se prétendent les *« victimes »*.

Les titres différents ne font rien à la chose, a dit Corneille. Le poète se trompe. La preuve en est que deux ministres, conjuguant leurs efforts et leurs promesses, à l'intérieur et aux finances, vont donner satisfaction à une requête d'autant plus respectable qu'elle fait au sentiment une plus large part. Mais où diable la dignité va-t-elle se nicher ?

Paul Decharme
(30 octobre 1946.)

MOTS CROISÉS – PROBLÈME N° 6941

SOS Jeux de mots : 3615 LE MONDE, tapez SOS (2,23 F/min)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III						■			
IV			■						
V		■							
VI							■		
VII					■			■	
VIII		■		■				■	
IX									
X				■					■
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Où l'on peut toucher. – II. Une région montagneuse. – III. Quand on l'éteint, on peut ne plus avoir de braise. A la peau luisante. – IV. Conjonction. Chantent la gloire. – V. Les transports en commun. – VI. N'est pas le bon côté des choses. Dans les terres rares. – VII. Sorte de huche. Partie de la Beauce. – VIII. Coule chez des voisins. – IX. Doivent être copieusement arrosés. – X. Quand on y est, on n'a pas de couvert. Le sixième peut nous mettre en garde. – XI. S'il est bon n'est pas collé. La pluie le rend pourri.

VERTICALEMENT

1. Nous évite de trébucher quand il y a des trous. – 2. Qu'on a trop fait attendre. Un métal mou. Où il n'y a *rien à prendre*. – 3. *Affluent du Danube. Victime d'une* intrigue. – 4. Bien balancée. – 5. Astronome danois. Poignée de mains. – 6. D'un auxiliaire. Passe quand il y a un escamotage. – 7. Bien ouvert. Utile sur le billard. – 8. *Emancipa les catholiques en Angleterre. Direction.* – 9. Entrelacements de câbles.

SOLUTION DU N° 6940

HORIZONTALEMENT

I. Couleurs. – II. Hôtesse. – III. Iguanes. – IV. Illusions. – V. Suie. Enta. – VI. Tes. Encas. – VII. Osa. Item. – VIII. Bar. Reg. – IX. Halles. – X. Egée. Prou. – XI. Estuaire.

VERTICALEMENT

1. Christophe. – 2. Oô. Lues. Age. – 3. Utilisables. – 4. Légué. Alet. – 5. Ésus. Eire. – 6. Usaient. Spa. – 7. Renoncer. Ri. – 8. Entame. Or. – 9. Assas. Grue.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 31 octobre

■ **MUSÉE D'ORSAY** : exposition Acquisitions 1990-1996 (50 F + prix d'entrée), 10 h 15, devant l'entrée de l'exposition (Christine Merle).

■ **DU PONT-NEUF** à l'enceinte de Philippe Auguste (50 F), 10 h 30, sortie du métro Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : exposition Mme de Sévigné (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 23, rue de Sévigné (Mme Cazes).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture flamande au XVIIe siècle, 11 h 30 ; *Le Triptyque Braque*, de Van der Weyden, 12 h 30 ; peinture et théâtre au XVIIIe siècle, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** : visite pour les jeunes (35 F + prix d'entrée), 12 heures, dans le vestibule au pied de la statue de Lully (Monuments historiques).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *Un Enterrement à Ornans*, de Courbet (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; exposition Acquisitions du Musée d'Orsay 1990-1996 (36 F + prix d'entrée), 19 heures (Musées nationaux).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Picasso et le portrait (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, hall d'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE PICASSO** (36 F + prix d'entrée), 14 heures, 5, rue de Thorigny (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DELACROIX** : exposition La Grèce en révolte (50 F + prix d'entrée), 14 h 20, 6, place de Furstenberg (Mme Cazes).

■ **L'AVENUE FOCH** (35 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-Dauphine côté pair de l'avenue Foch (Ville de Paris).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Père-Lachaise côté escalier roulant (Bertrand Beyern).

■ **L'HÔTEL CAIL**, siège de la mairie du 8e arrondissement (37 F), 14 h 30, 3, rue de Lisbonne (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : hôtels et appartements du prince de Soubise (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Connaissance de Paris).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** : le Trésor (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant le portail central (Art et Histoire).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** : 2e parcours (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER DES BUTTES-CHAUMONT** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Botzaris (Paris pittoresque et insolite).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, place du Puits de l'Ermite (Paris et son histoire).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les appartements royaux (65 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, place du Palais-Royal (Europ explo).

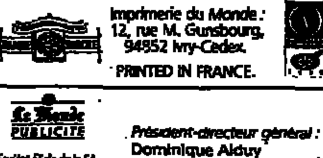
■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (45 F), 15 heures, cour de Mai du Palais de justice, derrière les grilles (Monuments historiques).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD_ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

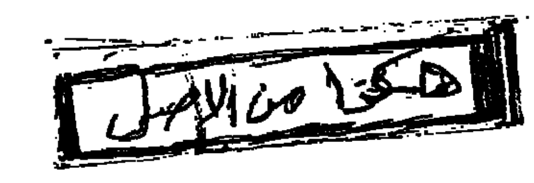
■ **DUBAÏ.** Depuis le 27 octobre, le vol Dubaï-Nice de la compagnie des Emirats arabes unis, Emirates, ne fait plus escale à Rome. La durée du trajet entre les deux villes est ainsi réduite d'une heure vingt-cinq minutes.

■ **MALAISIE.** Emirates (toujours), la compagnie des Emirats arabes unis, a ouvert, dimanche 27 octobre, une liaison Dubaï-Kuala Lumpur, qu'elle assure trois fois par semaine. – *(AP.)*

■ **SUISSE.** Les chauffeurs de taxi de six départements français frontaliers ou voisins de la Suisse vont organiser, le 15 ou le 18 novembre, un blocus symbolique de Genève pour protester contre l'interdiction qui leur est faite de travailler dans la ville. Cette action, à laquelle pourraient se joindre les chauffeurs de taxis suisses des cantons voisins de celui de Genève, devrait être limitée à une heure ou deux. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE.** L'accord conclu entre la compagnie aérienne belge Sabena et la compagnie aérienne britannique Virgin Express pour exploiter en commun la ligne Bruxelles-Londres Heathrow est entré en vigueur dimanche 27 octobre. Virgin Express, qui assure désormais les neuf vols quotidiens vers l'aéroport londonien, va proposer aux passagers de la classe affaires qui utilisent cette ligne des réductions de tarifs pouvant aller jusqu'à 50 %. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** La compagnie aérienne américaine à bas prix ValuJet, qui a repris les airs le 30 septembre, assure, depuis le 24 octobre, quatre nouvelles liaisons au départ d'Atlanta en direction de : Chicago, Philadelphie, Raleigh (Caroline du Nord) et Mobile (Alabama), ce qui porte à seize le nombre de villes desservies par la compagnie. ValuJet avait été interdite de vols à la mi-juin après la catastrophe aérienne qui avait fait cent dix morts dans le marais des Everglades, en Floride, le 11 mai. – *(Bloomberg.)*



BRÉSIL Le chanteur, auteur et compositeur Caetano Veloso est l'un des talents les plus originaux de la musique populaire. En tournée européenne, il présente à Paris, au Théâtre de la Ville, son spectacle Fina Estampa, tiré de l'album éponyme, chanté en espagnol, hymne de toute beauté à la chanson sud-américaine. ● BAHIANAIS, fondateur à la fin des années 60 du « mouvement tropicaliste » avec sa sœur, Maria Bethânia, Gilberto Gil et Gal Costa, il a pris, en 1990, un virage new-yorkais avec le producteur Arto Lindsay, figure de proue de l'avant-garde américaine. ● CLASSIQUE et provocateur, cultivé et attentif aux modes, Caetano Veloso est aujourd'hui le chef de file d'une musique brésilienne en pleine santé où le rap, le funk, le zouk, les traditions du *sertao* nordestin ou la samba-reggae créent un nouvel espace sonore.

Caetano Veloso, dandy sans religion, explore les Amériques

Pour trois soirs à Paris, le chanteur bahianais voyage de Haïti à Rio de Janeiro, de la samba délicate à la chanson paysanne vénézuélienne et se laisse porter par la scansion du rap

CAETANO VELOSO au THÉÂTRE DE LA VILLE, jusqu'au 30 octobre à 20 h 30 (complet). Le 8 novembre à Lyon (L'Auditorium), le 9 à Martigues (Théâtre de Salins).

RIO DE JANEIRO
de notre envoyée spéciale

Grande distinction dans l'univers du show-business brésilien, le prix Sharp (les calculatrices), retransmis à la télévision, est l'occasion de faire le point sur l'état apparent de la chose musicale au Brésil. En 1993, Caetano Veloso y était apparu vêtu d'une veste de smoking et d'un tissu oriental noué en paréo – *« une jupe »*, ironisait la presse populaire, virulente. En mai, primé pour un spectacle d'une rare finesse inspiré de l'album en espagnol *Fina Estampa*, le Bahianais intrépide fait à nouveau une entrée remarquée chez les mécènes, flanqué de sa jeune, et deuxième, épouse, l'actrice Paula Lavigne. Il porte un costume rose-bonbon, en soie, un chantoung du plus bel effet, signé du couturier italien Romeo Gigli, pour qui le chanteur a joué les modèles lors de la collection printemps-été 1996. Six mois plus tard, tout Rio parle encore de ce rose clinquant.

Sur le catalogue Gigli, Caetano Veloso, fondateur du très perturbateur mouvement tropicaliste de la fin des années 60, dénonciateur du chaos brésilien, des injustices et de l'ostracisme anticubain, est photographié en *crooner* chic. Ce sont les temps qui changent. Pas lui. Guitare à la main, jambes croisées et cheveux peignés en arrière, il incarne l'héritier du plus classique et du plus révolutionnaire des musiciens de Bahia, Joao Gilberto, le père fou de la bossa-nova. Caetano Veloso, idole incontestée du Brésil post-soixante-huitard, est le père insomniaque, maniaque, abusif, mais ô combien civil, d'une nouvelle génération – celle du rap et du funk des quartiers métissés – de musiciens sans complexes, bohémiens bidouilleurs, voyous du web et des *échantillonneurs*. Habilleur (les sons, les mots), habillé (les costumes), Caetano Veloso accorde aux apparences le statut qui leur incombe : celui du symptôme. Le spectre du danger et de la force nègre, c'est Haïti, écrit-il (*Haïti*, chanson poignante conçue avec Gilberto Gil pour l'album *Tropicalia II*). L'insondable délicatesse de l'Amérique du Sud, c'est *Tonadas de Luna Llena*, du Vénézuélien Simon Dias, un thème flûté qui a fait craquer le cinéaste espagnol Pedro Almodovar.

« USINE À POLÉMIQUES »

De la démocratie, Caetano Veloso avait dit, alors que l'ex-président de la République Fernando Collor venait d'être destitué pour corruption sous la pression populaire, qu'*« il faut bien admettre qu'elle sera impossible au Brésil tant que les gens ne s'arrêteront pas aux feux rouges »*. Un tollé. Caetano, écrit l'hebdomadaire brésilien *Isto E*, *« est une usine à polémiques »*. Caetano, c'est aussi, et surtout, une réflexion permanente sur le fond et la forme et leurs articulations. Caetano suit ses humeurs. S'il vient habillé de soie rose, c'est par envie d'une élégance décalée, dans un pays où un homme reste un homme – cravate ou polo, qu'importe, mais porter la couleur des filles... Et parce que, au fond, il est outré *« par le discrédit total de l'Etat dans le domaine culturel, la glorification du privé et de l'économie libérale à l'anglo-saxonne, dans le monde entier »*. Sharp fabrique de l'électronique, protège les artistes. Les artistes sont des danseuses, ils viennent en complet rose.

Caetano Veloso, homme gracieux et frêle (1,70 mètre, 57 kilos) est né en 1942. Il a les tempes grises et le regard aguerri par une longue expertise dans l'art de la provocation intelligente. Le Bahianais, berceur tropical à la voix veloutée, avec ce que cela suppose de kitsch cultivé, allume des incendies, installe immédiatement des pare-feu. Il suit la violente inclinaison au charme de *« ce pays métis à l'énorme énergie, et qui réussit à ouvrir chez les gens des espaces mentaux, des fenêtres de liberté »*. Tout est dans le costume, et tout est dans les chansons. Du carnaval aux peines d'amour, de la liberté, de l'existentialisme et de Jean Genet découverts à l'adolescence, des slogans (*« Il est interdit d'interdire »*), du mouvement hippie, du Living Theatre au retour explosif à la démocratie, tout est dit chez Caetano. La folie Caetano se déclenche en 1968, année de privation totale des libertés au Brésil. Trois ans après ses débuts à Sao Paulo avec sa sœur Maria Bethania, il invente un psychédélisme futuriste, les happenings délirants avec Gilberto Gil et Gal Costa. Augusto Boal, le fondateur du théâtre contestataire Arena, est un proche. Expédié en exil (avec Gil) à Londres par le régime militaire en 1969, l'enfant de Santo Amaro da Purificaçao, bourg du Reconcavo Bahiano, l'intérieur de la baie de Bahia, Caetano découvre Bob Dylan et les Beatles. Barde mal rasé et sombre – il détesta alors Londres –, cheveux tombants, il se promène l'air harassé, une peau de mouton jetée en cape sur les épaules, à la bergère. A son retour au Brésil en 1972, il explose en jouant les Carmen Miranda, *« divine et merveilleuse »* : talons hauts, bustier, rouge aux lèvres, savamment ambigu.



MARC TARASKOFF

Qu'on le croise assis en tailleur dans un restaurant japonais de Leblon, repère des stars de la chanson (et de leurs mécènes, et de leurs marchands), ou qu'on le surprenne petites lunettes de presbyte sur le nez dans son bureau d'Ipanema, Caetano version années 90 se pose en gérant très cultivé du passé récent de ce *« miracle permanent »* qu'est le Brésil, en témoin engagé de son énorme capacité à rebondir, à inventer *« un nouvel ordre mondial »*. Au passage, il signalera – les veines du cou se gonflent, le ton monte – que l'actuel président de la République, Fernando Henrique Cardoso, qu'il a soutenu, a intérêt à se pencher sur la réforme agraire, s'il veut *« donner une chance au Brésil de se guérir de la maladie mentale des inégalités sociales »*.

L'ÉLECTRICITÉ DE RIO

Caetano, fils du candomblé (le vaudou), du cinéma Novo et de la guitare électrique, a aujourd'hui troqué les ors de l'ancienne capitale du Brésil colonial (Salvador) pour l'électricité démultipliée de Rio. Le voilà sage cependant, en veste shetland et chemise à rayures, piètre homme d'affaires – c'est le rayon publiquement revendiqué de Paula Lavigne. Il écrit un livre sur les années 60 pour l'éditeur américain Knopf, une commande *« formulée*, dit-il, *après la publication en 1991 d'un long article dans le* New York Times *traitant de l'importance de Carmen Miranda sur le mouvement tropicaliste »*. Ces souvenirs personnels rapportés à une époque de crise sont, poursuit-il, le prolongement naturel de l'*« autobiographie »* que constitue *Fina Estampa*, mémoire des berceuses chantées par Dona Cano, mère chanceuse de Caetano et de Bethania.

Ainsi, les quinze chansons sud-américaines, des ballades d'allure surannée, des boléros portoricains et des *tonadas* vénézuéliennes, de l'album *Fina Estampa* paru en 1995, seraient une parenthèse au chaos disséqué dans les albums précédents, *Estrangeiro* et *Circulado*, parcourus par les guitares distordues du New-Yorkais Arto Lindsay. Pour cette *« aventure en dehors de la langue portugaise »*, Caetano Veloso s'est appuyé sur les arrangements fluides du violoncelliste Jaques Morelenbaum, compagnon de jeu du jazzman tellurique Egberto Gismonti. Le Reconcavo Bahiano est une bien curieuse terre. Avec ses voies ferrées construites par les Anglais, ses plantations de canne à sucre et de cacao, ses vestiges de richesse (de superbes plats de Macao ornant les clochers d'églises mal en point), elle signe la décadence et la force du baroque. Pour aborder *La Golondrina* de son enfance, Caetano Veloso a dû s'y replonger, oublier l'exubérante Portugaise Carmen Miranda, se parer de pudeur, maquiller les forces de sa voix en fragilité rigoureuse, et *« passer au filtre du portugais »* ces mots cernés d'Amérique.

Véronique Mortaigne

Avec Cesaria, Marc, Jacques et Ryuichi

Pour nourrir *Red Hot + Rio*, neuvième volume de la série publiée par l'organisation américaine Red Hot au bénéfice de la lutte contre le sida, Caetano Veloso a choisi d'interpréter, en anglais, *E preciso perdoar (Il faut pardonner)*, une chanson d'une intense douceur signée Carlos Coqueiro. New-Yorkais de l'avant-garde, Marc Ribot y tient la guitare, Jacques Morelenbaum, l'arrangeur de *Fina Estampa*, le violoncelle. Le Japonais Ryuichi Sakamato a doté ce classique de la chanson populaire, invitation à l'amour absolu, d'arrangements en boucle. Caetano Veloso a demandé à la « diva » cap-verdienne Cesaria Evora de lui donner la réplique en portugais. Tous sont membres d'une même famille musicale où la créativité n'a aucune frontière de genre, où les racines sont un plus, pas une exigence.

★ *Red Hot + Rio*, 1 CD Verve 533183-2 (sortie le 4 novembre).

Un récital pudique et transparent en forme de leçon d'histoire

COSTUME trois pièces de velours bronze, chemise rouille : pour la première de son récital Fina Estampa, le 28 octobre, Caetano Veloso a choisi la retenue. Ce parti pris de distinction est appliqué à la voix, travaillée, poussée au bout de la sophistication. Le chanteur bahianais a gommé l'exhubérance tropicale du Brésil au profit d'une austérité plus hispanique. Habitué à communiquer par la douceur et la violence à la faveur de concerts-électrochocs, Caetano Veloso s'impose la torture du sentiment. Sur les traces de Carlos Gardel (*Mano a mano*), de Piazzola et de Solanas (*Vuelvo al Sur*), il dévore avec une grâce de philosophe platonicien les fulgurances du tango. De standards déjà accomodés à toutes les sauces, comme la chanson mexicaine la plus sirupeuse, *Cucurucucu Paloma*, il fait sourdre une émotion qu'on ne soupçonnait pas.

Caetano Veloso s'est accordé deux heures pour donner un cours parfait d'histoire de la musique sud-américaine, en commençant par les rapports trop ignorés entre la samba et le tango. *O samba e o tango*, chanson d'Amado Regis, ouvre ce festin pudique. Des années 30, Veloso a aussi retenu *Labios que beijei*, grand succès d'Orlando Silva. Caetano en profite pour refaire un bout de chemin avec la bossa-nova, Tom Jobim et Vinicius de Moraes (*Chega de saudade*), avant d'envahir sans sommation l'univers très urbain de ses ultimes compositions, douloureuses et provocantes, telles que *Haïti* ou *Estrangeiro*.

Entouré de quatre musiciens dotés d'un sens inné des équilibres, Jaques Morelenbaum (violoncelle), Zeca Assumpçao (basse), Luis Brasil (guitare), Marcelo Costa (percussions), reprenant quelques-uns de ses succès (*Sampa, Leaozinho*) seul à la guitare ou chantant *a capella* (*Tonada de luna llena*), Caetano Veloso dose tumulte et sérénité, plaisir (*Fina Estampa*, de Chabuca Grande) et noirceur (*Un vestido y un amor*, de l'Argentin Fito Paez). Cette armada de tonalités et les nuances sauvages de la langue espagnole le contraignent à rester grave, trop grave. Mais il travaille la pâte de la langue portugaise avec dextérité, flirte sans cesse avec le langage des signes (incas, nègres, tupis, guaranis...). Bridé une bonne partie du concert, il s'autorise aux rappels à danser la *Rumba azul* du Cubain Armando Orefiche, roulant des yeux de déesse indienne, ondulant des hanches et des mains, jetant un sort à l'imperfection humaine.

V. Mo.

Discographie

● **Caetano Veloso :** *Fina Estampa*, 1 CD PolyGram 314522 745-2. *Circuladô*, 1 CD Phonogram 5106392. *Tropicalia 2*, avec Gilberto Gil, 1 CD PolyGram 518178-2.
● **Funk-rap carioca :** Fernanda Abreu, *Da Lata*, 1 CD Totem Records 50525-2, distribué par Mélodie. Daude : *Daude*, 1 CD Totem Records 50517-2, distribué par Mélodie.
● **Rock nordestin :** Chico Science et Naçao Zumbi, *Da Lama ao caos*, 1 CD Chaos 850 224, distribué par DAM. Chico Cesar, *Cuzcuz Clan*, 1 CD PolyGram 011068-2, distribué par DAM. Carlinhos Brown, *Alfagamabetizado*, 1 CD EMI/Delabel 7243 841441-2.
● **Compilations :** *Young Women from Brazil*, 1 CD West-Wind WW2225, distribué par DAM.
● **En public :** Caetano Veloso : *Fina Estampa ao vivo*, 1 CD Verve 528915-2. Marisa Monte : *A Great Noise*, 1 CD World Pacific/EMI (sortie en novembre).

Le grand creuset des musiques vivantes

PERDU pour un temps dans l'imitation primaire du rock anglo-saxon, le Brésil, enfin débarrassé de la dictature et de l'après-dictature, a retrouvé ses capacités, gargantuesques, à ingurgiter les sons de la planète. Revenant aux sources du *« parler vrai »*, du commentaire à vif, qui ont présidé à l'émergence du rap américain, les chanteurs brésiliens, Caetano Veloso en tête, se sont souvenus des *violeros* et *repentistas* nordestins, bardes improvisateurs dont le duo occitan Fabulous Trobadors s'est inspiré. Quand les Toulousains règlent son compte au gouvernement français, les rappers brésiliens, Mente Zulu ou Thaïde and DJ Hum, s'en prennent avec la même truculence un peu nonchalante aux *« porcs au pouvoir »*, à la violence et à la misère...

Caetano Veloso, qui est nordestin, s'était essayé au rap dès 1980, profitant de la souplesse de la langue portugaise pour rendre hommage à l'auteur des *Lusiades*, le poète portugais Luis de Camoens (1524-1580). Originaire de Recife, le rocker Chico Science s'est inspiré des danses théâtralisées du maracatu nègre (le Maracatu Naçao Pernambuco était l'invité de la Biennale de danse de Lyon en septembre), des airs traînants des *repentistas* et du rap. Convié aux Transmusicales de Rennes en 1995, il a provoqué un nouvel intérêt européen pour les musiques brésiliennes, trop souvent résumées à la bossa-nova (en vogue après la mode éphémère de l'*easy-listening* anglais).

SOURCES DANS LE FUNK

Dans la foulée, parce qu'il est une personnalité originale, démesurée, la maison de disque française Delabel, filiale de Virgin, a signé un contrat avec le Bahianais Carlinhos Brown, Noir, militant de l'égalité sociale, compositeur bouillonnant (il se produira aux Transmusicales en décembre).

A la mi-octobre, à La Cigale, voici qu'a débarqué Fernanda Abreu, ex-chanteuse vedette du groupe de rock Blitz (référence aux descentes de police dans les villes brésiliennes). Ici, l'urbain domine : Fernanda Abreu puise ses sources dans le mouvement funk, initié par Jorge Benjor (ex-Jorge Ben, auteur du vigoureux *Pais Tropical*) et popularisé dans les banlieues noires de Rio de Janeiro sous forme d'immenses bals funk. Son dernier album s'appelle *Da lata*, *« c'est super »*, expression fétiche de la jeunesse carioca à la suite de l'échouage d'une cargaison de marijuana sur les plages de Rio, préalablement emballée par les trafiquants dans des boîtes de conserve (*lata*). Fernanda Abreu s'appuie sur les mouvements de foule (les chorégraphies carnavalesques de la samba-reggae bahianaise, reprises dans la rue par des milliers de militants du plaisir immédiat). Sur scène, encadrée de deux choristes tout droit sortis des *quadras*, les lieux de répétition des écoles de samba, elle danse à merveille le *suingue* brésilien, scande comme une Queen Latifa tropicale des mots durs sur les stéréotypes de la misère, et sur le bonheur d'être une femme carioca. Sur sa poitrine, deux casseroles en guise de soutien-gorge...

MARISA MONTE, NOUVELLE STAR

Si Fernanda Abreu est blanche, Daude est noire. Elle donne également une version rap des incontournables de Jorge Ben (*Chove Chuva*) et aussi de Caetano Veloso (*Objeto nao identificado* ou *Marinheiro so*). Daude est plus intimiste, plus marquée par le Nordeste, malgré d'irrésistibles *« acid rain remix »*, détournement de classiques populaires. Ce mouvement à haute dose énergétique a tout balayé, et même les derniers doutes du champion de la « world jazzée », Sergio Mendes, auteur en 1992 d'un disque de réhabilitation de la samba scandée, *Brasileiro* (chez WEA).

La nouvelle grande star du Brésil – énorme marché potentiel où l'instauration en 1994 d'une nouvelle monnaie, le real, a fait s'envoler les ventes de CD – s'appelle Marisa Monte. Elle a une voix et une présence de la trempe des Carmen Miranda et Maria Bethania. Son dernier album, *Cor de rosa e carvao*, produit par Arto Lindsay, approche, au Brésil et dans le monde, le million d'exemplaires vendus (en concert à Paris le 17 novembre). Entre-temps, le pays s'est entiché de Chico Cesar, un petit bonhomme métis, originaire de l'Etat nordestin de Paraiba, coiffé à l'africaine, version rapper de rue. Sur les traces du Bahianais Gilberto Gil, il croise les rythmes afro-cubains, le zouk, le high-life nigérian, la samba et la variété avec une fantaisie sans concession qui est la marque de fabrique de ce nouveau Brésil.

V. Mo.

Toute l'histoire du jazz moderne dans le saxophone de Sonny Rollins

Ovation debout à l'Olympia pour le maître américain

Le saxophoniste Sonny Rollins a donné un concert parisien unique le 28 octobre, à l'Olympia, avant de rejoindre Toulouse le 30. Concert digne de la légende de cet artiste de soixante-six ans dont la discographie et les concerts sont autant de rendez-vous avec le gotha du jazz : Charlie Parker, Thelonious Monk, Miles Davis, son ami, qu'il considère comme un maître, ou encore John Coltrane, à qui on l'a longtemps opposé.

L'IMPRESSION d'ensemble est celle d'une joie communiquée. Il y a toujours quelque chose d'indécent à lorgner les visages du public pendant le concert. On le mesure aux images anciennes, pour Piaf par exemple, ou Sidney Bechet. Les rares plans de coupe sur les visages tendus, bouleversés ou épanouis, ont quelque chose de sidérant. Devant Rollins, ils sont rayonnants. La musique de Rollins a cette force, réduite à l'essentiel et allée vers une simplicité qui surprend. On serait face à un Picasso *qui sur le tard retournerait aux arlequins et aux cirques des débuts,* sans la peinture.

L'acclamation debout, après deux heures et quart de concert, comme un monologue entouré, n'est pas de convention. Les publics se sont fait une règle du rappel. Ce soir, c'est une exigence. Rollins vient de tuer son micro de pavillon, il en a laissé un pantelant comme une guenille et le troisième ne vaut plus tripette. On songe à ce lecteur du XVIIIe siècle qui murmurait, sans doute bon cavalier : *« J'ai crevé sous moi trois bibliothèques. » La prestation, chez* Theodore Walter Rollins, dit « Sonny », tient de l'exercice. Il travaille à cela, à ce contrôle du souffle et de l'énergie, à cette violence joyeuse de communication, mais l'exercice ne quitte jamais la musique. Il la crève de bonheur.

Donc, l'entourage. Tout a changé, chez Rollins, au beau milieu des années 60, avec *East Broadway Run Down*, que vient de rééditer Impulse. Ceux qui l'ont vu le 4 novembre 1965 à la Mutualité, qu'il arpentait coiffé d'un béret noir, traversant ses mémoires, désarticulant le phrasé, faisant taire ses compagnons (Gilbert Rovère à la basse et Art Taylor à la batterie), *dansant sur la tombe du jazz pour* retrouver le jazz, savent à quel point l'orchestre est et n'est plus sa question.

CROISER LA MUSIQUE

Il a besoin de quoi ? De soutien, d'amitié, de fidélité. Parce qu'enfin, on peut se demander à quoi il songe, pendant les trois chorus pénibles de Bob Cranshaw (bassiste), le deuxième sur *In a Sentimental Mood*, le troisième au rappel – cette fois, juste pour décliner le tempo (trois triomphes de la foule, avec les youyous et les sifflets qui *célèbrent l'Olympia et ses rites). D'ac*cord, tous les bassistes jouent faux, mais certains exagèrent.

Parmi ceux-ci, Bob Cranshaw tient la corde. D'autant qu'il s'est affublé cette fois d'une contrebasse électrifiée, un monstre évidé (l'électronique dispense du coffre, réduit à une sorte de planche découpée en forme de contrebasse) au son d'Airbus A-320 et à la platitude d'un mannequin qui défilerait pour Azzedine Alaïa. La basse électrique a plus de nuances et de pêche. Et l'on parle en connaissance de cause, pour avoir écouté, toute la nuit du changement d'heure, les cinq notes (et leurs reprises) de Bob Cranshaw dans *The Sidewinder de Lee Morgan (enregistré le 21 dé*cembre 1963). Une splendeur. Que s'est-il passé depuis que Bob Cranshaw, musicien à la carrière inestimable, rajeunit à vue d'œil – il ressemble maintenant à Jerry Lewis, adolescent, la raie sur le côté – tout en désapprenant de jouer.

Au piano, Stephen Scott, dans un rôle assez neutre. Au trombone, Clifton Anderson, faire-valoir des exposés (intros ou conclusions) et, à l'occasion, bon chauffeur de salle. Plus un couple de percussionnistes d'où émerge le batteur, encore que dans les échanges furieux (quatre-*quatre ou deux-deux), Rollins se* montre, de façon insolente, le maître, le maître du jeu.

L'amitié. Le réconfort du groupe qui ne pourrait être, si l'on y songe, « meilleur » – la question n'est plus là – ni plus ajusté. Quand on a joué avec les plus grands musiciens du siècle, quand on a rejoint pour s'en séparer Coltrane (*Tenor Madness*) – tiens : quand on reprend le *Sentimental Mood* que Trane enregistra avec Ellington –, quand on sait qu'il n'existe plus de batteurs comme Max Roach ou Philly Joe, on constitue une communauté. C'est une option de type humain.

Car le projet de Rollins, depuis qu'il ne peut plus croiser les *grandes figures plus ou moins dis*parues, c'est de croiser la musique. Et de se croiser devant elle. Cela, il le fait, puissant (ses gestes l'indiquent), le son tendu comme un arc, le rythme infatigable, sans la moindre défaillance, génial dans le calypso comme dans la ballade. D'où cette impression de musique facile. Il a fallu une vie et toute l'histoire du jazz pour en arriver là. Le public le sait. Après tout, Sonny Rollins ne lui facilite pas la tâche. Il conclut d'un phénoménal *Don't Stop the Carnival*. La foule le prend au mot, acclamant de reconnaissance, ou pour le simple plaisir d'être là.

Francis Marmande

« La Baye », le guignol-cauchemar de Philippe Adrien au TGP

Une pièce prémonitoire écrite en 1968

LA BAYE, de Philippe Adrien. Mise en scène : Laurent Pelly. Avec Christine Murillo, Hervé Briaux, Bernard Jousset, Patrick Zimmermann, Sébastien Lebouc... THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPE DE SAINT-DENIS, 59, bd Jules-Guesde, 93, Saint-Denis. Mº Saint-Denis-Basilique. Tél. : 01-48-13-70-70. Fermé lundi. 20 h 30, dimanche 16 heures. 110 F. Jusqu'au 24 novembre.

Les « Louis », père, mère, cinq enfants, campent, comme des troglodytes, à vingt mètres de l'océan, dans une falaise. Des marginaux, sans un sou. Mais des marginaux presque « de fantaisie », un peu comme des naufragés sur une île, à la Robinson, alors qu'ils doivent se trouver du côté du Pas-de-Calais, par exemple. Pour survivre, peut-être volent-ils des pommes de terre et trouvent-ils de vieilles chaussures dans les décharges. Ce matin, branle-bas de combat : ils ont invité à déjeuner les « Jean », père, mère, grand-père (tombé en *enfance), trois enfants.*

Les « Jean » ne sont pas des miséreux, ils viennent prendre l'air un dimanche, au bord de la mer. Peut-être les deux pères s'étaient-ils connus au lycée, à l'armée ? Cette pièce de Philippe Adrien, *La Baye*, est le guignol-cauchemar, poussé à bout, de ce déjeuner. Crises de nerfs, bons sourires, engueulades, embrassades, coups et blessures... Une explosion de violence tragi-comique qui dépasse de beaucoup les bornes. Cela pourrait être appelé : *de l'hyper*-fictif hyper-réaliste. *La Baye* a été écrite par Philippe Adrien en 1968, elle est prémonitoire. Elle est, sans que l'auteur l'ait voulu, une vision apocalyptique de la « fracture », de ce que pourrait devenir la fracture à force d'entamer les esprits.

OGRESSE PROTOHISTORIQUE

La mise en scène de Laurent Pelly est d'une dynamique déchaînée, bourrée d'inventions burlesques, très rapides, et la grande actrice Christine Murillo, style ogresse protohistorique, entraîne, fouet en main, dans cette sarabande formidable, des comédiens de la classe d'Hervé Briaux, Bernard Jousset, Lydie Pruvot, gonflés à bloc. Un soir d'exception. Une fête affreuse. *Un chef-d'œuvre de délire théâ*tral.

Michel Cournot

Le « Cargo » de Grenoble va être rénové et « revitalisé »

GRENOBLE
de notre correspondant régional

La Maison de la culture de Grenoble, construite en 1968 par l'architecte André Wogencsky, appelée également « le Cargo », va être totalement rénovée. Le conseil municipal de Grenoble a décidé de reconstruire la coque intérieure et les installations scénographiques de ce vaisseau à la dérive depuis plusieurs années. Toutefois, le geste architectural qui a présidé à la réalisation de ce bâtiment ovoïde sera préservé. L'extérieur du bâtiment ne sera soumis à aucune modification profonde.

Cette *« requalification »* coûtera 223 millions de francs – dont 100 millions seront pris en charge par l'Etat. L'établissement disposera d'un « grand théâtre » de mille cent places. Le *théâtre mobile, qui fut l'une des spécificités du* projet initial, sera démonté pour laisser la place à une salle de concert d'un millier de sièges. Un troisième espace de 150 à 250 places accueillera des petites formes de spectacles. Le Centre dramatique national des Alpes (CDNA), dont le metteur en scène est Laurent Pelly, et le Centre chorégraphique national de Grenoble, dirigé par Jean-Claude Gallotta, disposeront de nouveaux espaces de travail. Les travaux dureront deux ans et seront achevés pour la saison 2000-2001.

La ville de Grenoble souhaite profiter de cette rénovation et des deux années pendant lesquelles la Maison de la culture vivra hors de ses murs pour *« revitaliser le Cargo »*, a déclaré le maire, Michel Destot (PS).

> « Un puissant centre national de création pour le théâtre, la danse et la musique » doit voir le jour en 2000

La ville a ainsi soutenu vigoureusement la décision, annoncée le 24 octobre, du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, de nommer Laurent Pelly à la tête du CDNA à partir du 1er juillet 1997.

Depuis trois ans, le CDNA et la maison de la culture étaient entrés dans un processus de fusion. Directeur du Cargo depuis 1989, Roger Caracache fut nommé à la tête du CDNA en 1994. Le rapprochement des deux entreprises a engendré des *« économies d'échelles »* qui, affirme-t-il, *« ont permis de rattraper ce que l'Etat et les collectivités locales ne nous donnaient plus »*. Ces deux institutions auraient dû disposer, très prochainement, d'un cadre juridique unique. Mais les partenaires financiers du Cargo et du CDNA, principalement la ville de Grenoble et le ministère de la culture, ont imposé le retour d'un créateur à la tête du CDNA. Enfin, le projet de fusion des deux institutions était mal accepté par le chorégraphe Jean-Claude Gallotta, hébergé par le Cargo. Ce dernier craignait de ne pas être la figure de proue de la maison de la culture rénovée.

*Finalement, le ministère de la culture a indi*qué, le jeudi 24 octobre, que M. Caracache était *« chargé de mener à son terme le chantier de mise en œuvre (...) d'un puissant centre national de création pour le théâtre, la danse et la musique »* qui prendra place, en l'an 2000, dans la Maison de la culture de Grenoble réhabilitée.

Claude Francillon

Les francophones de Sarajevo veulent partager leurs plaisirs littéraires

SARAJEVO
de notre correspondant

A l'occasion de l'Automne Malraux en Bosnie-Herzégovine, *L'Espoir* va être réédité en serbo-croate. Le directeur du Centre André-Malraux de Sarajevo, Francis Bueb, a retrouvé une traduction d'avant-guerre et compte publier 3 000 exemplaires au mois de novembre. L'hiver prochain verra la publication de plusieurs livres français à Sarajevo, dans une collection lancée par la radio Zid, station indépendante de la capitale bosniaque, avec l'aide du ministère français de la culture. L'an dernier, Zid avait traduit et publié *Le Premier Homme*, d'Albert Camus, dont les exemplaires sont déjà introuvables. Ksenija Crvenkovic, la traductrice bosniaque du *Premier Homme*, se souvient que ce travail l'avait aidé à occuper ses journées de guerre. *« Je travaillais le soir, à la lueur d'une bougie,* raconte-t-elle. *Cela m'empêchait sans doute de devenir folle. »* Mme Crvenkovic vient d'achever la traduction de *L'Ecriture ou la vie*, de Jorge Semprun, qui évoque l'expérience des camps nazis durant la seconde guerre mondiale.

Almasa Defterdarevic a longtemps travaillé sur le même thème en traduisant *Shoah*, de Claude Lanzmann. L'ouvrage vient d'être publié à Sarajevo, parallèlement à la diffusion du film par des chaînes de télévision locales et à une conférence donnée par l'auteur dans la capitale bosniaque. *« En traduisant ce texte, j'étais bouleversée. Désespérée. Je ne pouvais pas m'empêcher de penser à notre situation,* dit Mme Defterdarevic. *Je retrouvais la même incrédulité face à la réalité. On n'arrive pas à croire que cela a eu lieu. Et pourtant... »*

« Ce qui est comparable est l'innocence des victimes et l'indifférence du monde. Nous, Bosniaques de Sarajevo, ne parvenions pas à croire ce qui était en train d'arriver à notre propre pays. Lorsque Karadzic a dit que les Musulmans pouvaient "disparaître", nous ne l'avons pas cru. Les médias ont montré cette guerre au monde entier et on ne nous croyait pas. » « Le soir où Shoah *a été diffusé à la télévision,* ajoute-t-elle, *les actualités montraient des images de fosses communes, de corps exhumés, de morgues. »*

« Maintenant, il faut prendre la décision chaque matin de continuer à vivre », conclut Mme Defterdarevic, qui se consacre à l'enseignement de la langue française et qui traduit *La Mort*, de Vladimir Jankélévitch, publié prochainement par Zid.

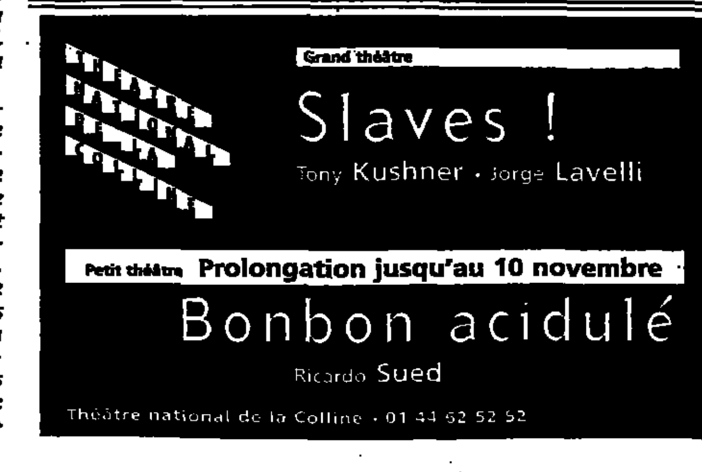
Seront également publiés à Sarajevo *Les Songes et les sorts*, de Marguerite Yourcenar, *La Sagesse de l'amour*, d'Alain Finkielkraut, *La Mélancolie démocratique*, de Pascal Bruckner.

TRADITION YOUGOSLAVE

Vojka Dzikic, la fidèle traductrice de Yourcenar en serbo-croate, entame la traduction du *Testament français*, d'Andreï Makine. *« Nous allons essayer de publier cinq ou six livres français chaque année avec les éditions Zid »*, affirme le conseiller culturel de l'ambassade de France. En Croatie vient également de sortir *Vie et mort de la Yougoslavie*, de l'historien Paul Garde. Il reste un cercle francophone à Sarajevo, principalement soutenu par le Centre André-Malraux, qui a reconstitué les bibliothèques des écoles et de l'université.

Il achemine régulièrement les nouveautés littéraires françaises dans la capitale bosniaque. *« Des amis français nous ont apporté des livres durant toute la guerre, des diplomates, des journalistes,* raconte Vojka Dzikic. *C'était très important, un beau roman... Parfois, ça sauve la vie. »* Les francophones bosniaques ont désormais envie de partager leur plaisir avec les autres Sarajéviens en traduisant ces livres, renouant avec une forte tradition yougoslave. Dans les rares librairies qui ont survécu à la guerre, on trouve encore des œuvres complètes d'écrivains français.

Rémy Ourdan



DANS LES THÉÂTRES

LES GRANDES FORÊTS
Poèmes de Claudel, Cocteau, Péguy, Baudelaire, et beaucoup d'autres. Choisis et interprétés par Geneviève Page. ROND-POINT, 2*bis*, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mº Franklin-Roosevelt et Champs-Elysées-Clemenceau. Tél. : 01-44-95-98-10. Mardi, jeudi, vendredi, à 18 h 30. Mercredi à 12 h 30. Samedi à 16 heures. 110 F.

■ Rareté : une heure de bonheur. Geneviève Page a su se garder, entre deux rôles, quelques jours de planches buissonnières pour nous dire des pages qu'elle a sur le cœur, qui sont absentes des chefs-d'œuvre dramatiques qu'elle interprète fidèlement. Le genre « récital poétique » est parfois collet-monté, mais, cette fois, c'est tout le contraire. Geneviève Page avoue franchement que jamais elle n'a obtenu de jouer des rôles dont elle rêvait, alors elle en dit quelques pages, elle enjambe les siècles comme une balle au bond. Et, tout aussi simplement, entre Rimbaud et Ronsard, elle dit des poèmes superbes d'un inconnu, son père, qui ne les avait pas publiés, mais qui les disait parfois, le soir, en cachette, à un enfant sage, sa fille. Rires francs, émotions sourdes, des pages de toute *beauté portées par une voix claire. Très beau.* *M. C.*

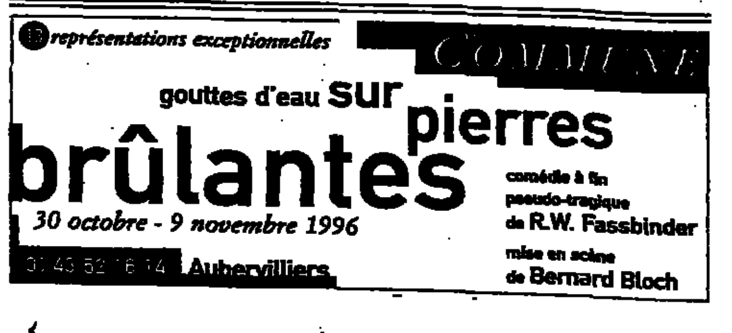
LE BOURGEOIS GENTILHOMME
de Molière. Mise en scène : Jérôme Savary. Avec François Borysse, Michel Dussarat, Maxime Lombard, Nanou Garia, Catherine Jacob, Jean-Noel Cnockaert, Barbara Schutz, Yves Jacques, Mona Heftre, Jérome Savary... THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT, place du Trocadéro, Paris 16e. Mº Trocadéro. Tél. : 01-47-27-81-15. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 heures. 80 F à 160 F. Jusqu'au 18 décembre.

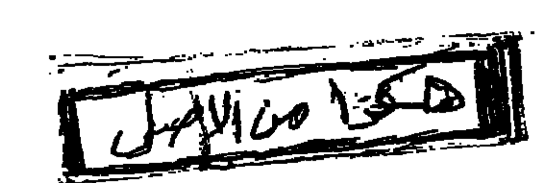
■ Pour Jérôme Savary, *« Monsieur Jourdain est un beauf naïf »* – ce qu'il met ici en pratique au-delà de toute espérance. Maître dans l'art de tout oser en restant au raz des paquerettes – parfois avec un talent indéniable –, Savary franchit un pas de plus. Sa mise en scène relève de la pure extravagance. Certes, le texte de Molière s'y fait entendre, mais dans un tel vacarme qu'on en reste groggy. Le spectacle emprunte aux *Folles-Bergère*, à la Foire du Trône, à Euro Disney, aux *Visiteurs*, au Magic Circus, et accessoirement au théâtre. C'est Molière sur les boulevards, à la vitrine d'un magasin de farces et attrapes. L'épouse de Monsieur Jourdain, jouée par Catherine Jacob, est une alcoolique sensée. Sa fille, une poupée. Ses prédateurs, des pantins. Ils sont entourés par une nuée de musiciens et danseurs qui en rajoutent dans le kitsch. Au milieu de ce capharnaüm, Jérôme Savary serait sans grand intérêt si, à la fin, il ne baissait le masque. Alors, il affiche son désarroi d'homme floué et devient pathétique, à l'image de sa mise en scène. *Brigitte Salino*

LE ROMAN DE LULU
de David Decca. Mise en scène : Didier Long. Avec Sandrine Kiberlain, Gérard Darmon, Roger Van Hool et Laurent Bateau. PETIT THÉÂTRE DE PARIS, 15, rue Blanche, Paris 9e. Mº Trinité. Tél. : 01-42-80-01-81. Du mardi au samedi, à 21 heures. Dimanche, à 15 h 30. 170 F et 220 F.

■ Si la pièce s'appelle *Le Roman de Lulu*, c'est parce que Roman aime Lulu, qui aime Roman. *Elle a vingt-huit ans, lui cinquante-six. Il est lucide* – il sait que cet amour signe son chant du cygne, et que la jeune femme aimera d'autres hommes – et tout de même un peu dérangé. Son jeu consiste à faire croire qu'un accident l'a privé de ses jambes. Elle, joue la complice et pousse son fauteuil dans les squares. Ils s'amusent à duper leurs visiteurs, rares il est vrai. Tout cela serait bien « gentil » si l'auteur, David Decca, n'était doué pour le ricochet et sensible aux entournures. Pudique et joueur, il demande à ses personnages d'être plus vrais que nature, ce qui n'est pas un péché pour un auteur dramatique, ni un piège pour les comédiens. Gérard Darmon joue Roman ; Sandrine Kiberlain, Lulu. C'est l'alliance du talent, du métier, et du plaisir. Ils servent le texte sans prétention. Sandrine Kiberlain, que le cinéma tient pour une valeur sûre, confirme ici que sa réputation n'est pas usurpée : c'est une comédienne, dans la lignée des grandes.

B. Sa.





Le théâtre des hommes politiques

La pièce de Jean-Marie Besset « Un cœur français » est créée à Hébertot



ENTREPRISE AUDACIEUSE : dans *Un cœur français*, Jean-Marie Besset entend « *explorer la schizophrénie nationale* », à travers l'histoire d'un homme politique d'aujourd'hui, qui ne s'est pas formé à l'école de mai 68, mais à celle de la désillusion studieuse du début des années 80. « *De quel vivier, de quel milieu, de quel arrière-plan sortent donc ceux et celles qui nous gouvernent ? De quels préjugés et archaïsmes continuent-ils d'être les victimes ? Quelle est la part exacte du raisonnement, de l'idéal, de la liberté, de la responsabilité, du caractère dans la décision finale ?* »

Toutes questions posées par un écrivain issu de l'Essec (en 1981) et de Sciences-Po (en 1984), qui vit entre New York et Paris, fréquente le monde et mène une carrière flatteuse d'auteur dramatique. Le héros d'*Un cœur français* est le même que celui de la précédente pièce de Jean-Marie Besset, *Grande Ecole*, qui triompha en 1995. Mise en scène par Patrice Kerbrat, la création de cette pièce est servie par une distribution de belle tenue : Samuel Labarthe, Judith Magre, Maïa Simon, Marie Bunel...

★ Théâtre Hebertot, 78 *bis*, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Du mardi au samedi, à 21 heures ; samedi à 18 heures et dimanche à 15 heures. Relâche dimanche et lundi. Tél. : 01-43-87-23-23. De 100 F à 220 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre national de France
« *Il n'y a pas de mauvais orchestre, il n'y a que de mauvais chefs !* » Ce dicton se vérifie chaque fois que Riccardo Muti dirige l'Orchestre national... qui n'est pas un mauvais orchestre, mais une formation à qui manque un directeur musical animé d'un souci permanent de mieux faire.
Fauré : *Pelléas et Mélisande*. Schubert : *Symphonie n° 8 « Inachevée »*. Moussorgski-Ravel : *Les Tableaux d'une exposition*. Riccardo Muti (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. 20 heures, les 30 et 31. Tél. : 01-42-30-15-16. De 50 F à 220 F.

Orchestre de Paris
Les plus grands espoirs reposent sur les épaules du jeune violoniste sibérien Vadim Repin. Agé d'à peine quinze ans, il enregistrait l'une des versions les plus sensationnelles du *Concerto* de Tchaïkovski avec l'Orchestre de Novossibirsk, sa ville natale. Dix ans plus tard, il remporte des triomphes partout où il se produit. Un concert à ne pas manquer.
Chostakovitch : *Concerto pour violon et orchestre n° 1*. Strauss : *Une vie de héros*. Vadim Repin (violon), Semyon Bychkov (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mº Ternes. 20 h 30, les 30 et 31. Tél. : 01-45-61-65-89. Location Fnac, Virgin. De 60 F à 240 F.

Girls against Boys
Un piano ou un orgue hypnotiques viennent souvent hanter les univers sous tension de ce groupe new-yorkais. Leur violence aime s'enrichir d'obsessions noires et de mélodies acides.
Arapaho, 30, avenue d'Italie (Centre Italie II), Paris 13e. Mº Place-d'Italie. 20 heures, le 30. Tél. : 01-53-79-00-11. 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Avatar
d'après Théophile Gautier, mise en scène de Thierry Atlan, avec Thierry Atlan, Christine Guênon, Jean-Claude Mathon, Sylvana Pitti, Pierre Poirot, David Stanley et Julia Zimina.
Cartoucherie-Théâtre du Chaudron, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, bus 112. A partir du 30 octobre. Les mercredi 30 octobre, vendredi 1er, samedi 2 novembre, à 20 h 30 ; le jeudi 31, à 20 heures ; le dimanche 3, à 16 heures. Tél. : 01-43-28-97-04. Durée : 1 h 45. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 8 décembre.*

Edouard II
de Christopher Marlowe, mise en scène d'Alain Françon, avec Jean-Marc Avocat, André Baeyens, Pierre Baillot, Carlo Brandt, Maxime Cazelles, Clovis Cornillac, Gilles David, Valérie de Dietrich, Michel Didym, Jean-Claude Durand, Guillaume Lévêque, Antoine Mathieu, Nicolas Pirson, Freddy Sicx, Eric de Staercke, Lionel Tua et Dominique Valadié.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon, Luxembourg. A partir du 29 octobre. Du mardi 29 octobre au samedi 2 novembre, à 20 heures ; le dimanche 3, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 3 heures. De 30 F à 150 F. Jusqu'au 15 décembre.

Elle est là
de Nathalie Sarraute, mise en scène de Guy Segalen, avec Phanie Guichard, Guy Segalen, Thierry Truyens et Didier Calleja.
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13e. Mº Chevaleret. Le vendredi 1er novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-45-84-72-00. Entrée libre.

Gouttes d'eau sur pierres brûlantes
de Rainer Werner Fassbinder, mise en scène de Bernard Bloch, avec Marc Berman, Pierre Louis-Calixte, Véronique Alain et Heidi Brouzeng.
Théâtre de la Commune-Pandora, 2, rue Edouard-Poisson, 93 Aubervilliers. Du mercredi 30 octobre au vendredi 1er novembre, le lundi 4, à 21 heures ; le samedi 2, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche 3, à 17 heures. Tél. : 01-48-34-67-67. Durée : 1 h 30. De 40 F à 110 F. Jusqu'au 9 novembre.*

Phèdre
de Jean Racine, mise en scène d'Anne Delbée, avec François Beaulieu, Martine Chevallier, Nathalie Nerval, Sylvia Bergé, Pierre Vial, Céline Samie, Eric Génovèse et Romaine de Nando.
Comédie-Française, Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les lundi 4, mercredi 6, samedi 9, dimanche 10, lundi 11 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 3 heures. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 29 janvier.

Prométhée enchaîné
d'après Eschyle, mise en scène de Zakariya Gouram, avec Virginie Emane, Sophie Guénebaut, Thérèse Guibert, Karim Kadjar, Stephan Kalb, Jean-François Parelon, Christophe Ramirez, Lison Riess, Erica Rivolier, Stéphane Roger, Véronique Ruggia, Thierry Sureau et Céline Vaucenat.
Théâtre Rutebeuf, 16-18, allées Léon-Gambetta, 92 Clichy-la-Garenne. A partir du 1er novembre. Les vendredi 1er, samedi 2, lundi 4, à 20 h 30 ; le dimanche 3, à 16 heures. Tél. : 01-47-39-28-58. Durée : 1 h 20. De 20 F à 80 F. Jusqu'au 15 novembre.*

Saleté
de Robert Schneider, mise en scène de Bernard Lévy, avec Eric Elmosnino et Christine Seghezzi.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. A partir du 4 novembre. Les lundi 4, mardi 5, vendredi 8, samedi 9, lundi 11 novembre, à 21 heures ; le jeudi 7, à 19 h 30 ; le dimanche 10, à 17 heures. Tél. : 01-45-89-38-69. Durée : 1 h 30. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 1er décembre.*

SÉLECTION

La Baye
de Philippe Adrien, mise en scène de Laurent Pelly, avec Hervé Briaux, Pierre David-Cavaz, Rémi Gibier, Bernard Jousset, Sébastien Lebouc.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-48-13-70-00. Durée : 1 h 30. 70 F et 110 F. Jusqu'au 24 novembre.*

Bonbon acidulé
de Ricardo Sued, mise en scène de l'auteur, avec Rosario Audras, Marie-Laure Dougnac, Jean-Claude Fernandez, Nathalie Ortéga, Adriana Pegueroles.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 10. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 10 novembre.*

Le Cercle de craie caucasien
de Bertolt Brecht, mise en scène de Christophe Rauck, avec Marc Barnaud, Julie Breressovsky, Valérie Crouzet, Evelyne Fagnen, Alexandre Ferran.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-74-24-08. Durée : 3 heures. 90 F et 110 F. Jusqu'au 17 novembre.*

Colombe
de Jean Anouilh, mise en scène de Michel Fagadau, avec Geneviève Casile, Jacques Dufilho, Valérie Karsenti, Yannick Soulier, Gabriel Cattand, Jean-Pierre Moulin, Jean Rougerie, Josiane Levêque, José Paul, Patrice Bachelot et Stéphanie Fagadau.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau, Champs-Elysées. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-53-23-99-19. Duree : 2 h 40. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 30 décembre.*

Démons
de Lars Noren, mise en scène de Gérard Desarthe, avec Marianne Basler, Christine Boisson, Gilles Gaston-Dreyfus et Jean-Pierre Malo.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. Duree : 3 h 20. De 55 F à 100 F. Dernières.*

Le Faiseur
d'Honoré de Balzac, mise en scène de Françoise Petit, avec Jean-François Balmer, Marion Bierry, Stéphane Bierry, Philippe Bouclet, Auguste Bruneau.
Eldorado, 4, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mº Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 h 30 et 20 h 30 ; le dimanche, á 15 h 30. Tél. : 01-42-38-07-54. Durée : 2 heures. De 50 F à 200 F. Jusqu'au 17 novembre.

Les Fausses Confidences
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Catherine Samie, Gérard Giroudon, Andrzej Seweryn, Cécile Brune, Florence Viala.
Comédie-Française, Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Les jeudi 31 octobre, vendredi 1er, dimanche 3 novembre, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 1 h 40. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 3 mai.

Hamlet
de William Shakespeare, mise en scène de Philippe Adrien, avec Daniel Briquet, Scali Delpeyrat, Pierre Diot, Victor Garrivier, Luc de Goustine.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manoeuvre, Paris 12e. Mº Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 1er décembre.*

L'île des esclaves
de Marivaux, mise en scène d'Elisabeth Chailloux, avec Emile Abosso M'Bo, Fabrice Michel, Catherine Mongodin, William Nadylam Yotnda, Nathalie Newton et Amédée Douadou Gadié et Akonio Dolo (musiciens).
Théâtre Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry. Du mardi au samedi, á 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-46-72-37-43. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Dernières.*

Léo Burckart
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Andrzej Seweryn, Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka.
Comédie-Française, Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mº Palais-Royal. Le mercredi 30, à 20 heures ; le samedi 2, à 14 h 30 et 20 heures. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 3 h 30. De 30 F a 185 F. Dernières.

Oh, les beaux jours !
de Samuel Beckett, mise en scène de Peter Brook, avec Natasha Parry et François Berté.
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10e. Mº La Chapelle. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-46-07-34-50. Durée : 2 heures. De 70 F à 130 F. Jusqu'au 16 novembre.

L'Ombre de la vallée ; Les Noces du rétameur
de John Millington Synge, mise en scène de Martine Colcomb, avec François Chattot, Gilles Privat, Martine Schambacher, Luc Schillinger et Marie-Paule Sirvent.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 1 h 30. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 10 novembre.*

La Panne
de Friedrich Dürrenmatt, mise en scène de Pierre Franck, avec Darry Cowl, Claude Evrard, André Falcon, Stéphane Hillel, André Chaumeau et Nathalie Niel.
Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mº Anvers. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 40. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Qui a peur de Virginia Woolf ?
d'Edward Albee, mise en scène de John Berry, avec Niels Arestrup, Myriam Boyer, Nathalie Hugon et Hugues Boucher.
Gaîté-Montparnasse, 26, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mº Edgar-Quinet, Gaîté, Montparnasse-Bienvenüe. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-43-22-16-18. Durée : 3 h 15. De 110 F à 220 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Slaves !
de Tony Kushner, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Isabelle Carré, Luc-Antoine Diquero, Jean-Claude Jay, Maria Verdi.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, a 15 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 1 h 35. De 110 F á 160 F. Jusqu'au 1er décembre.*

La Station Champbaudet
d'Eugène Labiche, mise en scène d'Anne-Marie Lazarini, avec Laurence Février, Philippe Lebas, Didier Lesour, Claude Guedj, Andréa Retz-Rouyer.
Artistic-Athevains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mº Voltaire. Les mercredi et jeudi, à 19 heures ; le vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-56-38-32. Durée : 1 h 30. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 31 décembre.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'INCROYABLE VOYAGE À SAN FRANCISCO
Film américain de David R. Ellis, avec Robert Hays, Kim Greist, Veronica Lauren, Kevin Chevalia, Benj Thall (1 h 28).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

MISSION IMPOSSIBLE
Film américain de Brian De Palma, avec Tom Cruise, Jon Voight, Henry Czerny, Emmanuelle Béart, Jean Reno, Ving Rhames (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cite les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

PARFAIT AMOUR (**)
Film français de Catherine Breillat, avec Isabelle Renauld, Francis Renaud, Laura Saglio, Alain Soral, Delphine de Malerbe, Coralie Gengenbach (1 h 50).
14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79).

PINOCCHIO
Film américain de Steve Barron, avec Martin Landau, Jonathan Taylor Thomas, Udo Kier, Rob Schneider, Bebe Neuwirth, Corey Carrier (1 h 35).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).
VF : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

SÉLECTION

AFRIQUES : COMMENT ÇA VA AVEC LA DOULEUR ?
de Raymond Depardon,
Français (2 h 45).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*)
de Lars von Trier,
avec Emily Watson, Stellan Skarsgard, Katrin Cartlidge, Jean-Marc Barr, Adrian Rawlins, Jonathan Hackett.
Danois (2 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

CAMELEONE
de Benoît Cohen,
avec Chiara Mastroianni, Seymour Cassel, Jackie Berroyer, Antoine Chappey, Alban Guitteny, Eddie Bunker.
Français (1 h 32).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

CAPITAINE CONAN
de Bertrand Tavernier,
avec Philippe Torreton, Samuel Le Bihan, Bernard Le Coq, Catherine Rich, François Berléand, Claude Rich.
Français (2 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
de Vincent Monnikendam,
Hollandais, noir et blanc (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

ENCORE
de Pascal Bonitzer,
avec Jackie Berroyer, Valéria Bruni Tedeschi, Natacha Régnier, Laurence Côte, Hélène Fillières, Michel Massé.
Français (1 h 36).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LES ENFANTS DE LA NATURE
de Fridrik Thor Fridriksson,
avec Gisli Halldorsson, Sigridur Hagalin, Bruno Ganz, Egill Olafsson.
Islandais (1 h 25).
VO : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

FARGO (*)
de Joel et Ethan Coen,
avec Frances McDormand, William h. Macy, Steve Buscemi, Harve Presnell, Peter Stormare.
Américain (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

FEW OF US
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev.
Lituanien (1 h 45).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10).

HAPPY HOUR
de Steve Buscemi,
avec Steve Buscemi, Chloe Sevigny, Mark Boone Jr, Elizabeth Bracco, Anthony LaPaglia, Carole Kane.
Américain (1 h 35).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

LE JARDIN
de Martin Sulik,
avec Roman Luknar, Zuzana Sulajova, Marian Labuda, Jana Svandova.
Franco-slovaque (1 h 40).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

MIKHAIL KOBAKHIDZE, cinq courts métrages inédits
de Mikhaïl Kobakhidze,
Géorgien, noir et blanc (1 h 13).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

PARTY
de Manoel De Oliveira,
avec Michel Piccoli, Irène Papas, Leonor Silveira, Rogerio Samora.
Français (1 h 30).
Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65).

PONETTE
de Jacques Doillon,
avec Victoire Thivisol, Matiaz Bureau Caton, Delphine Schiltz, Leopoldine Serre, Luckie Royer, Carla Ibled.
Français (1 h 37).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; UGC Gobelins, 13e ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA PROMESSE
de Jean-Pierre et Luc Dardenne,
avec Olivier Gourmet, Jérémie Renier, Assita Ouedraogo, Rasmane Ouedraogo.
Belge (1 h 33).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (01-42-77-14-55) ; Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LA RENCONTRE
d'Alain Cavalier,
Français (1 h 15).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

RONDE DE FLICS À PÉKIN
de Ning Ying,
avec Li Zhanho, Wang Liangui, Zhao Zhiming, Liu Yingshu.
Chinois (1 h 42).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60).

SECRETS ET MENSONGES
de Mike Leigh,
avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington.
Britannique (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

UNE VIE NORMALE
d'Angela Pope,
avec Martin Donovan, Joely Richardson, Jason Flemyng, Ian Hart, Sam Bould.
Britannique (1 h 40).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LES VOLEURS
d'André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Julien Rivière, Laurence Côte, Fabienne Babe.
Français (1 h 57).
UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

REPRISES

CITIZEN KANE
d'Orson Welles,
avec Orson Welles, Dorothy Comingore, Joseph Cotten, Everett Sloane.
Américain, 1941, noir et blanc, copie neuve (2 h).
VO : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

SABRINA
de Billy Wilder,
avec Audrey Hepburn, Humphrey Bogart, William Holden, Walter Hampden, John Williams, Martha Hyer.
Américain, 1954, noir et blanc (1 h 53).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34).

UNE FEMME QUI S'AFFICHE
de George Cukor,
avec Judy Holliday, Peter Lawford, Jack Lemmon, Michael O'Shea, Vaughan Taylor, Connie Gilchrist.
Américain, 1953, noir et blanc, copie neuve (1 h 28).
VO : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

Canal Plus signe un « accord à long terme » avec MCA-Universal

CANAL PLUS a annoncé, lundi 28 octobre, la conclusion d'un *« accord à long terme »* avec le studio américain MCA-Universal. Avec cet accord exclusif, la chaîne cryptée et Kiosque, service de paiement à la séance de CanalSatellite, pourront s'alimenter pendant cinq ans en films nouveaux. Les abonnés de Canal Plus devraient pouvoir retrouver dix à quinze nouveautés chaque année, telles *Twister*, *Apollo 13*, *Babe* ou *Waterworld*. Ciné Cinémas et Ciné Cinéfil, deux chaînes à option du bouquet numérique, pourront puiser dans le catalogue de 4 700 longs-métrages d'Universal, la plus ancienne major d'Hollywood. Toutefois, CanalSatellite ne sera pas le seul client du catalogue Universal. TPS, bouquet numérique concurrent, a conclu en juin un accord avec MCA. En 1997, l'ensemble des programmes numériques concurrents de CanalSatellite aura *« un accès limité au catalogue MCA-Universal ainsi qu'à quelques films récents »*.

ACCÈS AUX FILMS NOUVEAUX

Canal Plus n'a pas dévoilé le montant du contrat mais a fait savoir qu'il se situe *« dans la ligne des engagements antérieurs avec MCA »*. Selon toute vraisemblance, ce montant – plus de 150 millions de francs par an selon certains analystes – devrait se situer en retrait des contrats négociés par son concurrent. Pour 2,8 milliards de francs sur dix ans, TPS s'est attaché les droits de diffusion en clair et en crypté des films et du catalogue de la Paramount (*Le Monde* du 26 septembre).

Outre l'accès aux films nouveaux et au catalogue, Canal Plus et MCA se sont engagés à créer *« des chaînes Universal spécialement conçues pour la France »*. Un premier programme Universal, consacré aux films et aux séries de la major, sera diffusé au sein de CanalSatellite. Canal Plus n'a pas encore précisé si la chaîne sera proposée dans le service de base de CanalSatellite ou disponible en option.

Désormais forts de deux studios chacun, Disney et MCA pour Canal Plus, contre MGM et Paramount pour TPS, les deux concurrents se disputent, avec *« acharnement »* les faveurs de la Fox de la Warner et de Sony-Columbia. A Cannes, à l'occasion du Mip Com, Alain de Greef, directeur général de Canal Plus, confiait que TPS était *« bien placé auprès de la Fox et que Sony lui avait réservé son catalogue »*. Info, intox ? Aujourd'hui, des proches du dossier prédisent que Canal Plus s'apprête à conclure avec ces deux studios.

De son côté, TPS ne reste pas inactif. Le bouquet dirigé par Patrick Le Lay *« est aussi en négociations avec le groupe Turner »* pour la reprise des chaînes TNT-Cartoon, mais les discussions ne sont *« pas encore finalisées »*. A terme, TPS souhaite proposer à ses futurs abonnés *« au moins un film à succès chaque semaine et un gros succès par mois »*.

TF 1 pourrait dégager un surcroît de recettes publicitaires de 500 millions de francs

Des perspectives de gains permises par l'augmentation de la durée des spots

EN JUILLET DERNIER, contre toute attente, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a autorisé TF 1 à porter la durée de ses écrans publicitaires de quatre à six minutes (*Le Monde* du 1er août). La mesure sera effective à partir du 1er janvier 1997. Selon qu'il est calculé à l'aune de TF 1, du CSA, de France Télévision ou des centrales d'achat d'espace l'impact de l'allongement des écrans publicitaires de la Une varie considérablement et passe de 50 millions à 200 millions, 300 millions, voire un milliard de francs brut par an.

Selon Corinne Bouygues, directrice générale de TF 1 publicité, les deux minutes n'auront qu'un effet *« extrêmement marginal et dépendant de la croissance ou non du marché publicitaire »*. Pour elle, la décision du CSA permet à TF 1 d'être *« alignée sur le droit commun »* et de diffuser des écrans de six minutes comme M 6. Plus précise, une étude du CSA estime le gain net de TF 1 entre 65 et 100 millions de francs. Pour parvenir à cette hypothèse basse, l'organisme de régulation a pris pour base une durée moyenne des écrans de coupure fixée à cinq minutes. Une autre hypothèse, baptisée haute, mais jugée *« peu réaliste »* par le CSA, aboutit à un chiffre de 240 millions de francs brut, soit environ 170 millions de francs net.

Pour Corinne Bouygues, l'autorisation du CSA *« n'est pas un cadeau fait à TF 1 »*. Cette mesure *« ne concerne que six écrans sur près de trois cents par semaine sur TF 1 »*, précise-t-elle, en reconnaissant que TF 1 publicité gagnera *« de la souplesse »*. De plus, l'autorisation du CSA ne porte que sur les films et les fictions longues de quatre-vingt-dix minutes ou plus.

De leur côté, France Espace, régie publicitaire de France Télévision, et surtout Médiapolis, centrale d'achat d'espace avancent des calculs selon lesquels l'impact des deux minutes ne sera pas neutre pour TF 1. A en croire France Espace, l'allongement de la durée des écrans aura *« un effet prix »* et aussi *« un effet volume »*. A partir du *prime time*, au carrefour de 20 h 30, tous les écrans ne sont pas vendus aux mêmes tarifs. Les spots des écrans de coupures, insérés au milieu d'un programme, coûtent plus cher que les écrans charnières, placés entre deux émissions, et sont plus recherchés par les annonceurs. TF 1 pourrait donc avoir intérêt à *« déplacer du volume vers des écrans plus chers »*.

Pour France Espace, l'application des deux minutes à l'ensemble des fictions et des films pourrait rapporter 450 millions de francs brut par an à TF 1. Mieux, appliqué *« à l'ensemble de la grille, l'effet total des deux minutes pourrait générer près d'un milliard de francs brut par an, en année pleine, dans l'hypothèse du maintien de l'audience de TF 1 »*, poursuit la régie publicitaire. Dans ce cas, le gain net de la Une s'élèverait à près de 500 millions de francs. Toutefois, pour parvenir à ce résultat, TF 1 devrait procéder à un changement radical de sa politique commerciale et porter tous ses écrans de coupure de quatre à six minutes.

Tout le débat porte sur la fameuse astreinte de douzeminutes de publicité par heure glissante à laquelle TF 1, comme les autres chaînes, est soumise. Dans une heure prise au hasard sur TF 1, par exemple de 20 h 40 à 21 h 39 ou de 14 h 45 à 15 h 44, le CSA ne doit pas décompter plus de douze minutes de publicité. L'étude Médiapolis révèle que TF 1 possède une marge de manœuvre publicitaire. Même aux périodes les plus encombrées, la Une *« pourrait encore diffuser en moyenne huit à dix minutes de publicité par jour »*, remarque Patricia Guerry, directrice du département des études de Médiapolis, pour laquelle la Une pourrait ainsi dégager un chiffre d'affaires supplémentaire de 300 à 350 millions de francs net par an.

Alors que TF 1 ne recueillait plus en septembre que 36,4 % de parts d'audience auprès des ménagères de moins de cinquante ans, cette manne potentielle, apportée par les deux minutes, pourrait permettre à la Une de maintenir sa part du marché publicitaire. Les deux minutes pourraient aussi aider TF 1 à faire face aux investissements considérables exigés par le numérique. Selon Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et de TPS, les partenaires du bouquet numérique ont prévu d'y investir 2,5 milliards de francs. Actionnaire de TPS à hauteur de 25 %, TF 1 devra contribuer pour plus de 600 millions de francs.

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

■ **RADIO : Europe développement international (EDI)**, filiale du groupe Europe 1 communication, s'est vu attribuer Jacaranda FM, réseau radiophonique régional qui couvre 40 % de la population sud-africaine, a annoncé, lundi 28 octobre, la station de la rue François-Ier. *« EDI, en concertation avec des partenaires locaux – le groupe New Africa Investment Ltd et Nasmedia –, assurera le bon fonctionnement du réseau en apportant son savoir-faire dans le domaine de la programmation »*, a précisé Europe 1 communication. Toutefois, le groupe radiophonique n'a pas encore dévoilé le montant de son investissement.

■ **Philippe Labro** a été nommé, jeudi 24 octobre, vice-président directeur général d'Ediradio-RTL. Cette nomination, qui a été faite sur proposition de Jacques Rigaud, PDG de RTL et président d'Ediradio-RTL, intervient après celle, début juillet, de Rémy Sautter au poste de directeur général de la Compagnie luxembourgeoise de radiodiffusion (CLT). Philippe Labro demeure, par ailleurs, vice-président et directeur des programmes de RTL.

■ **Skyrock a annoncé, vendredi 25 octobre, l'arrivée sur son réseau de David Massard, alias « Difool »**, qui occupera les fonctions de chargé de mission sur les programmes locaux. Difool a gagné sa notoriété en animant, au côté de Christian Spitz, surnommé *« le Doc »*, l'émission « Lovin'Fun » créée en 1992 sur Fun Radio. En août 1996, l'animateur avait quitté Fun Radio où il occupait aussi les fonctions de directeur de l'antenne. Hugo Bergson-Vuillaume, actuel secrétaire général, est nommé directeur général, chargé de l'administration et de la gestion et Laurent Bouneau, actuel directeur des programmes, est nommé directeur général des programmes.

MARDI 29 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Dallas. Feuilleton. La haine.
15.25 Hôtel. Série. La Thaïlandaise.
16.20 Des copains en or. Jeu.
16.55 Club Dorothée vacances.
17.35 ▶ Karine et Ari. Série. Le retour de Martin Marceau.
18.10 Le Rebelle. Série. En passant par La Nouvelle-Orléans.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

20.50

ROBIN DES BOIS, PRINCE DES VOLEURS ■
Film de Kevin Reynolds avec Kevin Costner (1990, 140 min). 29170784
Revenu de la croisade et d'une geôle arabe, un jeune seigneur devient hors-la-loi.

23.15

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (110 min). 8280726
1.05 Football. En différé de Monaco. Coupe de l'UEFA (16e de finale retour) : AS Monaco - Moenchengladbach (95 min). 5588740
2.40 Journal, Météo.

2.55 Reportages (rediff.). 3.20 TF1 nuit. 3.30 et 4.00, 5.05 Histoires naturelles. 4.55 Musique.

France 2

12.10 et 17.20, 22.25 Un livre, des livres.
12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
14.55 Le Renard. Série.
16.00 et 5.00 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Sauvés par le gong.
17.55 Hartley cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Nounours aussi est malade.
19.24 et 1.55 Studio Gabriel. Invitée : Annie Cordy.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.55

LES GRANDES VACANCES
Film de Jean Girault avec Louis de Funès (1967, 100 min). 8902165
Le directeur d'un collège expédie en Angleterre son fils aîné, recalé au bac, pour qu'il travaille pendant les vacances.

22.30

TARATATA
Variétés présentées par Alexandra Kazan. Invitée : Catherine Lara. Avec Kent, Mark Bell, Ultima Récital, Kadja Nin (80 min). 2046097
23.50 Journal, Bourse, Météo.
0.10 Tennis. 11e Open de Bercy (80 min). 5139598

1.30 Histoires courtes. Geborenka, d'Edwige Busson avec Elina Löwensohn, Elisabeth Kaza. 2.25 Eurocops. Voie sans issue. 3.20 Le Huitième Ciel. 3.35 24 heures d'info. 3.45 Météo. 3.50 Loire, cavernes et siphons. 4.15 Parures animales. Folie de plumes.

France 3

12.32 Journal. Keno.
13.35 Parole d'Expert !
14.30 Le Quart d'heure de Faut pas rêver.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Tennis à Bercy 7676320
17.10 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *Un silence d'environ une demi-heure*, de Boris Schreiber.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

LES ANIMAUX ROIS DE LA PISTE
Cirque. Commentaire de Sergio et les participations de Pierre Tchernia (qui présente des images de *La Piste aux étoiles*), du docteur Klein, des Clowns en folie et de Rémy Bricka (95 min). 870233
22.25 Journal, Météo.

22.55

COULEUR PAYS
Magazine. Programmes des treize télévisions régionales en décrochage (90 min). 610356
Avec au sommaire de Cinéma étoiles, *émission diffusée dans la plupart des régions, des entretiens avec Ken Loach, réalisateur de* Carla's Song, *Dennis Quaid pour* Cœur de dragon, et *Brad Pitt pour* Sleepers *réalisé par Barry Levinson.*

0.25 Saga-Cités (rediff.). 0.55 Sidamag (rediff.). 1.30 Capitaine Furillo. Série. Jeu de l'oie. 2.00 Musique Graffiti. *Sonate pour violoncelle et piano op. 40*, 3e et 4e mouvements, de Chostakovitch, par Misha Maisky et Martha Argerich (20 min).

La Cinquième

12.30 Défi. De fil en aiguille. **12.55** Attention santé. Les bourreaux du cœur : cholestérol et sédentarité. **13.00** Chercheurs d'aventures. **13.30** Demain les jeunes. premier emploi : administration. **14.00** Chypre. **15.00** Qui vive. **15.55** La Cinquième c'est à vous. Magazine de la Cinquième association. **16.00** Vaisseau Terre. L'eau vive. **16.30** Escales francophones. Le Maroc. **17.25** Alf. **18.00** Histoire personnelle de la littérature. Les chroniqueurs du Moyen-Age. **18.15** L'Œuf de Colomb. La balance. **18.30** Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [34/52] Phil Defer (30 min). 4417
19.30 7 1/2. La situation des pays de l'Est, cinq ans après la réunification. Invité : Léon Schwartzenberg (30 min). 3788
20.00 et 2.20 ▶ Tanner for President. Feuilleton [3/10] de Robert Altman, avec Michael Murphy (30 min). 6829
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LA VIE EN FACE : VOIE DE GARAGE
Documentaire de Fulvio Bernasconi (60 min). 1501436
Genève 1995. Une quinzaine de sans-domicile fixe se sont installés dans deux wagons de chemin de fer désaffectés. Ils tentent de mener une vie communautaire dans ce refuge précaire.

21.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : KISS THE FUTURE. S, M, L, XXL - STREETFASHION
21.46 La Fièvre du samedi soir. Vienne. Vidéo. **21.55** Out in the Streets. Documentaire (35 min). 6113523 **22.30** Jumfi - Des fringues pour les potes. Vidéo. **22.35** Punk Rule O.K. Documentaire (20 min). 9079349 **23.00** Karo, Manal, Tamra : trois femmes, trois styles. Documentaire (15 min). 26707 **23.15** Le style, ça ne s'achète pas. Documentaire (15 min). 7003558 **23.35** Bamby Beautiful. Documentaire. **23.50** La Fièvre du samedi soir, Moscou. Vidéo. **23.55** Urban Style Mutation. Documentaire (50 min). 835829 **0.45** La Fièvre du samedi soir, Paris. Vidéo. **0.55** Tout ! Je veux mettre tout ce que je vois ! Vidéo.

1.05 Court-circuit. Farce noire, court métrage d'Olivier Panchot (rediff., 1996).

M 6

12.25 Les Routes du paradis. Série. Solitaire.
13.25 Toujours plus vite. Téléfilm de Don Taylor. (89 min). 5705252
15.05 Drôles de dames. Série.
16.45 Télé casting. Musique.
17.05 et 3.40 Faites comme chez vous. Invitées : Gala et Christine Lemler.
18.00 Space 2063. Série. Très chère Terre.
18.55 Highlander. Série. Le colonel.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série.
20.35 E = M 6 junior. Magazine. La difficile réintroduction des animaux sauvages.

20.55

DOCTEUR QUINN
Série, avec Jane Seymour (105 min) 5718252
Premier Noël de Fifi. *Brian tombe amoureux d'une fillette nouvellement arrivée...*
Le projet d'Emma. *... Et Matthew cède aux charmes d'une fille de saloon.*

22.40

J'AI POSÉ POUR PLAYBOY
Téléfilm de Stephen Stafford, avec Lynda Carter, Michele Greene (95 min). 2595078
Trois femmes acceptent, pour différentes raisons, d'exposer leurs charmes dans le célèbre magazine américain. Sa parution va les confronter aux réactions, parfois violentes, de leur environnement tant personnel que professionnel.
0.25 Capital. Magazine (rediff.).

2.15 Culture pub. Magazine. 2.40 Best of 100% français. Musique. 4.25 Hot Forme. Magazine. 4.55 La Saga de la chanson française. Documentaire. Claude Nougaro (50 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Le Lutin magique ■ ■ Film d'animation de Don Bluth (1994, 72 min). 7250707
14.50 Le Vrai Journal (rediff.).
15.35 Jack et Sarah. Film de Tim Sullivan (1995, 106 min). 8257423
17.30 Les Muppets (rediff.).
17.55 Flash Gordon. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 19.00
18.30 Cyberflash.
18.45 Football. En direct. Monaco-Mönchengladbach. Match retour du 2e tour de la Coupe de l'UEFA ; à 19.00, coup d'envoi.

21.30

FOOTBALL
En direct. Sporting Portugal-FC Metz. Match retour du 2e tour de la Coupe de l'UEFA. A la mi-temps, flash d'information (120 min). 88922
23.30 Babylon 5. Série. (sous réserve de prolongation).

0.10

DROP ZONE ■
Film de John Badham avec Wesley Snipes, Gary Busey (1994, v.o., 97 min). 6364092
1.50 True Romance ■ ■ Film de Tony Scott avec Christian Slater, Patricia Arquette (1993, v.o., 116 min). 78715092
Sur le premier scénario de Quentin Tarantino, un film noir aux brusques changements de rythme et aux nombreux personnages. A la fois romantique, violent, survolté.

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison de... Renaud Camus. 2. La salle de l'hiver.
20.30 Archipel science. La surexploitation des océans.
21.32 Les Enfants du plateau de Mille-Vaches. (rediff.).
22.40 Nuits magnétiques. Entorse de secours.
0.05 Du jour au lendemain. Jeannine Matillon (Les Deux Fins d'Orimita Karabegovic).
0.45 Les Cinglés du Music Hall. Journée du 1er avril 1945 (2).
1.00 Les Nuits de France-Culture. (rediff.). Athalie, de Jean Racine ; 3.34, Sur la plus haute branche : Pierre Mac Orlan ; 3.54, Le Tour de France ; 5.53, Brigitte Farge ; 6.23, Adonis (Singeliers).

France-Musique

20.00 Concert. Octobre en Normandie. Donné le 8 octobre, au Conservatoire de Rouen, par la Tokyo Sinfonietta, dir. Kunitaka Kokaji : Œuvres de Takemitsu, Takahashi, Tanaka, Ton-That Tiet, Benjamin.
21.15 Concert. Octobre en Normandie. Donné le 21 octobre, au Théâtre des Deux Rives, à Rouen, par l'Ensemble Musique Nouvelle, dir. Jean-Louis Barbier : Œuvres de Marchand, Delage, Stravinsky, Takemitsu, Reich, Varèse.
22.30 Musique pluriel. Nixon in China, opéra sur un livret d'Alice Goodman (extraits), de Adams, par l'Orchestre de Saint-Luke's, dir. Edo de Waart.
23.07 Atout Chœur.
0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Moreno-Torroba, de Falla, Ponce, Ayala, Corbetta, Santorsola.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Godard par la musique. Musique du film Le Mépris : Générique et Camille, de Delerue ; Quatuor n° 9, de Beethoven, par le Quatuor Vermeer ; Symphonie n° 3 Rhénane, de R. Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Solti ; Concerto pour piano, de Dvorák, par l'Orchestre symphonique de Saint-Louis, dir. Walter Süsskind, Rudolf Firkusny, piano ; Musique du film Pierrot le fou : le thème de Ferdinand, de Duhamel.
22.35 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Solal, Ravel, Schoenberg, Berio, Delerue.
0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 24/10/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture.
23.45 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.00 Le Sacrifice de la reine.
20.35 La Légende des bateaux volants. [5/6].
21.30 Alba mossa.
22.20 Portraits d'Alain Cavalier. La corsetière.
22.35 C'était hier. [3/13]. Un rideau de fer.
23.35 Ignace Reiss. Vie et mort d'un révolutionnaire.
0.30 Bandes de ciné.

Paris Première

21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Le J.T.S.
22.25 Ils vont tous bien ■ ■ Film de Giuseppe Tornatore (1990, v.o., 125 min) 58549148
1.25 Björk. D'Emmanuel Pampuri et Fabien Raymond (30 min).

France Supervision

12.00 Tennis. 11e Open de Bercy (720 min).
0.00 Notre-Dame de Paris. Ballet en deux actes d'après le roman de Victor Hugo (125 min).

Ciné Cinéfil

20.30 Cargaison blanche ■ Film de Georges Lacombe (1957, N., 90 min) 6362768
22.00 Papa play-boy ■ Film de Jack Arnold (1964, N., v.o., 85 min) 88296097
23.25 Arrêtez les tambours ■ Film de Georges Lautner (1960, N., 105 min) 61924252
1.10 Hudson's Bay ■ ■ Film d'Irving Pichel (1940, N., v.o., 95 min) 16426924

Ciné Cinémas

20.30 Les Possédés ■ Film d'Andrzej Wajda (1987, 110 min) 8510928
22.20 La Couleur de l'argent ■ Film de Martin Scorsese (1986, v.o., 120 min) 40024981
0.20 Sarafina ! ■ Film de Darrell James Roodt (1992, 115 min) 39789383

Série Club

20.20 Mon amie Flicka. L'adoption.
20.45 Les Champions. Les fanatiques.
21.40 et 0.40 François Gaillard ou la vie des autres. Joseph.
22.30 Sherlock Holmes. Enquête à la cour.
23.00 et 1.30 L'Homme du Picardie.
23.50 Quincy. Avec classe et panache (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui oublie un bébé dans le bus.
21.25 Le Fugitif. Venez me voir mourir.
22.15 Chronique de la route.
22.20 James Brown : Biography. De Marcus Peterzell.
23.10 VR5. Le choix de Simon.
23.55 Earth Two. Mutation.
0.40 Mister Gun. Détournement de mineurs.
1.05 Motor Trend.
1.30 Nonante (55 min).

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. 11e open de Paris-Bercy (480 min). 82550423
22.00 Football.
0.00 Snooker (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Le Tour du monde en 80 jours. Film de Michael Anderson (1956, 145 min). Avec David Niven. *Aventures.*
23.00 Cinq semaines en ballon. Film d'Irwin Allen (1962, 100 min). Avec Red Buttons. *Aventures.*
0.50 Last Platoon. Film de Paul D. Robinson (1988, 95 min). Avec Donald Pleasence. *Aventures.*

TMC

20.35 Le Comte de Monte-Cristo. Film de Robert Vernay (1954, 90 min). Avec Jean Marais. *Drame.*

Le dalaï-lama, ou la force du désarmé

« La marche du siècle » reçoit le chef du bouddhisme tibétain, qui est aussi le porte-parole d'une nation dont la survie est menacée

L'HOMME le plus sollicité du XX[e] siècle est un moine. Rien de surprenant pour qui connaît le destin hors du commun de celui qui, à l'âge de trois ans, fut choisi pour être le chef temporel et spirituel du Tibet. Il en a treize quand, en 1950, les troupes chinoises envahissent son pays, quinze quand le gouvernement tibétain, dans l'urgence, lui remet les pleins pouvoirs. L'adolescent, sans expérience autre que spirituelle, est confronté aux politiciens les plus redoutables d'un monde que son pays découvre brutalement avec lui. Chef d'une nation pacifique, il voit la violence balayer les hautes terres du Toit du monde.

Incarnation du Tibet, face aux menaces qui pèsent sur sa vie, il doit prendre le chemin de l'exil. Un million six cent mille de ses compatriotes seront massacrés par la révolution culturelle maoïste. Quatre-vingt mille le suivront en Inde, où Nehru leur offre une terre d'asile, à Dharamsala, sur les contreforts de l'Himalaya. C'est là qu'il réside, ainsi que les membres du gouvernement en exil.

Telle la figure centrale d'un *mandala, diagramme ésotérique*, il sera entouré, sur le plateau de Jean-Marie Cavada, de quatre personnalités qui ont en commun leur intérêt ou leur pratique bouddhique et un engagement fort en faveur de la cause tibétaine. Car, s'il est certain que le dalaï-lama est le meilleur ambassadeur du pays des Neiges, si les peuples sont sensibles au malheur qui le frappent, il n'en va pas de même des gouvernements qui, cédant aux menaces de l'envahisseur, font preuve d'une étrange pusillanimité.



Ces quatre intervenants devraient éclairer le mystère qu'est le dalaï-lama. Matthieu Ricard, moine bouddhiste et, depuis 1989, son traducteur, fut le serviteur d'un grand maître dont il vient de raconter la vie dans *L'Esprit du Tibet*, un album publié au Seuil. Il évoque leurs prosternations mutuelles : *« Les voir ensemble, exemple vivant de ce qu'ils recommandent, était un enseignement en soi. »* Il note par ailleurs – et on pourra le constater au cours de l'émission – que le dalaï-lama *« n'est désarmé par aucune question, car elle reflète une interrogation de la personne qui la formule. Il la considère à fond, comme s'il l'examinait pour la première fois, et s'exprime en termes vivants »*.

SENS DE L'HUMOUR

Arnaud Desjardins, qui anime un centre de recherche spirituelle, a connu le dalaï-lama en 1963, alors qu'il tournait *Le Message des Tibétains*. *« Il m'a impressionné dès les premières rencontres,* se souvient-il. *Si jeune, il avait quelque chose de différent de tous les hommes que mon activité à la télévision m'avait amené à rencontrer. »* L'écrivain affirme : *« C'est avant tout un moine qui s'adonne aux pratiques approfondies du tantrayana »* et, *« ensuite, c'est le porte-parole du peuple tibétain. Il n'a pas d'autre ambition. »* Martine Franck, photographe à l'agence Magnum, a découvert le bouddhisme tibétain à travers son chef spirituel. Frappée par *« sa gaieté, sa grande humanité, son sens de l'humour »*, elle insiste : *« Il dédramatise, tout en étant tellement concerné. »*

Quant à Jean-Claude Carrière, libre-penseur de ce cénacle, il constate que le bouddhisme est *« aujourd'hui la seule tradition spirituelle qui ne soit pas racoleuse et intégriste »*. Car *« la possibilité que s'est donnée l'homme de parler au nom de Dieu, le bouddhisme se l'est toujours refusée »*. Du dalaï-lama, qu'il a longuement interviewé pour écrire *La Force du bouddhisme* (Robert Laffont), il dit : *« C'est un personnage très complexe. Dans la même minute, il peut être un maître spirituel, attentif et profond, et un petit garçon avide de rire. »* C'est ce personnage que « La marche du siècle » nous fera rencontrer.

Danielle Tramard

★ « La marche du siècle » : *Autour du dalaï-lama*, France 3, mercredi 30 octobre à 20 h 50. Mardi 29, le dalaï-lama donnera une conférence sur le thème *Valeurs spirituelles et vie active : vers quel équilibre ?* (Palais des Sports, porte de Versailles, 18 h 30).

Dos à dos *par Agathe Logeart*

DEPUIS bientôt dix mois, les images de la farce de Tralonca ne cessent de polluer les journaux télévisés. Plusieurs centaines d'hommes en armes, réunis dans le maquis pour une conférence de presse clandestine à la veille de la visite en Corse du ministre de l'intérieur, leurs tuniques noires, leurs regards farouches découpés dans leurs cagoules, leurs gros pétards, leurs réchauds de camping posés sur la tribune improvisée pour éclairer la scène : on connaît tout cela par cœur. Accrochées comme une casserole au pare-chocs du gouvernement, ces images grotesques brouillent les discours de fermeté auxquels on voudrait nous faire croire depuis que la mairie de Bordeaux a fait l'objet, à son tour, de la sollicitude des terroristes corses.

On avait déjà du mal à admettre que cette petite réunion de famille ait pu se dérouler au nez et à la barbe de la maréchaussée sans que celle-ci soit intervenue, on pouvait à bon droit s'étonner qu'il ait fallu attendre si longtemps pour que, au terme d'une enquête préliminaire haletante, une information judiciaire ait fini par être ouverte neuf mois après les faits, et voilà que, depuis sa planque, François Santoni, secrétaire national d'A Cuncolta nazionalista – émanation du FLNC-canal historique – retourne le dessous des cartes et livre à sa manière les secrets de cette pantalonnade.

Retrouvé quelque part en Corse par un journaliste de *L'Est républicain*, le dirigeant nationaliste, qui échappe pour le moment à une condamnation à de la prison ferme pour port d'arme prohibée, raconte avec force détails que cette opération de Tralonca a été menée en parfaite coopération avec des conseillers du gouvernement, dont il précise les noms. Et, détail proprement ahurissant, il ajoute que le texte lu par les *Ninjas* de son mouvement avait été au préalable, et sans doute par courtoisie, communiqué à Matignon et au ministère de l'intérieur !

Pas de quartier, quand les caves se rebiffent ! Les intéressés, ainsi désignés, ont beau faire leur possible pour démentir, et jurer leurs grands dieux que tout cela n'est que mensonge éhonté, le téléspectateur lambda a bien du mal à les croire sur leur seule bonne mine. Ainsi, Patrick Stefanini, responsable du RPR et conseiller du premier ministre, à qui revenait la lourde tâche de porte-parole des « caftés », a-t-il eu beau affirmer à qui voulait l'entendre qu'il ne faut attacher aucun crédit aux *« fumisteries »* de François Santoni, ses prestations télévisées laissaient en bouche un goût de trop peu. Flottant entre ces versions irréconciliables, le consommateur d'images en était réduit à distribuer des notes de vraisemblance.

Etrange situation, qui conduit à soupeser au même trébuchet la parole d'un homme en fuite en délicatesse avec la justice et celle d'hommes politiques en principe respectables... Avec cette façon faussement équilibrée de ne pas prendre parti, de renvoyer dos à dos, parole contre parole, les protagonistes de l'histoire, la télévision les réunit, en fait, dans le même discrédit.

MERCREDI 30 OCTOBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.35 Elisa, top model. Série. Alexandre sort de la vie d'Elisa.
15.35 Club Dorothée vacances. Les Année Fac ; Conan l'Aventurier ; Power Rangers ; Le Hit 99 ; Salut les musclés.
17.35 ▶ Karine et Ari. Série. Maurice.
18.10 Le Rebelle. Série. Les anges du désir.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
En direct. Grasshoppers Zurich-AJ Auxerre. 4e journée de la Ligue des champions. 20.30, Coup d'envoi ; 21.15 Mi-temps, Météo, Trafic info ; 21.30, 2e période ; 22.25, Extraits des sept autres rencontres (225 min). 13001189

0.05

EX LIBRIS
Magazine littéraire. Destins éclatés. Invités : Jean-François Léotard (*Signé Malraux*) ; Raymond Aubrac (*Où la mémoire s'attarde*) ; Myriam Anissimov (*Primo Levi*) ; Françoise Sagan (*Le Miroir égaré*) ; Jean d'Orgeix (*Chevalier d'aventure*) ; Myriam Baran (*Maman singe : les singes capucins au service des handicapés*) (65 min). 5029967
1.10 Ushuaïa. Magazine. Birmanie : les fils du lac. Les dragons de mer ; Toai, le druide Joral ; L'inventeur en liberté (60 min). 3167615
2.10 Journal, Météo.
2.20 et 3.25, 4.20, 5.10 Histoires naturelles. 3.15 et 4.10, 4.50 TF1 nuit. 5.00 Musique.

France 2

12.15 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série. L'intrus.
14.55 Le Renard. Série.
16.00 et 5.00 La Chance aux chansons.
17.00 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 Sauvés par le gong. Série. Scène de jalousie.
17.55 Hartley cœurs à vif. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits. Retour chez maman.
19.20 et 1.50 Studio Gabriel. Invitée : Zazie.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.55

GÉNÉRATION VIDÉO
Téléfilm d'Antoine Lorenzi (105 min). 8973653
Un enfant de douze ans, passionné de jeux vidéo, dérape peu à peu dans l'imaginaire avec une nouvelle console révolutionnaire.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine présenté par Jean-Luc Delarue. Les photographes de presse : voyeurs ou informateurs ? (95 min). 9809901
0.15 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Tennis. 11e Open de Bercy (75 min). 1537509
2.25 Emissions religieuses (rediff.). 3.20 24 heures d'info. 3.35 Météo. 3.40 La Compète. Flamme olympique. Dessin animé. 4.05 Outremers (rediff.).

France 3

12.32 Journal, Keno.
13.35 Mike Hammer. Série. Sur un air de rock'n roll.
14.30 Y a pire ailleurs.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Tennis à Bercy (65 min). 7843092
17.10 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 Un livre, un jour. *Palestine, le pays à venir,* d'Elias Sanbar.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Emission présentée par Jean-Marie Cavada qui reçoit Sa Sainteté Tenzin Gyatso, le quatorzième dalaï-lama ; Invités : Martine Franck ; Jean-Claude Carrière, écrivain ; Mathieu Ricard, moine bouddhiste ; Arnaud Desjardins, réalisateur (110 min). 120214
Prix Nobel de la paix en 1989, exilé en Inde depuis 1959, Tenzin Gyatso parcourt le monde en prônant un discours de paix, de dialogue et de non-violence.
● Lire ci-dessus.
22.40 Journal, Météo.
23.15 Un siècle d'écrivains. Pierre Jean Jouve, d'Olivier Mille (50 min). 2248189
Né en 1887, Pierre-Jean Jouve, l'auteur de Paulina 1880 *et du* Monde désert, *est mort dans une quasi- indifférence en 1976.*
0.05 Les Quatre Dromadaires (rediff.). 0.55 Capitaine Furillo. Série. Ils arrivent. 1.45 Musique Graffiti. Œuvre pour piano de Liszt, par Maia Simonishvili (35 min).

La Cinquième

13.00 Planète blanche. 13.35 Demain le monde. L'école. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Pierre Mondy. 15.00 Le Gypaète, le retour. 15.30 Escales francophones.
16.00 Deux ans de vacances. [4/6] Feuilleton. *Seuls sur le Sloughi, les collégiens tentent de regagner Auckland.*
17.55 Le Temps des livres. 18.30 Le Monde des animaux. Une journée particulière : Charlie le campagnol.

Arte

19.00 Lucky Luke. Dessin animé. [35/52] L'élixir du docteur Doxey (30 min). 7478
19.30 7 1/2. Les 5144 jours d'Helmut Kohl. La situation des pays de l'Est, cinq ans après la réunification : la Lituanie (30 min). 9450
20.00 et 2.10 ▶ Tanner for President. Feuilleton [4/10] de Robert Altman, avec Michael Murphy (30 min). 6363
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LES COMPLICES D'HITLER
Documentaire [4/6]. Goering, le numéro deux, de Guido Knopp (55 min). 1651740
A la fois belliciste et comédien, Goering, l'un des plus anciens compagnons d'Hitler, incarne plus que tout autre la double visage du régime nazi.

21.40

MUSICA : LA FLÛTE (BRITANNIQUE) ENCHANTÉE
Opéra. Du Music Theatre de Londres, d'après Mozart, mis en scène par Nicholas Broadhurst. Avec Tim Hardy, Tim Godwin, Gaynor Miles, Mary Lincoln, Harry Burton, Penelope Brister, Simon Butteriss, dir. Tony Britten. Enregistré aux Hamburger Kammerspielen 1995 (165 min). 58351943
Le chef-d'œuvre lyrique de Mozart, revu et corrigé par l'humour du Music Theatre de Londres.
0.25 Les Jeux de la comtesse Dolingen de Gratz ■ ■ Film français de Catherine Binet avec Carol Kane (1982, 106 min). 8924238
Trois thèmes, trois histoires, liées entre elles par trois personnages féminins.

M 6

12.20 Les Routes du paradis. Série. Rencontre d'un curieux type.
13.15 M 6 Kid. The Mask ; Creepy Crawlers ; Les Rockamis ; Robin des Bois junior ; Draculito ; Gadget Boy ; Highlander.
16.35 Hit Dance. Magazine.
17.05 et 2.00 Faites comme chez vous. Invité : Boris.
18.00 Space 2063. Série. Pearly.
18.55 Highlander. Série. La dérobade.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Une nounou d'enfer. Série. Panique à l'hôpital.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Un label pour les entreprises.

20.50 et 0.15

▶ LES JULIES
Magazine présenté par Isabelle Motrot, Olivia Adriaco, Caroline Avon, Audrey Chaouat, Marielle Fournier, Karine Le Marchand et Laurence Romance Reportages, portraits et enquêtes (110 min). 473818

22.40

LA VÉRITÉ D'UNE FEMME
Téléfilm de Bill Corcoran (89 min). 2579030
Une affaire d'inceste qu'une avocate a finalement acceptée, malgré de nombreuses réticences, réveille en elle une histoire profondément enfouie.
0.15 Les Julies (fin). Débat sur le thème abordé dans le téléfilm de ce soir.
0.30 Secrets de femmes. Claire.
1.00 Best of pop-rock.
2.45 Turbo. 3.00 Les Tribus du Lobi. 3.55 E = M 6. 4.20 Fréquenstar. Magazine. Clémentine Célarié. 5.00 Backstage : l'Affaire Louis Trio. 5.25 Culture pub (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 Penny, le puma des Andes. Documentaire (52 min). 745566
15.25 Guitare sèche et illusions perdues. Téléfilm de Bill d'Elia, avec Michele Lee (89 min). 505011
17.00 Football américain. Match de la NFL.
17.55 Flash Gordon. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Jean-Marie Bigard, Nada Surf.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

JUSTE CAUSE ■
Film d'Arne Glimcher (1995, 98 min). 4080768
Un ancien avocat, adversaire de la peine de mort, accepte d'assurer la défense d'un homme accusé d'avoir violé et tué une fillette.
22.40 Flash d'information.

22.45

FORREST GUMP ■ ■
Film de Robert Zemeckis avec Tom Hanks, Robin Wright (1994, v.o., 137 min). 318858
Un homme jeune, assis sur un banc, raconte à des gens qui attendent le bus sa drôle de vie. Une suite de petites fables sur le mode de vie américain et la vie politique aux Etats-Unis. Tom Hanks remarquable. Comédie drôle, parfois émouvante.
1.05 Raï ■ Film de Thomas Gilou avec Tabatha Cash, Mustapha Benstiti (1995, 86 min). 4389073
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.00 *Le Rythme et la Raison de...* Renaud Camus. 3. La salle des vents.
20.30 Tire ta langue. Comment enseigner le français aux étrangers ? 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radio publiques de langue française. Rose-Marie Schüle, dialectologue et ethnologue. Une émission de la Radio Suisse Romande.
22.40 Nuits magnétiques. A ciel ouvert.
0.05 Du jour au lendemain. Vincent Wackenheim (Le Voyage en Allemagne). 0.48 Les Cinglés du Music Hall. Journée du 1er avril 1945 (3). 1.00 *Les Nuits de France-Culture.* (rediff.). Le vitrail ; 2.21, L'abbaye de Chaalis ; 3.11, Le Gai Savoir : Cécile Guilbert ; 3.53, La Musique et les Hommes (1) ; 6.25, Jean-Marie Goulemot (Le Voyage en France).

France-Musique

20.00 Concert. Festival Consonances de Saint-Nazaire. Donné le 17 septembre, à la Galerie des Franciscains, par le Quatuor Saint-Lawrence, Geoff Nuttall et Barry Shiffman, violons, Lesley Robertson, alto, Marina Hoover, violoncelle : Notturno pour alto et piano op. 42, de Beethoven, Toby Hoffman, alto, Frédéric Chiu, piano ; Quatuor à cordes La Barque, de Prin ; Quatuor à cordes op. 76 nº 5, de Haydn.
22.30 Musique pluriel. Apsara, de Donato ; Sur Saint Jean-Baptiste pour flûte, violoncelle et piano (extraits : Solitude, la Mort), de Hieaux, par l'Ensemble Rhapsodes.
23.07 *Musicales comédies.* Bells Are Ringing (livret et paroles de Betty Comden et Adolph Green), de Styne.
0.00 Jazz vivant. Festival de Vienne. L'Attica Blues Big Band, dir. Bernard Struber avec Archie Shepp et Joe Lee Wilson. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 24 juin, à l'Opéra-Comique. Juditha Triumphans, oratorio en deux parties, de Vivaldi, par la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. Jean-Claude Malgoire, Nora Gubisch (Judith), Michelle Walton (Abra), Sylvie Sullé (Holopherne), Paola Cigna (Vagaus), Béatrice de Vignan (Ozias), l'Ensemble Vocal Coeli et Terra (le Chœur des Soldats), la Maîtrise Boréale (le Chœur des Vierges de Béthulie).
22.30 Les soirées... (Suite). L'ensemble Organum. Laudario di Cortona, extraits du Mystère du XIIIe siècle, de Moyen Age, dir. Marcel Pérès ; Manuscrits franciscains des XVIIe et XVIIIe siècles : Requiem, de Polyphonies Corses, dir. Marcel Pérès. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 *Faut pas rêver.* Invité : Jérôme Deschamps (France 3 du 27/9/96).
21.00 L'Hebdo.
21.55 *Météo des cinq continents.*
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bons baiser d'Amérique. Magazine présenté par Elizabeth Paradis.
23.20 Savoir plus.
0.30 Soir 3 (France 3).
22.00 La Légende des bateaux volants. [5/6].
23.00 Alba mossa.
23.50 Portraits d'Alain Cavalier. La corsetière.
0.05 *C'était hier.* [3/13]. Un rideau de fer.
1.05 Ignace Reiss. Vie et mort d'un révolutionnaire (55 min).

Planète

20.35 De Suez à la guerre du Golfe. [2/2]. La paix américaine 1956-1991.
21.25 Le Sacrifice de la reine.

Paris Première

21.00 *Paris modes.*
21.55 Le J.T.S.
22.25 Les Chemins de fer. Pièce de théâtre : en cinq actes d'Eugène Labiche. Mise en scène de Serge Peyrat. Avec Maurice Chevit, Jacques Jouanneau, Daniel Auteuil. Enregistré au Théâtre de la Ville, en 1979 (185 min). 59519905

France Supervision

12.00 Tennis. 11e Open de Paris (720 min).
0.00 Corot, la nature dans l'atelier.

Ciné Cinéfil

20.30 Hudson's Bay ■ ■ *Film d'Irving Pichel* (1940, N., v.o., 95 min) 1240653
22.05 Le Dessous des cartes ■ Film d'André Cayatte (1947, N., 90 min) 1930740
23.35 Week-end ■ ■ *Film de Carol Reed* (1938, N., v.o., 85 min) 93285011
1.00 Le Dictateur ■ ■ ■ *Film de Charles Chaplin* (1939-1940, N., 125 min) 14670784

Ciné Cinémas

20.30 Gandhi ■ ■ Film de Richard Attenborough (1982, 180 min) 37987924
23.30 Noce blanche. Film de Jean-Claude Brisseau (1989, 95 min) 12309837
1.05 Ciné Cinécourts (60 min).

Série Club

19.55 Captain Sarlett. Big Ben Strikes Again.
20.20 Mon amie Flicka. Le carrosse royal.
20.45 Flash. Une vague de froid.
21.40 et 0.45 Espionne et tais-toi. Sosies et ciseaux.
22.30 Sherlock Holmes. Les espions de la tour Eiffel.
23.00 Les Champions. Les fanatiques.
23.50 Quincy. Les petites filles du terminus (55 min).

Canal Jimmy

20.00 Batman. Le grand frisson.
20.30 *VR5.* Le choix de Simon.
21.15 *Vélo.*
21.40 *Mister Gun.* Détournement de mineurs.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Bains à remous.
22.40 *Friends.* Celui qui oublie un bébé dans le bus.
23.05 Father Ted. *Terreur dans le ciel.*
23.30 The New Statesman. Un direct de Westminster.
23.55 Top bab.
0.40 *Le Fugitif.* Venez me voir mourir.

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. 11e Open de Paris-Bercy (540 min). 98855835
23.00 Motors.
0.00 Equitation.

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.20 Diva. *Film de Jean-Jacques Beineix* (1980, 115 min). Avec Frédéric Andreï. *Policier.*
1.25 Constance aux enfers. Film de François Villiers (1963, N., 90 min). Avec Michèle Morgan. *Drame.*

TMC

22.45 Le Mouton a cinq pattes. Film d'Henri Verneuil (1954, N., 110 min). Avec Fernandel. *Sketches.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

MERCREDI 30 OCTOBRE 1996

Le Parti socialiste dénonce « l'ambiguïté » de la politique du gouvernement en Corse

Après les « révélations » du dirigeant nationaliste François Santoni, la polémique PS-RPR s'amplifie

LES « RÉVÉLATIONS » faites, lundi 28 octobre, à « *L'Est Républicain* » par François Santoni, secrétaire national de A Cuncolta naziunalista, vitrine légale du FLNC-canal historique, sur les contacts avec des émissaires de Matignon, puis le démenti formel de Matignon à ces « *allégations mensongères* », ont déclenché une vive polémique entre les socialistes et le RPR.

Le porte-parole du PS, François Hollande, a déclaré, lundi 28 octobre, qu'il n'est plus possible d'« *accepter l'ambiguïté de la politique du gouvernement en Corse (...). Ce qui est en cause, c'est la politique de fermeté du gouvernement* ». Pour M. Hollande, les déclarations de M. Santoni ne font que « *confirmer* » que le gouvernement « *a eu des contacts avec la fraction la plus dure du mouvement nationaliste et terroriste au début de l'année* ». Cela « *explique la totale impunité dont avait pu bénéficier ce mouvement avec son rassemblement de cagoulés au mois de janvier* », a-t-il ajouté.

Pour Ségolène Royal, député socialiste des Deux-Sèvres, si les révélations de M. Santoni s'avéraient « *exactes* », cela voudrait dire que « *le gouvernement a triché* ». Enfin, Pierre Moscovici, secrétaire national aux études du PS, a estimé qu'il « *faut faire la vérité* » sur d'« *éventuelles complicités* » entre le gouvernement et le mouvement nationaliste, mais également maintenir le processus actuel de « *fermeté absolue* ».

Quant au député et maire (PRS) de Bastia, Emile Zuccarelli, il a affirmé, mardi 29 octobre sur RTL, qu'« *il y a eu des contacts* » entre le gouvernement et les nationalistes corses. « *C'est évident, c'est le secret de Polichinelle* », a ajouté M. Zuccarelli, avant de préciser que « *le gouvernement doit clarifier* » son attitude car « *le double langage n'est pas acceptable* ».

Le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, a répliqué que le PS devrait « *se souvenir de l'accumulation par les gouvernements socialistes de concessions et de compromissions diverses* ». Ne sont-ils pas allés, a ajouté M. Mancel, « *jusqu'à cautionner, au mépris de l'indivisibilité de la République, la reconnaissance par la loi d'un "peuple corse"* ». « *Avant de mettre en cause la fermeté du gouvernement, François Hollande devrait se souvenir que ce sont ses amis qui ont libéré en 1981 et 1988 plus de cent terroristes* », a-t-il conclu. De son côté, le secrétaire général adjoint du RPR, Patrick Stefanini, l'une des personnalités citées par François Santoni, a estimé qu'il n'y a « *pas aujourd'hui une feuille de papier à cigarette entre la politique définie par le premier ministre et celle appliquée par le ministre de l'intérieur* ».

M. Stefanini a ajouté qu'il avait « *le sentiment que le FLNC-Canal historique est aujourd'hui isolé en Corse* ». Toujours au RPR, Alain Marsaud, député de la Haute-Vienne, a affirmé pour sa part qu'il « *n'ose pas imaginer un seul instant que des hauts fonctionnaires aussi proches du pouvoir aient pu rencontrer (...)de pseudo-émissaires dont on sait qu'ils commanditent des crimes et des délits* ».

Enfin, François Giacobbi, sénateur de Haute-Corse (RDSE), a déclaré que les méthodes du FLNC-Canal historique « *le condamnent irrémédiablement : chaque nouvel attentat l'éloigne de son but et le rapproche de sa fin* » en affirmant que « *la politique choisie par le gouvernement est la seule* ».

Lire aussi notre éditorial page 14.

Un « déballage » accueilli dans l'île avec scepticisme

BASTIA
de notre correspondant

L'attentat perpétré, dans la nuit de dimanche 27 à lundi 28 octobre, contre le domicile du député et maire de Bastia, Emile Zuccarelli (PRS), a suscité émotion et incompréhension dans l'île, tant le maire de Bastia est considéré comme un adversaire loyal des nationalistes. Revendiquée par le FLNC-canal historique, cette attaque a quelque peu éclipsé, lundi, les « révélations » de François Santoni, accueillies de façon sceptique, voire critique.

Pour les uns, la plus grande surprise tient moins au contenu des affirmations du secrétaire général de A Cuncolta qu'au principe du « déballage » public d'affaires réputées confidentielles, qui plus est dans un journal non distribué dans la région. Un ancien militant nationaliste confie : « *C'est un principe, si ce n'est d'honneur, du moins de crédibilité personnelle : on ne balance jamais !* »

Pour les plus nombreux, si les faits décrits étaient déjà connus, il n'en était pas de même pour les noms de certains émissaires du pouvoir censés avoir eu des contacts préparatoires avec les nationalistes corses. Mais bon nombre d'interlocuteurs considèrent que le démenti des services du premier ministre est une réponse suffisante, tant François Santoni est resté imprécis sur les intermédiaires qu'il cite et discret sur d'autres, souvent évoqués, comme Jean-Charles Marchiani ou Daniel Léandri.

Quant au président de l'exécutif territorial, Jean Baggioni, il réfute le rôle d'intermédiaire local qui lui est prêté, précisant que « *les rares entretiens* » qu'il a pu avoir avec M. Santoni et ses amis l'ont été dans le « *cadre officiel* » de l'élaboration du plan de développement de la Corse, en 1993. « *Je n'autorise donc personne à tirer des conclusions qui puissent m'impliquer si peu que ce soit dans des situations ambiguës dont je n'ai pas eu connaissance et auxquelles je reste étranger* », ajoute-t-il.

Cette stratégie du tout pour le tout dans laquelle A Cuncolta s'engage est condamnée par les nationalistes qui lui sont opposés. C'est notamment le cas du Mouvement pour l'autonomie (MPA), réuni en convention dimanche 27 octobre. Son secrétaire général, Alain Orsoni, estime qu'aujourd'hui « *la crise du nationalisme atteint son paroxysme et pose avec acuité le problème de la violence clandestine dans la vie politique en Corse* ». Si cette violence « *a eu incontestablement, à l'origine, un rôle mobilisateur et émancipateur de la lutte du peuple corse, actuellement nous constatons qu'elle apparaît essentiellement destructrice et comme un forme d'oppression rejetée par le peuple corse* », conclut-il.

Michel Codaccioni

Le directeur de cabinet du préfet du Var est limogé

Un avertissement à Jean-Charles Marchiani

LE DIRECTEUR de cabinet de Jean-Charles Marchiani, préfet du Var, a été placé, lundi 28 octobre, en position hors-cadre par le ministère de l'intérieur. Il est reproché à Jean-Christophe Bertrand ses propos reproduits dans *Le Monde* (nos éditions datées 27-28 ocTobre), sur le « *charmant ministre de la culture* ».

M. Bertrand, commissaire principal de police en service détaché, était directeur de cabinet de M. Marchiani depuis le 3 avril 1996. Dans le cadre d'une enquête consacrée à l'« affaire » Châteauvallon, qui oppose, depuis seize mois, Gérard Paquet, directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, au maire (Front national) de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, nous avions tenté de joindre le préfet du Var. Celui-ci n'ayant pas répondu à nos demandes répétées, nous étions entré en contact avec son directeur de cabinet. C'est au cours d'un entretien accordé par téléphone le 25 octobre qu'il a prononcé la phrase incriminée.

Dès la publication du *Monde*, samedi 26 octobre, les responsables du corps préfectoral se sont émus. Avant même que Philippe Douste-Blazy ne soit prévenu, la décision a été prise de convoquer M. Bertrand lundi à Paris. Il a été reçu longuement par Michel Blangy, directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur. Le directeur de cabinet du préfet du Var a nié avoir prononcé les propos qui lui sont reprochés. M. Bertrand a assuré que l'adjectif « *charmant* » visait M. Paquet, et non le ministre de la culture. Pour sa part, *Le Monde* maintient l'exactitude de la phrase telle que nous l'avons rapportée.

Malgré ses dénégations, le cabinet du ministre de l'intérieur a décidé de le sanctionner, à la grande satisfaction du ministre de la culture. Philippe Douste-Blazy n'a jamais caché son soutien à M. Paquet dans le combat que celui-ci menait contre M. Le Chevallier.

Le préfet du Var a joué dans ce conflit un rôle essentiel en juin dernier au moment de la programmation du groupe de rap français NTM à Châteauvallon. M. Marchiani s'était alors opposé à cette invitation et s'était déclaré « *choqué en tant que représentant de l'Etat, chrétien et homme* ». Le préfet du Var avait alors menacé de suspendre les subventions de Châteauvallon. Le concert avait été aussitôt annulé par M. Paquet.

Mais le ton de cette déclaration, qui n'est pas dans les traditions du corps préfectoral, avait valu au préfet les réprimandes du milieu artistique, de l'opposition et, dans les rangs de la majorité, les interrogations de nombreuses personnalités du RPR et de l'UDF ainsi que la colère du ministre de la culture qui avait réaffirmé son soutien au directeur du TNDI.

Suite à une procédure en référé introduite par Jean-Marie Le Chevallier (*Le Monde* du 17 octobre), Gérard Paquet a été depuis suspendu de ses fonctions, et un administrateur provisoire a été nommé à Châteauvallon. Aujourd'hui, la mise hors jeu, par le gouvernement, du principal collaborateur du préfet du Var, ressemble à un signal adressé à M. Marchiani.

Dominique Frétard

Un représentant du pape a été reçu par Fidel Castro

LE DÉGEL entre Cuba et l'Eglise catholique se poursuit à vive allure. Mgr Jean-Louis Tauran, responsable de la section de la secrétairerie d'Etat du Vatican, chargée des rapports avec les Etats (et non secrétaire d'Etat lui-même, comme indiqué dans notre édition datée 27-28 octobre), a achevé, mardi 29 octobre, une visite dans l'île qui était la première, depuis vingt-deux ans, à ce niveau diplomatique. L'éventualité s'est précisée d'une première rencontre « historique » entre le pape lui-même et Fidel Castro. Celle-ci pourrait avoir lieu à Rome, entre les 13 et 17 novembre, dates du sommet de l'alimentation à la FAO où devrait se rendre le président cubain.

Mgr Jean-Louis Tauran, « ministre des affaires étrangères » de Jean Paul II, a été reçu, lundi 28 octobre, par Fidel Castro, mais sa visite a été surtout marquée par des manifestations publiques de soutien à l'Eglise catholique d'une ampleur sans précédent. L'envoyé spécial du pape a pu célébrer la messe et prononcer des homélies, devant des milliers de fidèles, samedi 26 octobre à Pinar del Rio (à l'ouest du pays) et dimanche 27 à l'église Santa Rita de La Havane.

Le gouvernement de Fidel Castro était même représenté par Isabel Allende, vice-ministre des relations extérieures, et par Caridad Diego, chargée des affaires religieuses.

Mgr Tauran s'est félicité de la restauration d'« *un climat de confiance et de respect mutuel entre l'Eglise et les autorités du pays* ». Celle-ci se manifeste notamment dans les relations devenues plus courtoises entre le régime et l'archevêque de la Havane, Mgr Ortega y Alamino, que le pape avait opportunément créé cardinal en 1994. Lors d'un entretien avec Roberto Robaina, ministre des affaires étrangères, le diplomate français du Vatican a également renouvelé les critiques du Saint-Siège contre l'embargo qui isole le pays. Selon l'agence cubaine *Prensa latina*, Mgr Tauran aurait déclaré : « *La politique des empires ne nous convient pas. Nous respectons la non-ingérence, la dignité des peuples et la solidarité* ». Le ministre de Fidel Castro aurait répondu : « *Nous avons appris à respecter ceux qui nous rendent visite en ces temps difficiles* ».

L'Allemagne ne respecterait pas les critères de Maastricht

Le déficit public atteindrait 3,5 % fin 1997, selon six instituts de conjoncture

« *L'ALLEMAGNE ne respectera pas en 1997 les valeurs de référence fixées dans le traité de Maastricht pour le critère des déficits publics et de l'endettement cumulé selon les estimations actuelles* », ont annoncé, mardi 29 octobre, les six principaux instituts de conjoncture allemands. Selon leurs prévisions semestrielles, le déficit public, malgré une diminution de 17 milliards de deutschemarks, atteindrait 3,5 % du produit intérieur brut fin 1997 alors que le traité de Maastricht a fixé la barre à 3 %. Il s'élèverait à 4 % en 1996. Parallèlement, l'endettement public s'établirait à la fin de l'année prochaine « *à un peu plus de 60 % du PIB* ».

Les économistes estiment que le rédémarrage de l'activité économique outre-Rhin l'an prochain sera insuffisant pour assainir les finances publiques allemandes. Après deux années de croissance au ralenti (1,9 % en 1995 et 1,5 % prévu pour 1996), le PIB devrait augmenter, selon leurs estimations, de 2,5 % en 1997. Les experts pronostiquent aussi une détérioration du marché du travail l'an prochain. Ils misent sur un taux de chômage brut de 10,4 % en moyenne en 1997, contre 10,3 % en 1996.

Enfin, les six instituts de conjoncture ont estimé qu'une « *légère hausse des taux* » est envisageable outre-Rhin. La perspective d'un resserrement de la politique monétaire allemande, conjuguée aux incertitudes concernant le respect par l'Allemagne des critères de convergence, a provoqué, mardi 29 octobre, un net repli du dollar face aux devises européennes. Le billet vert a glissé, en quelques minutes, de 1,5230 à 1,51 mark et de 5,13 à 5,1090 francs. Affecté par le repli du billet vert, le franc a cédé du terrain face au deutschemark, à 3,3810 francs pour un mark.

Les marchés obligataires ont également réagi négativement et le contrat à terme du Matif sur les emprunts d'Etat français cédait 24 centièmes mardi après une heure de transactions. La Bourse de Paris, enfin, a entamé la journée sur une baisse de 0,72 % de l'indice CAC 40. La Bourse de Londres cédait pour sa part 0,50 %.

Pierre-Antoine Delhommais

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 29 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	20885,40	+0,70	+5,48
Honk Kong index	12355	−0,27	+23,57

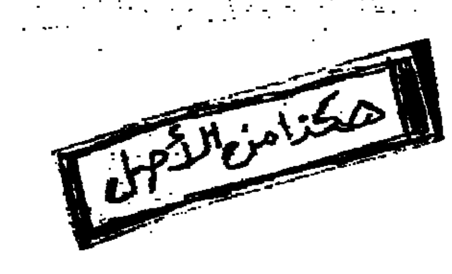
Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 28/10	Var. en % 25/10	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2150,39	−0,56	+14,87
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+16,64
Milan MIB 30	—	—	+11,70
Francfort Dax 30	2708,65	+1,29	+20,17
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+0,33
Madrid Ibex 35	—	—	+19,59
Amsterdam CBS	—	—	+25,94

Tirage du *Monde* daté mardi 29 octobre 1996 : 508 947 exemplaires



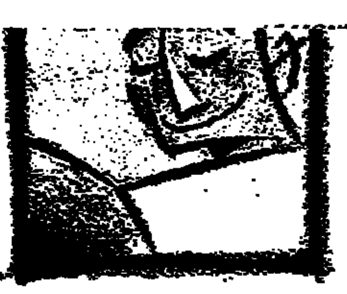


MANAGEMENT
Canal Plus érige la loyauté en principe de gestion
page V



TRIBUNE
par Gilbert Cette et Bruce Dévernois
page IV

Le Monde EMPLOI



ANNONCES CLASSÉES
de la page VI à la page XII

DANS « LE MONDE EMPLOI » DU 6 NOVEMBRE
Initiatives locales pour l'emploi


DAMIEN CHAVANAT

Des équipes entières passent à « l'ennemi ». Le phénomène reste rare, mais il inquiète les états-majors

Débaucher pour affaiblir la concurrence

d o s s i e r

CERTAINES affaires ont un relent douteux de faits divers. Depuis plus de trois ans, la General Motors (GM) et le groupe Volkswagen se battent comme des chiffonniers autour du cas de José Lopez, un cadre international d'origine basque, grand spécialiste de la réduction des coûts, accusé d'être passé à la concurrence avec armes et peut-être bagages. Opel, la filiale allemande de GM, parle d'espionnage industriel, le transfuge ayant en outre emmené avec lui six collaborateurs chevronnés. Au terme d'un feuilleton mouvementé, la conclusion risque d'être judiciaire, les plaintes ayant été jugées recevables en Allemagne.

Tout aussi mouvementé, le *blitzkrieg* lancé par la banque d'affaires Deutsche Morgan Grenfell (DMG) provoque irritations et colère dans le monde d'ordinaire feutré de la City à Londres et jusqu'aux Etats-Unis. En dix-huit mois, elle a débauché 200 spécialistes chez ses rivaux et s'apprêterait à en faire de même pour 200 autres. Les principales victimes sont ING Barings qui a brutalement perdu toute une équipe de 44 experts, et la banque Morgan Stanley.

Cyniquement, cette pratique du débauchage massif et stratégique se pare des vertus de l'efficacité. A écouter les tenants de ces méthodes agressives, il serait moins coûteux de recruter ainsi les compétences nécessaires à un nouveau projet que d'acheter une entité spécialisée, puis de s'échiner à en conserver les talents, forcément déstabilisés. Mais on ne peut pas écarter non plus l'hypothèse de plus noirs desseins qui, justement, défraient la chronique. Avec de telles razzias, un adversaire se trouve amputé de ce qui constitue l'excellence de son savoir-faire. Se faire prendre un chocolatier représente un danger réel pour un fabricant de biscuits, dans le climat d'une compétitivité exacerbée. Ce peut être la ruine de longs investissements quand on sait qu'un ingénieur automobile devient un bon motoriste au bout de dix années d'expérience. Et ainsi de suite.

Si de pareils abus ont certainement toujours existé, ils n'avaient pas la même valeur symbolique. Un besoin urgent de compétences pouvait certes se traduire par une attitude déloyale, sous la contrainte, mais la règle des affaires restait policée et, surtout, l'ouverture du marché du travail permettait généralement d'éviter le recours à de telles extrémités. La rupture de Christian Lacroix avec Jean Patou, pour créer sa propre maison de couture au sein du groupe LVMH, fut exceptionnelle et la sanction exemplaire. Aujourd'hui, c'est différent, quoi qu'en disent les chasseurs de tête et les cabinets de recrutement qui se sont dotés de chartes déontologiques pour se prémunir d'excès, et y parviennent le plus souvent. Chômage aidant, la mobilité des cadres supérieurs ou des experts est devenue plus aléatoire. Recentrées sur leurs métiers, les entreprises sont plus soucieuses qu'autrefois de leurs richesses internes et s'emploient à les protéger.

On pourrait en conclure que ces facteurs entretiennent une certaine raréfaction si, à l'inverse, deux éléments n'expliquaient pas la situation présente. D'une part, l'intégration de spécialistes équivaut à la possibilité de gagner des parts de marché et rend donc la quête plus brutale ou effrénée. D'autre part, et surtout, l'évolution même du contenu des professions, où le relationnel et le psychologique dominent, notamment dans toutes les activités de matière grise, place les entreprises modernes dans des positions extrêmement vulnérables aux moindres perturbations d'ambiance. Un cabinet réputé peut s'effondrer en peu de temps si des consultants se sentent mal et s'en vont ; il suffit que les perspectives de carrière se réduisent pour qu'une équipe soit sensible aux sirènes du large.

Depuis longtemps, les entreprises se dotent de moyens pour se protéger. C'est ainsi qu'elles utilisent les clauses de non-concurrence, parfois jusque dans des acceptions discutables, à la limite de l'interdit professionnel. Le recours aux *stock options* ou à diverses formes d'intéressement s'explique également par ce souci, l'objectif étant d'ajouter une dimension financière au sentiment d'appartenance. En ce sens, le montant des prélèvements obligatoires, qui prive l'augmentation de salaire d'une partie de son intérêt, agit comme une raison supplémentaire à trouver d'autres techniques de fidélisation. En reprenant Bossard Consultants, le groupe Cap Gemini est allé plus loin. Aux consultants-actionnaires qui cèdent leurs parts, des compléments de prix sont garantis jusqu'à l'an 2000 et une lettre d'intention précise qu'ils ne seront pas versés *« à un vendeur postérieurement à sa démission du groupe ou à son licenciement pour faute grave ou lourde »*.

Mais cela ne s'avère pas toujours suffisant. Nombre de sociétés considèrent désormais que la meilleure parade réside dans les attentions portées à ces salariés d'importance stratégiques. Il faut les écouter, s'entretenir régulièrement avec eux et leur fournir de bonnes raisons de croire en leur avenir au sein de l'entreprise. La gestion des compétences suppose alors des plans de carrière dissuasifs. Ce que tente la banque Goldman Sachs qui, après d'autres, vient d'instituer le grade de *« managing director »*, annonciateur de celui d'associé-gérant. Or, c'était dans cette catégorie d'impatients proches du sommet, que les banques rivales venaient faire leur marché.

Alain Lebaube

Lire pages II et III

La chasse d'équipes vise les postes-clés des entreprises

Les experts en finance, les avocats d'affaires, les ingénieurs des industries de pointe sont parmi les plus convoités

POUR se prémunir de la concurrence, une entreprise doit-elle « verrouiller » les postes du top-management, d'experts ou de marketing ? Il n'existe aucune théorie en la matière, mais quelques règles de bon sens. « *Deux raisons sont à l'origine du débauchage d'équipes*, explique Marc Lamy, directeur de Boyden France, cabinet international de recherche de dirigeants. *L'argument économique d'abord : comme l'a déclaré la Deutsche Bank Morgan Grenfell lors de son opération vis-à-vis de l'ING Barings, en juin dernier, il est moins coûteux de recruter une équipe performante que d'acquérir une société spécialisée dans le même métier sans garantie de conserver l'équipe en place. Ensuite, une raison stratégique évidente : la volonté d'affaiblir l'adversaire. C'est le cas de l'affaire Volkswagen Lopez* », poursuit-il. Quant aux postes visés, « *toute position qui représente un enjeu stratégique, commercial ou technologique est dans la ligne de mire* », observe Bertrand Richard, associé de Vuchot Ward Howell, chasseur de têtes parisien.

Sans surprise, les experts pointus dans les services et l'industrie sont très convoités par la concurrence. « *Dans le milieu du conseil, la pratique n'est pas neuve, mais elle s'intensifie depuis un an et demi à deux ans, en particulier dans le domaine du management et des études de marché* », constate un professionnel. Une affaire en cours, qui devrait être jugée d'ici à la fin de l'année, concerne un institut de sondage parisien. Celui-ci a recruté l'équipe d'un concurrent afin de développer un département d'études similaires. Les salariés sont même partis avec la documentation correspondante !

Autres postes « névralgiques », les ingénieurs de l'industrie de pointe. Suite à une guerre des chefs durant l'été 1984, le directeur technique d'une filiale de Thomson CSF, la Compagnie électronique piézo-électricité (CEPE) d'Argenteuil, spécialisée dans la fabrication de composants électroniques (quartz), a été licencié et aussitôt embauché par le concurrent allemand Quartz Keramic P. Le nouveau directeur n'a pas tardé à rapatrier toute une équipe d'ingénieurs de la CEPE. « *Nous avons perdu des compétences et des parts de marché énormes. Leader européen dans la filière quartz en 1984, la CEPE a reculé aujourd'hui au cinquième rang* », raconte Jean-Paul Bizouard, délégué syndical CFDT qui a vécu l'affaire.

Entre avocats d'affaires, les transferts d'équipes semblent relever davantage de la « *mésintelligence entre associés* » que d'une réelle volonté de déstabiliser le concurrent. Mais l'équipe qui quitte un cabinet emporte avec elle la clientèle. En France, la première opération d'envergure s'est déroulée il y a trois ans entre deux cabinets parisiens. Plus de vingt avocats de Salès Vincent et associés – soit la moitié de l'effectif en 1993 –, sont partis chez Stibbe Monahau Duhot.

Homme-orchestre de la maison de couture Patou en tant que directeur des collections depuis 1984, Christian Lacroix y déclenchait une tempête en annonçant sa démission un certain 31 janvier 1987, au moment du lancement de la collection printemps-été. Trois jours plus tard, il participe à une conférence de presse organisée par le groupe Arnault (LVMH), qui annonce la création de la maison de couture Christian Lacroix. Le créateur déclare alors qu'« *il n'est pas question que quiconque de chez Patou me suive* ».

En fait, plusieurs salariés de Patou manifestent leur solidarité et se font licencier, d'autres démissionnent pour « *raisons personnelles* ». Enfin, au motif de la désorganisation de l'activité haute couture, Patou procède au licenciement économique d'une vingtaine de collaborateurs qualifiés. Embauchés par la suite chez Lacroix, le maître-d'œuvre de la démission précipitée, la société financière Agache, qui appartient au groupe Arnault, a été condamnée à verser de substantiels dommages-intérêts à Patou par jugement du tribunal de commerce de Paris du 18 février 1988, confirmé en appel.

Hors marché, la « chasse d'équipes » continue. Certains cabinets ministériels débauchent les administrateurs du Sénat, notamment ceux de la commission des finances. Et l'un des plus grands cabinets d'audit a recruté pour son département fiscal, en 1992, des inspecteurs généraux des impôts...

Clarisse Fabre

Concurrence déloyale

Selon la jurisprudence, il y a concurrence déloyale si le nouvel employeur signe en connaissance de cause un contrat de travail, alors que le salarié est sous contrat avec un autre employeur ou est lié par une clause de non concurrence. Il en est de même si le rival, une société nouvelle, réalise ses premières affaires avec les clients de l'ancien employeur, détournés par les salariés débauchés chez le concurrent. Le tribunal de commerce de Paris a même interdit le départ des salariés chez les concurrents pour prévenir une désorganisation effective et immédiate du service (affaire Finacor-Refco, le 1er juillet 1993).

Le débauchage de cadres s'est ralenti

Selon les « chasseurs de têtes », les intéressés s'entourent de garanties

DANS les entreprises, le débauchage des cadres reste un sujet tabou. Plusieurs grands groupes contactés pour discuter de l'évolution de ces pratiques ces dix dernières années ont préféré renvoyer la balle dans le camp des chasseurs de têtes et autres recruteurs supposés mieux placés pour répondre à ces questions. Une fin de non-recevoir qu'un service de communication exprime avec franchise : « *C'est un sujet sensible, je ne crois pas qu'il sera possible d'obtenir un entretien sur ce thème.* »

Les cabinets de recrutement, quant à eux, rechignent un peu moins à examiner l'hypothèse de travail suivante : à la lumière d'affaires de débauchage qui ont fait beaucoup de bruit ces derniers mois – une équipe d'encadrement qui passe de General Motors à Volkswagen ; la Deutsche Morgan Grenfell qui rachète au prix fort des équipes entières chez ses concurrents, mettant en ébullition la City à Londres –, ne serait-il pas possible de considérer que ces pratiques, au-delà de la recherche de bons éléments, visent à déstabiliser les concurrents directs ? Autrement dit, le débauchage, qui pouvait s'expliquer il y a dix ou quinze ans par la recherche désespérée de compétences à une époque où l'on souffrait d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, ne serait-il pas aujourd'hui entaché d'arrière-pensées plus cyniques ?

D'entrée de jeu, Jean-Paul Vermés, président de Cogeplan et de la Chambre syndicale des conseils en recrutement (CSNCR), qualifie ces affaires d'« *épiphénomènes* », tandis qu'Eric Singer, associé au cabinet Singer Danton & Hamilton, parle d'« *affaires exceptionnelles* ». « *On en parle dans les gazettes, cela prouve bien que ce n'est pas le pain quotidien*, souligne-t-il. *Ces histoires-là ne seraient pas sorties il y a dix ans. Il n'y avait pas, à l'époque, cette moralisation, ce retour à l'éthique des affaires.* » Bref, à en croire nos différents interlocuteurs, autrefois, dans un contexte de fort turn over, le phénomène passait presque inaperçu et faisait en quelque sorte partie des mœurs de l'époque.

MOBILITÉ RÉDUITE

Aujourd'hui, alors que la mobilité s'est fortement réduite, le moindre mouvement est immédiatement repéré, analysé, disséqué, médiatisé et éventuellement condamné, comme on l'a vu dans les deux affaires précédentes. Mais si les manœuvres de débauchage se sont quelque peu ralenties, elles existent toujours. Et rien n'a changé dans les motivations qui conduisent à l'approche directe. « *Aujourd'hui comme hier, c'est la recherche de compétences* », déclare Jean Tilly, consultant chez Alexandre Tic. Il existe cependant une petite évolution dans le comportement des entreprises, remarque Nicole Marichez, consultante chez Coopers & Lybrand : « *Elles n'hésitent plus à recruter des cadres au profil généraliste parmi les chômeurs. Car ce sont des gens qui ont l'avantage d'être à la fois compétents et immédiatement disponibles. Donc pas de préavis à effectuer. Mais lorsqu'il s'agit de rechercher des profils très spécialisés, très pointus, qu'il est difficile de trouver sur le marché du travail, c'est toujours vers les concurrents ou dans des entreprises qui opèrent dans des domaines connexes que l'on s'oriente.* »

Agnès Chauvin, responsable de Temps dense, un cabinet spécialisé dans le domaine de l'informatique, se montre quant à elle plus nuancée ou moins optimiste pour ce qui concerne le traitement réservé aux chômeurs : « *Je ne suis pas sûre que la situation ait beaucoup changé. C'est une illusion de croire que, avec quatre millions de demandeurs d'emploi, on dispose d'un réservoir de main-d'œuvre quantitativement et surtout qualitativement adapté à la demande.* »

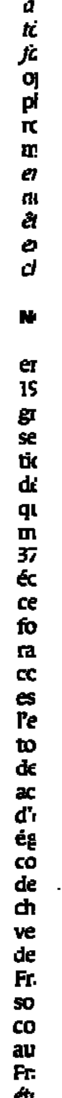
PERLE RARE

Pour Agnès Chauvin comme pour ses confrères, le comportement des entreprises reste essentiellement dicté par la recherche de compétences. « *Je n'ai jamais vu qu'un débauchage ait pour objectif de déstabiliser économiquement un concurrent*, affirme-t-elle. *En revanche, j'ai constaté que la moralité et le code de bonne conduite ne sont pas immuables. On se comporte bien tant que le besoin n'est pas impérieux. C'est vrai tant du côté des employeurs que des employés.* » Jean-Paul Vermés assure quant à lui que s'il soupçonnait chez une entreprise cliente une arrière-pensée de cette nature, il n'hésiterait pas à refuser la mission. « *Il est exceptionnel*, confirme Jean Tilly, *qu'un client cherche à débaucher chez son concurrent avec pour but la volonté de nuire. De toute façon*, analyse-t-il, *ce serait une mauvaise démarche. Pas tant sur le plan moral que sur celui de l'efficacité économique, de la rentabilité du recrutement. L'entreprise ne pourra jouer que sur la surenchère au salaire. Elle risque d'embaucher une personne qui aura un bon comportement de mercenaire.* »

Si les entreprises « *ne sont pas devenues plus cyniques ou plus machiavéliques qu'il y a dix ans, elles ont en revanche des exigences de réactivité face aux marchés* », dit Agnès Chauvin. « *Le principe de rentabilité est plus fort aujourd'hui car les marchés sont devenus extrêmement concurrentiels. Si l'affaire n'est pas assez rentable, les investisseurs iront placer leurs fonds ailleurs* », explique Eric Singer. Les entreprises ont donc le souci de s'adjoindre des collaborateurs qualifiés et rapidement opérationnels. « *C'était vrai avant, certes, mais ce n'était pas aussi manifeste*, précise Jean-Paul Vermés, *car, dans les années 80, les entreprises recrutaient à foison.* » Elles pouvaient se permettre de se tromper, de prendre le temps de former leurs cadres... « *Aujourd'hui, on mise sur la sécurité. On recrute le clone : celui qui vient de partir. Un cadre expérimenté, qui a fait ses preuves dans un contexte quasi identique. C'est un recrutement d'autant plus essentiel que les effectifs ont été comprimés* », ajoute-t-il.

Une exigence encore accentuée par la faiblesse du turnover dans les entreprises, souligne Agnès Chauvin, et donc par la difficulté qu'il y aura à se séparer de quelqu'un qui ne conviendrait pas tout à fait au poste. Mais pour trouver la perle rare, les recruteurs doivent se démener plus qu'avant. Pour de multiples raisons – vie de couple, engagement immobilier, mais aussi et surtout peur de quitter un poste stable pour un avenir qui n'est pas sans risque –, les cadres hésitent à changer d'entreprise. Et quand ils acceptent de franchir le pas, c'est après avoir négocié de sérieuses garanties.

Catherine Leroy



Le feuilleton Lopez-General Motors-Volkswagen

L'AFFAIRE Lopez, qui défraie la chronique économico-judiciaire depuis plus de trois ans en Allemagne et aux Etats-Unis, illustre à la perfection combien le recrutement d'un collaborateur de haut vol, débauché à prix d'or d'une firme concurrente, peut constituer une arme redoutable dans la bataille commerciale que se livrent les grands groupes industriels. Surtout lorsque « l'oiseau rare » se retrouve accusé d'espionnage au détriment de son ancien employeur... Dernier épisode en date de ce feuilleton judiciaire riche en rebondissements : Volkswagen, accusé d'espionnage industriel par General Motors et sa filiale allemande Opel, ne fera vraisemblablement pas l'économie d'un procès. Le tribunal de Celle (Allemagne) a estimé en juin dernier que la plainte civile déposée aux Etats-Unis par General Motors (avec demande de dédommagements) contre Volkswagen était recevable en Allemagne.

L'affaire sur laquelle la justice allemande devra se prononcer éclate en mars 1993 : directeur des achats de General Motors, José Ignacio Lopez de Arriortua quitte le numéro un mondial de la construction automobile pour rejoindre Volkswagen, numéro un européen, en tant que directeur de la production et des achats. Un « transfert » qui n'est pas sans rappeler les pratiques des grands clubs de football. « Herr Lopez » passe à la concurrence avec armes et bagages et une demi-douzaine de ses plus proches collaborateurs. Mais à peine a-t-il changé de casquette qu'il se retrouve accusé de vols de secrets industriels par son ancien employeur. General Motors affirme que le directeur des achats est parti avec des documents confidentiels concernant la politique tarifaire d'Opel, ainsi qu'un projet de petite voiture portant le nom de code « O-Car » et les plans de construction d'une usine de montage au Pays basque espagnol, dossier sur lequel José Lopez, d'origine basque, s'était personnellement investi.

Ces accusations d'espionnage industriel se trouvent très vite étayées par l'enquête ouverte par le parquet de Darmstadt en Allemagne : quelques mois à peine après le fameux « transfert », les enquêteurs découvrent à Wiesbaden, au domicile de l'un des collaborateurs de José Lopez, qui l'avait suivi chez Volkswagen, quatre cartons de documents confidentiels émanant des directions de General Motors et d'Opel, et notamment « *une disquette avec des chiffres portant sur un programme de réductions de coûts pour plusieurs modèles de General Motors* », précise le communiqué du parquet de Darmstadt.

Face à la tempête médiatico-judiciaire déclenchée par ces révélations, dès l'été 1993, le conseil de surveillance de Volkswagen commande à un grand cabinet d'expertise comptable une enquête indépendante portant sur ces soupçons d'espionnage. Il n'en demeure pas moins que la direction du groupe allemand n'a pas ménagé son soutien à sa nouvelle « recrue ». Ainsi a-t-il systématiquement réfuté les accusations de General Motors, invoquant notamment une « *campagne de vengeance personnelle* » menée par la direction de la société américaine, allant même jusqu'à déposer plainte – et réclamer des indemnités à son tour – au printemps dernier auprès du tribunal de Francfort contre General Motors, dont les accusations « *portent atteinte à son image* ».

L'affaire, qui en dit long sur l'impitoyable guerre économique que se livrent les deux groupes de construction automobile en Europe, tient aussi beaucoup à la personnalité professionnelle de José Lopez, surtout dans un pays, l'Allemagne, où les cadres changent moins souvent d'employeur qu'en France et ne passent que rarement à la concurrence. Ingénieur de formation, l'homme, âgé de cinquante-cinq ans, s'est forgé une solide réputation de gestionnaire de choc, au fil des multiples négociations qu'il a menées de main de maître outre-Atlantique, aussi bien avec les fournisseurs qu'avec les sous-traitants du secteur. Spécialiste de la réduction des coûts, il fait aujourd'hui figure de véritable « gourou » de la productivité automobile. Le « gourou » se serait-il mué en espion sous l'effet des surenchères ? Trois ans et demi après les faits, il appartient à la justice allemande de le dire.

Philippe Baverel

L'irrésistible séduction des puces électroniques

AU-DELÀ de la crise actuelle, apparue au début de l'année et qui, selon Guy Wolff, directeur du marketing et de la communication chez Texas Instruments (TI) Europe, devrait s'achever au plus tard mi-1997, le marché des puces électroniques est en plein boom. Son chiffre d'affaires « *double tous les trois à cinq ans* », souligne-t-il. Un marché très concurrentiel, des technologies sophistiquées, des domaines d'application nouveaux en Europe (la téléphonie mobile, le multimédia, par exemple), des formations de plus en plus pointues et coûteuses : il n'en faut pas plus pour que les cadres expérimentés soient très recherchés. « *Dans certains domaines, nous savons qu'il n'y a que quatre ou cinq experts techniques en France, et parfois même en Europe* », affirme Karine Rolland-Roumegoux, chargée du recrutement chez TI Europe. La chasse est donc ouverte et ne devrait pas ralentir de sitôt. « *A l'horizon 2000 ou 2001, il y a un risque évident de pénurie de cadres hautement qualifiés* », prévoit Guy Wolff.

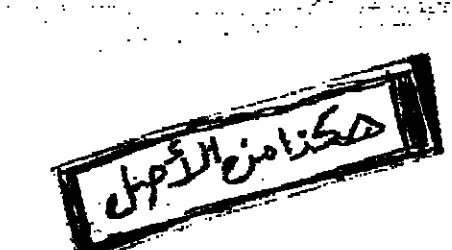
Alain Barbarella-Coll, chargé du développement de carrière des managers chez TI Europe, estime que 10 % des 550 cadres du site de Villeneuve-Loubet, près de Nice, sont la cible de chasseurs de têtes. Combien parmi eux cèdent à la tentation ? Top secret. SGS-Thomson, qui compte 5 500 salariés en France, dont un millier de cadres, s'en fait, quant à elle, souffler « *vingt au maximum* » par an, assure Eric Asselin, DRH mondial du groupe.

Le départ d'un cadre peut-il mettre en danger un projet ? En fait, chacune de ces deux entreprises pratique le travail en équipe, ce qui limite les éventuels dégâts causés par une défection. Et chacune a une politique de fidélisation. « *La question du salaire n'est pas fondamentale* », observe Eric Asselin. Des « *contre-propositions* » en termes d'évolution de carrière permettent « *souvent* », dit-il, de stopper les désirs d'évasion. La société compte aussi sur sa « *belle image* » et sur les plans de stocks options et d'accession à l'actionnariat pour conserver les meilleurs. Mais pas seulement. « *Nous consacrons 7 % de la masse salariale à la formation et nous offrons des carrières dans des métiers que nous sommes presque les derniers en Europe à pratiquer, en conception et en recherche-développement.* »

Texas Instruments Europe a, de son côté, mis en place en 1995 un « Assessment Center », destiné à détecter les compétences des cadres à haut potentiel et à les accompagner dans la réalisation de leurs projets. « *Je ne dis pas que nous donnons satisfaction à chacun, mais si nous arrivons à leur prouver que nous nous occupons d'eux, leur attachement à la société sera plus grand* », escompte Alain Barbarella-Coll. Un attachement cultivé dès l'entrée dans TI avec le programme Young Graduate, créé à l'intention des jeunes diplômés et qui consiste à les « *faire tourner en Europe pendant dix-huit mois* ». Les avantages matériels ne sont pas écartés. Des « grades », assortis d'une promotion et d'une augmentation de salaire, sont accordés aux cadres qui ont fait « *un excellent travail* », précise-t-il. En outre, quand une équipe a « *très bien travaillé* », elle est récompensée : « *Chaque membre de l'équipe reçoit un chèque qui peut aller de 10 000 à 100 000 francs.* » Autant d'avantages mis en avant quand ces sociétés cherchent elles-mêmes à débaucher. Karine Rolland-Roumegoux affirme que TI Europe prend « *quatre ou cinq cadres par an* » à ses concurrents. Un faible score, qui s'explique à la fois par une politique de recrutement essentiellement axée sur les jeunes diplômés, mais aussi par la difficulté d'attirer des experts. « *Arrivés à leur niveau de reconnaissance dans leur entreprise, ils ne désirent pas réellement changer de situation.* » Les exigences salariales sont souvent un frein selon elle. « *Ils souhaitent en général une augmentation de leur rémunération de 20 ou 30 %. Ce n'est pas toujours possible.* »

Eric Asselin affirme pour sa part que SGS-Thomson a pratiqué une cinquantaine de débauches au cours des douze derniers mois. A ses yeux, « *la rémunération n'est pas le facteur numéro un. Les cadres craquent pour nous par envie de jouer l'aventure européenne, face à des concurrents qui sont presque tous américains* ».

Francine Aizicovici





Les parades les plus efficaces ne sont pas financières, mais managériales

Difficile de retenir un cadre qui veut partir. L'arme salariale ne suffit plus. Les perspectives de carrière se révèlent plus payantes

QUAND le recrutement porte sur une expertise et une technologie très précise, les chasseurs de tête affirment être obligés de s'intéresser à des candidats des entreprises concurrentes à celle de leur client, tout en relativisant leur responsabilité. « *Le débauchage*, affirme Rémy Bellanger, conseiller chez Korn Ferry Carré Orban International, *est la conséquence pour un cadre de son envie d'évoluer.* » « *Si un salarié fait la démarche de se porter candidat à un poste, c'est qu'il souhaite vraiment quitter son entreprise* », appuie Marie-Françoise Aletti, responsable du département recrutement de la Cegos. Et d'affirmer : « *Notre point de repère est la motivation du candidat.* »

Qu'ils s'autorisent ou non à démarcher directement une personne en poste, les chasseurs de tête assurent tous s'attacher à cette même règle de conduite. « Ceux que nous arrivons à décider sont ceux qui considèrent que leur évolution de carrière passe à ce moment-là par un changement d'entreprise, indiquent Gérard Sakakaini, directeur général de Leader Trust et président de l'Aprocerd (association professionnelle des conseils d'entreprise pour la recherche des dirigeants), ainsi que Gérard Poirier-Coutansais, directeur d'Eurosearch Consultants. *Bien sûr, nous ferons valoir au candidat ce que notre client peut lui apporter. Mais nous avons une éthique : le respect de la personne et l'authenticité de la proposition* », défendent-ils l'un et l'autre, sachant leur activité libre de toute réglementation.

« STOCKS OPTIONS »

Les entreprises savent que le temps des carrières accomplies dans une seule et même entreprise est révolu et que leurs cadres, un jour ou l'autre, les quitteront. « *On ne retient pas une personne qui veut partir*, reconnaît Eric Anselin, directeur des ressources humaines de SGS & Thomson. *Cela n'aurait aucun sens de brider chez les salariés tout désir de mobilité.* » Des outils dissuasifs existent, susceptibles de retenir, un temps du moins, ses salariés. Les clauses de non-concurrence en font partie : « *Elles sont aujourd'hui plus faciles à définir et à faire appliquer qu'elles ne l'étaient hier*, rapporte Eric Anselin assurant que, pour certains postes spécifiques, *une conversation claire lors de l'engagement peut suffire à dissuader les salariés de s'intéresser à des propositions externes. Une clause est autant un contrat juridique que moral.* » Les systèmes financiers d'intéressement aux performances de l'entreprise sont également de bons outils de fidélisation. Les *stocks options* notamment – cette possibilité offerte aux cadres de souscrire à moindre prix des actions de la société – freinent les éventuelles velléités de leurs détenteurs de rejoindre la concurrence. D'autant que pour bénéficier d'un régime fiscal avantageux, ils doivent conserver leurs titres cinq ans minimum.

Aerospatiale envisage de mettre en place un système de *stocks options* lorsqu'elle sera privatisée. Cependant, confiante dans sa politique salariale, l'entreprise publique affirme ne pas être inquiète quant aux appels lancés par Boeing aux salariés européens de l'aéronautique. Les entreprises sont bien conscientes que ce n'est pas uniquement par des avantages financiers qu'elles retiendront leurs salariés. « *Nous veillons à ce que la performance des salariés soit justement rétribuée. Mais notre objectif n'est pas d'avoir les salaires les plus hauts. C'est en développant une politique préventive de gestion des compétences que l'on se prémunit contre les risques de débauchage*, soutient Patrick Tejedor, directeur des ressources humaines à Aerospatiale. *Nous ne pouvons pas empêcher les gens de partir, mais nous pouvons les inciter au moins à progresser dans l'entreprise.* » La rémunération est un élément utile et nécessaire pour renforcer l'attachement du salarié à la société, mais non suffisant. « *Nous aurons beau très bien payer une personne, si celle-ci n'a pas de perspectives d'évolution, cela ne sert à rien* », appuie Jean-Philippe Torres, directeur de la formation et du recrutement chez Schlumberger.

Cette entreprise fonde ainsi sa stratégie sur le management par objectifs. Chaque année, tout cadre définit avec son supérieur hiérarchique ses objectifs. Ces derniers sont évalués un an plus tard et permettent la définition d'un plan de développement (voyage « romain » sur une ligne de produits, stages dans une usine, formation à une technique...). Tous les trois ans, le personnel a un entretien de carrière au cours duquel est abordée son évolution dans l'entreprise sous trois axes : géographique, produit et fonction. « *En balisant les parcours, nous renforçons le sentiment d'appartenance* », assure Jean-Philippe Torres. Connaissant les perspectives que lui offre son entreprise, le salarié est d'autant moins sensible au chant des sirènes extérieures. « *Si un cadre est approché par un chasseur de têtes et décide de s'en aller*, ajoute-t-il, *nous avons au moins le sentiment d'avoir tout fait. Le départ d'une personne interpelle toutefois nos méthodes, qui ne sont pas infaillibles.* »

DOUBLURE

Tant que les débauchages restent ponctuels, les entreprises ne se sentent pas lésées. « *L'essentiel est que nous y soyons préparés* », insiste Patrick Tejedor. A Aerospatiale comme chez Schlumberger, tout cadre de haut niveau possède sa doublure. Au sein de la première, un comité « *poststratégique et hauts potentiels* » rattaché directement à la présidence suit l'évolution des cadres, tant du point de vue de leur fonction que de leurs propres compétences. Une telle revue de l'encadrement est réalisée au niveau de chaque entité de l'entreprise. Préventive, cette démarche conforte le sentiment d'appartenance des cadres. « *Les gens savent implicitement s'ils font partie des hauts potentiels*, souligne Jean-Philippe Torres de Schlumberger, où chaque département dispose également d'un plan de remplacement. *Etre présent lors d'une décision importante, se voir confier le lancement d'un produit sont des signes qui ne trompent pas.* »

D'après Rémy Bellanger, « *l'attachement à l'entreprise, l'adhésion à un projet, sont des obstacles à la fois rationnels et affectifs plus difficiles à contrer que les parades financières. Et ce d'autant plus dans le contexte actuel* ».

Laetitia Van Eeckhout

Les raids de la Deutsche Morgan Grenfell

La banque d'affaires pratique le braconnage des talents en poste chez ses concurrents

LA réputation de la Deutsche Morgan Grenfell (DMG) n'est plus à faire : « *Il s'agit d'une des banques les plus agressives en matière d'embauche* », précise un financier de la place de Paris. Embauche ? Débauche, devrait-on dire puisque la banque d'affaires, filiale de la Deutsche Bank, ne cesse de multiplier, depuis près de deux ans, le démarchage des compétences en poste chez ses principaux concurrents. Une pratique quasi systématisée que certains assimilent à du véritable braconnage de « *haute volée* » (*poatching*) des meilleurs financiers de la planète.

En avril 1996, les milieux californiens de la Silicon Valley apprennent avec émoi que la DMG vient de débaucher chez sa concurrente, la banque Morgan Stanley, une équipe de banquiers spécialisés dans la haute technologie. Un secteur largement convoité puisqu'il offre la possibilité à des banques spécialisées dans le capital-risque (*venture capital*) de soutenir le développement d'entreprises innovantes – comme ce fut le cas de Microsoft, Oracle ou Intel – et d'empocher de juteuses commissions lors de leur introduction en Bourse sur le Nasdaq.

Stratégique, le raid a permis à la DMG de créer une nouvelle division – la DMG Technologie Group – dirigée par Frank Quattrone, l'un des plus fameux experts de la Morgan Stanley. Ce dernier, conseiller d'entreprises (Apple Computer, Silicon Grafics), a non seulement accepté l'offre de DMG, mais a également entraîné avec lui une demi-douzaine de spécialistes.

Deux mois plus tard, DMG fait une nouvelle fois parler d'elle, en recrutant pas moins de quarante-quatre spécialistes débauchés cette fois de la banque néerlandaise ING Barings. Autant dire que cet établissement s'est retrouvé décapité de l'ensemble de son équipe compétente en marchés émergents (Asie, Amérique latine, etc). « *Nous savions que nous étions une cible naturelle pour les concurrents souhaitant s'imposer sur les marchés émergents*, précise alors la ING Barings dans un communiqué. *Toutefois, nous n'apprécions pas la politique de DMG d'embaucher la totalité d'une équipe d'un de ses concurrents.* »

SURENCHÈRE SALARIALE

« *Le but n'est pas d'affaiblir son concurrent*, précise pourtant François Chenard, directeur de DMG France. *Il s'agit de stratégie active de recrutement afin d'attirer les meilleurs spécialistes financiers. Ces derniers, qui s'en étonnerait ?, sont bien sûr sur le marché.* »

La « *stratégie* » remonte à la fin de l'année 1994, date à laquelle la Deutsche Bank décide de fusionner ses propres activités de banque d'affaires avec celles de Morgan Grenfell rachetée en 1989 et maintenue jusqu'ici en filiale autonome. « *Cette fusion a donné naissance à DMG, et le groupe a choisi d'étoffer par la même occasion ses équipes dans ses différents domaines d'intervention* », indique François Chenard.

En dix-huit mois, près de deux cents spécialistes ont ainsi été embauchés et la banque annonce que deux cents autres devraient être recrutés prochainement. Résultat : lors d'un colloque organisé en Ecosse, avant l'été 1996, « *sur les cent plus importants cadres de DMG, soixante-dix n'étaient pas là l'an dernier* », précise François Chenard. On imagine combien cette série d'embauches a pu entraîner de vives réactions dans les états-majors concurrents.

Les rémunérations « *hors normes* » pratiquées par DMG ont même été invoquées, nourrissant dans les milieux de la City des critiques à l'encontre de cette « *surenchère salariale déloyale* ». « *Nous avons les mêmes salaires que nos concurrents*, rétorque cependant François Chenard. *Chez nous comme ailleurs, un banquier senior gagne, selon, entre 0,5 et 1 million de dollars par an* [6 millions de francs], *tout compris (salaire et primes).* » « *Il existe donc une vaste hypocrisie des banquiers dans cette affaire*, poursuit-il, *car chacun essaie de faire la même chose* ». Avec manifestement plus ou moins de succès...

Olivier Piot

Repères

- Même en l'absence de clauses expresses, le salarié est tenu par une obligation de non-concurrence, vis-à-vis de son employeur, jusqu'à l'expiration de son contrat de travail.
- A l'issue de son contrat de travail, le salarié recouvre pleinement sa liberté, sauf clause conventionnelle ou contractuelle instituant une obligation de non-concurrence. Il peut donc exercer une activité concurrente de celle de son ancien employeur pour son propre compte ou pour celui d'un tiers. Il est néanmoins tenu de s'abstenir de toute manœuvre constituant une concurrence déloyale à l'égard de son ancien employeur.
- Si un salarié rompt un contrat de travail abusivement, c'est-à-dire avec intention de nuire, son nouvel employeur est solidairement responsable du dommage causé à l'employeur précédent s'il a embauché le salarié préalablement à la rupture de son contrat initial, ou en le sachant déjà lié par un contrat de travail, ou encore s'il a continué à le faire travailler après avoir appris qu'il était lié à un autre employeur.
- La clause de non-concurrence a pour objet d'interdire au salarié, à l'expiration de son contrat, l'exercice d'une activité professionnelle susceptible de nuire à son ancien employeur.
- Pour être licite, une clause de non-concurrence doit laisser au salarié la possibilité d'exercer une activité professionnelle conforme à sa formation et à ses connaissances. Elle doit donc être limitée dans le temps, définir géographiquement son champ d'application et être restreinte à un secteur d'activité déterminé. Ces trois conditions ne sont pas cumulatives, l'essentiel est qu'il n'y ait pas atteinte à la liberté du travail.



t r i b u n e

Cotisations sociales, temps de travail et emploi

par Gilbert Cette et Bruce Dévernois

LA durée hebdomadaire du travail des salariés à temps plein a pratiquement cessé de diminuer depuis plus de dix ans. Pourtant, au cours de cette même période, une forte réduction de la durée du travail a bien eu lieu, concentrée sur certaines catégories de population : surtout les chômeurs, mais également les jeunes et les plus âgés. Cette évolution, source d'exclusion, est un indice de la mauvaise utilisation des ressources humaines de la nation et présente, pour tous les agents économiques, un coût de traitement de plus en plus élevé et prohibitif.

D'autres modalités de réorganisation et réduction flexibles du temps de travail (RRFTT) peuvent apporter une meilleure réponse à ces difficultés (voir *Temps de travail, modes d'emplois*, de Gilbert Cette et Dominique Taddei, La Découverte).

La mise en place d'un mécanisme de modulation des cotisations sociales proportionnellement à la durée du travail permettrait d'organiser les conditions d'une remobilisation des forces de travail dans l'entreprise et d'une forte croissance de l'emploi, grâce au développement massif de la flexibilité interne portant sur la réorganisation et la réduction flexibles du temps de travail, sans dégradation et même en améliorant la rentabilité des entreprises.

La RRFTT doit être associée à la possibilité pour l'entreprise de réduire sa « voilure » à chaque repli du marché, sans faire bondir ses coûts unitaires et sans licencier, ainsi qu'à la possibilité d'embaucher de nouvelles compétences à chaque phase de croissance, étant entendu qu'au prochain « trou » de conjoncture, l'entreprise pourra conserver son effectif sans augmenter ses coûts unitaires.

L'expérience conduite dans les entreprises montre que la RRFTT peut, à condition d'être inscrite dans une démarche globale et de rebâtir l'ensemble de l'organisation, permettre de développer la flexibilité interne de façon compétitive et rentable, tout en organisant la compensation salariale et en ouvrant la voie à des créations d'emplois. Toutefois les outils dont nous disposons aujourd'hui (réduction de 10 % et 15 % et annualisation du temps de travail du côté collectif, temps partiel et heures complémentaires du côté individuel, assortis, dans les deux cas, d'une réduction des cotisations sociales) sont encore trop rigides, parce qu'ils ne permettent pas d'apporter des solutions à de nombreux cas rencontrés sur le terrain.

Elle montre également que la RRFTT doit emporter l'adhésion de tous dans l'entreprise. Pour cela, il apparaît essentiel d'inscrire les clients, les salariés, les actionnaires, l'investissement et l'emploi dans un jeu cinq fois « gagnant » : baisse de prix, compensation salariale la plus forte, maintien voire accroissement des dividendes, hausse de la capacité de financement, développement des savoir-faire. Examinons les trois grandes sources internes contribuant au financement de ce jeu gagnant :

– les gains de productivité du travail associés à la RRFTT correspondant à l'amélioration des processus, à la réduction des délais, à la réduction des actifs circulants, à la réduction des coûts de non-qualité ;

– les économies de capital fixe, induites par les éventuelles réorganisations et l'allongement de la durée d'utilisation des équipements associés à la RRFTT, particulièrement importantes là où les techniques de production sont lourdes. A noter que les réorganisations correspondantes signifient des horaires de travail souvent plus atypiques et pénibles (travail plus tôt, plus tard, le week-end...). L'ampleur des contreparties (rémunérations, temps...) devra être d'autant plus importante que les réorganisations accentueront la pénibilité du travail ;

– une contribution des salariés sous les deux formes d'une moindre progression à venir et/ou d'une réduction nominale des salaires. Des enquêtes nous montrent que plus les salaires sont élevés, plus les salariés y sont prêts, mais que la majorité y reste opposée. A noter que la compensation de la RRFTT peut se faire à partir de techniques de rémunération variable, en particulier sous la forme d'accord d'intéressement, permettant de récompenser les efforts consentis se traduisant par un surcroît de valeur ajoutée, ce qui peut venir contrebalancer avantageusement une moindre progression ou une réduction nominale des salaires.

« Une modulation des cotisations sociales proportionnelle à la durée du travail permettrait une remobilisation dans l'entreprise et une forte croissance de l'emploi »

Le déclencheur de ces comportements vertueux consiste à mettre en place une incitation publique simple qui viendrait remplacer toutes les autres, sous la forme d'une modulation des cotisations sociales, tant de l'employeur que des salariés, proportionnelle au temps de travail, que ce soit de façon individuelle ou collective, par unité de travail, de façon réversible et sur la base du volontariat. Ainsi, pour la durée de référence (par exemple, la durée légale de trente-neuf heures hebdomadaires ou son équivalent annuel), le montant des cotisations sociales resterait inchangé. A chaque durée effective inférieure, un abattement proportionnel s'appliquerait.

Cette incitation viendrait compléter de façon significative la contribution interne au financement de la RRFTT. Elle est légitime : créatrice d'emplois dans une entreprise, elle bénéficie à l'ensemble du corps social, car l'amélioration des finances publiques qu'elle peut entraîner (par de moindres dépenses sociales et davantage de recettes fiscales et sociales) se répercute favorablement sur les taux de prélèvements subis par chaque agent. Il s'agit d'internaliser de façon économique le traitement social du chômage, et ce faisant d'améliorer sensiblement l'optimum collectif.

D'après nos calculs, cette incitation pourrait, sans dégradation des finances publiques, être d'environ 1 point (peut-être plus) de cotisations sociales par heure de travail en moins, répartie au prorata de la part employeur et de la part salariée, et plafonnée à 20 points. Cette incitation pourrait être plus forte afin d'inciter davantage les entreprises à lancer des RRFTT.

Une telle mesure ouvrirait aux acteurs de la négociation dans l'entreprise une incitation importante à trouver, les réorganisations et réductions flexibles du temps de travail correspondant à l'équilibre de leurs préférences, tout en permettant de réduire le chômage, d'améliorer la compétitivité des entreprises et de ne pas dégrader les comptes publics. Mais ce calcul encore frustre reste à approfondir et les modalités d'application à définir.

***Gilbert Cette** est économiste, professeur associé à l'université d'Aix-Marseille-II.*
***Bruce Dévernois** est économiste d'entreprise et consultant.*

l e c t u r e s

Le « local » contre la crise

POUR UN CHÔMAGE INNOVANT
de Loïc Dutay.
L'Harmattan, 264 p., 130 F.

LE diagnostic posé dans ces pages est assez largement connu. Les mesures nationales *« n'offrent aucune proposition pour aider aux recompositions des liens sociaux »*. L'attente de la fin de la crise et la *« soumission aux processus macro-sociaux »* nous engourdissent. Le *« mode centraliste de régulation est un échec »*. Le recours au tout-formation a montré ses limites. Face à cette situation, l'auteur, cofondateur de l'association Pour un développement solidaire, prône l'initiative et l'innovation locale. Cette action est à construire autour de projets mis en place avec méthode, les différents acteurs apprenant pas à pas à travailler et à élaborer ensemble. Ce qui dépasse la notion-alibi de partenariat, *« terme utilisé à tort et à travers »*. Il s'agit aussi de faire de la place aux citoyens et à leur association dans les territoires, pour bousculer le traditionnel tête-à-tête Etat-collectivités locales et développer une *« dynamique ternaire »*.

L'analyse et les propositions de Loïc Dutay ont le mérite de la précision, mais elles ne sont pas complètement nouvelles à l'heure où les *« réseaux »* tissés dans la société civile et le travail sur les liens de proximité ont la cote. Plus originale est sans doute la prise en compte du chômage comme une donnée durable et non comme un accident de parcours. Reconnaître au chômeur un vrai droit à la parole, accepter qu'il agisse avec les *« inclus »*, faire de son *« handicap »* un *« atout du changement »* : voilà qui va devenir urgent.

Syndicalisme

EMPLOYÉS ORGANISÉS
de Jeanne Siwek-Pouydesseau
L'Harmattan, 256 p., 130 F.

DIFFICILE de mener une action collective en raison du morcellement des situations professionnelle, et des incertitudes sur la stratégie à tenir (faut-il privilégier la solidarité avec l'ensemble des salariés ou revendiquer une position spécifique ?)... Le syndicalisme des employés a connu bien des aléas et des avatars. Jeanne Siwek-Pouydesseau, directeur de recherche au CNRS, les suit de près, de la fin du dix-neuvième siècle à nos jours ; en donnant force détails, dans lesquels on se perd parfois un peu, sur les péripéties qu'ont connues les organisations. De son travail se dégagent néanmoins les lignes de force des débats qui les ont traversées, caractérisés par un mélange d'attraction et de méfiance entre le mouvement ouvrier et des « cols blancs » qui n'en constituent pas l'archétype. Le problème identitaire des employés organisés a été plus ou moins aigu selon les époques et les appartenances ; ils ont, par exemple, constitué le pivot du syndicalisme chrétien jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Aujourd'hui, la question centrale est celle de l'assèchement du vivier traditionnel dans lequel se puisaient les adhésions, en raison des évolutions professionnelles et technologiques : *« A peine les syndicats ouvriers à la française ont-ils eu le temps de voir s'amenuiser les « masses laborieuses » que les salariés subalternes du tertiaire de bureaux suivent le même chemin. »*

Daniel Urbain

v é r i f i c a t i o n s

Les équipes de contrôle de la formation professionnelle s'estiment menacées de disparition

Elles vont être intégrées dans l'inspection du travail. Malgré de faibles effectifs, en 1995, elles ont procédé à 3 000 vérifications et « récupéré » près de 900 millions de francs

PERSONNE n'a oublié les débats parlementaires houleux dont a fait l'objet, aux alentours de 1993, le « gaspillage » des millions de la formation professionnelle continue. Désormais, le ministère du travail met à la disposition de tous un bilan annuel des contrôles effectués par la Délégation à la formation professionnelle – plus précisément par le Groupe national de contrôle et les services régionaux intégrés aux directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEPF).

Près de 900 millions de francs de redressement en 1995, quelque trois mille vérifications... Ceux qui en ont été l'objet – employeurs, collecteurs de fonds, réseaux d'accueil et d'orientation des jeunes (mission locale et PAIO), organismes de formation, ont pu le constater : le contrôle de la formation professionnelle existe bel et bien.

Depuis la loi de 1971, son histoire a été en dents de scie. Il a connu un premier temps fort vers la fin des années 70, où il était centré sur le respect, par les employeurs, de leurs obligations. Mais cela réclamait des effectifs importants sans révéler beaucoup d'infractions graves. Et comme, par ailleurs, le développement des formations pour demandeurs d'emploi, dans les années 80, a occasionné une lourde charge de travail supplémentaire pour les délégations régionales à la formation professionnelle (aujourd'hui fondues dans les DRTEPF), le contrôle a presque disparu.

La volonté de le réactiver remonte à la dernière période de la décennie 80. Il faudra quelque temps pour que de nouvelles dispositions, mieux adaptées, soient votées et mises en application. En 1992-1993, l'action repart et en 1995, elle commence à avoir une vraie efficacité.

Depuis 1994, les vérifications visent en priorité l'usage que font, de leurs fonds, les organismes qui mutualisent les contributions des entreprises à la formation : (OPCA, Fongecif, etc.). Il s'agit avant tout de faire « circuler » l'argent que ces structures ont tendance à thésauriser par excès de prudence. Des fonds considérables sont ainsi récupérés par le Trésor public ou réinjectés dans les circuits de la formation. Mais ces redressements ne signifient pas que l'on ait repéré des malversations : il n'y en a pratiquement pas. Les poursuites pénales, quand il y en a, visent presque toutes des organismes de formation.

DES « COMMANDOS »

Les contraintes d'alternance constituent également une cible prioritaire : en Ile-de-France, le service de contrôle y consacre la moitié de son temps. Les fraudes sur le nombre d'heures de formation données sont fréquentes, notamment dans les services « grande distribution » (hôtellerie) du fait d'un certain flou dans les savoirs à transmettre. Enfin, des vérifications ont régulièrement lieu sur l'usage des fonds publics et, notamment en 1995-1996, sur celui des apports du Fonds social européen (FSE).

Au total, les équipes de services régionaux ont aujourd'hui le sentiment d'avoir beaucoup progressé dans la maîtrise de leur tâche. Pourtant un grand malaise renaît parmi elles. De tout temps, elles ont souffert de la faiblesse de leurs effectifs : il n'y a que quatre personnes pour effectuer les contrôles sur le terrain en Aquitaine, dix en Ile-de-France. Pour la France entière, on compte une centaine de contrôleurs et un peu plus du double d'inspecteurs.

INTÉGRATION ÉTOUFFANTE

Certes, ils ne constituent pas – pour reprendre les mots de Bernard Dréano, chef du service de contrôle à la DRTEPF, une *« armée »*, mais plutôt des *« commandos »*. Mais ces commandos se sentent en trop petit nombre et de plus doutent de leur avenir à l'heure actuelle. En effet, comme l'ensemble de la Délégation à la formation professionnelle, qui était au départ une structure interministérielle, leur corps est en train d'intégrer le ministère du travail où il va s'insérer dans l'inspection du travail.

Sur ce rapprochement, les avis sont partagés. Pour Marie-José Pailleau, inspectrice de la formation professionnelle à Bordeaux et responsable CFDT, en devenant membre du même corps que les inspecteurs du travail, ses collègues et elle peuvent espérer accéder à la même liberté d'action qu'eux. Le contrôle de la formation professionnelle ne se fait, en effet, pas toujours sans difficulté : *« Nous tombons régulièrement sur des organismes qui ont des liens politiques avec des élus... Cela fait des vagues ! »*

En revanche, l'intégration a commencé à se faire dans des conditions qui laissent craindre un étouffement progressif du corps le plus petit, par le plus important. Il n'y a pratiquement pas de directeurs ou directeurs délégués des vingt-six DRTEPF qui soient issus du premier. En outre, comme l'entrée dans l'inspection du travail va se faire lentement et dans des conditions peu attractives, les agents les plus expérimentés de la formation professionnelle sont tentés d'aller exercer leurs talents ailleurs.

« Tôt ou tard, juge Bernard Dréano, *la culture de ce secteur va se noyer dans l'ensemble. »* Et comme par ailleurs, en prévision de ces changements, le recrutement d'inspecteurs dans ce secteur est arrêté depuis trois ans, ainsi que la formation qui l'accompagnait, c'est le corps tout entier qui se demande si l'on ne veut pas sa disparition.

Marie-Claude Betbeder

Rectificatif

● Dans notre rubrique « Lectures » du 23 octobre concernant l'ouvrage de Hoang-Ngoc Liêm *Salaires et emploi, une critique de la pensée unique*, il fallait lire en début du troisième paragraphe : *« au développement des* « temps partiels » *et à la baisse du coût du travail non qualifié, Hoang-Ngoc Liêm oppose une réduction massive de la durée hebdomadaire du travail... »*. Et non du *« coûteux travail non qualifié »*, comme nous l'avons écrit à la suite d'une erreur de transmission.

e n b r e f

RENCONTRES

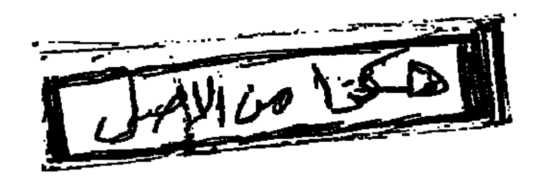
■ **MÉTIERS DU SPORT.** Le 1er forum des métiers du sport se tiendra à Paris du 28 févier au 1er mars 1997, à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP). Organisé sous le patronage du ministère de la jeunesse et des sports, et en partenariat avec le conseil régional d'Ile-de-France, la mairie de Paris et l'ANPE Ile-de-France, ce forum a pour ambition d'être un *« carrefour de rencontres concrètes et efficaces entre offreurs et demandeurs d'emplois sportifs, et un lieu d'information sur les formations existantes dans ce domaine »*. Outre l'espace d'exposition, un programme de conférences animées par des spécialistes permettra de débattre et d'informer sur la diversité des emplois dans le milieu sportif, l'adaptation des diplômes à ces emplois... Des ateliers permettront aux divers employeurs de présenter leur société ou organisme.
Contact : Thémaccord, Hélène Hascoet. Tél : 01-45-41-73 00. Télécopie : 01-45-41-71-06.

■ **INFOGRAPHIE.** La quatrième édition du Festival européen de la jeune création en infographie se déroulera à Milan, les 8 et 9 novembre. Organisé par l'Institut national de l'audiovisuel (INA), ce festival, dont le thème central est « Formation, nouvelles technologies et multimédia », a pour vocation de répondre aux nombreuses questions que se posent les jeunes sur l'infographie. Ouvert au grand public, il donnera lieu à une compétition (œuvres vidéo utilisant les images de synthèse), un colloque européen sur la formation, un forum thématique organisé en collaboration avec Telecom Italia. Dix ateliers permettront aux étudiants européens de rencontrer des professionnels du secteur.
Contact : Lydia Boutot, INA-Imagina, 01-49-83-26-93. Télécopie : 01-49-83-31-85.

■ **RESSOURCES HUMAINES**
La troisième édition du Salon Solutions ressources humaines se déroulera du 19 au 21 mars 1997, au CNIT Paris-La Défense. Près de cent sociétés seront présentes sur les stands. La manifestation sera axée autour de trois grands secteurs : l'informatique appliquée à la gestion des ressources humaines, le conseil en management, la formation et la protection sociale. Les exposants présenteront leur offre de produits et de services à un public de directeurs des ressources humaines, dirigeants d'entreprises, responsables de formation, directeurs de la communication, directeurs informatiques. Le Salon est organisé en partenariat avec l'ANDCP (Association nationale des directeurs et cadres de la formation personnel). Ludimat Expo, Salon international du jeu dans la formation et la communication, se déroulera en parallèle à Solutions ressources humaines.
Contact : Infopromotions. Tél : 01-44-39-85-00. Télécopie : 01-45-44-30-40.

GUIDES

■ **JEUNES DIPLÔMÉS.** 400 000 jeunes viennent d'obtenir leur diplôme de l'enseignement supérieur. Afin de faciliter leur recherche d'emploi, l'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (AFIJ) a décidé de publier des guides AFIJ régionaux gratuits. Le premier vient de paraître sous le titre « Emploi JD 96 » et concerne la région Centre. (AFIJ Tours, tél : 02-47-61-02-03). Des guides concernant Aix-Marseille, Grenoble, Lyon, Montpellier, Paris et Toulouse seront prochainement disponibles dans les antennes régionales de l'association. Ces guides comportent une partie nationale qui présente des sources d'informations variées (offres d'emploi, avis de concours, ouvrages traitant des techniques de recherche d'emploi...) ; et une partie régionale qui donne des adresses d'organismes d'insertion, d'orientation, d'information, de mutuelles des médias, etc.



Canal Plus érige la loyauté en principe de gestion

L'entreprise est citée en exemple par le cabinet de stratégie Bain & Company. La fidélisation vole au secours de la productivité

C'EST une coutume à laquelle Chantal Seiler dit n'avoir jamais dérogé depuis douze ans. Du lundi au vendredi, tous les matins à 9 heures, la directrice des abonnements à Canal Plus dépose sur le bureau de Pierre Lescure, son PDG, les résultats tout chauds de la veille : combien de nouveaux abonnés, quels renouvellements, les annulations. *« Si, pour une raison ou une autre, les chiffres ne sont pas là, à 9 h 30, au plus tard, la direction générale vient elle-même aux nouvelles. »* Sur la chaîne cryptée, les abonnés, c'est une religion. Ils étaient 160 000 en novembre 1984, lors du lancement. A la fin du mois de septembre 1996, ils dépassent les quatre millions. La chaîne continue de recruter de nouveaux amateurs au rythme d'environ 6 % par an désormais.

TAUX DE RÉABONNEMENT

Son succès fait beaucoup d'envieux, qui lorgnent tous un chiffre-clé : le taux de réabonnement. *« Plus de 98 % en 1995 »*, confie Chantal Seiler, qui tient toutefois à préciser que, *« si on retranche les décès, les départs à l'étranger et les abonnés insolvables, le taux réel de fidélisation est de 93 % »*. Même ajusté, ce score est remarquable. Home Box Office (HBO), la principale chaîne TV américaine dédiée au cinéma, avance un pourcentage inférieur à 50 %. La moyenne pour la télévision par câble en France est de 80 %. TV Câble (Lyonnaise des eaux), premier câblo-opérateur de l'Hexagone, annonce *« un taux de réabonnement de 95 % »*, mais sur une base largement plus faible (405 000 abonnés) et beaucoup plus récente.

Canal Plus a si bien fait ses preuves dans le domaine qu'elle est l'unique entreprise française citée dans *L'Effet loyauté*, de Frederick F. Reichheld, que les éditions Dunod viennent de faire traduire de l'américain. Vice-président de Bain & Company, cabinet conseil en stratégie, l'auteur y développe une théorie qu'il estime *« tout à fait à contre-courant des pratiques habituelles des entreprises »* et qui repose sur l'idée que *« l'augmentation du taux de fidélisation des clients, des salariés et des investisseurs se traduit systématiquement par une productivité accrue, des résultats supérieurs et une croissance amplifiée »*. Toutefois, Frederick F. Reichheld ne se fait pas d'illusions. Le consultant confirme que *« seule une minorité d'entreprises appliquent ces principes »*, une sur dix selon lui aux Etats-Unis, pays où, rappelle-t-il, *« en moyenne 50 % des compagnies perdent la moitié de leurs salariés en quatre ans, la moitié de leurs clients en cinq ans, la moitié de leurs investisseurs en moins d'un an »*.

Lorsque le 2 octobre dernier, en visite à Paris, l'auteur présente son livre à quelques chefs d'entreprise français, Pierre Lescure est à ses côtés. *« Le PDG de Canal Plus, sans le savoir, a mis en pratique plusieurs des principes liés à l'effet loyauté*, explique Jean-Pierre Felenbok, autre vice-président de Bain & Company. *Bien évidemment, avant toute autre chose, il y a, à la base, un concept, un produit, mais il est clair que le management des clients et des salariés de la chaîne pèse lourd dans son succès. »*

Les performances liées à la fidélité des abonnés sont largement soulignées. A 175 francs l'abonnement, Chantal Seiler n'a rien à cacher en termes de chiffre d'affaires réalisé. En revanche, elle avoue *« être dans l'incapacité d'évaluer financièrement les retombées de la loyauté de la clientèle sur l'entreprise »*. Elle préfère plutôt raisonner en fonction des économies réalisées : *« Recruter de nouveaux clients coûte très cher en termes de mailing et d'offres promotionnelles. La vente par correspondance avec qui nous nous retrouvons généralement dans les séminaires techniques le sait, elle aussi, parfaitement. »* Canal Plus ne fait pas mystère du dispositif mis en place qui repose notamment sur une correspondance personnalisée, de l'assistance technique, un magazine télé gratuit tous les mois, ainsi que des rencontres entre abonnés et dirigeants de la chaîne.

Deuxième atout de l'entreprise française, à en croire Frederick F. Reichheld, le faible turnover des salariés (inférieur à 5 %). A la direction de la chaîne, là encore on ne saurait donner des chiffres précis susceptibles de quantifier le lien entre profits et loyauté des salariés. Mais Françoise Provotelle, directrice des ressources humaines, assure que *« le très fort sentiment d'appartenance est un bien précieux »*.

L'ACTIONNARIAT

« Les gens se sentent Canal avant de se sentir salariés », confirme Gérard Chollet, délégué central d'entreprise CFDT. La chaîne a toujours eu le vent en poupe : ni grèves ni licenciements économiques, des effectifs en augmentation constante, des rémunérations que viennent conforter des primes de participation qui ont pu représenter, en moyenne, *jusqu'à 4,5 mois de salaire par an*. *« Pourquoi voulez-vous que les gens aillent regarder ailleurs alors qu'il y fait plus froid et que le chômage fait rage »*, résume Gérard Chollet. En dehors d'un dossier « chaud », celui du centre d'accueil téléphonique où la prolifération des emplois à temps partiel est désormais contestée, le climat social est plutôt au consensus.

« Ce n'est pas parce qu'un salarié reste x années dans une entreprise qu'il lui est loyal. Il lui est simplement fidèle », souligne Frederick F. Reichheld dans son livre. La différence se conjugue en termes de motivation. *« Je pense que les salariés s'installent vite dans les habitudes et qu'effectivement notre motivation s'étiole*, confirme le délégué central CFDT. *Mais l'esprit d'entreprise est encore réel. D'ailleurs, le taux d'absentéisme est faible. Contre l'adversité extérieure, nous saurons montrer que nous sommes vraiment soudés. »*

Reste la question de la loyauté des actionnaires. Sujet délicat à Canal Plus depuis février 1994 lorsque André Rousselet, alors PDG de la chaîne cryptée, avait dû démissionner après le pacte d'actionnaires conclu par Havas, la Générale des eaux (CGE) et la Société générale. Mais si l'on regarde la structure de l'actionnariat depuis 1987, date de l'introduction en Bourse de Canal Plus, Havas, la CGE et la Société générale y ont toujours eu une place prépondérante, prouvant une stratégie de long terme. Toutefois, la fusion annoncée avec Richemont-NetHold, pôle média de l'empire du Sud-Africain Johan Rupert, va *« diluer leur participation »*, explique Jean-Pierre Felenbok.

Forte de ses atouts, la chaîne projette à l'extérieur l'aura d'*« une entreprise qui gagne »*, comme l'admet Françoise Provotelle. Mais, en interne, on pense aussi à la concurrence qui progresse, au numérique qui se développe, à toutes les embûches qui attendent l'entreprise dans les années qui viennent. C'est alors que se mesurera véritablement la loyauté des uns et des autres.

Marie-Béatrice Baudet

En finir avec le « client otage »

Parmi les premières entreprises intéressées en France par les observations de Frederick F. Reichheld sur l'effet loyauté, on trouve des entreprises publiques. *« Rien d'anormal*, explique l'auteur du livre. *Elles ont vécu pendant des années avec des clients loyaux parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de l'être, la concurrence n'existant pas. J'appelle cela des clients otages, pour ma part... »*

Avec l'ouverture à la concurrence en 1998, France Télécom se doit, par exemple, de mettre en place une politique commerciale assez agressive pour éviter la dilution de sa clientèle auprès des nouveaux entrants sur le marché. Toute expérience en la matière l'intéresse. Son cas est loin d'être isolé, puisque, comme on le souligne chez Bain & Company, *« la France est très en retard par rapport aux Etats-Unis sur la question de la fidélisation des clients »*. A quelques exceptions près.

Salaire des cadres : morosité et disparités

Selon une étude de la CFDT, plus d'un salarié sur trois a subi une baisse du pouvoir d'achat

EN 1995, plus d'un cadre sur trois (35 %) a subi une baisse de pouvoir d'achat, lequel n'a progressé, en moyenne, que de 1,7 %. Tel est le principal enseignement de l'enquête annuelle, réalisée au cours du premier semestre, par l'Observatoire des cadres de l'UCC-CFDT (Union confédérale des ingénieurs et cadres) auprès de 1 700 cadres (syndiqués ou non) travaillant à plein temps dans toutes les régions de France. Aussi fidèle que possible à la composition sociologique de la population cadres, le panel Oscar de la CFDT (Observatoire des salaires des cadres et de leurs revenus) souffre néanmoins d'une légère surreprésentation du secteur public par rapport au privé, et des hommes au détriment des femmes. Il n'empêche : cette étude ne s'arrête pas à des moyennes, mais rend compte de la disparité des situations individuelles.

Analysant les conclusions de l'enquête, Marie-Odile Paulet, secrétaire général de l'UCC-CFDT, souligne : *« La dégradation des rémunérations observée depuis plusieurs années va de pair avec la persistance de fortes disparités entre les hommes et les femmes ; les jeunes et les moins jeunes ; entre les secteurs et entre les fonctions. Autant d'écarts que l'individualisation des rémunérations, d'une part, l'intéressement et la participation, d'autre part, viennent encore renforcer. »*

Premières victimes des inégalités salariales observées chez les cadres : les femmes, dont le salaire net annuel moyen plafonne à 205 000 francs, alors que leurs collègues masculins perçoivent 232 000 francs. Sans surprise non plus, les disparités persistent entre les âges : entre 1993 et 1995, les cadres de moins de trente-cinq ans ont bénéficié d'augmentations de pouvoir d'achat trois fois supérieures à celles de leurs confrères de plus de cinquante-cinq ans.

Les écarts entre les différents secteurs perdurent aussi, le salaire moyen s'établissant à 214 000 francs dans la fonction publique, à 228 000 dans le privé et à 237 000 dans les entreprises publiques. Seul correctif notable : *« Les cadres de la fonction publique, dont les salaires sont plus bas, résistent mieux en termes d'évolution du pouvoir d'achat lorsque la conjoncture se dégrade »*, commente Jean-Pierre Ferré, membre de l'Observatoire des cadres. L'enquête de l'UCC-CFDT souligne également que l'évolution de la rémunération est étroitement tributaire des fonctions exercées : alors que les cadres affectés à la gestion du personnel, à l'information-documentation, à la comptabilité connaissent une évolution de pouvoir d'achat positive (de respectivement 4,4 %, 4,3 % et 3,4 %), leurs collègues informaticiens enregistrent une baisse de 1,4 %.

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Facteur d'aggravation des disparités, l'individualisation des salaires concerne aujourd'hui près de 40 % des cadres, chiffre stable depuis trois ans. Fruit d'une stratégie salariale très élaborée de la part des entreprises, l'augmentation individuelle correspond le plus souvent à une promotion dans le même poste et très rarement (moins d'un cas sur cinq) à un changement de fonction. Souvent associée à une procédure d'évaluation des résultats ou des connaissances, la hausse individualisée s'effectue, d'après les résultats de l'enquête de la CFDT, selon des critères plutôt flous.

L'intéressement et la participation contribuent à leur tour à renforcer les inégalités. L'exemple de l'intéressement, dont affirment profiter 29 % des cadres de l'échantillon Oscar, est tout à fait probant : l'écart entre ceux qui ne perçoivent qu'un versement par an et ceux qui en reçoivent plusieurs va de un à six, sans perdre de vue que la majorité d'entre eux ne bénéficient pas de l'intéressement. Enfin, 13 % des cadres ayant répondu au questionnaire de la CFDT déclarent profiter d'avantages en nature, sans oublier les 0,6 % d'heureux privilégiés qui encaissent des stock-options, pour un montant moyen estimé en 1995 à plus de 27 000 francs. *« La composition du salaire des cadres ressemble à un cocktail de plus en plus varié ! »*, conclut Marie-Odile Paulet.

Philippe Baverel

m é t i e r s

Le gestionnaire de site Internet, sésame de la communication dans l'entreprise

Une double fonction : l'actualisation des données sur le réseau et le traitement du courrier électronique

« S'IL n'est actuellement pas possible de mesurer l'impact de la présence d'une entreprise sur Internet, ne pas y être constitue un non-sens », estime Patrick Debuire, PDG de Télémédiatique France (spécialisé dans l'installation de sites d'entreprises sur le réseau mondial), qui évalue à environ 1 300 le nombre de sociétés françaises présentes sur le Web. Avant de préciser : *« Mais il en apparaît tous les jours. »* Depuis déjà plus d'un an, l'arrivée des entreprises sur Internet génère évidemment de nouvelles compétences.

En amont, l'apparition sur le Web passe par le recours à un *provider* (comme Grolier ou France Net) qui construit le site, l'héberge sur son serveur et en assure le plus souvent la maintenance technique. Reste ensuite à le faire vivre au jour le jour : c'est précisément la tâche des gestionnaires de site au sein des entreprises.

PÉDAGOGIE ET TECHNIQUE

Aux yeux d'Yves Lasfargue, directeur du Crefac (centre d'études et de formation), qui vient de lancer deux cycles de formation consacrés à ces nouvelles activités (« Le Monde Initiatives » du 3 septembre), la vocation du gestionnaire de site est éminemment pédagogique et technique : non seulement il aide les salariés à s'approprier cette nouvelle technologie, mais il veille aussi à la sécurité des installations (lutte contre les virus...). Au quotidien, il assure une double fonction : *« Mettre à jour en permanence les informations accessibles sur Internet, mais aussi faire marcher la communication sur le site. Etant entendu que la possibilité offerte aux internautes de laisser des messages n'a de sens que si l'entreprise peut répondre »*, explique Yves Lasfargue.

L'actualisation des données livrées sur le réseau dans un code spécifique (le fameux *html, hypertext mark-up language)* et le traitement du courrier électronique (demandes de renseignements, de réservations...) constituent donc les deux grandes missions du gestionnaire de site. Sans oublier qu'il doit aussi *« modérer les forums, c'est-à-dire détruire les messages incohérents ou grossiers »*, ajoute Julien Mitelberg, directeur du studio Grolier Interactive.

Un marché multiplié par 20 en cinq ans

Dépenses des utilisateurs en milliards de dollars

	2000	1995
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Logiciels systèmes	31	1,3
Ventes de matériel	30	3,3
Logiciels applicatifs	28	0,8
Services de traitement et outsourcing	22	0,3
Services réseaux	17	1,7
[illegible]	15	[illegible]
Services de maintenance	14	0,8

Source : INPUT

Le marché mondial des logiciels, services et solutions matérielles associés à Internet devrait atteindre 210 milliards de dollars en l'an 2000, contre 12 aujourd'hui.

Rançon de la nouveauté ? La gestion de site est généralement éclatée entre plusieurs services : informatique, communication, commercial ou marketing. *« La bataille va se jouer entre l'informatique et la communication »*, pronostique Yves Lasfargue. Deux services qui, dans bon nombre d'entreprises, se partagent d'ores et déjà la responsabilité du site ; à l'instar de Rhône-Poulenc, où les informaticiens élaborent techniquement les pages et les transfèrent sur le site, tandis que la communication conçoit, met à jour les communiqués envoyés sur le Web et fait suivre, via la messagerie interne, le courrier parvenu sur le site. *« Très positif, ce fonctionnement en binôme nous a permis de nous rapprocher de l'informatique et de mieux appréhender les contraintes des uns et des autres »*, constate François Schlieber, responsable multimédia à la direction de la communication de Rhône-Poulenc.

Résultat de ce partage très pragmatique des compétences : les gestionnaires de site, aux profils des plus éclectiques (informaticiens, diplômés en gestion, en communication...), ne consacrent individuellement que peu de temps à leur mission sur Internet. Responsable des télécommunications et des nouvelles technologies à la BRED, Michel Mackowiak avoue que la création de nouvelles pages sur le site ne lui prend que *« une ou deux journées par mois »*, sachant que la maîtrise éditoriale relève du service marketing et que la BRED directe (banque par téléphone) gère les messages.

PARTAGE PRAGMATIQUE

Comme le souligne Jean-Michel Billaut, chargé de la veille technologique à la Compagnie bancaire, les jeunes se taillent la part du lion sur ce nouveau créneau : *« Nous fonctionnons avec des stagiaires rémunérés qui sont tombés dedans quand ils étaient tout petits. »* Et les débouchés semblent prometteurs, à en croire Anwar Dahab, directeur commercial de France Net : *« Participer à la gestion d'un site peut constituer une porte d'entrée efficace dans une entreprise. »* Par-delà la diversité de leur formation, les gestionnaires de site partagent, bien sûr, la même passion pour le Web. David Sharp, responsable du site Internet à l'AFP, où il est journaliste depuis treize ans, est enthousiaste : *« Pour exercer ce métier dont les contours ne sont pas encore bien définis, on peut se former par soi-même, sur le tas, parce que tous les outils sont sur Internet. C'est quand même magique d'élaborer une page, de la transposer sur le site et de recevoir dans la foulée le message d'un étudiant de Corée du Sud... »*

P. B.

Le Monde de
et de l

Juristes - Ressources Humaines



Il y a un moment où Andersen Consulting s'impose...

Chargé(e) du personnel expatrié

EUROPE DE L'OUEST

En liaison avec nos équipes de fiscalistes, financiers, juristes et spécialistes en ressources humaines dans nos différents bureaux européens (Allemagne, Benelux, Suisse et Autriche), vous serez chargé(e) de la gestion du personnel expatrié et des missions suivantes :

- évaluation des conséquences financières, fiscales et juridiques de l'affectation de nos consultants sur des projets à l'étranger,
- élaboration et maintien des procédures pour l'évaluation du coût de ce personnel,
- établissement et mise en place des procédures permettant l'accomplissement des formalités nécessaires à l'expatriation (permis de travail, déclaration d'impôts, péréquation des salaires...),
- optimisation de la diffusion d'informations sur les traitements et salaires,
- établissement et maintien d'un système permettant de suivre les évolutions et la carrière de nos consultants expatriés.

A 28/32 ans, de formation supérieure, vous justifiez d'au moins 5 ans d'expérience dans le domaine juridique, de la gestion du personnel expatrié et de leur fiscalité en Europe. Organisé(e), autonome, disposant d'excellentes qualités de communication, vous êtes impérativement bilingue anglais.

Ce poste basé à Paris comprend environ 15 % de déplacements en Europe.

Merci d'adresser votre dossier (CV, lettre manuscrite) sous réf. 110/LM/WE à Marcella Le Blanc, Andersen Consulting, 55 avenue George V, 75379 Paris Cedex 08.

Visez juste, voyez loin et vivez fort, Andersen Consulting vous offre les projets de vos ambitions. http://www.ac.com

Andersen Consulting est le leader mondial du conseil avec plus de 40 000 collaborateurs dans 47 pays. La très forte croissance que nous prévoyons dans les 5 prochaines années nous amène à nous entourer de nouveaux professionnels.

ANDERSEN CONSULTING

MEDIA SYSTEM

Filiale française d'un grand groupe international intervenant dans le domaine des hautes technologies recherche pour son site industriel de 900 personnes basé dans l'Ouest de la France

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES (H/F)

En charge de l'ensemble de la fonction sous tous ses aspects, vous définissez et mettez en œuvre votre politique Ressources Humaines en étroite collaboration et sous l'autorité du D.R.H. de la division et travaillez en coordination avec le Directeur du site.

Dans un contexte de mutation structurelle, vous développerez une politique sociale basée sur la réactivité, l'adaptabilité et le pragmatisme, dans le respect de la politique sociale du groupe.

Agé(e) de 35/45 ans, de formation supérieure (Droit, Sciences Po., ...), vous possédez une expérience en Direction des Ressources Humaines, acquise en milieu industriel, d'au moins 5 ans, avec une bonne pratique de l'encadrement d'équipes.

Une parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite et C.V. en français et en anglais) sous la Référence 482 à

PARANNONCES - 13, rue Charles Lecocq, 75737 PARIS Cedex 15, qui transmettra.

RESSOURCES HUMAINES ET INGENIERIE SOCIALE

Consultant développeur d'affaires

Important organisme de formation, conseil et ingénierie sociale, implanté dans toute la France, nous nous développons de façon significative.

En appui de nos structures opérationnelles régionales, une petite équipe Marketing et Commerciale centrale organisée par secteurs économiques intervient en amont pour identifier les entreprises ciblées, les prospecter, analyser leurs besoins, développer, en l'entretenant, une relation commerciale durable, à partir d'une stratégie définie.

Consultant pour le secteur de l'industrie au sein de cette équipe, vous intervenez dans ce sens, initiez les contacts, détectez les potentialités, instruisez une offre adaptée en mobilisant les compétences internes pour la réalisation des projets, maintenez le contact client... en relation permanente avec les intervenants. Cela concerne essentiellement des grands comptes et nécessite donc, à côté d'une formation initiale supérieure technique ou de gestion, une expérience de 7/10 ans dans des fonctions RH en entreprise ou en cabinet conseil, une dimension commerciale réelle ou potentielle effective, une excellente culture industrielle, et un goût prononcé pour la vente de prestations intellectuelles. Le poste à Paris, implique des déplacements évidents.

Merci d'adresser votre candidature sous la réf. C289 K. à Olivier Chaumette, OC Conseil, Tour Carnot, 5 rue E. et A. Peugeot, 92500 Rueil-Malmaison.

OC CONSEIL Ressources humaines

MEDIA SYSTEM

Important Groupe Indusriel de dimension internationale recherche un

Juriste Marques et Modèles

Paris **+/- 300 KF**

Au sein du Département Propriété Industrielle, vous aurez principalement pour mission d'assurer le suivi de certaines filiales du Groupe, dans le domaine du droit de la propriété industrielle en marques et modèles (recherches, dépôts, examens, oppositions, litiges, contrats, etc.).

Agé(e) de 30/32 ans, de formation juridique supérieure avec une spécialisation en droit de la propriété industrielle (DESS, DEA, CEIPI), vous justifiez d'une expérience réussie dans ce domaine d'activité d'environ 4 ans acquise de préférence au sein d'un cabinet de propriété industrielle.

La maîtrise de l'anglais est requise pour ce poste.

La rémunération offerte sera variable en fonction de l'expérience et du niveau du candidat.

Merci d'adresser CV + Photo + N° de tél + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal,** 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou de taper **votre CV sur 3617 code MPage** *(Coût 2,48F/Min)* sous la référence TM15090



Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

---

sanofi

SANOFI, Société Industrielle plurinationale, présente essentiellement en Santé Humaine, Parfums et Produits de Beauté, avec un CA de 40 milliards de Francs y compris affiliés, doit sa réussite à la richesse de ses 35 000 collaborateurs répartis dans 100 pays ; des hommes et des femmes animés par le même esprit d'ouverture sur le monde, un sens aigu du dialogue et la capacité à anticiper, créer, adapter, réaliser ...

SANOFI PHARMA recherche, pour sa division Juridique un(e)

Juriste d'Affaires Senior

Véritable généraliste en droit des affaires, vous intervenez dans les domaines suivants : *contrats commerciaux, accords de fabrication et de licences, contrats de recherche et développement, opérations d'acquisitions et de joint-ventures en France et à l'étranger.* Vous assistez les opérationnels dans les pays concernés. Vous traitez des dossiers en droit de la distribution et de la concurrence.

A 30/32 ans, de formation supérieure en droit des affaires, complétée idéalement par une formation de droit étranger de type LLM, vous justifiez d'une expérience de cinq années minimum dans un environnement fortement international.

Vous souhaitez faire évoluer votre carrière au sein d'un Groupe en pleine expansion. Une totale maîtrise de l'anglais est exigée, et une seconde langue étrangère sera appréciée.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions à notre conseil : Norman Parsons - Frédéric FOUCARD ou Grégoire BERTIN Réf. 3284FB - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris Tél. 01 47 23 37 00 ou par fax au 01 47 23 38 00.

Cabinet renommé Paris recherche
Juriste expérimenté

CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

5 à 10 ans d'expérience réussie lui auront permis de développer d'indéniables compétences professionnelles et de mettre en valeur ses qualités humaines de dynamisme, d'ouverture d'esprit, de rigueur et d'affirmation naturelle.

Maîtrise de l'anglais indispensable - connaissance d'autres langues très appréciée.

Ecrire sous réf.
44B 3089 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

DG Dunergey - Guillaumet Associés

Notre expertise reconnue dans la création et la conduite «d'Assessment Centers» nous confère aujourd'hui une forte image de professionnalisme. Nous poursuivons notre développement et recherchons pour ***PARIS*** un :

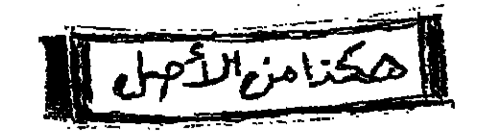
CONSULTANT SENIOR RECRUTEMENT

Impérativement issu du Conseil, vous pouvez justifier d'une expérience réussie dans la conduite d'opérations de recrutement ou d'évaluation. Votre rigueur et votre sens commercial vous permettent d'être un interlocuteur reconnu par vos clients.

Après formation à nos méthodes et outils, vous interviendrez sur les grandes missions du Cabinet et vous contribuerez au développement de nos activités.

Les conditions offertes sont de nature à vous motiver et à vous responsabiliser.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV, photo et prétentions) sous la *référence RH/M*, à D.G. ASSOCIES - 46/48, rue Lauriston - 75116 PARIS.



nde INTERDITE
t de

L'organisation et gestion

CTEUR
ES HUMAINES

Gestion - Finance

Contrôleur financier

Metz

Membre du comité de direction

Rattaché au Directeur général et membre du comité de direction, vous êtes en charge du contrôle de gestion de la société et de ses filiales. A ce titre, vous animez une équipe de contrôleurs de gestion spécialisés par fonction et vous êtes en appui des opérationnels dans un rôle pro-actif.

Outre le *contrôle de gestion*, vous avez la responsabilité de la *comptabilité et du crédit management.*

Bien sûr, vous assurez : la production des bilans et du compte de résultats conformément à la législation et aux règles en vigueur dans le Groupe, le reporting à la Direction financière du Groupe, le management d'une équipe de 25 personnes.

35 ans environ, de formation grandes écoles de commerce, vous êtes un opérationnel de ces fonctions et vous bénéficiez d'une expérience acquise dans l'environnement industriel d'un grand groupe. Votre rigueur, votre capacité d'adaptation, votre ouverture d'esprit alliées à une forte aptitude à convaincre vous permettront de réussir dans cette mission. Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV) sous la référence 35230 à Media System, 6-8 impasse des Deux Cousins 75849 Paris Cedex 17.

MEDIA SYSTEM

Responsable consolidation et reporting junior

Lu, Panzani, Danone, Evian, Kronenbourg, le groupe DANONE est le 3e groupe alimentaire européen : 77 Mds de F de CA, 68 000 personnes, plus de 100 filiales, implantées dans 37 pays.

Rattaché au Directeur *Consolidation et* Reporting, vous avez la responsabilité du traitement de l'information chiffrée de filiales du groupe. Vous êtes chargé de réaliser les arrêtés mensuels, les deux consolidations, les réunions budgétaires, le budget et sa mensualisation ainsi qu'un plan à 3 ans.
En relation directe avec les différents interlocuteurs des filiales concernées (directeurs financiers, directeurs comptables, contrôleurs de gestion), vous leur apportez tout votre savoir-faire, votre assistance et votre soutien.

Agé de 28-30 ans, vous êtes diplômé d'une école de commerce ou de gestion (HEC, ESSEC, Dauphine...) et avez suivi une solide formation comptable (DECS, expertise...).
Vous avez acquis une expérience significative de 2 à 3 ans de la consolidation en cabinet d'audit et/ou en entreprise *dans un contexte international et détenez une bonne connaissance* de l'organisation et des systèmes d'information.
L'anglais est indispensable, une autre langue (espagnol, italien) serait un plus. Au-delà de vos capacités techniques, votre rigueur, votre sens du travail en équipe, votre esprit de curiosité seront des atouts majeurs pour réussir dans la fonction.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 24942/2 à notre conseil. ONOMA, 29 rue de Berri, 75008 Paris.



Affaires Soc





Le Groupe DOUX est le premier Groupe Européen et Français en matière de produits de volailles (CA 7,7 milliards de F, 7 600 salariés, 50 usines). Il est présent à tous les stades de la filière (production des oeufs et des poussins, élevage des volailles, fabrication de l'aliment, abattage et transformation, commercialisation et livraison). Nous recherchons un

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DE GESTION

Rattaché au Directeur Comptable et à la tête d'une équipe de 3 personnes, vous élaborerez la mise en place et le suivi des coûts de revient du Groupe. Vous rédigerez et mettrez à jour les procédures. Vous définirez également les budgets, assurerez leur suivi et participerez à l'analyse des résultats du Groupe que vous commenterez à la Direction Générale.

Agé de 30/35 ans, de formation BAC + 3/4, vous justifiez d'une expérience similaire acquise, si possible, dans un groupe international.

Poste basé à notre Siège Social dans le Finistère.

Merci d'adresser lettre + CV + photo
sous réf. 96/08 à notre Conseil :
SCORE - BP 43 - 29150 CHATEAULIN.





recrute pour accompagner sa très forte croissance un

Directeur Administratif et Financier

Rattaché au Directeur Général France et fonctionnellement au Directeur Administratif du Groupe, vous êtes responsable de l'ensemble des aspects administratifs, comptables, fiscaux et financiers de la société. Votre fonction vous amène en effet à superviser :
- la comptabilité,
- la fiscalité,
- le processus budgétaire et le reporting,
- Le contrôle de trésorerie,
- La gestion et le suivi des assurances,
- les déclarations sociales,
- le secrétariat général.

Pour mener à bien votre mission, vous vous appuyez sur une équipe de 15 personnes.

Dynamique et investi, vous agissez comme une vraie force de proposition. Vous êtes pragmatique, efficace et doté de réelles capacités de communication.
Agé de 35 ans environ, de formation supérieure de gestion (Ecole de Commerce, DESCF, MSTCF...), vous avez acquis la maîtrise des techniques financières et comptables et justifiez d'une première expérience réussie en entreprise dans une fonction similaire.

Vous parlez parfaitement espagnol.

Merci d'adresser CV + photo + n° de tél. + rém. actuelle à Marc Puyoulet, Michael Page Finance, 3 bld Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex ou de taper votre CV sur 3617 code MPage sous réf. MPU15051

MP Michael Page Finance
Le spécialiste du recrutement Financier

Fédération nationale du secteur social (exclusion)
recherche

CHARGE DE MISSION FINANCES-GESTION

pour son siège national (20 pers.), ses associations régionales (20) et ses 600 associations adhérentes.

Expérience professionnelle et associative indispensable

Lettre et CV à FNARS,
76 rue du Faubourg St Denis, 75010 PARIS

Groupe bancaire international recherche pour sa succursale de Paris un(e) :

Responsable de Clientèle Grandes Entreprises

Vous savez établir et développer des relations à haut niveau, identifier les besoins des clients, trouver les solutions adéquates à leurs problèmes. Vous exercez le métier de *banquier depuis 5 à 8 ans dans des banques françaises ou étrangères de premier ordre,* qui vous a amené à une parfaite connaissance des produits bancaires à proposer aux grands groupes français.

A 30/35 ans, de formation supérieure (ESSEC, ESC, HEC, IEP ou Universitaire), vous avez impérativement une parfaite maîtrise de l'espagnol et de l'anglais. Vous avez tous les atouts pour réussir dans ce poste qui exige un sens relationnel élevé et requiert *rigueur, intégrité et capacité d'adaptation.*

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV et prétentions) sous réf. M/RC/24 à : OCBF - 7, rue de Madrid 75008 Paris.

★ EURO RSCG





Carrières Internationales





LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LE PARLEMENT EUROPEEN

organisent deux concours généraux sur épreuves pour la constitution de deux listes de réserve de recrutement de (m/f)

INTERPRETES DE CONFERENCE

concours EUR/LA/108 et EUR/LA/109

Les traitements et les avantages sociaux sont identiques à ceux des autres institutions de l'Union Européenne.

Conditions d'admission communes aux deux concours:

- ☐ être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne;
- ☐ avoir moins de 45 ans à la date limite pour le dépôt des candidatures;
- ☐ formation universitaire complète d'interprète de conférence, ou diplôme universitaire autre que celui d'interprète de conférence et une année d'expérience professionnelle en tant qu'interprète de conférence, ou quatre années d'expérience professionnelle en tant qu'interprète de conférence.

Conditions d'admission spécifiques à chaque concours:
Connaissances linguistiques:

Concours EUR/LA/108:
OPTION A: parfaite connaissance de la langue allemande ou anglaise ou française et connaissance approfondie d'au moins trois autres langues officielles des Communautés européennes, dont le finnois.
OPTION B: parfaite connaissance de la langue allemande ou anglaise ou française et de la langue finnoise et connaissance approfondie d'au moins une autre langue officielle des Communautés européennes.

Concours EUR/LA/109:
OPTION A: parfaite connaissance de la langue allemande ou anglaise ou française et connaissance approfondie d'au moins trois autres langues officielles des Communautés européennes, dont le suédois.
OPTION B: parfaite connaissance de la langue allemande ou anglaise ou française et de la langue suédoise et connaissance approfondie d'au moins une autre langue officielle des Communautés européennes.

De plus amples renseignements ainsi que l'acte de candidature obligatoire peuvent être obtenus sur simple demande écrite à la Division du Personnel de la Cour de Justice des C.E., L-2925 LUXEMBOURG.

Date limite pour le dépôt des candidatures: le 27 novembre 1996 (EUR/LA/108) et le 28 novembre 1996 (EUR/LA/109).



GROUPE DE DIMENSION INTERNATIONALE, RECHERCHE POUR L'UN DE SES SITES IMPLANTÉ EN EUROPE DU NORD, SON

Safety Manager

De formation supérieure, Ingénieur ou équivalent, parfaitement bilingue anglais-français et fort d'une expérience significative de 10 ans environ en matière de sécurité en milieu pétrolier, para-pétrolier ou industriel, vous aspirez à de nouvelles responsabilités.

Nous vous offrons l'opportunité de valoriser vos compétences et vos acquis, en participant avec la Direction Sécurité du siège à la conception et à la gestion d'une politique exigeante de sécurité.



Faites-nous part de votre motivation, en adressant votre lettre de candidature, CV et prétentions sous référence VDM2325 à EUROMESSAGES - 78, Boulevard de la République - 92504 BOULOGNE Cedex.

Свободно ли вы говорите по-русски ? *

Есть ли у вас опыт коммерческой деятельности ?

Si vous répondez oui à ces deux questions, cette annonce peut vous intéresser.

Dans notre domaine de produits grand public commercialisés par des canaux de distribution sélective, notre entreprise réalise un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs, nos marques sont renommées et notre implantation est mondiale.

Nous renforçons notre équipe chargée de développer nos activités sur les Pays de l'Est et nous recherchons un candidat ayant un évident potentiel d'évolution, des capacités de management, mobile et enthousiaste, capable si l'opportunité s'en présente de diriger, à terme, une filiale à l'étranger.

Si vous avez une formation supérieure, 3 ans d'expérience réussie en développement commercial, si vous avez eu l'occasion de connaître les Pays de l'Est et si votre tempérament vous pousse à relever des défis ambitieux, écrivez-nous.

Votre premier poste sera basé à Paris.

**Parlez-vous couramment russe ? Avez-vous une expérience commerciale ?*

Ecrire sous réf. 44A 3104 6M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris

Publiposnal





LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET LE PARLEMENT EUROPEEN

organisent deux concours généraux sur épreuves pour la constitution de deux listes de réserve de recrutement de (m/f)

INTERPRETES DE CONFERENCE

de langue finnoise (concours EUR/LA/106)
de langue suédoise (concours EUR/LA/107)

Les traitements et les avantages sociaux sont identiques à ceux des autres institutions de l'Union Européenne.

Conditions d'admission communes aux deux concours:

- ☐ être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne;
- ☐ avoir moins de 45 ans à la date limite pour le dépôt des candidatures;
- ☐ formation universitaire complète d'interprète de conférence, ou diplôme universitaire autre que celui d'interprète de conférence et une année d'expérience professionnelle en tant qu'interprète de conférence, ou quatre années d'expérience professionnelle en tant qu'interprète de conférence.

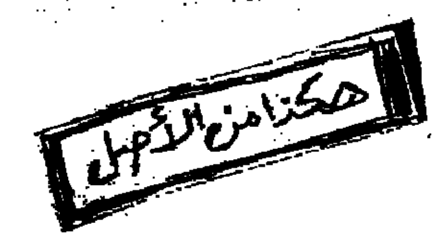
Conditions d'admission spécifiques à chaque concours:

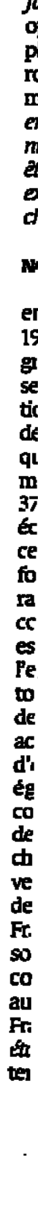
Concours EUR/LA/106:
parfaite connaissance de la langue finnoise (langue active), connaissance approfondie d'au moins deux autres langues officielles des Communautés européennes (langues passives) et capacité d'étudier les pièces de procédure en langue française.

Concours EUR/LA/107:
parfaite connaissance de la langue suédoise (langue active), connaissance approfondie d'au moins deux autres langues officielles des Communautés européennes (langues passives) et capacité d'étudier les pièces de procédure en langue française.

De plus amples renseignements ainsi que l'acte de candidature obligatoire peuvent être obtenus sur simple demande écrite à la Division du Personnel de la Cour de Justice des C.E., L-2925 LUXEMBOURG.

Date limite pour le dépôt des candidatures: le 25 novembre 1996 (EUR/LA/106) et le 26 novembre 1996 (EUR/LA/107).

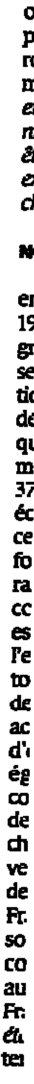


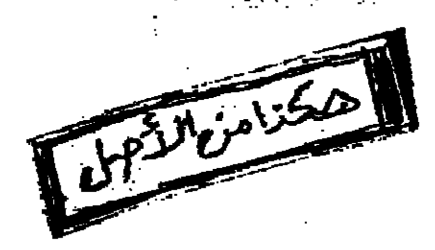


Dirigeants

Fonction Commerciale

Le Monde des Cadres





هكذا من الأصل

Le Monde des Cadres



L'Université de Technologie de Compiègne recherche
un ENSEIGNANT-CHERCHEUR
en SCIENCES HUMAINES APPLIQUEES A LA TECHNOLOGIE

Vous êtes titulaire d'un Doctorat (ou d'un Ph.D.) et si possible d'une Habilitation à Diriger des Recherches (ou d'un diplôme équivalent).
Vous avez une expérience de recherche interdisciplinaire confirmée par des publications internationales

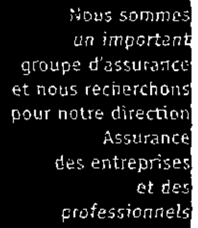
Nous vous proposons de rejoindre notre département «TECHNOLOGIE ET SCIENCES DE L'HOMME»
- pour participer à des recherches interdisciplinaires dans les domaines suivants : incertitude et gestion des risques sociotechniques, apprentissage individuel et collectif, innovation et dynamique des organisations,
- pour participer aux enseignements de 2è et 3è cycles (DEA «Sciences de l'homme et technologie»).

Contrat de 3 ans renouvelable.

Envoyez CV et lettre de motivation manuscrite avant le 15 novembre à
UTC - Division du personnel - BP 649 - 60206 COMPIEGNE CEDEX

Inspecteur souscripteur

Marchés des collectivités publiques



Votre mission consiste à concevoir et adapter des produits innovants, à mettre en œuvre la politique de souscription et à former les technico-commerciaux et les gestionnaires. De formation juridique (maîtrise ou DESS), vous avez une expérience confirmée de 3 à 5 ans dans une compagnie d'assurance ou au sein d'un cabinet de courtage. Votre sens de la négociation, vos qualités relationnelles et pédagogiques sont des atouts nécessaires pour réussir dans cette fonction. Pour ce poste basé en région parisienne, des déplacements de courte durée sont à prévoir dans toute la France.
Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre, rémunération) sous la référence 32915 à *Media System*, 6-8 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

Vous êtes ingénieur,
découvrez votre Monde le lundi *

Un rendez-vous :

« Le Monde des ingénieurs »

- Secteurs de pointe
- Informatique
  Réseaux télécommunications
- Ingénieurs-conseils
- Ingénieurs commerciaux

Carrières technologiques internationales
dont carrières européennes

* date mardi

ENSEMBLE, PRÉPARER L'HÔPITAL DE DEMAIN



CENTRE HOSPITALIER
B E L F O R T

Le Centre Hospitalier de Belfort (750 lits, 1 500 collaborateurs) poursuit son évolution stratégique : qualité des soins et de l'accueil, politique coordonnée de l'offre. Il recherche son

Responsable de l'organisation

Belfort

Auprès du Directeur du Centre Hospitalier, vous menez à bien les chantiers d'organisation liés à la mise en oeuvre de la stratégie de l'établissement. Vous aidez les responsables des services (*médicaux, médico-techniques, techniques, administratifs*) à *conduire* le changement dans *leurs unités*. Vous pratiquez les méthodes d'organisation et de management de projet. Vous êtes capable d'animer une équipe et de coordonner des groupes de travail.

De formation supérieure Ingénieur ou DESS en organisation, vous avez 10 ans d'expérience professionnelle dans l'industrie ou les services, dont 5 ans dans la fonction organisation en entreprise ou en cabinet : votre rigueur, votre sens de l'écoute et votre capacité à convaincre y ont été mis à l'épreuve avec succès.

Le poste est situé à Belfort, à 50 minutes de Bâle, entre Vosges et Jura.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à notre conseil : Gérard Rolloy - 19 place Foch - 78510 Triel-sur-Seine, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

Publipanel

Notre groupe - 500 salariés - 25 unités en France - a créé une forte activité de production et de commercialisation de biens d'équipement du foyer au service d'un objectif social : l'insertion professionnelle d'adultes en difficulté. Notre développement nous conduit à rechercher notre

directeur
Ile de France

Dans le respect d'un concept fort et d'une charte de développement rigoureuse, il conduit notre implantation en Ile de France. Sa mission s'articule en deux étapes :

1/ Conception, montage, organisation du projet sur une base multisites
2/ Management, animation de la région et des responsables de sites.

A 30/35 ans de formation supérieure, après une première expérience de Direction de centres de profits ou de projets complexes, cet entrepreneur à fort tempérament commercial, doté d'une solide capacité de conceptualisation et du sens des relations publiques vient renforcer par son énergie et sa sensibilité sociale un projet d'entreprise original et généreux.

Entretiens Paris ou Lyon.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence M/30 à notre Conseil : TURIN CONSULTANTS 14 rue Gorge de Loup - 69009 Lyon.

MEDIAPA

Formation Professionnelle





IUP Commerce Vente
Université PARIS XII-Val de Marne

Dans le cadre de la FORMATION CONTINUE, préparez un diplôme NATIONAL de 2e cycle :

MAITRISE DE MANAGEMENT COMMERCIAL

Publics : Cadres exerçant des responsabilités d'animation et d'encadrement dans la fonction commerciale.

Conditions : Licence - Diplôme de 1er cycle ou équivalent (DEUG, DUT, BTS...) et 5 ans d'expérience professionnelle.

Financement : Salariés (Plan, CIF)
Demandeurs d'emploi (AFR)

Ouverture de la Formation : **20 janvier 1997**
Inscription avant le **1er novembre 1997**
Contact : Ariane TIREL : 01.49.76.80.21

Dynamisez Votre Vie Professionnelle



Présentations gratuites :

COMMUNICATION : Lun 28 et Mar 29 Oct, de 19h à 21h
33 av. Wagram, Paris 17e, Immeuble "Habitat", à 100 m. de l'Etoile

AUTRES STAGES : Parole en Public, Management, Leadership et sur Mesure pour vos équipes.



DALE CARNEGIE®
TRAINING

Leader Mondial de la Formation. Nous entraînons vers le Succès des Hommes, des Equipes et des Entreprises dans 73 pays et 30 villes en France. - Tél. 01 39 54 61 06 - Fax. 01 39 54 81 25

ÉCOLE DES MINES DE PARIS

recherche jeunes diplômés
MÉCANIQUE - ANALYSE NUMÉRIQUE

pour préparer thèses *(3 ans)* au Centre de mise en forme des matériaux :
Sur la modélisation des procédés de mise en oeuvre des métaux ou polymères
en relation avec des entreprises françaises et internationales, à Antibes (06).

Bourses : 108 000 F nets.
Envoyer CV + photo à
B. CAPITANT - BP 207 - 06904 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

JEUNES DIPLOMES
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Intégrez une entreprise par une mission professionnelle de 3 mois

Formation gratuite et rémunérée de Recherche Intensive d'emploi.
Demandeurs d'emploi + 1 an ANPE (+26 ans)
Résidant Paris uniquement

CREFAC : 01.48.46.51.99

Chaque semaine, retrouvez la rubrique *"FORMATION PROFESSIONNELLE"*
Pour vos annonces publicitaires, contactez Michèle FERNANDEZ : ☎ 01.44.43.76.17 - *(Fax : 01.44.43.77.32)*

Conseil et Audit

Auditeur senior

LAFARGE est leader mondial des matériaux de construction : actif dans 40 pays, 33 MdF de CA, 35 000 collaborateurs. Le groupe occupe des positions de premier plan dans chacune de ses activités : ciment, bétons et granulats, plâtre et matériaux de spécialités. Sa vocation est de faire progresser les matériaux et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre du développement de la fonction audit interne, Lafarge renforce son équipe d'auditeurs pour l'ensemble du groupe.

Diplômé d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs complétée par un troisième cycle de gestion, votre expérience de 3 à 5 ans dans un cabinet d'audit international ou de conseil en organisation vous permet de diriger des équipes de 2 ou 3 auditeurs pour réaliser des missions en France et dans les pays où Lafarge se développe.

Votre dynamisme et vos compétences vous permettront de mener à bien des missions très opérationnelles nécessitant de fréquents déplacements en Europe et hors Europe.

Votre forte culture internationale s'appuyant sur la pratique professionnelle de trois langues est une condition nécessaire pour votre évolution dans le groupe.

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite, sous réf. MLC/10/A1, à Lafarge, service recrutement, 61 rue des Belles Feuilles, 75782 Paris Cedex 16.

LAFARGE

LES MATERIAUX POUR CONSTRUIRE LE MONDE

MEDIA SYSTEM

Mazars & Guerard

Quadrant

D'origine française, Mazars & Guérard est un cabinet d'audit et de conseil indépendant qui a choisi de développer son propre réseau international. Présent aujourd'hui dans 36 pays, Mazars & Guérard intervient auprès d'entreprises françaises et internationales et de grandes administrations. Quadrant, le cabinet de conseil en management et organisation de Mazars & Guérard, renforce ses équipes pour accompagner sa croissance et un plan de développement ambitieux.

Consultants

Diplômé(e) d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs, une double formation étant appréciée, vous avez une première expérience de 1 à 2 ans en cabinet de conseil. Votre anglais est courant. Vous souhaitez vous engager pleinement dans une profession qui vous offrira une grande ouverture sur des méthodes, des métiers et des secteurs économiques très variés et qui vous apportera un savoir-faire dans les techniques modernes de management et de conduite du changement.
La progression rapide de carrière et la rémunération seront à la hauteur de nos exigences en matière d'engagement personnel, d'esprit d'équipe, de rigueur et de mobilité.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV et photo), sous référence GR0996, à Mlle Hennia, Quadrant, Tour Framatome, 92084 Paris-La Défense Cedex 16.

Le Monde des Cadres

DIRECTEURS REGIONAUX

Notre client est une importante entreprise de l'Economie Sociale localisée en Ile-de-France, gestionnaire de résidences. Il diversifie son recrutement en intégrant des professionnels issus d'autres secteurs des services

Experimente en management d'équipes et de budgets, vos capacités de négociation, de communication et d'adaptabilite sont fondamentales à votre démarche. Vous êtes aussi un familier de la gestion de projets.
Une connaissance des politiques d'insertion et d'accueil social et professionnel serait appréciée.

Membre du Comité de Direction, vous animerez une équipe de plusieurs responsables d'établissements.

Si concilier l'action sociale à la gestion entrepreneuriale est un défi que vous souhaitez relever, adressez votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et photo) à DROUOT-L'HERMINE CONSULTANTS - 33 rue de Miromesnil - 75008 PARIS sous référence 14.154.01.

DROUOT-L'HERMINE CONSULTANTS

Cape Town • Cologne • Lisbon • London • Madrid • Orleans • Paris • Philadelphia • Warsaw

Membre du Syntec



ALPHA CONSEIL

Expertise - Conseil

« Réconcilier l'économique et le social »

Nous recherchons à Paris

ingénieur (H/F) en organisation

pour :

- Apporter à nos clients, les co[illegible] d'entreprise et les représentants du personnel, l'expertise et le co[illegible]ont ils ont besoin lors de projets d'aménagement / réductio[illegible] de travail et, plus généralement, sur les questions liées aux c[illegible] l'organisation du travail.
- Mettre en action des équ[illegible] propósant des [illegible] créatives, originales et op[illegible]nelles.
- Vous impliquer activem[illegible] le dével[illegible] d'[illegible] de 200 personnes qui saura vous [illegible] diversité et [illegible]
- Vous avez une expé[illegible] environ 10 ans d[illegible] et/ou le conseil. Vous êtes diplômé [illegible] école d'in[illegible] 3e cycle équivalent.
- Vous maitrisez p[illegible]lièrement l'o[illegible] en [illegible] industriel et/ou administratif.
- Vous serez à [illegible] pour [illegible] économiquement [illegible]ciément un projet, appr[illegible] avec la stratégie de l'en[illegible].
- Vous saurez [illegible] conséquences des changements [illegible]isation sur les salariés, [illegible] conditions de travail et d'emploi.
- Vous av[illegible] expérience importante des négociations co[illegible] et de haut niveau.

Envoyez-vite votre dossier de candidature (lettre, photo, CV, prétentions) sous N° 9045

LE MONDE PUBLICITÉ
133, avenue des Champs-Élysées - 75409 Paris Cedex 08

**Depuis plus de vingt ans, EGT, filiale de FRANCE TELECOM, s'est hissée au premier rang de la distribution d'outils de communication : télécopie, répondeurs, visioconférence, téléphonie mobile...
Pour renforcer notre organisation, nous recherchons notre**

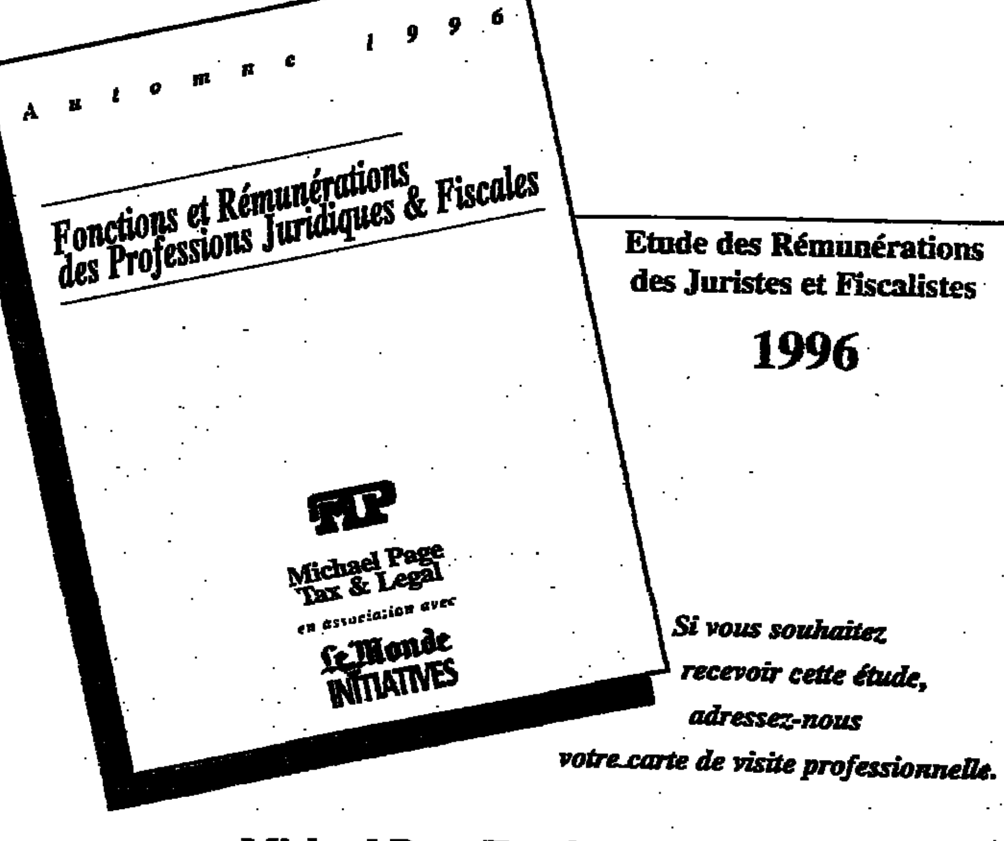
responsable des achats et des approvisionnements H/F

Rattaché au Directeur ACHATS/LOGISTIQUE, vous animez un service de 9 collaborateurs - dont 4 cadres - responsables et autonomes.
Vous veillez à la **cohérence** et à la **pertinence des négociations d'achat** au mieux des intérêts d'EGT et des différents réseaux alimentés par sa centrale d'Achats.
Vous vous assurez de la **fiabilité** et de **l'efficacité** des opérations administratives liées aux achats et aux approvisionnements.
De formation supérieure, si possible spécialisée en Achats/Approvisionnements, vous justifiez d'une **expérience de plusieurs années** dans ce métier, sur des produits proches et/ou dans la grande distribution.
Doté d'une **forte capacité relationnelle, fin négociateur**, vous saurez également faire preuve d'une **grande rigueur d'organisation**, de **souplesse** et de **réactivité**.
Votre aptitude naturelle au **management d'équipes**, associée à un grand **professionnalisme**, vous fera évoluer à brève échéance vers une **responsabilité élargie** au sein de notre organisation.
Une connaissance pratique de la **micro-informatique** et la maîtrise de **l'anglais sont impératifs**.
Ce poste est basé à notre Siège d'ASNIERES (92).
Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V. et prétentions) sous réf. GT 21 à notre Conseil : **COGEPLAN** - 2, rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16, qui vous garantit une confidentialité totale.



France Telecom
EGT

Membre de Syntec



Etude des Rémunérations des Juristes et Fiscalistes

1996

Si vous souhaitez recevoir cette étude, adressez-nous votre carte de visite professionnelle.

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal
3 bd Bineau 92300 Levallois-Perret

